Rapport annuel

d'activités et de développement durable

2021-2022

Investissement Québec



Table des matières

Investissement Québec

2 Profil de la Société
3 Message de la présidente par intérim du conseil d'administration
4 Message du président-directeur général
5 Faits saillants 2021-2022

9 Investissement Québec en bref

10 Partenaire incontournable des entreprises
12 Témoignage d'entreprise : Technologies Bewegen
13 Témoignage d'entreprise : Les Industries Cresswell
14 Témoignage d'entreprise : Portes et fenêtres Abritek
15 Augmenter la compétitivité des entreprises par la productivité et l'innovation
18 Pour un Québec plus productif, plus innovant et plus vert
22 L'approvisionnement québécois : stratégique et payant
23 Partenaire de l'écosystème

25 Suivi du plan stratégique et du plan d'action de développement durable

26 Plan stratégique
29 Plan d'action de développement durable

31 Résultats de la Société

32 Accompagnement aux entreprises
37 Activités de financement
46 Autres activités

47 Gouvernance

48 Conseil d'administration
55 Structure de gestion
68 Ressources humaines
73 Gestion des risques
78 Éthique

81 Performance financière

82 Rapport de gestion
96 États financiers consolidés
99 État consolidé des résultats
100 État consolidé du résultat global
101 État consolidé de la situation financière
102 État consolidé de la variation des capitaux propres
103 État consolidé des flux de trésorerie
104 Notes afférentes aux états financiers consolidés

179 Renseignements supplémentaires

180 Principaux investissements et financements
183 Filiales d'Investissement Québec
185 Financement autorisé des fonds propres d'Investissement Québec par secteur d'activité
186 Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022
187 Enjeux de développement durable et parties prenantes
198 Autres renseignements relatifs aux exigences législatives
208 Présence locale et internationale

Profil de la Société

Notre mission

La Société a prioritairement pour mission, tant dans ses activités propres que dans l'administration de programmes ou dans l'exécution d'autres mandats que lui confie le gouvernement ou le ministre, de participer activement au développement économique du Québec conformément aux grandes orientations du gouvernement en cette matière. Elle vise à stimuler l'innovation dans les entreprises, l'entrepreneuriat et le repreneuriat ainsi que la croissance de l'investissement et des exportations et à promouvoir notamment les emplois à haute valeur ajoutée dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir cette mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires.

La Société a, de plus, pour mission de fournir au ministre l'appui nécessaire au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger, à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement et des programmes qu'il établit ainsi que des autres mesures qu'il prend, notamment en matière de commerce et de prospection d'investissements étrangers.

La Société accomplit sa mission dans une perspective de développement durable en favorisant le respect de l'environnement et l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière d'électrification de l'économie et de lutte contre les changements climatiques.

Notre vision

Être un partenaire incontournable de la croissance des entreprises et d'une économie québécoise innovante, inclusive, ouverte et durable en étant le principal levier de l'action économique du gouvernement.

Nos valeurs

Audace :
Nous défendons les idées créatives et prenons les risques nécessaires pour innover.

Collaboration :
Ensemble, nous trouvons des solutions et passons à l'action.

Engagement :
Nous sommes ambitieux, nous nous investissons avec énergie, nous développons notre talent et le mettons au service de nos clients.

Nos orientations stratégiques

- Améliorer la compétitivité des entreprises par l'innovation et la productivité
- Accroître les exportations, l'internationalisation des entreprises et la diversification des marchés
- Attirer davantage d'investissements et de talents étrangers
- Compléter l'offre de nos partenaires en comblant les principales lacunes dans la chaîne des capitaux
- Faire évoluer l'organisation

Message de la présidente par intérim du conseil d'administration



L'année 2021-2022 a été une deuxième année consécutive de pandémie. Si lors de la première année, le conseil d'administration s'était surtout soucié d'appuyer l'équipe de direction pour assurer une gestion diligente des mesures d'aide aux entreprises les plus durement touchées et soutenir celles qui voyaient des opportunités surgir dans ce contexte sans précédent, son action en 2021-2022 a été différente. Cette dernière année, l'économie québécoise a bien progressé et a su manœuvrer avec agilité à travers les contraintes sanitaires. Le Conseil, pour sa part, a été très actif, travaillant selon deux axes principaux.

Le Conseil a d'abord procédé à l'examen de dossiers majeurs correspondant aux priorités de la Société, notamment dans les domaines porteurs de la transition énergétique, du manufacturier innovant et des sciences de la vie. Les expertises diverses des membres du Conseil ont permis d'épauler judicieusement la direction alors que le contexte économique était marqué par plusieurs défis. La poussée de l'inflation, la rareté de main-d'œuvre, les défaillances dans les chaînes d'approvisionnement et les tensions géopolitiques ont amené de la volatilité dans une activité économique néanmoins très dynamique.

Puis, le Conseil a veillé à la progression du nouvel Investissement Québec qui, à l'automne 2019, s'était vu confier un mandat élargi et des responsabilités nouvelles. À travers son plan stratégique 2020-2023, Investissement Québec a assuré un leadership en matière de productivité et d'innovation, de développement durable et de décarbonation de l'économie, ainsi que dans sa prise de risques pour pallier les lacunes dans la chaîne des capitaux.

Le Conseil s'est assuré que le plan stratégique était respecté; il a adopté différentes politiques de gestion, entre autres, en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au travail. Il a aussi veillé à la formation des administrateurs afin que chacune et chacun maîtrise bien le rôle et la mission d'Investissement Québec.

En terminant, je tiens à réitérer le plein appui du Conseil au président-directeur général Guy LeBlanc et à son équipe de direction, et à exprimer notre reconnaissance à tous les membres du personnel qui composent Investissement Québec. Je tiens à souligner le travail de mes collègues du Conseil, qui se sont investis et ont assumé leur rôle avec professionnalisme. Enfin, je tiens à remercier les membres sortants du Conseil.

Original signé

Louise Sanscartier

« Investissement Québec a assuré un leadership en matière de productivité, d'innovation, de développement durable et de décarbonation de l'économie, ainsi que dans sa prise de risques pour pallier les lacunes dans la chaîne des capitaux. »

Geneviève Fortier a été nommée présidente du conseil d'administration le 11 mai 2022.

Message du président-directeur général



Cette année, nous avons vu les entreprises québécoises affronter avec aplomb et audace un contexte économique imprévisible. L'économie du Québec se porte très bien et les résultats de 2021-2022 d'Investissement Québec sont solides. La Société a accompagné des entreprises de toutes les régions du Québec et a réalisé des interventions financières totalisant 4,9 milliards de dollars. Plus encore, la quasi-totalité de ces investissements a soutenu des projets de croissance.

Nos interventions ont aussi contribué au renforcement de nos secteurs prioritaires, soit l'aérospatiale, l'agroalimentaire, les ressources naturelles, les sciences de la vie et les technologies propres. Parmi nos nombreuses réussites, l'arrivée de deux joueurs internationaux de premier plan dans le secteur des batteries est un événement majeur. Dans ce domaine d'avenir, nous visons une présence structurante et créatrice de richesse à toutes les étapes, depuis la mine jusqu'au recyclage. Ce serait une première : transformer au Québec, et même réutiliser, du minerai extrait de notre sol.

Nous avons déployé l'initiative Compétivert, lancée à la toute fin de l'année précédente. Cette initiative vise à soutenir, par des conditions de financement flexibles, l'intégration de technologies propres et des pratiques écoresponsables dans les entreprises. Nous voulons être des acteurs de la décarbonation de l'économie.

L'économie québécoise a très bien tiré son épingle du jeu en 2021-2022, mais de forts vents se sont levés : ruptures d'approvisionnement, forte inflation, tensions géopolitiques auxquels s'ajoute la rareté de main-d'œuvre. Ces éléments conjoncturels ou structurels auront des impacts dans les mois et années à venir et pourraient restreindre la capacité de croissance des entreprises.

Face aux défaillances dans les chaînes d'approvisionnement, Investissement Québec s'est mis à l'œuvre pour appuyer les entreprises et les encourage à profiter de la valeur stratégique de s'approvisionner auprès de fournisseurs de proximité ou à rapatrier au Québec leur production de l'étranger. Devant l'inflation galopante, nous avons aidé des entreprises à améliorer le contrôle de leurs coûts, ce qui passe souvent par des investissements accrus en modernisation. Le niveau de productivité demeure le maillon faible de l'économie québécoise. Pour y pallier l'investissement en automatisation et robotisation est une solution que nous mettons de l'avant avec insistance. C'est incontournable. Rehausser la productivité de nos entreprises reste l'une de nos priorités opérationnelles, et chaque année, nous aidons un nombre grandissant d'entreprises sur ce plan.

Les résultats des démarches d'Investissement Québec International en matière d'attraction d'investissements étrangers et d'accompagnement à l'exportation ont doublé depuis trois ans. En 2021-2022, plus de 4,6 G$ de nouveaux investissements directs étrangers se sont concrétisés alors que les ventes hors Québec ont atteint près de 2,0 G$ pour les entreprises accompagnées par la Société.

Ces résultats sont le fruit d'un appui stratégique aux entreprises dans la diversification de leurs marchés hors Québec et à l'efficacité de nos activités d'attraction d'investissements étrangers dans des marchés sous-exploités ou de nouveaux marchés à fort potentiel.

Investissement Québec se présente comme un partenaire incontournable des entreprises québécoises et de l'extraordinaire potentiel du Québec. Cette mission est emballante pour notre grande équipe. L'année 2021-2022 a été la deuxième année de vie du nouvel Investissement Québec et de son équipe unifiée. Grâce à l'engagement de toutes et tous, nous avons pu former une Société moderne qui répond aux défis d'aujourd'hui. L'une des données les plus encourageantes de l'exercice est le taux d'adhésion très élevé des employés à 88 %. C'est dire que le nouvel Investissement Québec a trouvé sa place dans le cœur de ses artisan.e.s. Ensemble, nous sommes cette grande agence de développement économique dont le Québec avait besoin.

Merci à toute l'équipe de rendre Investissement Québec possible. Merci au conseil d'administration pour son éclairage et sa sagesse. Merci au gouvernement pour sa confiance. Le travail continue.

Original signé

Guy LeBlanc

« Rehausser la productivité de nos entreprises est l'une de nos priorités et chaque année, nous aidons un nombre grandissant d'entreprises sur ce plan. »

Faits saillants 2021-2022

4 607

Accompagnements aux entreprises [1]

4,9 G$

Financement total [2]

1 L'accompagnement aux entreprises inclut l'accompagnement technologique, les services-conseils et le soutien à l'exportation.

2 Le financement total inclut les activités des fonds propres et celles à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

Faits saillants 2021-2022

Accompagnement aux entreprises



927

accompagnements technologiques pour soutenir des projets de transformation numérique

478

accompagnement-conseil stratégique (ACS[MD]) pour appuyer la croissance des entreprises

3 202

accompagnements et un appui financier à l'exportation, qui ont permis de générer des ventes fermes hors Québec de

2,0 G$





121

projets d'investissements étrangers d'une valeur de

4,6 G$

au bénéfice de toutes les régions du Québec grâce aux activités de démarchage

Faits saillants 2021-2022

Activités de financement

Des fonds propres d'Investissement Québec

Financement autorisé
2,0 G$

Valeur des projets
7,9 G$

1 482 interventions financières

1 223 entreprises soutenues

370,0 M$ Recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société



À titre de mandataire du gouvernement du Québec

Financement autorisé
2,9 G$

Valeur des projets
12,0 G$

3 409 interventions financières

2 702 entreprises soutenues

Autres activités

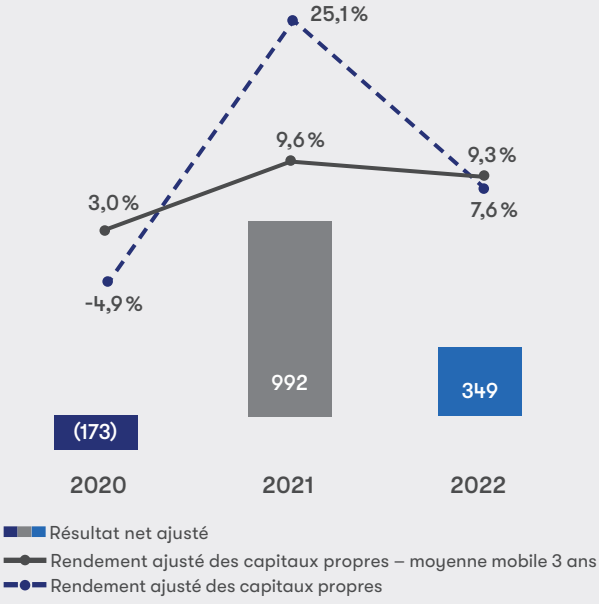
2 235 certificats et attestations pour l'administration de diverses mesures fiscales

2 227 certificats de conformité actifs par le Bureau de normalisation du Québec

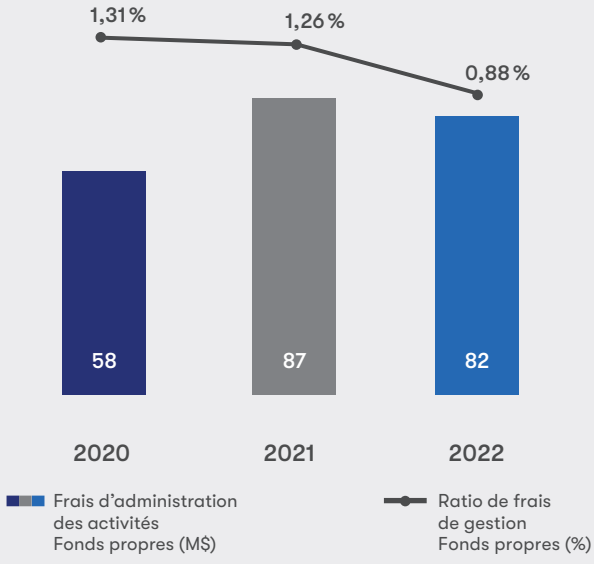
Faits saillants 2021-2022

Performance financière

Résultat net ajusté (M$) et rendement ajusté des capitaux propres

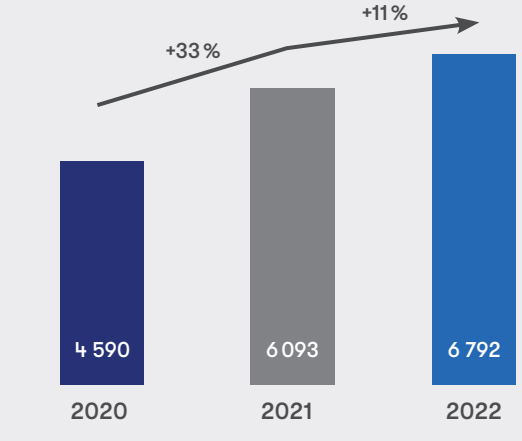


Ratio de frais de gestion (1)

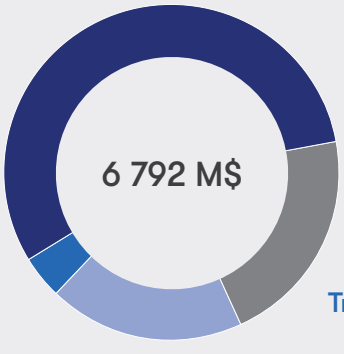


(1) Frais d'administration des secteurs d'investissement Fonds propres exprimés en pourcentage du portefeuille moyen.

Portefeuille (M$)



Répartition du portefeuille



Financement	56 %
Capital de risque et fonds d'investissement	21 %
Participations	19 %
Trésorerie et autres actifs	4 %

Investissement Québec
en bref

2021
2022

Investissement Québec : partenaire incontournable des entreprises



Accompagnement technologique

Investissement Québec – CRIQ est la porte d'entrée des entreprises québécoises pour leurs projets de transformation numérique. Elles sont soutenues dans leur croissance par une équipe d'experts multidisciplinaires qui les accompagne pour relever les principaux défis technologiques auxquels elles font face, et ainsi augmenter leur productivité et leur compétitivité.

- Augmenter la productivité grâce aux nouvelles technologies
- Réaliser une transformation numérique
- Améliorer la performance environnementale industrielle
- Développer des produits innovants et conformes

Financement

Investissement Québec offre des solutions adaptées sous forme de prêts, de garanties de prêt et d'investissements en capitaux propres, incluant des investissements directs en capital de risque et indirects par le biais de fonds d'investissement. Il administre plusieurs programmes de développement économique à titre de mandataire du gouvernement du Québec et accorde et administre l'aide ponctuelle déterminée par décret.

- Prêts et garanties de prêt
- Investissements en capitaux propres : capital de risque, capital de développement
- Fonds d'investissement

Partout au Québec, Investissement Québec accompagne les entreprises québécoises en les conseillant, en les appuyant financièrement pour accélérer leur croissance.

International

Investissement Québec International accompagne les entreprises qui souhaitent accroître et diversifier leurs ventes de produits et services hors Québec, et contribue à attirer des investissements et des talents étrangers au Québec. Il offre un accompagnement spécialisé aux entreprises québécoises désirant concrétiser leurs projets d'exportation. Il favorise l'attraction d'investissements étrangers au bénéfice de toutes les régions du Québec et soutient les sociétés étrangères établies au Québec.

- Soutien à l'exportation
- Intelligence d'affaires
- Attraction d'investissements et de talents étrangers
- Visites et recherche d'emplacements
- Implantation et expansion de filiales internationales



Service-conseil

Par l'entremise de ses places d'affaires dans les 17 régions administratives du Québec, Investissement Québec favorise la croissance des entreprises et les incite, par son service-conseil et son accompagnement, à occuper une position stratégique sur les marchés internationaux, à améliorer leur productivité ou à prendre le virage numérique.

- Accompagnement-conseil stratégique[MD]
- Programmes d'aide financière

Témoignage d'entreprise

Vélos libre-service : de la Beauce à l'international

Technologies Bewegen

Solution de vélos à assistance électrique en libre-service



Faire connaître leur solution de vélos à assistance électrique en libre-service dans le reste du Canada et sur la scène internationale, c'est le défi que s'est donné Technologies Bewegen et auquel Investissement Québec a prêté main-forte.

L'entreprise, établie à Saint-Georges en Beauce, est responsable de 28 réseaux de vélopartage, qui se trouvent en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Europe. Chacun des opérateurs a eu droit à une solution clés en main : en plus de vélos à assistance électrique et de bornes de recharge, ils ont reçu des outils informatiques pour gérer la flotte et déployer une application mobile et un site web.

Technologies Bewegen envisage de nombreux projets de développement. « Notre but, c'est de mettre en place une solution de vélo-partage dans chaque province canadienne et d'augmenter notre présence en Europe et aux États-Unis », mentionne le responsable du développement international de l'entreprise, Martijn Kentie.

La clientèle cible pour leur solution de vélos en libre service ? Les municipalités qui souhaitent offrir des moyens de transport actif à leur population. Le fabricant doit, pour ce faire, rivaliser avec de grandes organisations qui ont des moyens financiers colossaux, ce qui est un gros défi.

« Notre but, c'est de présenter notre solution, expliquer l'accompagnement que l'on offre et répondre aux questions. »

Pour accompagner Technologies Bewegen, Investissement Québec a ouvert de nombreuses portes à l'entreprise, dont celles du réseau des représentations du Québec au Canada et à l'international, qui sont en lien avec les autorités locales des provinces ou des pays où elles sont mandatées.

« On a vraiment eu de la chance d'avoir été mis en relation avec toutes ces délégations québécoises, dit le responsable du développement international de l'entreprise beauceronne. Grâce à elles, on a fait quelques présentations et on a commencé des discussions avec des clients potentiels. »

Investissement Québec a d'autre part ciblé des événements incontournables dans le milieu des transports, en plus d'offrir un soutien financier à Technologies Bewegen, par l'entremise du Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE).

« Grâce à cet appui, on peut plus facilement participer à des événements intéressants à l'étranger et promouvoir notre solution de vélos en libre-service », souligne Martijn Kentie.

Après des mois pandémiques difficiles, Technologies Bewegen entrevoit l'avenir avec un grand optimisme. Grâce au soutien apporté par Investissement Québec, l'entreprise est maintenant prête à parcourir le monde avec ses vélos à assistance électrique.

« Investissement Québec nous a ouvert de nombreuses portes pour présenter notre solution de vélos en libre-service, dont celles du réseau des représentations du Québec au Canada et à l'étranger. »

— Martijn Kentie, responsable développement international
Technologies Bewegen

Témoignage d'entreprise

L'accompagnement technologique : un tremplin vers la productivité

« Sans les 180 degrés réalisés avec le soutien d'Investissement Québec, notre important contrat avec Volvo était en péril », explique Pierre Jauvin, président des Industries Cresswell, une entreprise de fabrication et de transformation de l'acier, filiale du Groupe Acier Nova.

La collaboration avec Investissement Québec – CRIQ a démarré en mai 2021, après un constat laissant présager le pire pour l'entreprise : l'usine n'arrivait qu'à livrer à temps 25 % des produits à son principal client, la Suédoise Volvo CE, et à peine mieux à ses autres clients. La fermeture ou le déménagement aux États-Unis étaient des risques réels.

C'est à ce moment que l'équipe regroupée autour de Pierre et Isabelle Côté s'est relevé les manches. « Il fallait redresser l'entreprise et établir des partenariats pour répondre aux exigences de plus en plus grandes de nos clients et conserver la centaine d'emplois ici. »

L'incitatif pour redonner de la vigueur à Industries Cresswell est d'abord venu de Volvo sous la forme d'un contrat d'exclusivité pour certains produits et l'ajout de fabrication de godets d'excavatrice, qui représenterait éventuellement au moins la moitié des ventes de l'entreprise, puis de la croissance de notre autre client majeur Peikko. « Nous devions accepter de tout changer, nos méthodes, nos systèmes et nos équipements pour y répondre et robotiser l'usine pour parvenir à la bonne cadence de fabrication et concurrencer les fournisseurs européens, asiatiques ou mexicains », précise le chef d'entreprise.

L'entrée en jeu d'Investissement Québec – CRIQ n'a pas tardé à produire des résultats concrets. « Les conseillers industriels d'Investissement Québec – CRIQ ont monté les cahiers de charge, ils nous ont questionnés pour bien comprendre nos méthodes et nos besoins et nous ont offert une expertise que nous n'aurions jamais pu développer. »

Les Industries Cresswell

Conception et fabrication de produits en acier



Les résultats issus de ce partenariat sont éloquents. Industries Cresswell devraient devenir l'une des entreprises de ce secteur les plus avancées mondialement en matière de robotisation et de technologie. De plus, des emplois de qualité continuent d'être créés, les profits sont au rendez-vous, et l'entreprise affiche un rendement nettement amélioré.

L'atmosphère au travail a complètement changé, l'enthousiasme envers la nouveauté provoque sourire, confiance et satisfaction chez tout le monde. Pierre Jauvin, quant à lui, est fier d'avoir réussi à choisir les partenaires les plus à même de l'épauler pour conserver et développer au Québec une entreprise essentiellement exportatrice et développer des partenariats exceptionnels avec des multinationales européennes.

« L'équipe d'Investissement Québec n'a pas compté ses heures. Ses experts ont voyagé avec nous à l'international, ils font partie de notre entreprise et nous ont redonné fierté ! »

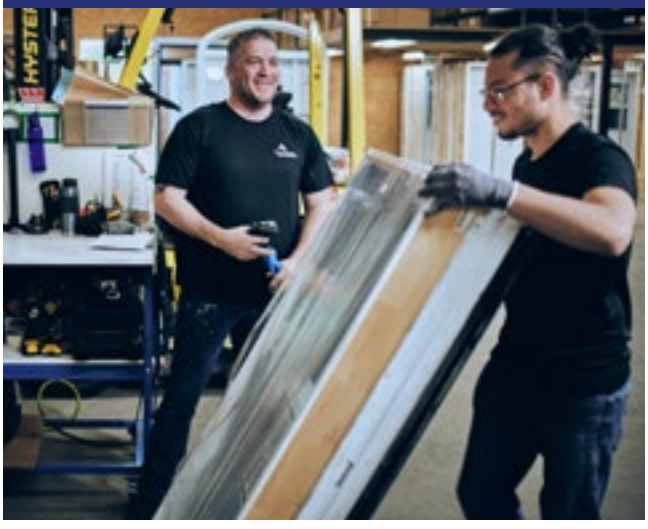
— Pierre Jauvin, président
Les Industries Creswell

Témoignage d'entreprise

Propulser la productivité grâce à l'industrie 4.0

Portes et fenêtres Abritek

Fabricant de portes et fenêtres



L'automatisation des usines de production est désormais une nécessité pour l'industrie manufacturière. Les Portes et fenêtres Abritek l'ont bien compris. Pour effectuer ce virage 4.0 avec succès, l'entreprise familiale a obtenu le soutien d'Investissement Québec.

« Nous avons bénéficié d'un accompagnement incroyable. Les experts d'Investissement Québec ont un esprit vif. Ils font des suivis et sont là pour nous conseiller. Et leur approche est très humaine », souligne la directrice générale du fabricant de Saint-Georges en Beauce, Bianca Dupuis.

De grands projets

Au milieu des années 2010, l'entreprise familiale constatait déjà le manque de main-d'œuvre et elle anticipait la pénurie que l'on connaît aujourd'hui. Elle caressait en outre le projet d'augmenter les capacités de production des deux usines que compte l'entreprise, en plus d'éliminer le travail manuel pour privilégier des emplois à valeur ajoutée.

Le virage vers l'automatisation et la robotisation s'est ainsi imposé de lui-même. Mais par où commencer ? C'est là qu'Investissement Québec est entré en jeu et a prêté assistance à l'entreprise fondée en 1947. Des prêts à taux avantageux lui ont d'abord été consentis pour agrandir ses installations et acquérir de nouveaux équipements. Elle a ensuite eu droit à de l'accompagnement personnalisé pour améliorer son fonctionnement.

« On a exposé nos plans aux experts d'Investissement Québec et on leur a expliqué ce qui restait à faire. C'est accessible à toutes les entreprises d'acheter une machine à un million de dollars et de l'installer, mais il y a toujours de l'optimisation et de l'intégration à faire. On leur a confié nos préoccupations, et ils ont trouvé des solutions financières pour nous soutenir », poursuit la directrice générale de la PME.

Un suivi personnalisé

En plus de lui offrir un appui financier, Investissement Québec a recommandé à la société des experts capables de la guider ainsi que des entreprises prêtes à l'épauler dans la réalisation de ses projets d'automatisation.

« Investissement Québec a tellement de ressources et de contacts, soulève Bianca Dupuis. Nous avons rapidement été dirigés vers le bon sous-traitant et le bon spécialiste. La recherche et l'analyse étaient faites. »

Aujourd'hui, les procédés de la première usine des Portes et fenêtres Abritek sont automatisés à 90 %. La deuxième atteindra ce même taux d'ici la fin de l'été 2022. « Et si ce n'est pas plus ! » avance avec enthousiasme Bianca Dupuis.

> « Nous avons bénéficié d'un accompagnement incroyable. Les experts d'Investissement Québec ont un esprit vif. Ils font des suivis et ils sont disponibles pour nous conseiller. Et leur approche est très humaine. »
>
> — Bianca Dupuis, directrice générale
> Portes et fenêtres Abritek

Le 8 mai 2022, un incendie majeur a complètement détruit les bureaux, la salle de montre, plusieurs camions et l'usine principale d'Abritek. Néanmoins, la direction et son équipe regardent de l'avant pour saisir les opportunités, malgré cette tragédie. Investissement Québec est aux côtés de l'entreprise pour accompagner les dirigeants et les aider à identifier des solutions selon leurs besoins.

Augmenter la compétitivité des entreprises par la productivité et l'innovation

Faire bouger l'aiguille de la productivité

Investissement Québec a intensifié durant l'année ses efforts pour augmenter la productivité et accélérer la croissance des entreprises d'ici en poursuivant le déploiement et la mise en valeur de l'initiative Productivité innovation. L'objectif de l'initiative est que davantage d'entreprises passent à l'action en misant sur l'innovation sous toutes ses formes et sur des technologies et procédés, comme l'automatisation, la numérisation, la robotisation et les applications d'intelligence artificielle.

L'initiative Productivité innovation propose des solutions de financement et d'accompagnement dans toutes les régions du Québec et cible un large éventail de secteurs d'activité, interdépendants du secteur manufacturier, comme le transport et l'entreposage, le commerce de gros et de détail, les mines, la construction et les services professionnels, scientifiques et techniques.

Accélérer les projets innovants

Au 31 mars 2022, 531 projets innovants visant une hausse de productivité ont été financés dans les secteurs ciblés, représentant des investissements totaux de 1,5 milliard de dollars. Un an et demi après le lancement de l'initiative, ces financements représentent 63 % de la cible de 2,4 milliards de dollars sur quatre ans.

Partager la recette du succès

La poursuite des Labs Productivité innovation a permis de parcourir virtuellement toutes les régions du Québec à la rencontre d'entreprises prêtes à passer à l'action. Depuis septembre 2020, 28 Labs ont été réalisés et ont permis à plus de 472 participants de s'inspirer, de s'informer et de s'outiller pour réaliser leur transition technologique, et ce, grâce à un partage de connaissances et d'apprentissages d'entreprises innovantes et d'experts des quatre coins du Québec. Des études de cas ont été publiées pour mobiliser un plus grand nombre d'entreprises.

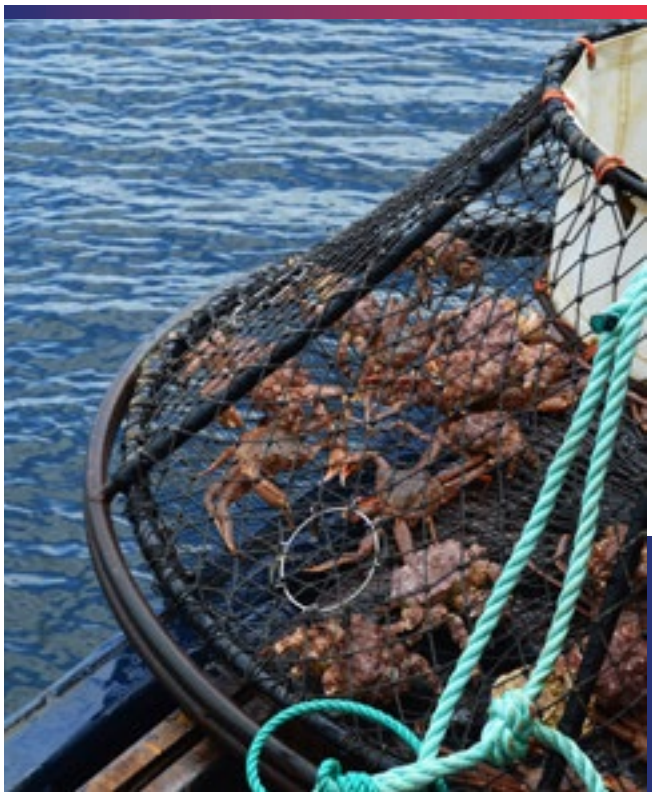
Investissement Québec a également poursuivi d'autres actions dont la diffusion de la websérie *Passer à l'action* et Investissement Québec – CRIQ travaille à offrir un accompagnement personnalisé à une cohorte de 20 entreprises, représentatives de secteurs clés de chaque région du Québec, pour propulser leur croissance et les rendre plus autonomes dans la réalisation de projets numériques.

L'innovation est un levier important pour augmenter la productivité des entreprises québécoises.



Productivité innovation

Une initiative
d'Investissement Québec



Les Crabiers du Nord

« Depuis 2012, ça fait partie de notre culture d'entreprise d'innover. De façon générale, nos projets d'innovation visent des gains de productivité, soit la diminution des coûts de production, l'amélioration de nos rendements et de la qualité de travail. D'ailleurs, les employés nous apportent souvent des idées. Chez Les Crabiers du Nord, on a cette devise : on améliore le présent pour mieux gérer le futur. »

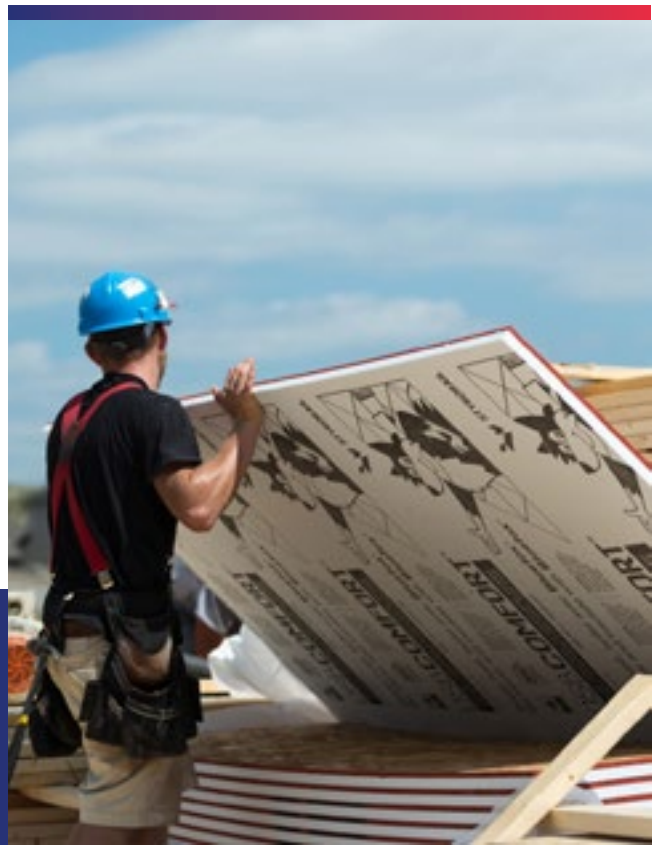
— Gilles Gagnon,
directeur général
Crabiers du Nord

- Transformation de poissons et fruits de mer
- Côte-Nord
- Projet : Installation d'équipements d'automatisation et de modernisation de l'usine de transformation

Styro Rail

« Le succès de Styro Rail repose sur un noyau solide, une vision familiale, un sens de l'innovation et un désir de se démarquer. Aujourd'hui, grâce à un équipement de production à la fine pointe de la technologie et des procédés innovants, nous sommes en mesure de répondre aux besoins changeants de notre clientèle. Ainsi, des produits moulés aux formes complexes et audacieuses peuvent être réalisés efficacement. Nous sommes fiers d'être une entreprise manufacturière novatrice dans ses stratégies de récupération et de recyclage des eaux, énergies et résidus de production. »

— Émilie Martineau,
architecte
Styro Rail



- Fabrication de produits isolants en polystyrène expansé
- Outaouais
- Projet : Automatisation et achat d'équipements innovants



LVL Global

« Chez LVL Global, l'innovation est l'affaire de tous ! Une équipe aux compétences diversifiées et complémentaires a été formée pour suivre nos projets d'innovation de A à Z. Autour de la table se retrouvent gestionnaires, opérateurs, techniciens, mécaniciens, etc. Ils sont capables d'anticiper les problèmes, les résoudre, et de rendre le processus le plus efficace possible. »

— Claude Gagnon,
président
LVL Global

- Fabrication de poutres de bois lamellé
- Abitibi-Témiscamingue
- Projet : Optimisation des opérations pour se démarquer de la concurrence

WIPTEC

« Nos logiciels et leurs algorithmes permettent non seulement une grande agilité et une meilleure capacité de prédiction des éléments logistiques, mais ces technologies et l'automatisation sont devenues de véritables leviers pour nos clients. C'est toute la chaîne d'approvisionnement qui devient plus productive ! »

— Martin Ball,
président et chef de la direction
WIPTEC



- Préparation de commandes pour les secteurs du commerce de détail, de la vente en gros et du commerce en ligne
- Longueuil et Sherbrooke
- Projet : Acquisition d'un système robotisé de préparation de commandes, robots de manutention, stations de préparation et étagères intelligentes

Pour un Québec plus productif, plus innovant et plus vert

Lancée en mars 2021, l'initiative Compétivert incite les entreprises à adopter des technologies propres et des pratiques écoresponsables pour devenir plus compétitives tout en diminuant leur empreinte environnementale. L'initiative, qui propose des solutions de financement et d'accompagnement, sensibilise et outille les entreprises pour qu'elles passent à l'action. La Société vise également à stimuler la croissance de la filière des technologies propres pour que les entreprises accroissent leurs parts de marché, ici comme à l'international. Elle cherche également à renforcer la collaboration avec les acteurs de l'écosystème liés à l'économie verte.

La transition et l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'électrification des transports, la captation du carbone, les nouveaux carburants, le recyclage et la valorisation du plastique, les énergies renouvelables et l'économie circulaire sont des avenues à considérer par les entreprises québécoises pour être plus attractives, rentables et se positionner dans un marché en constante évolution.

Innover par des pratiques écoresponsables et des technologies propres, c'est accélérer la compétitivité des entreprises tout en assurant la prospérité d'une économie responsable et durable.



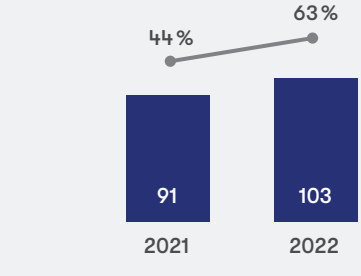
Afin que les entreprises amorcent bien leur virage, Investissement Québec – CRIQ les accompagne aussi dans la réalisation d'un diagnostic de performance environnementale industrielle Compétivert. Ce diagnostic permet d'analyser les procédés et processus industriels et de dresser une liste d'actions et de projets prioritaires dans une perspective de productivité durable. Des partenariats ont également été conclus pour accroître le nombre de diagnostics réalisés.

La Société dispose également d'une Politique d'investissement responsable et de finance durable pour intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse de ses interventions financières. Un déploiement de nouveaux outils est en cours pour encadrer l'intégration des principes de la politique dans ses activités, encourager les entreprises à mettre en place des pratiques de développement durable et démontrer son engagement dans la transition vers une économie verte et responsable.

Pour contribuer au développement durable

- Cette année, Investissement Québec a autorisé 379,2 millions de dollars de financement pour 103 projets totalisant 1,7 milliard de dollars liés aux technologies propres.
- De ce montant, 185,1 millions de dollars ont été autorisés pour 16 projets liés à l'électrification des transports, 33,5 millions de dollars pour sept projets liés à l'économie circulaire et 44,8 millions de dollars pour 22 projets dans le secteur du recyclage et des services environnementaux.
- Devant ces résultats, qui dépassent largement la cible de financement initiale (375 millions de dollars pour 2021-2024), la Société a augmenté celle-ci pour l'établir à un milliard de dollars.

Nombre de projets visant une innovation dans les technologies propres



Les Champions verts : des entreprises québécoises qui se démarquent dans le secteur des technologies propres

Dans le cadre de l'initiative Compétivert, Investissement Québec a nommé des Champions verts. Les entreprises choisies se démarquent dans leur marché par leur produit ou leur procédé à fort impact économique, social et environnemental et contribuent à faire rayonner le savoir-faire québécois du secteur des technologies propres. Investissement Québec a dévoilé le nom de huit Champions verts depuis le lancement de l'initiative.

AddÉNERGIE | flo
AIREX ÉNERGIE
FERME D'HIVER
GHGSAT
h2o innovation
LION ÉLECTRIQUE
SOLLUM
Trigo energies

CompétiVert

Une initiative
d'Investissement Québec



Yourbarfactory

« En 2019, nous avons investi dans un nouveau bâtiment qui, tout en nous permettant de tripler notre superficie et de doubler notre production, était certifié LEED. Nous avons à cœur d'exceller dans les domaines clés de la santé humaine et de l'environnement, et ça passe aussi par des installations et des processus verts. »

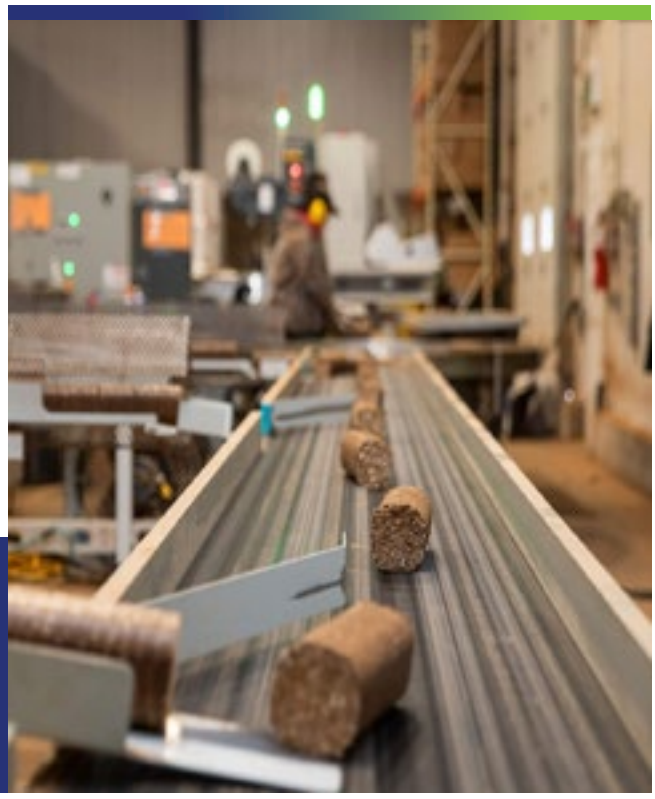
— Martin Joyal,
fondateur et responsable de la pérennité
Yourbarfactory

- Production de barres de céréales protéinées, énergétiques et diététiques
- Montérégie
- Projet : Agrandissement et acquisition d'équipements innovants

Damabois

« Désireux d'innover, nous explorons sans cesse de nouvelles possibilités de modernisation. Nos installations sont à la fine pointe de la technologie et nous misons sur une énergie verte. Par exemple, la chaleur nécessaire pour arcader, sécher et traiter nos produits à haute température provient d'une chaudière alimentée à la biomasse forestière. L'utilisation de cette énergie verte évite la production de centaines de tonnes de gaz à effet de serre. »

— Martin Lavoie,
président-directeur général
Damabois



- Transformation des produits du bois, fabrication de bûches énergétiques et de palettes moulées
- Bas-Saint-Laurent
- Projet : Achat d'un séchoir électrique, nouveaux équipements, efficacité énergétique



Groupe Robert

« Le Groupe Robert est fier d'accroître son efficacité grâce à ce nouveau centre de distribution ultra-efficace pour aliments frais et surgelés, un entrepôt qui sera parmi les plus automatisés en Amérique du Nord, conçu avec les technologies les plus modernes et durables. »

— Chantal Bourgeois,
vice-présidente, Finances
Groupe Robert

- Solutions logistiques, de distribution, d'entreposage et de transport
- Montérégie
- Projet : Construction d'un entrepôt automatisé et vert

Fromagerie Champêtre

« En plus d'avoir récemment fait l'acquisition d'équipements innovants qui permettent un meilleur suivi de la production, nous travaillons à améliorer nos performances environnementales par le biais d'une usine de traitement des eaux usées. L'usine nous permet d'améliorer la qualité des eaux de rejet de notre processus de fabrication et réduit notre empreinte environnementale. »

— Anne Savard,
directrice des opérations
Fromagerie Champêtre



- Production de fromages de commodité et artisanaux
- Lanaudière
- Projet : Usine de traitement des eaux usées

L'approvisionnement québécois : stratégique et payant

Je m'approvisionne au Québec

Les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ont entraîné des retards dans les carnets de commandes, des pénuries de matières premières et des hausses de prix pour les manufacturiers. Les aider à bâtir des chaînes d'approvisionnement résilientes est devenu l'une des priorités d'Investissement Québec avec le déploiement de la Stratégie de soutien à l'approvisionnement québécois.

Cette initiative vise à encourager les entreprises à profiter des avantages de s'approvisionner auprès de fournisseurs de proximité ou de rapatrier au Québec leur production de l'étranger. Elles se mettent ainsi à l'abri des risques liés à la chaîne d'approvisionnement qui sont un obstacle à leur croissance. De plus, en achetant des produits, des services ou des technologies québécoises, les entreprises acquièrent de l'agilité opérationnelle, optimisent leurs bénéfices financiers et réduisent leur empreinte environnementale.

Aider les entreprises à bâtir des chaînes d'approvisionnement résilientes est l'une des priorités d'Investissement Québec, pour bâtir une économie prospère et autonome.

Tout le Québec y gagne

Dans le cadre de l'initiative, la Société veut soutenir les entreprises œuvrant dans six secteurs d'activité prioritaires : le manufacturier, les sciences de la vie, les nouvelles technologies, les technologies propres, le transport électrique et l'aérospatiale.



Pour aider les entreprises à développer un réseau de fournisseurs québécois, la Société leur offre un accompagnement stratégique et différents outils. Elle peut les aider à faire le diagnostic de leur chaîne d'approvisionnement pour en identifier les faiblesses. Elle met à leur disposition le moteur de recherche iCRIQ qui leur donne accès au plus grand répertoire de manufacturiers, de distributeurs, de grossistes et d'entreprises de service aux industriels. Elle est aussi en mesure d'accompagner les entreprises dans la recherche de fournisseurs et de faciliter le maillage entre les acheteurs et les vendeurs.

Des solutions de financement sont également offertes pour soutenir des projets d'innovation technologique ou de rapatriement de la production au Québec

La Société a créé un calculateur du coût réel d'importation pour établir l'écart de prix entre les produits importés et ceux fabriqués au Québec. Après ce calcul, l'approvisionnement québécois devient souvent plus attrayant que les importations, alors que les coûts de transport par conteneurs et les coûts de main-d'œuvre en Asie sont en augmentation.

Cette initiative pour favoriser l'approvisionnement québécois est en toute cohérence avec la stratégie gouvernementale de bâtir une économie plus prospère, résiliente et autonome. Autant les acheteurs que les vendeurs en sortent gagnants.

Partenaire de l'écosystème

Contexte économique

La dernière année a été marquée par une période de croissance économique grâce notamment au soutien des gouvernements en période de pandémie.

Le secteur manufacturier a, dans son ensemble, retrouvé dès juin 2021 son niveau d'activité prépandémique et a maintenu une croissance soutenue depuis. Toutefois, les perturbations observées dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que le manque de main-d'œuvre disponible ont limité la croissance de plusieurs entreprises au Québec.

Certains secteurs de l'industrie des services, tels que les arts, spectacles et loisirs ainsi que l'hébergement et la restauration, ont continué d'être très affectés par le contexte pandémique.

Dans ces conditions si particulières, Investissement Québec a poursuivi les mesures existantes de soutien aux entreprises par un moratoire sur le remboursement de capital et le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) mis en place en collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI).

Perspectives économiques

Si les conditions favorables à une croissance économique au Québec semblent à nouveau se présenter en 2022, il n'en demeure pas moins que la conjonction de plusieurs facteurs pourrait en atténuer l'ampleur et les effets, comme la hausse des coûts, l'accès à la main-d'œuvre, les difficultés d'approvisionnement ou encore la situation en Ukraine.

Comme principal levier de l'action économique du gouvernement, la Société a également à cœur de soutenir sa vision d'un Québec plus prospère, plus vert et plus fier.

Investissement Québec fournit, à même ses fonds propres, de nombreuses solutions d'affaires à des entreprises désireuses de croître au Québec. Il agit également comme gestionnaire de mandats et programmes gouvernementaux. En complémentarité avec ses partenaires financiers, Investissement Québec a pour objectif de renforcer l'économie d'ici. Ses priorités visent, entre autres, l'augmentation de la productivité des entreprises, le maintien de la propriété québécoise des entreprises, la stimulation de l'innovation, le soutien aux régions, l'accroissement des exportations et l'appui à l'économie sociale.



Complémentarité

Les activités de la Société et ses choix en matière d'interventions financières suivent trois grands principes. En effet, la Loi sur Investissement Québec énonce que le développement économique, la rentabilité et la complémentarité constituent les piliers qui doivent guider l'élaboration de son offre de services financiers.

La Loi précise que la Société doit participer activement au développement économique du Québec, notamment en stimulant l'innovation dans les entreprises, les investissements et les exportations. Quant à la rentabilité, la Loi indique qu'Investissement Québec doit rechercher « un rendement moyen à long terme de ses capitaux propres au moins équivalent au taux d'emprunt du gouvernement ».

La Loi précise également la notion de complémentarité. Ainsi, en plus de « chercher à compléter l'offre des autres organismes publics, des institutions financières du secteur privé et des autres partenaires », l'offre de services financiers de la Société doit « permettre l'établissement, dans les différents secteurs de l'économie, d'une chaîne de financement entière propre à assurer le financement des entreprises selon le stade de leur développement ».

Les orientations stratégiques d'Investissement Québec reflètent cette approche renouvelée en matière de complémentarité, qui s'exprime à deux niveaux.

Tout d'abord, la Société utilise un indicateur qui mesure la proportion annuelle de projets financés réalisés avec des partenaires financiers. La cible du plan stratégique 2020-2023 quant à la proportion du nombre de projets financés réalisés avec des partenaires financiers est d'au moins 73 %. Au 31 mars 2022, 71 % des projets financés l'ont été avec des partenaires financiers. Pour ces projets, chaque dollar financé par Investissement Québec a contribué à un financement supplémentaire de trois dollars des partenaires financiers. Ces résultats comprennent à la fois les activités des fonds propres et celles à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

En plus de démontrer la collaboration qui existe entre la Société et ses partenaires, la présence d'Investissement Québec dans le financement d'un projet bénéficie à ses clients et partenaires de plusieurs façons, illustrant ainsi la nature complémentaire de son offre :

- Diversifier les sources de financement
- Faciliter l'accès au financement pour les entreprises et accroître l'importance du financement
- Être un partenaire patient et flexible, sans qui le montage financier du projet ne pourrait parfois pas se faire, notamment pour les grands projets structurants
- Permettre à l'entreprise de tirer profit de son réseau d'affaires (maillage)
- Fournir son expertise (ex. : régionale, sectorielle) ou de l'accompagnement

La Société complète également l'offre de ses partenaires en atténuant les principales lacunes de la chaîne des capitaux, c'est-à-dire en intervenant là où les autres acteurs de l'écosystème sont peu présents. L'une des cinq orientations du plan stratégique de la Société et les indicateurs de performance qui en découlent permettent d'évaluer les efforts de l'organisation en ce sens.

Finalement, la Société joue son rôle complémentaire en appuyant les entreprises qui présentent des cotes de risque plus élevées. En effet, le niveau de risque du portefeuille de prêts d'Investissement Québec est plus élevé que celui des grandes banques canadiennes. Le tableau *Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société*, au 31 mars 2022, est présenté à la section *Gestion des risques*.

Engagement auprès de la communauté d'affaires

Par son engagement auprès de la communauté d'affaires et de ses partenaires, Investissement Québec vise à soutenir le développement économique du Québec, à encourager le développement de l'entrepreneuriat et la croissance de certains secteurs porteurs. La Société encourage et soutient de multiples façons l'excellence des entreprises québécoises, le leadership des dirigeants et l'implication de jeunes entrepreneurs au sein de leur communauté. La Société a investi plus de 700 000 dollars au cours de l'exercice, dans le respect de la Politique pour l'octroi de commandites, partenariats et dons corporatifs, pour soutenir l'organisation de nombreux événements et initiatives d'associations d'affaires et sectorielles de toutes les régions du Québec, et d'organismes internationaux triés sur le volet.

Enfin, la Société œuvre à la promotion du développement durable et de l'adoption de technologies propres et de pratiques écoresponsables, entre autres, par ses différents partenariats avec Écotech Québec, Réseau Environnement, Québec net positif, le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec, 2 Degrés, Cycle Momentum et l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable.

Suivi du plan stratégique et du plan d'action de **développement durable**

2021-2022

Plan stratégique

Suivi annuel du plan stratégique

Le plan stratégique 2020-2023 d'Investissement Québec a été approuvé par le gouvernement le 10 mars 2021. Ce plan a permis de déployer le mandat élargi de la Société pour répondre aux principaux défis de productivité des entreprises.

Malgré un contexte économique marqué par l'incertitude en raison d'une deuxième année consécutive de pandémie, la plupart des cibles de l'exercice 2021-2022 ont été dépassées. À moins d'une indication contraire, les indicateurs et les cibles comprennent à la fois les activités des fonds propres et celles à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

Enjeu 1 : La compétitivité des entreprises

Objectif	Indicateur	2021-2022 Cible	2021-2022 Résultat	
Orientation 1 : Améliorer la compétitivité des entreprises par l'innovation et la productivité				
1.1. Augmenter la productivité des entreprises	1. Proportion du nombre de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises (MEI) Mesure de départ : 24 %	**30 %**	**31 %**	**Atteinte**
1.2. Accélérer les investissements privés des entreprises	2. Taux de croissance de la valeur des investissements privés non résidentiels des entreprises financées (MEI) Mesure de départ : 3,2 G$	**+ 15 %**	**+ 84 %**	**Atteinte**
1.3. Accompagner les entreprises dans leur transition technologique	3. Nombre de projets d'accompagnement technologique visant l'innovation Mesure de départ : 1 020 projets	**1 071**	**927**	**Non atteinte**
1.4. Stimuler l'innovation dans les technologies propres	4. Taux de croissance du nombre de projets financés visant une innovation dans les technologies propres Mesure de départ : 63 projets	**+ 35 %**	**+ 63 %**	**Atteinte**

(MEI) Indicateurs communs entre Investissement Québec et le MEI

Au cours de l'exercice, 31 % des projets financés par la Société visaient une hausse de la productivité des entreprises, dont plusieurs ont été soutenues par l'initiative Productivité innovation. L'un des moyens pour améliorer la productivité des entreprises étant d'accélérer leurs investissements, la Société a financé des projets comportant des dépenses en immobilisations d'une valeur de 5,9 milliards de dollars, soit 84 % de plus que la mesure de départ.

Afin d'améliorer la compétitivité des entreprises par l'innovation et la productivité, la Société a aussi offert des services d'accompagnement technologique à ses clients. Investissement Québec – CRIQ a travaillé sur 927 projets au cours de l'exercice 2021-2022, soit 9 % de moins que la mesure de départ. En effet, en raison des restrictions sanitaires en vigueur, les activités d'accompagnement technologique qui requièrent des visites en usine, ainsi qu'aux installations d'Investissement Québec – CRIQ, ont été limitées. Toutefois, on note une hausse du nombre d'échanges significatifs avec les entreprises au cours de l'année, ce qui témoigne de l'intérêt des entreprises à s'engager dans leur transformation technologique.

Investissement Québec participe au passage à une économie sobre en carbone pour un Québec plus innovant, plus productif et plus vert. Elle incite les entreprises à saisir les opportunités technologiques que présente cette transition, notamment par l'initiative Compétivert. Au cours de l'exercice, la Société a financé 103 projets visant une innovation dans les technologies propres, soit 63 % de plus que la mesure de départ.

Plusieurs entreprises partout dans le monde ont vu leurs chaînes d'approvisionnement se redessiner en raison de la pandémie. Au cours de l'exercice, la Société a élaboré la Stratégie de soutien à l'approvisionnement québécois qui encourage les entreprises à profiter de la valeur stratégique de s'approvisionner auprès des fournisseurs de proximité ou de rapatrier au Québec leur production de l'étranger. L'augmentation de la productivité est encore plus importante dans ce contexte, pour diminuer les coûts des produits québécois et les rendre plus attrayants, ici comme à l'international.

Enjeu 2 : Le potentiel des marchés internationaux

Objectif	Indicateur	2021-2022 Cible	2021-2022 Résultat	
Orientation 2 : Accroître les exportations, l'internationalisation des entreprises et la diversification des marchés				
2.1. Appuyer les entreprises dans leurs démarches d'exportation	5. Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues Mesure de départ : 955 M$	+ 50 %	+ 105 %	**Atteinte**
2.2. Diversifier les exportations hors États-Unis	6. Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec et hors États-Unis générées par les entreprises soutenues Mesure de départ : 447 M$	+ 20 %	+ 87 %	**Atteinte**
Orientation 3 : Attirer davantage d'investissements et de talents étrangers				
3.1. Accroître les investissements étrangers	7. Taux de croissance de la valeur des investissements étrangers attirés par Investissement Québec et ses partenaires (1) (2) Mesure de départ : 4,0 G$	+ 20 %	+ 29 %	**Atteinte**
3.2. Améliorer la disponibilité des talents au Québec	8. Taux de croissance du nombre de travailleurs recrutés lors de missions à l'étranger organisées par Investissement Québec et ses partenaires (1) Mesure de départ : 1 925 travailleurs	+ 25 %	+ 54 %	**Atteinte**

Indicateurs communs entre IQ et le MEI

(1) Pour permettre l'harmonisation des données entre les partenaires, cet indicateur est calculé sur une base d'année civile et non sur une base d'exercice financier.

(2) Ces résultats excluent les projets uniques d'une valeur de plus de 20 % de la cible annuelle. Pour 2021-2022, la cible des ventes fermes hors Québec étant de 1,4 G$, les projets uniques de 280 M$ et plus sont exclus. Un projet a donc été exclu des résultats de cette année.

Les exportations permettent elles aussi d'accroître la compétitivité des entreprises, de générer de la richesse et de créer des emplois de qualité. La valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues par la Société a atteint 1,95 milliard de dollars, dépassant ainsi la mesure de départ de 105 %. La valeur des ventes fermes hors Québec et hors États-Unis a, quant à elle, dépassé de 87 % la mesure de départ pour atteindre 837 millions de dollars.

Malgré les restrictions associées aux déplacements internationaux, Investissement Québec International et ses partenaires ont attiré des investissements étrangers d'une valeur de 5,2 milliards de dollars en 2021, soit 29 % de plus que la mesure de départ. De plus, dans le but de réduire l'impact de la rareté de main-d'œuvre, qui demeure un enjeu préoccupant pour les entreprises, Investissement Québec International a collaboré étroitement avec les agences de développement économique qui organisent des missions d'attraction de talents, et entend continuer à le faire. Ces organismes ont permis de recruter 2 958 travailleurs issus de l'immigration, soit 54 % de plus que la cible.

Enjeu 3 : Les carences dans la chaîne des capitaux

Objectif	Indicateur	2021-2022 Cible	2021-2022 Résultat	
Orientation 4 : Compléter l'offre de nos partenaires en comblant les principales lacunes dans la chaîne des capitaux				
4.1. Soutenir les entreprises en région	9. Proportion du nombre de projets financés réalisés dans des MRC non urbaines Mesure de départ : 50 %	54 %	52 %	**Non atteinte**
4.2. Stimuler la création d'entreprises	10. Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque Mesure de départ : 38 entreprises	+ 12 %	+ 21 %	**Atteinte**
4.3. Faciliter l'accès des femmes aux capitaux	11. Proportion du nombre d'entreprises financées ayant à leur tête une femme Mesure de départ : s. o. (nouvelle mesure)	15 %	13 %	**Non atteinte**
4.4. Appuyer des projets porteurs dans des secteurs clés de l'économie	12. Proportion de la valeur du financement autorisé en capitaux propres et quasi-capitaux propres pour des projets porteurs dans des secteurs clés de l'économie (1) Mesure de départ : 33 %	38 %	48 %	**Atteinte**
4.5. Favoriser le maintien d'activités au Québec par des investissements lors de grandes rondes tardives de financement	13. Taux de croissance de la valeur du financement autorisé lors de grandes rondes tardives de financement Mesure de départ : 235 M$	+ 30 %	+ 74 %	**Atteinte**
4.6. Présenter une offre de produits et services complémentaire à celle des partenaires d'Investissement Québec	14. Proportion du nombre de projets financés réalisés avec des partenaires financiers Mesure de départ : 71 %	73 %	71 %	**Non atteinte**

Indicateurs communs entre IQ et le MEI

(1) Cet indicateur et sa cible sont calculés uniquement par rapport aux activités des fonds propres.

Comme le précise la Loi sur Investissement Québec, l'offre de services financiers de la Société doit « permettre l'établissement, dans les différents secteurs de l'économie, d'une chaîne de financement entière propre à assurer le financement des entreprises selon le stade de leur développement ». Bien qu'il existe plusieurs carences dans la chaîne des capitaux, la Société a sélectionné, dans son plan stratégique, les cinq carences qu'elle juge les plus pertinentes en fonction de sa mission et des enjeux économiques du Québec.

L'une de ces carences dans la chaîne des capitaux amène l'organisation à déployer des efforts particuliers pour financer et accompagner les entreprises des MRC non urbaines, là où les autres acteurs de l'écosystème sont souvent moins présents, le nombre d'entreprises n'étant parfois pas suffisant pour justifier des équipes spécialisées. Ainsi, 52 % des projets financés ont été réalisés dans des MRC non urbaines pendant l'exercice. Bien que la cible de 54 % ne soit pas atteinte, il s'agit d'une amélioration de trois points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Investissement Québec souhaite également atténuer les lacunes de marché pour les stades critiques où les niveaux de risque-rendement sont souvent jugés trop élevés pour intéresser certains acteurs privés. Au cours de l'exercice, il a ainsi financé 46 entreprises aux stades de l'amorçage, du démarrage et du post-démarrage, soit 21 % de plus que la mesure de départ.

Les femmes qui détiennent une entreprise font souvent face à plus d'obstacles que les hommes entrepreneurs dans leur recherche de financement. Les entreprises détenues ou dirigées par une femme ont représenté 13 % des entreprises financées en 2021-2022, proportion que la Société aimerait voir passer à 18 % au cours du prochain exercice, notamment en renforçant sa collaboration avec des partenaires qui visent à faciliter l'accès des femmes aux capitaux. Afin de valoriser l'apport stratégique des femmes en entreprise, la Société a aussi lancé la boîte à outils Factorielle, pour sensibiliser et outiller les entreprises québécoises en matière de diversité des genres, et Capital Femmes, un indicateur de la représentation féminine dans les fonds d'investissement au Québec.

Investissement Québec a renforcé son rôle de moteur du développement économique en appuyant davantage, dans des secteurs clés de l'économie, des projets porteurs qui sont moins bien desservis par les canaux traditionnels en raison de leur profil de risque. La proportion de la valeur du financement autorisé en capitaux propres, en quasi-capitaux propres ou par l'entremise de fonds d'investissement pour des projets porteurs dans ces secteurs a ainsi atteint 48 % pendant l'exercice. Les entreprises du Québec ayant parfois de la difficulté à trouver des partenaires lors de grandes rondes tardives de financement, la Société a également augmenté de 74 %, par rapport à la mesure de départ, la valeur du financement autorisé lors de ces rondes, soit 408 millions de dollars.

La Société a poursuivi le déploiement de ses efforts pour dynamiser les relations avec son réseau de partenaires. Au cours de l'exercice 2021-2022, la proportion du nombre de projets financés réalisés avec des partenaires financiers a atteint 71 %. Cette proportion est de 75 % pour les activités de financement des fonds propres et 58 % pour les activités mandataires.

Enjeu 4 : La transformation d'Investissement Québec

Objectif	Indicateur	2021-2022		
		Cible	Résultat	
Orientation 5 : Faire évoluer l'organisation				
5.1. Développer une nouvelle culture organisationnelle commune	15. Indice d'engagement des employés Mesure de départ : s. o. (nouvelle mesure)	**79 %**	**88 %**	**Atteinte**
5.2. Renforcer l'expérience client	16. Proportion des clients qui recommanderaient Investissement Québec à leur réseau d'affaires Mesure de départ : s. o. (nouvelle mesure)	**76**	**81**	**Atteinte**
5.3. Simplifier les démarches des entreprises	17. Proportion des clients qui ont déclaré avoir fourni un faible niveau d'effort pour faire affaire avec Investissement Québec Mesure de départ : s. o. (nouvelle mesure)	**40 %**	**39 %**	**Non atteinte**
5.4. Maintenir une performance financière qui assure la réalisation de la mission de développement économique d'Investissement Québec	18. Taux de rendement ajusté moyen des capitaux propres sur 3 ans (1) Mesure de départ : 3 %	**3 %**	**9,3 %**	**Atteinte**

(1) Cet indicateur et sa cible sont calculés uniquement par rapport aux activités des fonds propres.

Le personnel constitue le moteur d'une entreprise de services comme Investissement Québec. La Société a fait de la mobilisation de ses employés l'une des priorités de son plan stratégique et plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pendant l'exercice pour améliorer l'expérience employé. Le résultat du plus récent sondage d'engagement s'élève à 88 %, dépassant nettement la norme du secteur financier s'établit à 79 %.

Le plan stratégique 2020-2023 établit clairement la volonté de la Société de se démarquer en renforçant l'expérience client et en simplifiant les démarches des entreprises. La Société est devenue la porte d'entrée des projets d'investissement, d'accompagnement et de financement des entreprises. Pendant l'exercice, les travaux ont, en outre, porté sur l'intégration des parcours clients. La proportion des clients qui recommanderaient Investissement Québec à leur réseau d'affaires (taux net de recommandation NPS^{MD}) s'élevait à 81 au 31 mars 2022, supérieur à la cible. La proportion des clients qui ont déclaré avoir fourni un faible niveau d'effort pour faire affaire avec la Société a été, quant à elle, de 39 %, un point de pourcentage sous la cible.

La Loi précise que le développement économique est la mission prioritaire de la Société, mais que cette dernière doit néanmoins chercher un rendement moyen à long terme de ses capitaux propres minimalement équivalent au taux d'emprunt du gouvernement. Cette approche à plus long terme reflète la volonté du gouvernement de voir la Société s'impliquer davantage dans des projets plus risqués dans des secteurs clés de l'économie, ce qui devrait entraîner plus de volatilité dans ses résultats. La performance exceptionnelle du portefeuille de capital de risque et de fonds d'investissement au cours des dernières années, combinée à la résilience du portefeuille de financement et de participation, a permis à la Société d'atteindre un taux de rendement ajusté moyen des capitaux propres sur 3 ans de 9,3 % au 31 mars 2022.

Plan d'action de développement durable

La Société a continué, au cours de l'exercice 2021-2022, à contribuer à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD)[3] par son nouveau plan d'action de développement durable (PADD) 2021-2022. Ce plan de transition a permis d'achever certaines actions du plan précédent et de mettre en place certaines actions structurantes en vue de la prochaine stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028[4].

Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société rend compte de ses actions dans son rapport annuel d'activités et de développement durable. Pour chaque action, la Société présente les liens avec les objectifs gouvernementaux, les résultats recherchés et les domaines d'intervention de la SGDD 2015-2020, y compris les activités incontournables et les résultats liés à la cible établie[5].

Suivi annuel du plan d'action de développement durable 2021-2022 d'Investissement Québec

Action	Indicateur	au 31 mars 2022	
		Cible	État de réalisation
Participer à la transition d'une économie responsable et durable			
1. Stimuler l'innovation dans les technologies propres	**Taux de croissance du nombre de projets financés visant une innovation dans les technologies propres** *Objectifs gouvernementaux : 2.1 – 2.2 – 7.2 – 8.1 – 8.3* *Activité incontournable : 4* *Résultats recherchés : 22–58-59-60-61-62-66* *Domaine : aucun*	**+ 35 %**	**Résultat atteint : + 63 %, soit 103 projets** Au cours de l'exercice, la Société a financé 103 projets visant une innovation dans les technologies propres, soit 63 % de plus que la mesure de départ (63 projets).
2. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à accroître l'achat québécois par les entreprises	**Plan d'action approuvé par le Comité de direction** *Objectifs gouvernementaux : 2.1 – 2.2 – 2.3* *Résultat recherché : 24* *Activité incontournable : 4* *Domaine : aucun*	**Plan d'action approuvé**	**Résultat atteint : Plan d'action approuvé** La Stratégie de soutien à l'approvisionnement québécois d'Investissement Québec a été déployée à l'automne 2021. Elle encourage les entreprises à profiter de la valeur stratégique de s'approvisionner auprès de fournisseurs de proximité ou de rapatrier au Québec leur production de l'étranger.
3. Appliquer la Politique d'investissement responsable et de finance durable (IRFD)	**Développement d'outils pour intégrer les principes ESG** *Objectif gouvernemental : 1.2* *Activités incontournables : 2 – 4*	**Outils mis en place**	**Résultat non atteint : en cours d'implantation** La Société est à finaliser deux questionnaires ESG permettant d'intégrer des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse des interventions financières.
4. Donner une formation liée à l'intégration du développement durable et des facteurs ESG de la Politique d'IRFD	**Proportion d'employés formés** *Objectif gouvernemental : 1.4* *Activité incontournable : 2*	**90 %**	**Résultat non atteint : 0 %** Cette action a été reportée, car les questionnaires ESG ne sont pas terminés. Un plan de gestion de changement a été élaboré et plusieurs activités de sensibilisation et de formation sont prévues au cours de l'année 2022.
5. Financer des projets d'entreprises d'économie sociale (COOP et OBNL)	**Nombre d'interventions financières auprès d'entreprises d'économie sociale** *Objectif gouvernemental : 4.2* *Résultat recherché : 39* *Activité incontournable : aucune* *Domaine : aucun*	**50 interventions financières dans les fonds propres d'Investissement Québec**	**Résultat atteint : 95 interventions financières** Au cours de l'exercice, 95 interventions financières ont été acceptées par des entreprises d'économie sociale pour un montant de financement de 81 millions de dollars dans les fonds propres d'Investissement Québec.

3 La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD) a été prolongée jusqu'en 2022.

4 La contribution de la Société à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2018-2022 a été introduite dans le plan d'action spécifique à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il est présenté à la section *Renseignements supplémentaires*.

5 Une légende des objectifs gouvernementaux, des activités incontournables, des résultats recherchés et des domaines d'intervention est présentée à la section *Renseignements supplémentaires*.

Action	Indicateur	au 31 mars 2022	
		Cible	État de réalisation
Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables et une culture organisationnelle commune			
6. Établir un processus organisationnel visant à évaluer la durabilité	**Mise en place du processus d'évaluation de la durabilité** *Objectif gouvernemental : 1.2* *Activité incontournable : 2* *Résultat recherché : 10* *Domaine : aucun*	**Processus établi**	**Résultat atteint : processus établi** La Société a défini les projets nécessitant une évaluation de la durabilité.
7. Exécuter des projets de rénovation de manière écoresponsable	**Proportion de projets intégrant des considérations écoresponsables** *Objectif gouvernemental : 1.1* *Activité incontournable : 1* *Résultat recherché : 5* *Domaine : 3*	**100 %**	**Résultat atteint : 100 %** Tous les projets au cours de l'exercice ont été réalisés de façon écoresponsable. Le projet de déménagement des bureaux du centre-ville en cours comporte des critères s'inspirant des certifications WELL et LEED pour diminuer l'impact environnemental et améliorer le bien-être des employés.
8. Augmenter la proportion de déplacements d'affaires écoresponsables	**Proportion d'augmentation des déplacements d'affaires écoresponsables** *Objectif gouvernemental : 1.1* *Activité incontournable : 1* *Résultat recherché : 3* *Domaine : 2*	**15 % d'augmentation par rapport au 1er avril 2018**	**Résultat : non-atteint** En raison de la pandémie et de la nouvelle offre de services de la Société, le nombre et les types de déplacements effectués ne sont pas représentatifs de la situation en 2018, ce qui a réduit la proportion des déplacements écoresponsables.
9. Intégrer des principes d'approvisionnement responsables dans la Politique de gestion des achats et des contrats	**Proportion des appels d'offres contenant des critères d'approvisionnement responsable** *Objectif gouvernemental : 1.1* *Activité incontournable : 1* *Résultat recherché : 8* *Domaine : 6*	**50 %**	**Résultat atteint : 50 %** Des clauses standards en approvisionnement responsable ont été développées et elles sont intégrées aux appels d'offres.
10. Définir le positionnement et la stratégie sur la diversité et l'inclusion	**Positionnement approuvé par le Comité de direction**	**Positionnement approuvé**	**Résultat atteint : positionnement approuvé** Au cours de l'exercice, plusieurs travaux ont été réalisés, dont l'analyse et le diagnostic, un balisage externe, le positionnement et des recommandations en matière d'équité, diversité et inclusion.
11. Déployer un sondage d'engagement auprès des employés de la Société	**Indice d'engagement des employés**	**79 %**	**Résultat atteint : 88 %** L'indice d'engagement est de 88 % selon les réponses du sondage mené auprès des employés de la Société.

Pratiques écoresponsables

Bien que ses opérations n'aient que peu d'incidences sur l'environnement, la Société considère qu'il est important d'adopter des pratiques de gestion écoresponsables. Elle s'inspire, à cet effet, des meilleures approches connues et met en place des pratiques de gestion écoresponsables favorisant la réduction de son empreinte environnementale. Grâce à ses politiques et à ses directives internes, développées en tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux, elle gère de manière écoresponsable ses achats, l'organisation d'événements, ses déplacements, l'impression de documents et ses matières résiduelles.

Lorsqu'elle procède à des réaménagements, la Société fait don du mobilier dont elle se départit à des organismes à but non lucratif afin de lui donner une deuxième vie. Elle se défait, par ailleurs, de façon écoresponsable du mobilier désuet non sécuritaire en l'envoyant dans un écocentre.

Elle expédie tout l'équipement informatique désuet à OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), organisme à but non lucratif, qui remet à neuf les ordinateurs et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique.

Au cours de l'exercice, la Société a réduit la superficie de ses espaces de bureaux de 38 %. Cela fait suite à l'application d'un nouveau guide basé sur le travail en mode non assigné, permettant une réduction du mobilier et des espaces tout en respectant le bien-être des employés.

Les déplacements d'affaires représentent, normalement, la principale source de dépense d'énergie indirecte d'Investissement Québec. Toutefois, étant donné le contexte de pandémie et les recommandations de la Santé publique, la Société n'a pas comptabilisé les déplacements d'affaires ou ceux de ses employés entre leur domicile et leur lieu de travail.

Résultats **de la Société**

2021
2022

La Société, en tant que partenaire incontournable de la croissance des entreprises et en complémentarité avec les acteurs de l'écosystème, agit sur deux fronts. Elle réalise des activités à même ses fonds propres, pour lesquelles elle agit en son nom, et d'autres à titre de mandataire pour le compte du ministre de l'Économie et de l'Innovation ou du gouvernement du Québec. Elle met ainsi à profit son expertise pour participer activement au développement économique, comme sa mission le lui dicte. Ses résultats se concrétisent à même les différents volets de son offre de services, qui comprennent l'accompagnement aux entreprises, le financement, ainsi que d'autres activités.

Accompagnement aux entreprises

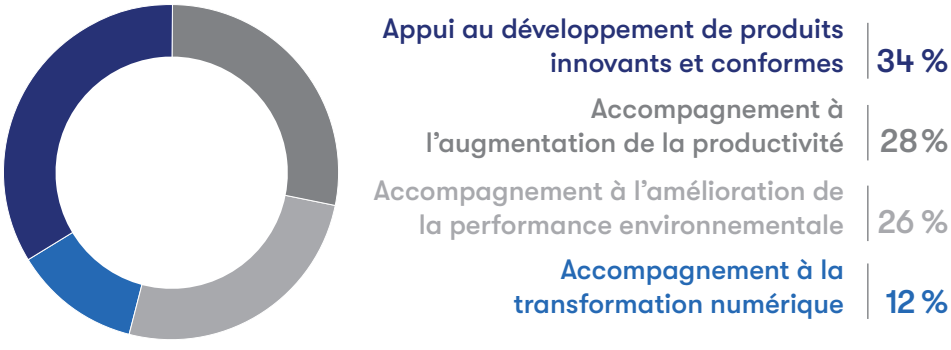
La Société offre aux entreprises un accompagnement visant à faciliter la réalisation de leurs projets d'investissement ou de croissance. À travers ses fonds propres, elle offre un accompagnement technologique aux entreprises. Comme mandataire, elle fournit des conseils stratégiques, des services d'orientation et de référence et assiste les entrepreneurs dans leurs démarches auprès des ministères et organismes par l'entremise de ses places d'affaires dans les 17 régions administratives du Québec. Elle assure également la prospection d'investissements étrangers, aide les entreprises à développer leurs marchés hors Québec et effectue des interventions stratégiques conformément au plan de déploiement élaboré par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Accompagnement technologique

Investissement Québec – CRIQ accompagne les entreprises dans leurs projets technologiques d'amélioration de la productivité durable et de la compétitivité industrielle en stimulant l'innovation, contribuant ainsi activement au développement économique du Québec.

Au cours de l'exercice 2021-2022, Investissement Québec – CRIQ a travaillé sur 927 projets sur mesure pour le compte d'entreprises clientes, petites et grandes, à différents stades de maturité technologique. La valeur totale de ces projets est répartie en quatre grandes catégories de services dans le graphique suivant.

Valeur totale des projets selon la catégorie de services



L'action d'Investissement Québec – CRIQ en matière d'accompagnement technologique se situe bien au-delà du nombre de projets réalisés. Au cours de l'année, Investissement Québec – CRIQ a eu 2 536 échanges avec des entreprises pour discuter de leurs besoins technologiques. Sollicité pour des questions techniques ponctuelles ou pour la planification de projets, il a fourni plus de 579 réponses techniques spécifiques à des entreprises et contribué à faire cheminer 1 039 entreprises dans leurs projets technologiques.

Un accompagnement ancré dans la réalité des entreprises

Le modèle d'accompagnement propulsé par la fusion d'Investissement Québec et du CRIQ en 2020 a été démontré. En 2021-2022, les relations d'affaires avec des clients qualifiés ont augmenté de 33 % grâce aux synergies entre les équipes. Un plan d'action pour soutenir cette croissance sera déployé au cours des trois prochaines années.

L'accompagnement d'Investissement Québec – CRIQ est ancré dans la réalité des entreprises et constitue un appui concret pour relever quatre grands défis auxquels elles font face : l'augmentation de leur productivité, la réalisation de leur transformation numérique, l'amélioration de leur performance environnementale industrielle et le développement de produits innovants et conformes.

Service-conseil

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, Investissement Québec, par l'entremise de ses places d'affaires, a effectué 478 accompagnements-conseils stratégiques pour soutenir les entreprises québécoises dans leur croissance et a réalisé 6 241 interventions ponctuelles pour épauler les entreprises faisant face à des défis particuliers.

L'accompagnement-conseil stratégique (ACS)[MD] est un service-conseil soutenant les entreprises qui s'engagent dans une démarche de croissance, de développement de marché ou de transformation numérique. Il vise à bâtir un plan d'action spécifique aux grands enjeux organisationnels des entreprises pour contribuer à l'amélioration de leur compétitivité. Il permet aux dirigeants d'entreprise d'avoir un regard externe grâce à un rapport de prédiagnostic qui analyse l'ensemble des fonctions de gestion et identife les priorités d'intervention en fonction des enjeux de développement.

Pour faire face à leurs enjeux, les entreprises ont aussi accès, par des interventions ponctuelles, à un accompagnement-conseil ciblé. Ainsi, ces conseils ont permis à des entreprises québécoises de définir leurs besoins, de recevoir des conseils adaptés à leur réalité, d'être sensibilisées aux meilleures pratiques d'affaires et aux pièges à éviter, d'optimiser les aides financières disponibles sur le marché et d'être mises en contact avec des ressources spécialisées. Investissement Québec a également coordonné l'organisation de multiples rencontres avec des partenaires ciblés en lien avec les projets de croissance d'entreprises afin d'en soutenir, voire d'en accélérer la réalisation. Dans le contexte de la pandémie, plusieurs entreprises ont sollicité un accompagnement de la Société pour assurer la pérennité de leurs activités et ont été guidées vers les mesures d'urgence les mieux adaptées.

Aussi, au cours de l'année, la Société a participé activement à l'organisation de 244 Réseaux Express. Ces rencontres constituent une table d'échange privilégiée où se regroupent des partenaires économiques, sélectionnés selon la pertinence de leur offre, autour du projet de croissance d'une entreprise.

Enfin, par ses services-conseils, la Société a assuré des liaisons ciblées, dans le cadre de démarches de référencement, permettant l'aiguillage vers les partenaires les plus pertinents pour répondre aux besoins des entreprises. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice financier 2021-2022, la clientèle d'Investissement Québec a bénéficié de 6 963 interventions en services-conseils divers pour la soutenir dans ses défis de croissance.

Prospection d'investissements étrangers

Les investissements directs étrangers constituent un levier important pour le développement économique du Québec et engendrent des retombées économiques, qui au-delà de l'entrée de capitaux, ont un impact positif sur la productivité et la capacité d'innovation des entreprises québécoises. Investissement Québec International concentre ses efforts à attirer des entreprises internationales ciblées, œuvrant dans des secteurs à forte valeur ajoutée et nichés, complémentaires à l'offre québécoise actuelle.

Investissement Québec International mène des activités de prospection auprès de deux groupes cibles : les filiales de sociétés internationales déjà établies au Québec ainsi que leurs sociétés mères, et les sociétés étrangères n'ayant pas encore de présence au Québec. C'est en facilitant les démarches de ces acteurs économiques étrangers et en agissant comme accélérateur dans leur prise de décision qu'il joue son rôle d'attirer de nouveaux investissements étrangers au Québec.

Investissement Québec International favorise par ses actions, outre la valeur créée pour les investisseurs étrangers, des retombées multiples pour le Québec : transfert de connaissances et de savoir-faire, rétention de compétences, innovation, création d'emplois, couverture de nombreuses régions du Québec et accroissement des revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement.

Il accompagne les filiales internationales pour qu'elles s'ancrent au Québec, qu'elles y prennent de l'expansion et qu'elles assurent leur pérennité. Pour ce qui est des sociétés étrangères qui ne sont pas encore établies au Québec, les activités de prospection s'appuient sur le ciblage, la promotion et le démarchage et sont menées par les équipes en poste au Québec et à l'étranger.

De plus, Investissement Québec International établit et entretient des relations avec les organismes québécois de développement économique régional. Lors de rencontres ponctuelles, il leur présente ses priorités de démarchage et se tient au fait des atouts des régions pour les investisseurs potentiels. Cette collaboration donne lieu à des activités conjointes de démarchage auprès d'investisseurs étrangers. Les priorités en matière de prospection sont définies en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que présente chaque territoire.

Activités de démarchage

Investissement Québec International établit des contacts avec des entreprises pour les encourager à réaliser leurs projets d'investissement au Québec. Au cours de l'exercice, il a ainsi rencontré les dirigeants de 726 filiales dans les régions du Québec. De plus, il a coordonné des rencontres avec des représentants de 250 sièges sociaux d'entreprises étrangères présentes au Québec. Il a aussi rencontré 964 sociétés étrangères ciblées ou recommandées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec.

Résultats globaux

Les activités de prospection menées cette année et au cours des années précédentes ont contribué à réaliser, en 2021-2022, 121 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 4,6 milliards de dollars. Selon la planification des entreprises, 11 070 nouveaux emplois devraient être requis ou sauvegardés par ces projets.

Résultats globaux des investissements étrangers (1)

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre de projets	**121**	109	86
Valeur déclarée des projets (2)			
Immobilisations	**1 390,5 M$**	1 505,8 M$	1 053,1 M$
Nouvelle masse salariale (3)	**2 536,7 M$**	1 917,1 M$	1 682,2 M$
Autres dépenses d'exploitation (4)	**716,0 M$**	325,5 M$	165,4 M$
Total	**4 643,2 M$**	3 748,4 M$	2 900,7 M$
Nouveaux emplois requis ou sauvegardés (2)	**11 070**	10 003	8 240

(1) Pour éviter un double comptage, les données sur les emplois et les projets ne peuvent être additionnées aux résultats des activités de financement.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(3) Nouvelle masse salariale des nouveaux emplois requis ou sauvegardés, sur une période maximale de trois ans.

(4) Autres dépenses d'exploitation engendrées par l'investissement (notamment le loyer immobilier et des dépenses en recherche et développement) sur une période maximale de trois ans.

Investissement Québec International et ses principaux partenaires de développement économique, le MEI, Montréal International et Québec International utilisent une même méthode de comptabilisation des investissements étrangers. Cette harmonisation permet de comparer sur une même base la valeur des investissements directs étrangers attirés au Québec.

Résultats par type d'investissement

Au total, 74 filiales de sociétés étrangères déjà présentes au Québec prendront de l'expansion, 38 entreprises étrangères implanteront de nouvelles activités au Québec et quatre entreprises étrangères investiront sous forme de partenariat avec une entreprise québécoise. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule 4,0 milliards de dollars. Des 77 projets de réinvestissement de filiales de sociétés étrangères qui se sont concrétisés en 2021-2022, 32 % étaient considérés comme étant en concurrence avec d'autres filiales du même groupe, situées à l'extérieur du Québec. De même, 28 % des 40 projets de nouvelles implantations étaient en concurrence directe avec d'autres provinces, États ou pays.

Résultats par secteur d'activité

Plusieurs projets dans le secteur des technologies de l'information ont vu leur aboutissement en 2021-2022 avec des investissements de 2,0 milliards de dollars. Le secteur des sciences de la vie a, pour sa part, bénéficié d'investissements de 651,0 millions de dollars.

Valeur des investissements étrangers par secteur d'activité, 2021-2022 (1)



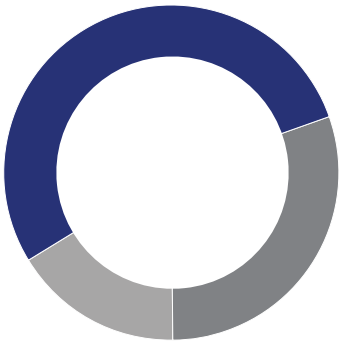
Technologies de l'information 1 967,6 M$	42 %
Autres secteurs manufacturiers 748,7 M$	16 %
Sciences de la vie 651,0 M$	14 %
Transport terrestre et aérospatiale 625,5 M$	14 %
Autres services 399,0 M$	9 %
Agroalimentaire 251,4 M$	5 %

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Résultats par provenance

En tout, ce sont des entreprises de 22 pays qui ont investi au Québec. Les investissements annoncés en 2021-2022 proviennent principalement des Amériques, ils représentent en valeur 53 % des investissements étrangers. Les entreprises des États-Unis et de la France ont généré respectivement 30 % et 25 % du nombre de projets d'investissement et en valeur, 41 % et 16 % de ces derniers.

Valeur des investissements étrangers par provenance, 2021-2022 (1)



Amériques 2 471,7 M$	53 %
Europe 1 405,3 M$	30 %
Asie 761,1 M$	16 %
Autre 5,1 M$	Moins de 1 %

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Soutien à l'exportation

Investissement Québec International accompagne les PME et les grandes entreprises qui souhaitent accélérer leurs démarches de développement de marchés à l'extérieur du Québec. En vue d'assurer la croissance des exportations du Québec, Investissement Québec International agit comme guichet central auprès des entreprises québécoises. Elles peuvent ainsi compter sur une chaîne de services intégrée d'Investissement Québec, de ses partenaires, les organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX), le MEI et les bureaux du Québec au Canada et à l'international.

Avec son équipe présente au Québec et à travers le monde, Investissement Québec International détient une expertise sur les marchés extérieurs pour accompagner les PME et les grandes entreprises dans leurs stratégies sur les marchés étrangers.

Investissement Québec International offre des conseils personnalisés sur les stratégies d'internationalisation et les occasions d'affaires, de l'appui pour le repérage de clients et de partenaires potentiels, et la planification de rencontres d'affaires. Il œuvre en étroite collaboration avec les équipes des représentations économiques du Québec à l'étranger et celles des bureaux canadiens. L'accompagnement des entreprises peut se faire de façon individuelle, par divers services personnalisés, ou encore par des activités de groupe, au Québec et à l'étranger, des webinaires sur les marchés, des accueils d'acheteurs ou des missions commerciales.

Investissement Québec International est étroitement impliqué dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la relance des exportations (PARE), dévoilé par le gouvernement du Québec en mars 2021 afin d'accélérer les projets d'exportation des entreprises et améliorer la balance commerciale du Québec. Le nouveau Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE), lancé en décembre dernier, est une composante du PARE pour aider à accélérer la capacité de commercialisation et d'exportation des entreprises.

Résultats globaux

Ce sont 3 202 accompagnements spécialisés sur les différents territoires desservis qui ont été réalisés en 2021-2022.

Pour promouvoir les exportateurs québécois à l'étranger et les mettre en relation avec des clients et des partenaires d'affaires, Investissement Québec International a organisé des activités de maillage en présentiel, en hybride et en virtuel. Ainsi, 963 participants se sont joints aux 81 activités de maillage. De plus, 4 573 rencontres d'affaires ont été organisées entre des entrepreneurs québécois et des acheteurs ou partenaires d'affaires étrangers.

Investissement Québec International mesure les retombées de ses actions par la concrétisation de ventes fermes hors Québec, générées par les entreprises soutenues par de l'accompagnement spécialisé et par un appui financier à l'exportation. Cette année, et au cours des années précédentes, ce soutien aux entreprises québécoises a permis de générer 1,95 milliard de dollars sur les marchés étrangers. De ces ventes, 73 % ont été générées par les entreprises accompagnées alors que 27 % ont découlé de celles ayant reçu un soutien financier à l'exportation.

Résultats globaux des ventes fermes

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues (M$)	**1 954**	1 206	1 109
Ventes fermes hors Québec et hors États-Unis générées par les entreprises soutenues (M$)	**837**	550	360

Ces résultats excluent les projets uniques d'une valeur de plus de 20 % de la cible annuelle du plan stratégique. Pour 2021-2022, la cible des ventes fermes hors Québec étant de 1,4 G$, les projets uniques de 280 M$ et plus sont exclus. Un projet a donc été exclu des résultats de cette année.

Résultats par territoire

Pour l'exercice 2021-2022, 57 % des résultats de ventes fermes ont été réalisés sur le territoire des États-Unis. Bien que ce marché présente des opportunités d'affaires intéressantes pour les entreprises québécoises, Investissement Québec International encourage et appuie les entreprises dans la diversification de leurs marchés, notamment en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique latine, où 34 % des résultats ont été générés, et au Canada (hors Québec), où 9 % des résultats de ventes fermes ont été réalisés.

Activités de financement

Résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Investissement Québec joue un rôle moteur dans l'économie en soutenant la croissance des entreprises. Par l'entremise de son réseau de bureaux répartis dans les 17 régions administratives du territoire, la Société favorise l'essor d'entreprises, de coopératives et autres entreprises d'économie sociale, de toute taille, locales, nationales ou internationales, et ce, à tous les stades de leur croissance.

La Société investit dans des projets audacieux et porteurs d'avenir, directement en capital de risque ou indirectement, par l'entremise de fonds spécialisés. Elle offre également aux entreprises une gamme complète de solutions financières pour soutenir l'achat d'immobilisations, augmenter leur fonds de roulement, percer de nouveaux marchés, assurer le repreneuriat, développer des produits innovants, augmenter la productivité ou adopter des technologies propres et des pratiques écoresponsables.

Investissement Québec a autorisé 1 482 financements, pour une valeur de 2,0 milliards de dollars, à même ses fonds propres au cours de l'exercice. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 7,9 milliards de dollars qui requièrent ou sauvegardent 9 169 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Chaque dollar de financement octroyé par Investissement Québec a donc contribué à un investissement de 4,0 dollars dans l'économie québécoise.

Résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec [1]

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	**1 482**	1 297	1 549
Valeur des interventions financières	**1 987 M$**	1 980 M$	1 520 M$
Valeur déclarée des projets [2]	**7 887 M$**	8 288 M$	6 358 M$
Nouveaux emplois requis ou sauvegardés [2]	**9 169**	8 777	10 134

(1) Ces résultats comprennent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis pour ces derniers s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

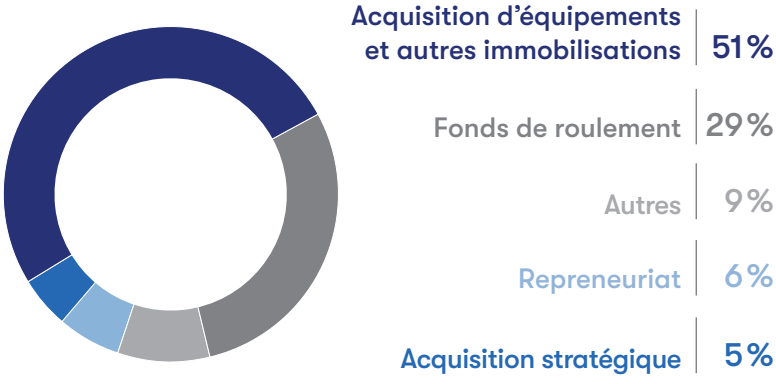
Résultats détaillés des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Résultats par type de projet

Une part importante du financement autorisé est destinée aux immobilisations des entreprises. Ces immobilisations sont à la base même de la croissance de la production et du niveau d'activité économique[6] des entreprises.

Investissement Québec a soutenu des projets d'investissements en immobilisations de 2,5 milliards de dollars, à même ses fonds propres au cours de l'exercice.

Nombre d'interventions financières par type de projet, 2021-2022



Résultats par type d'intervention financière

Investissement Québec a renforcé son rôle de moteur du développement économique en augmentant sa prise de risque et son offre de financement par capitaux propres. En effet, les entreprises ont parfois de la difficulté à trouver des investisseurs en capitaux propres. En augmentant le financement en capitaux propres, la Société a appuyé davantage les projets qui sont moins bien desservis par les canaux traditionnels en raison de leur profil de risque.

La Société a octroyé 47 % de son financement sous forme de capitaux propres, de quasi-capitaux propres ou par des fonds d'investissement. Le financement sous forme de capitaux propres est en forte hausse comparativement aux exercices précédents. Quant aux contributions financières non remboursables autorisées, elles sont attribuables au Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

Financement autorisé par type d'intervention financière, 2021-2022

Type d'intervention financière	Valeur (M$)	(%)
Dette		
Prêt	863,4	43,5
Garantie d'engagement financier	102,5	5,2
Garantie de prêt	63,2	3,2
Investissement		
Capitaux propres – capital de risque	85,1	4,3
Capitaux propres – capital de développement	257,4	12,9
Quasi-capitaux propres (1)	497,0	25,0
Fonds d'investissement	96,3	4,8
Contribution financière non remboursable	22,0	1,1
Total	**1 986,9**	**100,0**

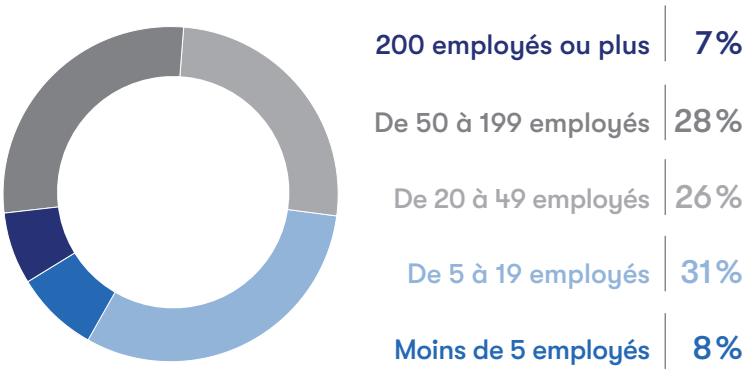
(1) Prêts convertibles en capital-actions, prêts et garanties assimilés à des capitaux propres.

6 Les investissements en immobilisations incluent ceux en bâtiments, machines et équipements et produits de propriété intellectuelle.

Résultats par taille d'entreprise

Investissement Québec a principalement soutenu des PME. En effet, 93 % de ses interventions financières ont été menées auprès d'entreprises ayant moins de 200 employés et 39 % des interventions auprès de microentreprises (moins de 5 employés) ou de petites entreprises (de 5 à 19 employés).

Nombre d'interventions financières par taille d'entreprise, 2021-2022 (1)

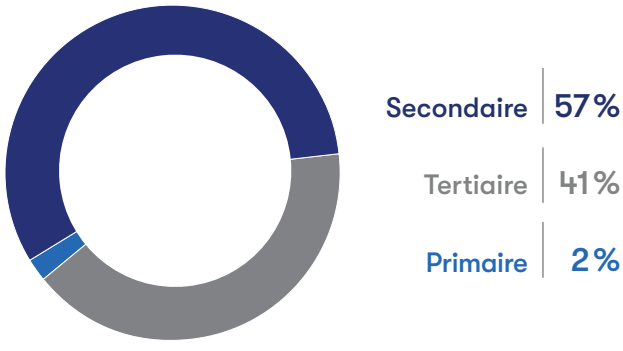


(1) Ce diagramme exclut les interventions dans des fonds d'investissement.

Résultats par secteur d'activité économique

En 2021-2022, 57 % du financement autorisé par la Société a été accordé à des entreprises du secteur secondaire. Cette proportion élevée découle des actions menées par Investissement Québec pour soutenir les projets innovants des manufacturiers québécois.

Financement autorisé par secteur d'activité économique, 2021-2022 (1)



(1) Un tableau détaillé du financement autorisé par secteur d'activité est présenté à la section *Renseignements supplémentaires*.

Résultats par région administrative

Investissement Québec dispose d'un réseau de bureaux dans les 17 régions administratives du Québec, ce qui lui permet d'être présent auprès des entreprises. Les régions non urbaines, dont le poids représente 47 % du PIB québécois[7], ont bénéficié de 54 % des interventions financières autorisées.

Financement autorisé par région administrative, 2021-2022

	Interventions financières			
	Nombre	Valeur (M$)	Part du financement (%)	% du PIB[(1)]
Régions urbaines	**483**	**828,5**	**41,7**	**52,6**
03 – Capitale-Nationale	138	280,6	14,1	9,7
06 – Montréal	278	480,3	24,2	35,3
07 – Outaouais	29	15,6	0,8	3,5
13 – Laval	38	52,0	2,6	4,1
Régions non urbaines	**995**	**1 062,1**	**53,5**	**47,4**
01 – Bas-Saint-Laurent	68	52,5	2,6	1,9
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	84	38,7	1,9	2,8
04 – Mauricie	64	40,9	2,1	2,4
05 – Estrie	63	70,6	3,6	3,2
08 – Abitibi-Témiscamingue	23	25,6	1,3	2,0
09 – Côte-Nord	21	17,6	0,9	1,7
10 – Nord-du-Québec	4	8,1	0,4	1,2
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	39	26,2	1,3	0,8
12 – Chaudière-Appalaches	168	147,4	7,4	4,5
14 – Lanaudière	60	57,0	2,9	3,6
15 – Laurentides	65	79,7	4,0	5,5
16 – Montérégie	224	407,4	20,5	15,3
17 – Centre-du-Québec	112	90,4	4,6	2,5
Fonds d'investissement[(2)]	**4**	**96,3**	**4,8**	**–**
Total	**1 482**	**1 986,9**	**100,0**	**100,0**

(1) Source : *Produit intérieur brut aux prix de base par région administrative et région métropolitaine de recensement, Québec*, Institut de la statistique du Québec, 2019 [en ligne : https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/produit-interieur-brut-prix-base-region-administrative-region-metropolitaine-recensement-quebec].

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

Résultats des activités de financement du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

Le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises vise à favoriser le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide non remboursable aux entreprises réalisant un projet d'investissement.

Dans ce programme, Investissement Québec gère, par sa filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., les placements provenant d'immigrants investisseurs sélectionnés par le gouvernement du Québec. Les revenus de ces placements permettent à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans avoir recours aux fonds du gouvernement.

Pour permettre la révision du programme, le gouvernement maintient la suspension de celui-ci jusqu'au 1er avril 2023 en ce qui concerne la réception des demandes de sélection permanente des immigrants. La Société continue, cependant, de recevoir les placements relatifs aux dossiers reçus avant la suspension du programme.

Au cours de l'exercice 2021-2022, Investissement Québec a autorisé 219 interventions financières, pour une valeur de 22,0 millions de dollars, dans le cadre de ce programme. Ces interventions permettront de soutenir des projets de 269,8 millions de dollars qui requièrent ou sauvegardent 1 624 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Ces résultats sont compris dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres de la Société.

7 Source : Produit intérieur brut (PIB) au prix de base par région administrative, Québec, 2019, ISQ, novembre 2021.

Résultats des activités de financement du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises [1]

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	**219**	206	312
Valeur des interventions financières	**22,0 M$**	21,0 M$	43,2 M$
Valeur déclarée des projets [2]	**269,8 M$**	315,1 M$	437,6 M$
Nouveaux emplois requis ou sauvegardés [2]	**1 624**	2 097	1 758

(1) Ces résultats sont inclus dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Retombées économiques des activités de financement des fonds propres

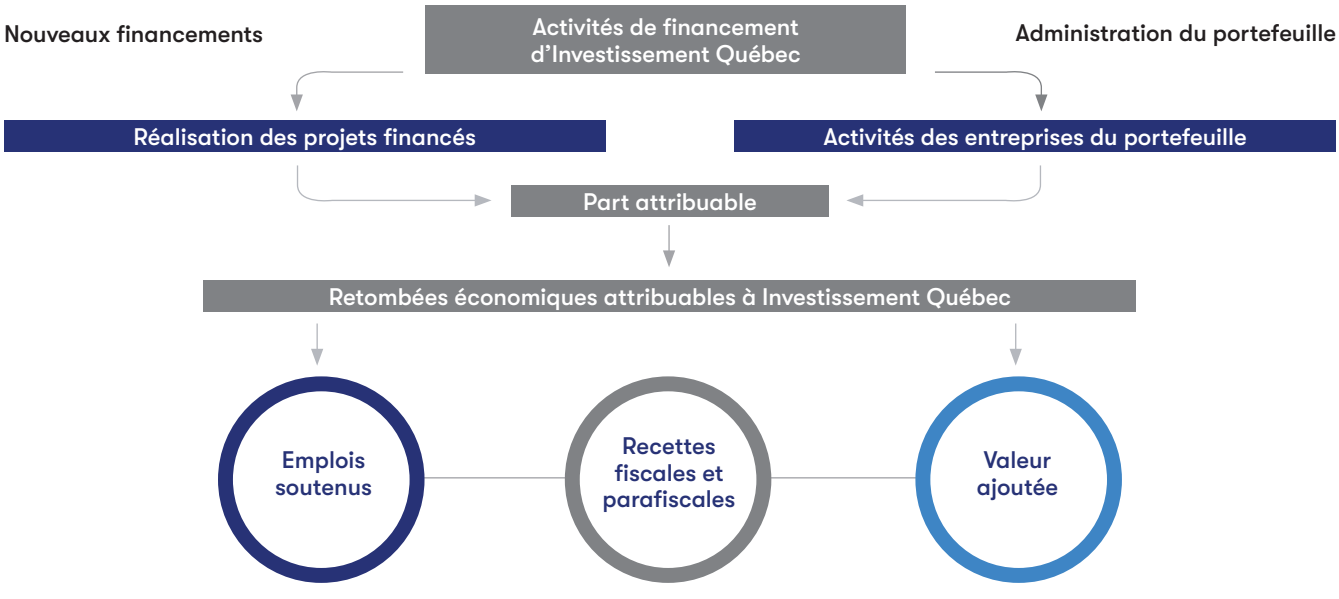
Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'il a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel du Québec, à partir de données fournies par la Société. Elles se traduisent par des emplois soutenus, par des recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec et par la création de valeur ajoutée[8].

La Société ne s'attribue pas la totalité des retombées économiques engendrées par sa clientèle, puisque son financement est réalisé conjointement avec divers partenaires. Pour cette raison, une méthode d'évaluation de la portion qui lui est attribuable est utilisée pour refléter l'incidence de sa contribution aux projets d'investissement qu'elle appuie et celle des activités des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens d'affaires.

La part des retombées économiques attribuable à la Société est établie au prorata de son financement et est appliquée directement sur les intrants servant aux simulations économiques. Cette façon de faire permet d'appliquer une part attribuable spécifique à chacune des interventions plutôt qu'une part globale sur le total de celles-ci.

En raison des particularités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, ses retombées sont présentées séparément, sans égard à la méthode d'attribution des retombées économiques. La Société ne s'attribue pas de retombées économiques à l'égard des résultats de ce programme.

Schéma des retombées économiques



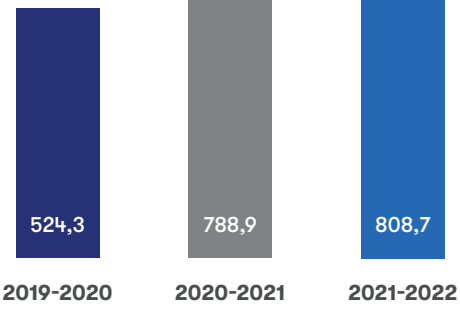
Les projets financés par Investissement Québec produisent différents types de retombées économiques sur des horizons variables. Ceux qui occasionnent des dépenses en capital productif, notamment auprès de fournisseurs locaux, ont des retombées immédiates, c'est-à-dire au moment où les entreprises effectuent leurs dépenses (achat d'équipement, construction de bâtiments, etc.). La Société soutient également la croissance des activités des entreprises. Dans ce cas, l'apport de capital supplémentaire leur permet d'augmenter leurs activités et leurs dépenses courantes (fonds de roulement, dépenses de commercialisation, recherche et développement, etc.).

8 Les retombées attribuables aux activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec ne tiennent pas compte du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises et des activités qu'il réalise à titre de mandataire du gouvernement dans le cadre de l'administration du FDE, du fonds CRNE ou de FCEQ.

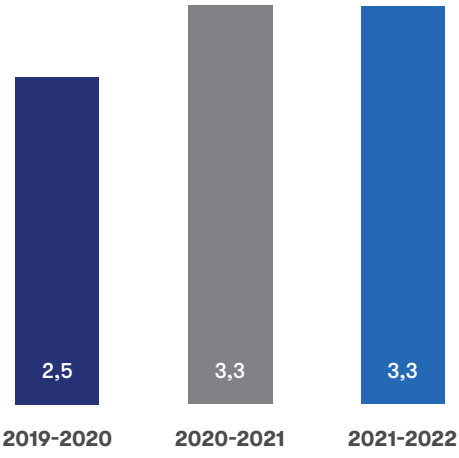
Retombées économiques attribuables à Investissement Québec

Retombées découlant des investissements productifs et des activités des entreprises soutenues

Investissements productifs attribuables au financement d'Investissement Québec (M$)

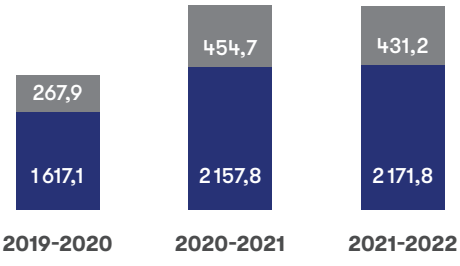


Ventes des entreprises attribuables au financement d'Investissement Québec (G$)



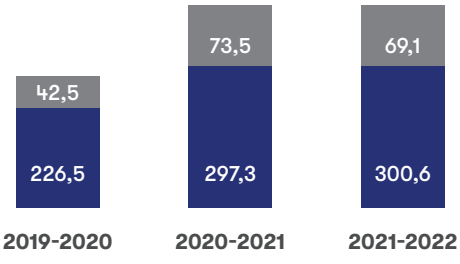
Retombées économiques

Activité économique générée (valeur ajoutée)



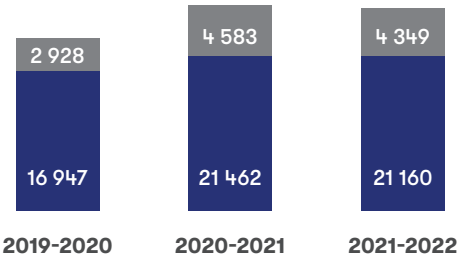
- Activité économique générée par les activités des entreprises (M$)
- Activité économique générée par les projets financés (M$)

Recettes fiscales et parafiscales



- Recettes ficales et parafiscales générées par les activités des entreprises (M$)
- Recettes ficales et parafiscales générées par les projets financés (M$)

Emplois soutenus



- Emplois soutenus par les activités des entreprises (en années-personnes)
- Emplois soutenus par les projets financés (en années-personnes)

Retombées attribuables liées à la réalisation des projets financés

Le modèle intersectoriel de l'ISQ permet de calculer, en années-personnes, la charge de travail nécessaire pour réaliser différents projets, d'évaluer la richesse que ces derniers créeront et d'en prévoir les retombées fiscales et parafiscales pour le gouvernement du Québec. À des fins de calcul, la valeur des projets est ventilée par type de dépenses pour distinguer les investissements productifs (frais de construction, coûts d'équipement et de machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc.). Ces dépenses, d'une valeur de 2,9 milliards de dollars[9], influeront sur la demande dans plusieurs secteurs d'activité. Parmi celles-ci, les dépenses attribuables au financement d'Investissement Québec sont estimées à 808,7 millions de dollars. Cette part attribuable est évaluée au prorata de son financement sur la valeur totale des projets soutenus.

La réalisation de la portion des projets financés par la Société nécessitera 4 349 emplois en années-personnes, créera une valeur ajoutée de 431,2 millions de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 69,1 millions de dollars.

Retombées attribuables liées aux activités des entreprises du portefeuille

Le soutien d'Investissement Québec a également des effets à plus long terme sur les activités des entreprises. Pour l'exercice 2021-2022, les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société s'élèvent à 47,3 milliards de dollars[10]. Les ventes attribuables au financement d'Investissement Québec sont estimées à 3,3 milliards de dollars. Cette part attribuable du portefeuille est évaluée en fonction du solde des interventions financières d'Investissement Québec par rapport au financement global des entreprises de son portefeuille à la date des états financiers utilisés.

Cette activité économique attribuable au financement de la Société représente 21 160 emplois en années-personnes des entreprises clientes et de leurs fournisseurs. Il en résultera des recettes fiscales et parafiscales de 300,6 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et une valeur ajoutée de 2,2 milliards de dollars dans l'économie québécoise.

Retombées du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

Le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises permet à la Société d'appuyer les projets des entreprises sous forme de contribution non remboursable grâce aux revenus générés par les placements des immigrants investisseurs, sans avoir recours aux crédits gouvernementaux. Dans ce contexte, la Société ne s'accorde aucune des retombées économiques de ces projets.

Les projets financés par le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises génèrent d'importantes retombées pour l'économie québécoise, puisque ce programme vise principalement le financement d'immobilisations, c'est-à-dire des investissements productifs. La réalisation des projets nécessitera 1 028 emplois en années-personnes, créera une valeur ajoutée de 99,8 millions de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 17,5 millions de dollars.

Le programme a également des effets à plus long terme sur les activités des entreprises. Pour l'exercice 2021-2022, les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société ayant bénéficié du programme s'élèvent à 10,1 milliards de dollars et se traduisent en 64 722 emplois en années-personnes pour les entreprises clientes et leurs fournisseurs. Il en résultera une valeur ajoutée de 6,2 milliards de dollars et des recettes fiscales et parafiscales de 0,9 milliard de dollars pour le gouvernement du Québec.

9 La différence entre ce montant et la valeur totale des projets soutenus par la Société (7,9 milliards de dollars) tient principalement des dépenses pour l'acquisition d'actions, le refinancement de dettes, l'achat de terrains et de frais afférents à des bâtiments ou à de l'équipement existants ainsi qu'à la valeur des projets du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

10 L'évaluation des retombées économiques des entreprises clientes est basée sur les ventes des entreprises dont le dossier est encore actif et administré par la Société pendant l'exercice financier 2021-2022. N'ont été retenues que les entreprises dont les états financiers se terminant entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021 étaient disponibles au moment de l'évaluation.

Résultats globaux des activités de financement à titre de mandataire du gouvernement du Québec

Conformément à sa loi constitutive, la Société administre, pour le compte du gouvernement du Québec, tout programme d'aide financière que ce dernier peut élaborer ou qu'il peut désigner et dont il lui confie le mandat. Dans ces cas, elle accorde et administre l'aide financière ponctuelle que le gouvernement détermine pour la réalisation d'un projet qui présente un intérêt économique important pour le Québec et fournit au ministre de l'Économie et de l'Innovation l'appui que celui-ci juge nécessaire à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement, des programmes d'aide et des autres mesures qu'il élabore. En outre, la Société exécute également tout mandat confié par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive.

Il incombe à Investissement Québec de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du Fonds du développement économique (FDE), du fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) et du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ) pour le compte du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

La Société est responsable envers le gouvernement, ou selon le cas, envers le ministre, de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats qui lui sont confiés. Le cas échéant, elle est tenue de se conformer aux directives du gouvernement ou du ministre responsable. Elle donne son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement à sa mission.

Lorsqu'elle administre un dossier du FDE pour le compte du gouvernement, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au déboursement des aides octroyées, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société assure également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et assure, s'il y a lieu, le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs.

Fonds du développement économique

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, le financement accordé pour le compte du FDE s'élève à 2,6 milliards de dollars.

Activités de financement

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 3 394 interventions financières pour le compte du FDE dans le cadre des mandats gouvernementaux et des programmes suivants :

- Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches
- Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Sources
- Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie
- Programme BioMed Propulsion
- Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises
- Programme d'appui au développement des attraits touristiques
- Programme ESSOR, comprenant le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)
- Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale
- Programme Innovation
- Programme Audit 4.0
- Programme Exportation
- Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation
- Programme PME en action
- Programme de soutien en économie sociale
- Programme Impulsion PME

Ces interventions, d'une valeur de 2,5 milliards de dollars, permettront de réaliser des projets d'une valeur totale de 10,0 milliards de dollars et requièrent ou sauvegardent 13 455 emplois [11].

11 Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans. Aucun emploi n'a été comptabilisé pour le PACTE ainsi que pour les programmes transférés au FDE au cours de l'exercice financier.

Fonds d'investissement

La Société agit comme mandataire du gouvernement du Québec pour certains engagements dans des fonds d'investissement. Elle participe à 26 fonds d'investissement, pour une exposition de 1,0 milliard de dollars. Au cours de l'exercice, la Société a clôturé des engagements dans quatre nouveaux fonds d'investissement et à un réinvestissement, pour des engagements totaux de 140,3 millions de dollars.

La Société a aussi contribué à la mise en place de différentes initiatives en collaboration avec le gouvernement du Québec et ses partenaires. Par exemple, avec la création du fonds d'investissement Eurêka, qui sera actif au stade de pré-amorçage et qui soutiendra la commercialisation des innovations issues de la recherche publique québécoise dans tous les secteurs d'activité. Le fonds Eurêka sera géré par Investissement Québec. La Société a aussi participé au lancement du fonds Accelia Capital, qui soutient les entreprises innovantes, qui sont principalement au stade du démarrage, et qui a pour objectif de financer des entreprises à propriété féminine ou dans lesquelles au moins une femme occupe un poste de direction ou en est actionnaire.

Fonds Capital ressources naturelles et énergie

Le fonds CRNE a pour but de faire fructifier et d'accroître les investissements en participation dans des entreprises qui exploitent des ressources naturelles ou qui en font la transformation au Québec, qui font la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie renouvelable ou de matières de substitution aux combustibles fossiles permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ou qui développent, commercialisent ou implantent des technologies favorisant la transition et l'efficacité énergétique.

Investissement Québec a pour mandat de proposer et d'analyser les projets, de faire les investissements projetés et d'en assurer la gestion. Chaque projet d'investissement est soumis à l'autorisation du ministre de l'Économie et de l'Innovation et à l'obtention d'un avis favorable du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner. La responsabilité du fonds CRNE incombe au ministre de l'Économie et de l'Innovation.

Activités de financement

Au cours du dernier exercice, trois interventions financières d'une valeur de 33,3 millions de dollars ont été menées par le fonds CRNE, pour soutenir des projets d'une valeur de 179,5 millions de dollars qui requièrent ou sauvegardent 616 emplois[12].

Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Le FCEQ a pour objet de faire fructifier et d'accroître les investissements en participation dans des entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent un fort potentiel de croissance ou qui revêtent un caractère stratégique pour l'économie du Québec. En 2021-2022, sept interventions financières d'une valeur de 207,9 millions de dollars ont été autorisées par le FCEQ, pour soutenir un projet d'une valeur de 1,9 milliard de dollars qui requiert ou sauvegarde 1 266 emplois[12].

12 Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les emplois requis s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Autres activités

Comme mandataire, la Société offre des services de normalisation et de certification, par l'entremise du Bureau de normalisation du Québec. Elle administre également les paramètres sectoriels prévus à l'annexe A de la Loi concernant certaines mesures fiscales.

Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est l'organisme de référence pour la normalisation et la certification au Québec. Avec une équipe composée de 67 professionnels, le BNQ contribue à l'essor économique et social du Québec en élaborant des normes et des programmes de certification qui répondent aux besoins des organisations publiques et privées.

Les normes servent aux entreprises qui souhaitent instaurer de meilleures pratiques au sein de leur organisation, tandis que l'évaluation de conformité (communément appelée certification) aide à se démarquer de la concurrence et à se positionner favorablement sur les marchés locaux et internationaux. En choisissant de se faire évaluer par une tierce partie impartiale, les organisations augmentent la confiance de leurs clients envers leurs produits, leurs services ou leurs systèmes de gestion. Le BNQ soutient les entreprises du Québec en rendant disponibles 133 documents normatifs et en offrant une variété de 89 programmes d'évaluation de conformité.

Résultats globaux des activités de normalisation

En date du 31 mars 2022, 49 projets de normalisation consensuels étaient en cours au BNQ, selon le processus exigé par le Conseil canadien des normes (CCN). Cela a permis de mobiliser environ 700 personnes au sein de divers comités, parmi lesquels on compte des fabricants ou fournisseurs, des utilisateurs ou des consommateurs ainsi que des autorités réglementaires. Parmi tous les documents publiés en cours d'année, quatre ont fait l'objet d'une reconduction et trois en sont à leur première édition.

Nouvelles publications pour l'année 2021-2022 (1re édition)

Norme BNQ 3009-610 Contamination des habitations par la mérule – Investigation et réhabilitation du bâtiment
Fascicule de reconnaissance BNQ 3009-900 Programme de reconnaissance de formations sur le contenu de la norme BNQ 3009-600 et de la norme BNQ 3009-610
Fascicule de certification BNQ 8000-001 Système HACCP – Fascicule de certification

C'est également grâce aux contributions financières de cinq organismes que le projet de norme canadienne CAN/BNQ 3840-100 Produits à contenu de plastique recyclé a pu être amorcé en 2021. Aligné sur les orientations pancanadiennes en matière de plastique et d'environnement, ce nouveau projet permettra d'établir une norme pour garantir un contenu en matière plastique recyclée dans les nouveaux produits fabriqués au Canada.

Résultats globaux des activités d'évaluation de la conformité

Au 31 mars 2022, le BNQ recensait un total de 2 227 certificats de conformité actifs. Pendant l'exercice financier, les professionnels du BNQ ont effectué 2 069 visites et audits pour assurer le maintien et la délivrance de certificats de conformité. Le taux de satisfaction auprès de la clientèle en évaluation de conformité du BNQ est de 91 %.

Mesures fiscales

La Société administre diverses mesures fiscales, dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de l'innovation technologique, des titres multimédias et de la presse écrite. Ce faisant, elle contribue à la création d'emplois et au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à informer les entreprises sur les mesures fiscales qu'elle administre et à analyser leurs demandes d'admissibilité et, finalement, à produire les attestations ou les certificats respectant les critères des différentes mesures.

Au cours de l'exercice, la Société a délivré 115 certificats initiaux et 2 120 attestations annuelles. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois et confirment que les entreprises exercent des activités dans le secteur visé par l'une ou l'autre des mesures fiscales. Les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir des crédits d'impôt totalisant près d'un milliard de dollars.

Gouvernance

2021
2022

Conseil d'administration

Les décisions d'Investissement Québec sont imputables à son conseil d'administration et ce dernier en répond auprès du gouvernement. La Société exerce son mandat en conformité avec les obligations dictées par la Loi sur Investissement Québec et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Le Conseil approuve les politiques qui régissent Investissement Québec. Il établit, en outre, les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en œuvre et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Il adopte le plan stratégique et approuve les états financiers, le rapport annuel d'activités et de développement durable ainsi que le budget annuel de la Société. Il approuve également les règles de gouvernance de la Société, les codes d'éthique, les profils de compétences et d'expérience requis pour les nominations au Conseil ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et du président-directeur général. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise certaines interventions financières liées aux fonds propres de la Société. Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil réunit, entre autres, des représentants du secteur industriel et du milieu des affaires.

Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte 12 membres[13], dont le président-directeur général de la Société et le sous-ministre de l'Économie et de l'Innovation, qui en sont membres d'office. Il est formé de huit femmes et de quatre hommes, dont huit membres indépendants. Parmi les femmes, trois ont entre 30 et 50 ans et cinq ont 51 ans ou plus. Quant aux hommes, l'un a entre 30 et 50 ans et trois sont âgés de 51 ans ou plus. Un membre fait, en outre, partie d'un groupe minoritaire[14] et l'un a moins de 35 ans. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu neuf réunions. Au 31 mars 2022, le conseil d'administration d'Investissement Québec se compose des membres suivants :



Louise Sanscartier (1)

Présidente du conseil d'administration par intérim

Nomination au Conseil :
12 mai 2021

Membre depuis le
1er janvier 2013

Fin du mandat :
11 mai 2022

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Louise Sanscartier est administratrice de sociétés et consultante en gouvernance. Elle est formatrice au programme en gouvernance du Collège des administrateurs de sociétés (CAS) de l'Université Laval. De 2006 à 2015, elle était associée à BDO Canada. Elle a également occupé divers postes de direction au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec FTQ.

Mme Sanscartier est présidente du conseil d'administration de 9410-6176 Québec inc. Elle est également membre des conseils d'administration d'Evol et de la Coopérative d'alimentation de Rivière-à-Pierre.

Elle est membre du Comité d'examen indépendant des Fonds FÉRIQUE et membre du Comité de retraite des gestionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec FTQ. Elle est, de plus, formatrice en gestion des risques à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques.

Mme Sanscartier a fait une post-maîtrise en management stratégique et gestion du changement et est titulaire d'une maîtrise en gestion de projet de l'UQAM. Elle détient la désignation Administrateur de sociétés certifié (ASC) décernée par le CAS.



Guy LeBlanc

Président-directeur général

Nomination au Conseil :
18 avril 2019

Début du mandat :
23 avril 2019

Fin du mandat :
22 avril 2023

Statut :
Administrateur

Lieu de résidence :
Montréal

Avant de devenir président-directeur général d'Investissement Québec, Guy LeBlanc a œuvré pendant plus de 35 ans au sein de la firme PricewaterhouseCoopers. Il a été associé directeur du groupe Transaction pour le Canada de 2002 à 2006 et associé directeur du bureau de Montréal de 2006 à 2015.

M. LeBlanc détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal. Il est diplômé émérite de l'Université de Montréal et détenteur du titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il est également Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA).

(1) Le 11 mai 2022, Geneviève Fortier a été nommée présidente du conseil d'administration et Louise Sanscartier, administratrice indépendante.

13 En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le conseil d'administration d'Investissement Québec est composé de 15 membres. Au 31 mars 2022, trois postes sont vacants.

14 Membre d'une minorité visible ou personne handicapée selon la définition de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

David Bahan

Sous-ministre
Ministère de l'Économie
et de l'Innovation

Début du mandat au Conseil :
11 décembre 2019

Statut :
Administrateur

Lieu de résidence :
Chaudière-Appalaches

David Bahan est sous-ministre de l'Économie et de l'Innovation et membre d'office du conseil d'administration de la Société. Avant de se joindre au MEI, il a occupé diverses fonctions au ministère des Finances, dont celles de directeur général des politiques aux particuliers et directeur général aux politiques économiques. En 2013, il y avait été nommé sous-ministre adjoint. Il a commencé sa carrière à l'Institut de la statistique du Québec à titre d'économiste.

M. Bahan est membre du conseil d'administration d'Agora, le Panier bleu.

Il détient un baccalauréat et une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal.



Anne Bourhis

Nomination au Conseil :
23 mars 2022

Membre depuis le
15 octobre 2014

Fin du mandat :
22 mars 2026

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Anne Bourhis est professeure titulaire spécialisée en recrutement et sélection du personnel au département de la gestion des ressources humaines de HEC Montréal depuis 1999. Elle était auparavant professeure à l'Université Laval.

M^me^ Bourhis est présidente du conseil d'administration d'Héma-Québec.

Elle est titulaire d'une maîtrise ès sciences en gestion des ressources humaines de HEC Montréal et d'un doctorat en administration des affaires (comportement organisationnel) de l'Université de l'Illinois à Urbana-Champaign, aux États-Unis. Elle détient également un diplôme en commerce de l'EDHEC Business School, en France.



Catherine Dubé

Nomination au Conseil :
23 mars 2022

Fin du mandat :
22 mars 2026

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Mauricie

Catherine Dubé est cheffe d'entreprise et consultante en management chez Coboom, un cabinet conseil en management d'impact certifié B Corp. Elle accompagne annuellement des dizaines de PME dans la résolution de problèmes stratégiques, organisationnels et opérationnels complexes et la transformation de leur organisation. M^me^ Dubé est secrétaire du conseil d'administration de Coboom.

Elle est détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en entrepreneuriat de HEC Montréal en plus d'être diplômée de l'École d'entrepreneurship de Beauce. Elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (CRHA).



Madeleine Féquière

Nomination au Conseil :
23 mars 2022

Membre depuis le
15 octobre 2014

Fin du mandat :
22 mars 2026

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Madeleine Féquière est directrice et chef du crédit d'entreprise de Domtar où elle assure la surveillance et le soutien du risque crédit à l'échelle mondiale depuis 2008.

Elle a, entre autres, occupé des postes-cadres chez Abitibi/Bowater et Téléglobe Canada. M^me^ Féquière est membre des conseils d'administration de l'Université de Montréal, du Conseil des arts de Montréal et de la Fondation Pointe-à-Callière.

Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Concordia, d'une maîtrise (court) en administration des affaires de l'Université McGill, d'un diplôme du programme de perfectionnement des administrateurs de l'Université de Toronto (Rotman). Elle détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.



Jean Gattuso

Nomination au Conseil :
13 janvier 2021

Fin du mandat :
12 janvier 2025

Statut :
Administrateur

Lieu de résidence :
Montréal

Jean Gattuso est administrateur de sociétés. Après 34 ans de carrière, il a pris sa retraite d'Industries Lassonde, où il a occupé les postes de président et de chef de l'exploitation. Il a exercé plusieurs fonctions au sein de la division A. Lassonde, dont celles de directeur du marketing, de vice-président exécutif et directeur général et, finalement, de président et chef de la direction.

M. Gattuso siège aux conseils d'administration du Groupe Colabor, du Cercle des présidents du Québec et de La Tablée des Chefs.

Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal.





L.-Daniel Gauvin

Nomination au Conseil :
8 juillet 2020

Début du mandat :
27 juillet 2020

Fin du mandat :
26 juillet 2024

Statut :
Administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Montréal

L.-Daniel Gauvin est administrateur de sociétés. Il a été membre de la haute direction du Mouvement Desjardins de 1996 à 2017. Il a participé activement au Comité pancanadien d'investisseurs ayant mené à la restructuration du marché du papier commercial. Il a occupé différents postes de direction dans le domaine financier, dont celui de vice-président, Marché des capitaux à BMO Nesbitt Burns, de vice-président, Finance et expansion des affaires à la Compagnie Trust Royal et de vice-président à la Bank of America.

M. Gauvin est membre du comité d'examen indépendant des fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires, option finance, de l'Université Concordia et d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill. Il détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.



Manon Genest

Nomination au Conseil :
23 juin 2021

Fin du mandat :
22 juin 2025

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Manon Genest a co-fondé l'agence-conseil TACT et en dirige le bureau de Montréal. Elle œuvre principalement dans le domaine des communications d'entreprise, notamment dans le secteur agroalimentaire. Elle possède par ailleurs une vaste expérience des sphères publiques et politiques, comptant plus de 10 années passées au sein des appareils politiques fédéral et québécois.

M^me^ Genest siège aux conseils d'administration de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et de Montréal International.

Elle est diplômée en communication organisationnelle de l'Université d'Ottawa.



Éloïse Harvey

Nomination au Conseil :
8 juillet 2020

Début du mandat :
27 juillet 2020

Fin du mandat :
26 juillet 2024

Statut :
Administratrice

Lieu de résidence :
Montérégie

Éloïse Harvey est présidente de Mecfor, un équipementier exportateur du Saguenay, à laquelle elle s'est jointe en 1999. Elle y a occupé diverses fonctions, dont celles de directrice du développement des affaires et de vice-présidente, Ventes et marketing. En 2010, lors de sa nomination à titre de présidente de l'entreprise, elle se voit également confier le poste de vice-présidente au développement corporatif du Groupe Ceger qui comptait alors, en plus de Mecfor, une compagnie de construction et une firme de génie-conseil. Depuis 2018, M^me^ Harvey se concentre sur la présidence de Mecfor, suite au rachat de l'entreprise manufacturière familiale avec l'aide d'un partenaire financier.

M^me^ Harvey siège aux conseils d'administration de Mecfor, d'AluQuébec et de l'Institut du véhicule innovant.

Elle est titulaire d'un double baccalauréat en génie mécanique et en administration de l'Université McMaster à Hamilton en Ontario.



Claudine Roy

Nomination au Conseil :
23 mars 2022

Membre depuis le
9 février 2011

Fin du mandat :
22 mars 2026

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Claudine Roy est présidente-directrice générale de Gestion immobilière Gaspé depuis 1990 et propriétaire de l'Auberge sous les arbres depuis 2014. Elle est également fondatrice et présidente des Traversées de la Gaspésie. Jusqu'en 2015, elle était propriétaire du bistro le Brise-Bise de Gaspé, qu'elle avait fondé. Elle est chevalière de l'Ordre national du Québec et siège à ce comité depuis 2016. Elle est également membre de l'Ordre du Canada.

M^me^ Roy préside les conseils d'administration de l'Association Restauration Québec, de la Traversée de la Gaspésie et est administratrice de Groupe Sportscene, du Centre de transfert d'entreprises du Québec et de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Titulaire d'un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski, elle détient également la désignation ASC décernée par le CAS de l'Université Laval.



Marie-Soleil Tremblay

Nomination au Conseil :
8 juillet 2020

Début du mandat :
27 juillet 2020

Fin du mandat :
26 juillet 2024

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Capitale-Nationale

Marie-Soleil Tremblay est professeure titulaire à l'École nationale d'administration publique (ENAP). Elle a été auditrice externe pendant 12 ans chez Deloitte et au bureau du Vérificateur général du Québec.

M^me^ Tremblay siège au conseil d'administration de l'École nationale de l'administration publique et du Festival d'été international de Québec et d'Oro-Health.

Elle est titulaire d'un doctorat en administration des affaires de l'Université Laval. Elle est également Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA).

Rapport du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Investissement Québec s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice. Il a exercé ses pouvoirs décisionnels en ce qui a trait aux transactions importantes de la Société. Il s'est assuré, au préalable, de recevoir une confirmation d'absence de conflit d'intérêts chez ses membres pour les sujets traités à chaque assemblée. Le Conseil a approuvé le plan d'action 2022-2023 découlant du plan stratégique 2020-2023. Il a été informé des étapes du processus de planification stratégique 2023-2026. Il a aussi été informé des diverses initiatives stratégiques menées par la Société, dont celles relatives aux filières de l'agroalimentaire, de l'énergie renouvelable, et des sciences de la vie. Il a pris part aux échanges avec la direction au sujet de la stratégie d'approvisionnement québécois en tant que levier pour la relance économique. Il a suivi l'évolution de l'offre de services de la Société au sein du Réseau régional, notamment en matière d'accompagnement des entreprises, suite à l'intégration des employés du CRIQ et du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Sur la recommandation du Comité de vérification, le Conseil a approuvé les états financiers consolidés et audités de la Société et le rapport d'activités et de développement durable 2020-2021 et a examiné, chaque trimestre, les résultats financiers de la Société. Le Conseil a approuvé un nouveau régime d'emprunt pour la Société et pour le Fonds du développement économique (FDE). Tout au long de l'exercice, le Conseil a assumé son rôle de surveillance en ce qui a trait à l'octroi de contrats à des firmes externes, et il a approuvé le budget 2022-2023.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé les hausses salariales 2022-2023 accordées aux employés de la Société. Il a aussi donné son aval aux politiques de rémunération variable des employés, des cadres et du président-directeur général, et a approuvé la nomination de dirigeants de la Société. Il a aussi approuvé le mandat pour le renouvellement de la convention collective de certains groupes d'employés et de certaines filiales exploitantes. Le Conseil a de plus été informé de la mise à jour du Programme de planification de la relève des dirigeants nommés par la Société.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique et, à quelques occasions, sur la recommandation conjointe de ce dernier et du Comité de gestion des risques, le Conseil a approuvé des modifications à certains documents et à certaines politiques internes que lui a soumis le comité. À la suite de la nomination de nouveaux administrateurs, le Conseil a procédé à certains changements dans la composition de ses comités. Le Conseil a veillé à identifier des candidats potentiels et à faire les recommandations pertinentes au gouvernement afin de pourvoir les postes vacants au Conseil, avec un souci de parité et de diversité.

Sur la recommandation du Comité de gestion des risques et selon les délégations d'autorité applicables, le Conseil a approuvé certaines transactions, de même que certaines modifications au règlement intérieur de la Société. Le Conseil a reçu une présentation sur la gestion intégrée des risques, et a aussi été informé du plan de gestion de crise et de continuité des affaires de la Société.

Le Conseil a été informé du portefeuille de projets 2022-2025 et du plan triennal d'investissements qui en découle. Il a aussi suivi, tout au long de l'exercice, l'évolution des initiatives visant à faire évoluer l'infrastructure technologique de la Société et à renforcer la gouvernance encadrant la sécurité de l'information. Le Conseil a notamment approuvé des modifications à la Politique de sécurité de l'information et de cybersécurité.

Enfin, le Conseil a reçu la reddition de comptes des filiales exploitantes. Il a autorisé la Société à se départir de certaines filiales exploitantes et en a fait le suivi.

Comités du conseil d'administration

Conformément à la loi constitutive de la Société et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants : le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines. En vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, la présidente du Conseil peut assister à toutes les réunions de ces comités. Au cours de l'exercice, le Conseil s'est assuré que les comités ont recours à l'expertise de sociétés externes pour appuyer leurs travaux, lorsqu'ils le jugent opportun.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé d'Anne Bourhis, Claudine Roy et Louise Sanscartier, qui en est la présidente. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Il est également chargé d'établir le profil de compétences et d'expérience des administrateurs et de déterminer les critères d'évaluation de ces derniers, à l'exception de la présidente du Conseil par intérim et du président-directeur général de la Société. Il encadre de plus l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

En 2021-2022, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni cinq fois. Au cours de ces assemblées, il a recommandé, pour approbation par le Conseil, des modifications au règlement intérieur de la Société, de même que des changements à la charte de certains comités du Conseil. Afin de combler les vacances au Conseil, le comité a veillé à ce que certains candidats potentiels soient rencontrés, s'est assuré que ceux-ci possédaient l'expérience et les compétences recherchées, et a transmis ses recommandations au gouvernement.

Conformément à la Politique sur les administrateurs et membres externes désignés, le comité a approuvé la désignation de personnes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises faisant partie du portefeuille de la Société, la reconduction de leur mandat ou leur remplacement, et ce, avec une attention particulière à la diversité.

Le comité s'est acquitté de son mandat de supervision de l'efficience du fonctionnement du Conseil, notamment par un questionnaire d'évaluation annuelle en la matière. Le comité a partagé avec le Conseil les résultats obtenus. La présidente du Conseil par intérim a obtenu une note parfaite sur la manière dont elle mène les réunions. La répartition des pouvoirs et des responsabilités entre le Conseil et la direction a été jugée claire et sans ambiguïté par tous les membres ayant répondu au sondage. Une note parfaite a aussi été attribuée au président-directeur général pour sa reddition de comptes au Conseil, de même qu'aux dirigeants pour leur préparation en vue des assemblées. La charge de travail imposée au conseil et à ses comités a été jugée raisonnable, et le fonctionnement de la plateforme technologique, fiable et efficace. La performance du comité de vérification et celle du comité de gestion des risques ont obtenu une note parfaite. La performance et la qualité des rapports au conseil de la présidente du comité de vérification ont aussi obtenu une évaluation parfaite. Le comité s'est aussi assuré que les membres du Conseil remplissent le questionnaire d'autoévaluation. Le comité a recommandé la nomination de certains membres au Comité des ressources humaines et au Comité de gestion des risques. Le comité a aussi proposé certaines formations pertinentes pour le programme d'accueil des nouveaux administrateurs et d'autres formations pour le programme de formation continue des administrateurs.

Le comité a procédé à une revue des pratiques en matière de gouvernance au sein de la Société, ce qui s'est traduit par la révision de diverses politiques en la matière. Il a ensuite recommandé au Conseil d'approuver les modifications au code d'éthique des administrateurs désignés d'Investissement Québec, et à la Politique sur les administrateurs et les membres externes désignés. De plus, le comité a reçu la reddition de comptes sur l'application de la Politique d'exercice du droit de vote, sur les divulgations en regard du code d'éthique applicable aux employés de la Société, et sur les nominations d'administrateurs, par le président-directeur général, au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Société détient une participation.

Comité de vérification

Le Comité de vérification est composé de Madeleine Féquière, L.-Daniel Gauvin, et Marie-Soleil Tremblay, qui en est la présidente. Le comité doit, entre autres, remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; approuver le plan annuel d'audit interne; s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant; examiner les états financiers avec le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement; et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. Il a examiné et recommandé, pour approbation par le Conseil, les états financiers consolidés et audités de la Société, son rapport annuel d'activités et de développement durable 2020-2021, et les honoraires afférents, ainsi que ceux versés pour l'exercice 2020-2021. Le Comité de vérification a, de plus, pris connaissance de la reddition de comptes trimestrielle relative à la Politique sur les relations avec l'auditeur externe : Services connexes et sollicitation de dons, commandites et partenariats.

Le comité a accepté le plan des auditeurs externes de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, et a soumis au Conseil les honoraires afférents à ces derniers pour approbation. Il a en outre recommandé, pour approbation par le Conseil, des modifications à sa propre Charte ainsi qu'à la Politique de divulgation financière. Il a recommandé au Conseil l'approbation du budget de la Société pour l'exercice 2022-2023.

Les membres du comité ont rencontré, parfois à huis clos, les représentants des co-auditeurs de la Société nommés par le Vérificateur général du Québec et ceux de la firme agissant comme auditeur externe. Ils ont suivi, tout au long de l'année, l'application des recommandations des co-auditeurs et de l'audit interne. Le comité a, par ailleurs, approuvé le plan d'audit interne de la Société pour l'exercice 2021-2022 et a suivi l'état d'avancement des mandats qui en découlaient. De plus, il a pris connaissance du plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société et du plan présentant les activités d'optimisation pour 2020-2021. Il en assure également le suivi annuel. Le comité a reçu la reddition de comptes quant aux mécanismes de signalement de préoccupations éthiques et s'est assuré que le suivi approprié était effectué. Le comité a également reçu le suivi des travaux en gouvernance financière, y compris en ce qui a trait aux contrôles généraux des technologies de l'information et à la reddition de comptes du Comité de divulgation de l'information financière. Le comité a aussi été tenu informé des travaux relatifs à la sécurité de l'information et la cybersécurité.

Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques est composé de Madeleine Féquière, Marie-Soleil Tremblay et L.-Daniel Gauvin, qui en est le président. Le comité doit d'abord veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques, recommander au Conseil, pour approbation, des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques. Il peut aussi approuver et recommander les transactions qui lui sont soumises, conformément au règlement intérieur de la Société.

Le comité a tenu 12 réunions au cours de l'exercice. Il a périodiquement reçu la reddition de comptes aux termes des diverses politiques relevant de sa compétence et a recommandé au Conseil des modifications à celles-ci. Il a, entre autres, recommandé l'adoption de la Politique de gestion de crise et de continuité des affaires et la Politique de gestion du capital, ainsi que des modifications à la Politique de crédit et d'investissement et aux politiques sur la gestion des risques de marché, afin d'aligner celles-ci sur les nouvelles orientations stratégiques de la Société. Il a périodiquement revu le profil de risque des interventions financières autorisées par palier d'autorisation, y compris celles autorisées par le Comité de crédit et le Comité de capital de risque et fonds d'investissement, auxquels le Conseil a délégué certains pouvoirs d'autorisation. Il a examiné le profil des portefeuilles sous gestion, particulièrement celui consacré aux entreprises en redressement ou en réalisation, le résultat de l'application des stratégies de couverture mises en place, le traitement des risques non financiers, les rapports de conformité quant au respect des paliers d'autorisation et différents renseignements financiers. Le comité a aussi été informé de la stratégie de la Société quant au portefeuille d'actions cotées en bourse. Conjointement avec le Comité de gouvernance et d'éthique, il a soumis, pour approbation par le Conseil, des modifications à sa propre Charte et au règlement intérieur de la Société. Le comité a également autorisé ou recommandé au Conseil certaines interventions financières, conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués dans le règlement intérieur.

Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines est composé de Claudine Roy, Manon Genest, Louise Sanscartier et Anne Bourhis, qui en est la présidente. Il remplit les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines, élaborer et recommander un profil de compétences et d'expérience, les critères d'évaluation et des recommandations au Conseil sur la rémunération du président-directeur général, contribuer à la sélection des dirigeants, établir un programme de planification de leur relève et recommander la politique générale de rémunération et autres avantages sociaux.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu six réunions. Il a revu et recommandé au conseil d'administration, pour approbation, les divers barèmes de rémunération des employés de la Société et de ses filiales en exploitation, incluant les cibles et indicateurs aux fins de la rémunération variable. Il a recommandé les objectifs du président-directeur général au conseil d'administration. Le comité a aussi recommandé au Conseil la nomination de nouveaux dirigeants. Il a revu les conditions d'emploi du président-directeur général et des nouveaux dirigeants, et la hausse salariale des dirigeants de la Société. Il a de plus recommandé au Conseil l'adoption de la Politique en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Il a reçu la reddition de comptes au sujet des diverses politiques relevant de sa compétence et a recommandé des modifications au Conseil, dont aux politiques de rémunération incitative des employés et à la Politique d'apprentissage et de développement professionnel. Il a été informé de la mise à jour du Programme de planification de la relève des dirigeants nommés par la Société. Tout au long de l'année, le comité a suivi le taux de roulement des employés de la Société, l'acquisition de talents et les travaux relatifs à l'élaboration de la marque employeur de la Société. Dans le contexte de la pandémie, il a suivi l'organisation de la Société afin de permettre le télétravail et le retour au travail dans les bureaux. Le comité a aussi revu et recommandé certaines modifications à sa Charte.

Rémunération des membres du conseil d'administration

La rémunération des membres du conseil d'administration, à l'exception de celle de la présidente du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 9 975 dollars;
- une rémunération annuelle de 3 740 dollars pour la présidence de chacun des comités;
- un jeton de présence de 624 dollars par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 312 dollars par réunion spéciale du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

La présidente du Conseil est, quant à elle, admissible à une rémunération annuelle forfaitaire de 40 916 dollars ainsi qu'à un jeton de présence de 934 dollars chaque fois qu'elle assiste à une réunion du Conseil ou à une réunion des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 467 dollars par réunion spéciale du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Les administrateurs justifient leur absence aux réunions régulières d'un comité ou du conseil d'administration auprès du secrétariat de la Société. Une session à huis clos est prévue à l'ordre du jour de chaque assemblée du conseil d'administration et de ses comités.

Relevé de présence et rémunération totale des administrateurs d'Investissement Québec

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Nombre de réunions					Rémunération
	Conseil d'administration (1)	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité de gestion des risques (2)	Comité des ressources humaines (3)	($)
Total	**9**	**5**	**5**	**12**	**6**	**278 969**
Administrateurs						
Louise Sanscartier (4)	9	5	5	11/11	6	70 040
Guy LeBlanc	9	5	5	12	6	–
David Bahan	9					–
Anne Bourhis	8	5			6	24 635
Claudine Roy (5)	8	5			5/5	20 271
Éloïse Harvey	7					13 407
Jean Gattuso	9					14 655
Louis-Daniel Gauvin	9		5	12		26 819
Madeleine Féquière	9		5	12		23 079
Marie-Soleil Tremblay	9		5	12		26 819
Manon Genest (6)	7/7				3/3	13 316
Catherine Dubé (7)	1/1					846
Administrateurs sortants						
Jean St-Gelais (8)	0/0	0/0	0/0	1/1	1/1	5 655
Louis Morissette (9)	4/6					9 721
Maxie Lafleur (10)	6/8			4/4		13 740
Monette Malewski (11)	7/8		4/4			15 966

(1) Y compris trois réunions hors calendrier.

(2) Y compris sept réunions hors calendrier.

(3) Y compris une réunion hors calendrier.

(4) Louise Sanscartier a été nommée présidente par intérim du conseil d'administration le 12 mai 2021.

(5) Claudine Roy a été nommée membre du Comité des ressources humaines le 25 mai 2021.

(6) Manon Genest a été nommée membre du conseil d'administration le 23 juin 2021 et membre du Comité des ressources humaines le 28 septembre 2021.

(7) Catherine Dubé a été nommée membre du conseil d'administration le 23 mars 2022.

(8) Jean St-Gelais a cessé d'occuper son poste de président du conseil d'administration le 12 mai 2021.

(9) Louis Morissette a cessé d'occuper son poste de membre du conseil d'administration le 3 janvier 2022.

(10) Maxie Lafleur a été nommée membre du conseil d'administration le 12 mai 2021 et membre du Comité de gestion des risques le 28 septembre 2021. Elle a cessé d'occuper son poste de membre du conseil d'administration le 18 mars 2022.

(11) Monette Malewski a cessé d'occuper son poste de membre du conseil d'administration le 23 mars 2022.

Structure de gestion

Comité de direction

Le Comité de direction a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action, et celui de mettre en œuvre et de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les directives de la Société, de recommander pour l'approbation des politiques au conseil d'administration, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Le comité est composé de trois femmes et de cinq hommes. Jocelyn Beauchesne s'est joint au Comité de direction à la suite du départ d'Alexandre Sieber. Des trois femmes, l'une appartient au groupe des 30-50 ans, les deux autres à celui des 51 ans ou plus. Quant aux hommes, trois appartiennent au groupe des 30-50 ans, les deux autres à celui des 51 ans ou plus. Un membre appartient à un groupe minoritaire.

Le comité est composé de :



Guy LeBlanc

Président-directeur général



Bicha Ngo

Première vice-présidente exécutive
Placements privés



Jocelyn Beauchesne

Premier vice-président
Réseau régional



Hubert Bolduc

Premier vice-président
Investissements directs étrangers et exportations



Sylvain Gendron

Premier vice-président
Affaires juridiques et Secrétariat de la Société



Sylvie Pinsonnault

Première vice-présidente
Stratégies, solutions d'affaires et innovation



Christian Settano

Premier vice-président
Finances, gestion des risques et technologies d'affaires



Marie Zakaïb

Première vice-présidente
Ressources humaines et communications internes

Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a le mandat de revoir les transactions en cours afin d'en évaluer l'impact et les structures de financement proposées, et de suivre les interventions en portefeuille qui requièrent des interventions ou des actions additionnelles. De plus, il recommande au conseil d'administration les politiques de la Société en lien avec les interventions financières.

Le comité est constitué des membres du Comité de direction; Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques; Stéphane Drouin, vice-président; Achat québécois et développement économique.

Comité technologique

Le Comité technologique a pour mandat de donner son avis sur la gouvernance des technologies d'affaires et d'aider Investissement Québec à mettre en place les fondations technologiques pour livrer les projets prévus à son plan stratégique. Il évalue, en outre, les orientations et les choix technologiques à faire pour s'assurer que ceux-ci répondent aux besoins d'affaires et correspondent à une infrastructure technologique souple et évolutive.

Le comité est constitué de trois membres internes : Martin Caron, vice-président, Technologies d'affaires et président du comité; François Gillon, directeur principal, Innovation et développements numériques; Song Nhi Nguyen, directeur, Architecture et pilotage de la transformation; et de quatre membres externes : Stéphane Bilodeau, premier vice-président et chef des technologies de l'information de la Banque de Développement du Canada; Aymeric Dussart, vice-président des technologies et innovation d'Aéroports de Montréal; Alain Goffi, vice-président, Transformation TI de la Banque Nationale; Jean-Pierre Provençal, entrepreneur en résidence à Investissement Québec. Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2021-2022.

Comité de crédit

Le Comité de crédit a pour mandat d'analyser, de recommander ou d'autoriser toute transaction à l'intérieur des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur. Il s'assure que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé en conformité avec les politiques et les normes en vigueur. Il nomme aussi, le cas échéant, tout représentant à titre d'observateur à un conseil d'administration ou à un comité de gestion. Il peut ainsi examiner des demandes ou émettre des recommandations.

Il est composé de six membres : Guy LeBlanc, président-directeur général; Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques et président du comité; Jocelyn Beauchesne, premier vice-président, Réseau régional; Sylvain Gendron, premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société; Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés; Christian Settano, premier vice-président, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires.

Le comité a tenu 35 rencontres au cours de l'exercice financier. Le Comité de gestion des risques en a reçu la reddition de comptes trimestriellement.

Comité de capital de risque et fonds d'investissement

Le Comité de capital de risque et fonds d'investissement a pour mandat de donner son avis et ses conseils, notamment sur l'optimisation de la participation d'Investissement Québec à l'écosystème des fonds d'investissement, et ce, de l'amorçage jusqu'au capital de développement, sur la stratégie d'investissement en capital de risque directement dans les entreprises ainsi que sur le développement du portefeuille d'investissements en fonds et en investissements directs en capital de risque. Il répond également à toute autre question se rapportant à ce domaine et à celles que pourraient lui confier le Comité de gestion des risques ou le conseil d'administration. Il analyse, recommande et autorise toute transaction à l'intérieur des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur de la Société.

Le comité est composé de deux membres internes avec droit de vote : Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques et président du comité; Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés. Le comité compte également quatre membres externes-conseils ne détenant pas de droit de vote : Alain Bélanger, directeur général, division Verdant, Emerson Electric Co.; Michel Brûlé, administrateur de sociétés; Lise Lapierre, administratrice de sociétés; Nick Nardi, associé directeur, Amérique du Nord, WTA. Peuvent également participer aux réunions à titre d'observateurs, Guy LeBlanc, président-directeur général; Sylvain Gendron, premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société; Sylvie Pinsonnault, première vice-présidente, Stratégies, solutions d'affaires et innovation; Marc Bouchard, directeur principal, Crédit. Le comité s'est réuni à 13 reprises au cours de l'exercice financier.

Comité de divulgation de l'information financière d'Investissement Québec

Le Comité de divulgation de l'information financière d'Investissement Québec supervise les obligations et les pratiques d'Investissement Québec en ce qui a trait aux informations financières à fournir. Il a, entre autres, le mandat d'établir des balises en matière de contrôle interne et de communication de l'information financière.

Le comité se réunit annuellement et il est composé de 15 membres : Guy LeBlanc, président-directeur général; Christian Settano, premier vice-président, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires et président du comité; Jocelyn Beauchesne, premier vice-président, Réseau régional; Hubert Bolduc, premier vice-président, Investissements directs étrangers et exportations; Sylvain Gendron, premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société; Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés; Sylvie Pinsonnault, première vice-présidente, Stratégies, solutions d'affaires et innovation; Marie Zakaïb, première vice-présidente, Ressources humaines et communications internes; Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques; Gladys Caron, vice-présidente, Médias, communications et affaires publiques; Laurent Naud, vice-président, Finances; Julie Bouchard, directrice principale, Audit interne; Caroline Lacroix, directrice, Conseils en gestion intégrée des risques; Danielle Vivier, directrice principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance; Claudine Chan Weng, directrice, Information financière.

Comité interne de gestion des risques

Le Comité interne de gestion des risques appuie le Comité de direction dans l'examen des dossiers qui relèvent de la fonction Gestion des risques ou qui ont des implications importantes en matière de prise de risque dans l'organisation. Il a pour mandat d'encadrer et d'analyser les politiques, les directives, les stratégies, les philosophies et les processus liés à la gestion des risques de la Société. Il doit aussi s'assurer que le tout est révisé quand des changements importants sont apportés au profil de risque de la Société et, le cas échéant, soumettre les recommandations appropriées au Comité de gestion des risques.

Le comité est composé de sept membres : Guy LeBlanc, président-directeur général; Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques et président du comité; Jocelyn Beauchesne, premier vice-président, Réseau régional; Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés; Christian Settano, premier vice-président, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires; Marc Bouchard, directeur principal, Crédit; Caroline Lacroix, directrice, Conseils en gestion intégrée des risques. Le comité a tenu quatre rencontres au cours de l'exercice financier.

Rémunération des dirigeants et employés de la Société

Principes directeurs, objectifs et positionnement

Investissement Québec adopte des pratiques de rémunération qui respectent les principes de saine gestion pour tous ses emplois.

Objectifs et positionnement de la rémunération

Les programmes de rémunération globale établis par Investissement Québec visent à reconnaître et à rémunérer la performance tout en s'alignant sur ses objectifs stratégiques. Ils sont soumis à des règles et à des pratiques de gouvernance efficaces.

Les programmes ont pour objectif d'offrir une rémunération globale concurrentielle qui permet d'attirer et de retenir les talents nécessaires au succès de la Société. Ainsi, elle vise à offrir une rémunération globale se situant autour du 50e percentile ou de la médiane de son marché de référence. Ce marché comprend principalement des entreprises de l'est du Canada œuvrant dans le secteur financier (privées et paragouvernementales), secteur avec lequel la Société concurrence pour les talents.

Positionnement des hauts dirigeants

L'objectif de positionnement de la rémunération globale au 50e percentile est également applicable aux hauts dirigeants de la Société. Les données recueillies lors des différents balisages du marché sont ajustées pour refléter la nature et la taille d'Investissement Québec. À cet égard, les grandes banques ne sont pas considérées comme faisant partie de ce marché. Voici quelques organisations faisant partie du marché de référence :

Marché de référence (échantillon) – Hauts dirigeants du Comité de direction

- Banque de développement du Canada
- Banque Laurentienne
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- CI Financial Corp
- Fonds de solidarité FTQ
- iA Groupe financier
- Mouvement Desjardins
- Office d'investissement des régimes publics de pensions du secteur public (Investissement PSP)
- Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS)

Recours à des experts externes

Investissement Québec et son conseil d'administration ont, à l'occasion, recours à des firmes externes pour qu'elles évaluent certains éléments de rémunération, le positionnement et les pratiques en matière de rémunération globale.

Ainsi, dans un souci de transparence et de bonne gouvernance de la rémunération globale, particulièrement de la rémunération globale des hauts dirigeants, le Comité des Ressources humaines obtient une évaluation d'experts externes environ tous les deux ou trois ans.

C'est dans ce contexte que le Comité des Ressources humaines a mandaté, au cours de l'exercice, une firme externe pour qu'elle valide plusieurs éléments relatifs à la gouvernance ainsi que les niveaux et les pratiques de rémunération des hauts dirigeants d'Investissement Québec. Les différentes composantes de la rémunération incitative à court et long terme ont également fait l'objet d'une évaluation afin de confirmer que les politiques de rémunération étaient pertinentes, concurrentielles et permettaient d'atteindre les objectifs stratégiques de la Société.

Rémunération globale

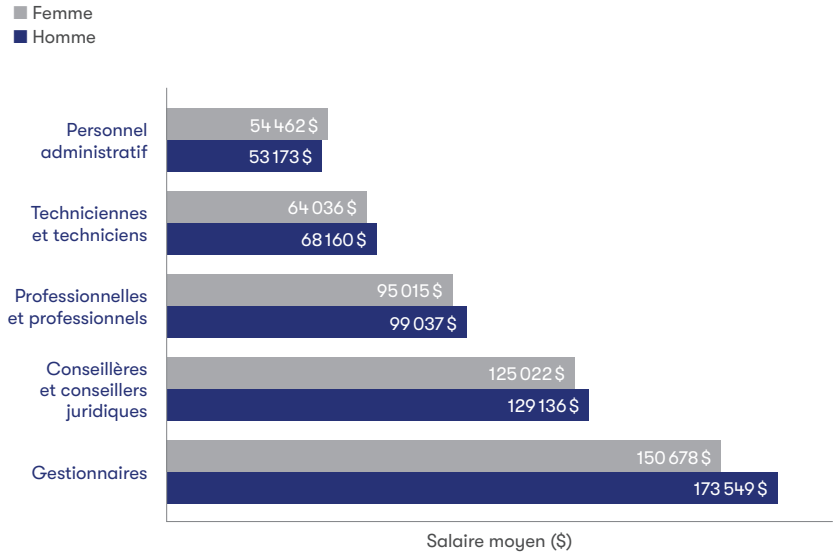
La rémunération globale des employés et dirigeants d'Investissement Québec est composée de quatre éléments principaux :

- Salaire de base
- Rémunération variable
- Régime de retraite
- Avantages sociaux

Salaire de base

Le salaire de base des employés syndiqués est défini et géré par les dispositions prévues aux quatre conventions collectives en vigueur à Investissement Québec.

En ce qui a trait aux employés non syndiqués et aux dirigeants, les paramètres applicables à l'augmentation des échelles ainsi que le budget des augmentations annuelles sont établis en fonction des sondages de prévisions du marché effectués par les firmes-conseils spécialisées. Le budget et l'augmentation des échelles sont approuvés annuellement par le conseil d'administration. Afin de reconnaître la performance et d'assurer une progression des talents, les augmentations individuelles sont octroyées en fonction d'une matrice d'augmentation annuelle qui tient compte du positionnement dans l'échelle et de la performance individuelle annuelle.



Au 31 mars 2022, le ratio du salaire de base annuel du président-directeur général par rapport au salaire de base médian de 92 482 $ des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion de son propre salaire, est de 5,7.

Rémunération variable

La rémunération variable est une composante répandue dans plusieurs secteurs, dont le secteur financier et de l'investissement. Cette forme de rémunération fait partie intégrante de la rémunération globale des employés et contribue à l'attraction et à la rétention des talents. Les employés du Syndicat des employés du Centre de recherche industrielle du Québec (SECRIQ) ne sont pas assujettis à cette composante de rémunération.

Dans un contexte de saines pratiques en matière de rémunération, le paiement de la rémunération variable n'est ni automatique ni garanti. Ce paiement est en fonction de la performance de l'employé et/ou de l'atteinte de certains critères et indicateurs organisationnels.

Rémunération variable à court terme

Le régime de rémunération variable à court terme (RICT) vise à soutenir le mandat de développement économique et l'atteinte des objectifs annuels de la Société. La rémunération variable à court terme poursuit trois objectifs, à savoir :

- Offrir une rémunération directe concurrentielle permettant d'attirer et de retenir les talents nécessaires au succès de la Société
- Soutenir le mandat de développement économique et l'atteinte des objectifs annuels du plan d'affaires de la Société
- Favoriser une culture de haute performance et une reconnaissance de la performance individuelle

La formule applicable à la rémunération incitative à court terme est la même pour tous les employés admissibles, incluant les hauts dirigeants et le PDG. Elle repose sur trois facteurs : la performance financière, le développement économique et organisationnel et le facteur individuel. La formule se détaille comme suit :



Les indicateurs et les cibles à atteindre des facteurs Performance financière et Développement économique et organisationnel découlent du plan stratégique de la Société et sont approuvés en début d'année par le conseil d'administration. Ce dernier est également responsable à la fin de l'année financière d'approuver le niveau d'atteinte des cibles et le versement des bonis associés à la rémunération variable à court terme. Le facteur individuel est fonction de la cote de performance individuelle déterminée selon le programme de gestion de la performance applicable à tous les employés d'Investissement Québec.

Sommaire des différents indicateurs pour l'exercice financier 2021-2022

Facteur de performance financière	Facteur de développement économique et organisationnel	Facteur individuel
• Performance annuelle • Contrôle des coûts	• Valeur des interventions financières • Valeur des projets issus de la prospection d'investissements étrangers • Nombre d'accompagnements réalisés • Expérience client • Indice d'engagement des employés	• Performance individuelle

Le tableau suivant présente les primes cibles des cadres par niveau :

Niveaux d'emploi	RICT
	Cible
Président-directeur général	20,0 %
Premiers vice-présidents exécutifs	35,0 %
Premiers vice-présidents	25,0 %
Vice-présidents niveau 2	25,0 %
Vice-présidents niveau 1	25,0 %
Cadres de direction niveau 4	25,0 %
Cadres de direction niveau 3	20,0 %
Cadres de direction niveau 2	20,0 %
Cadres de direction niveau 1	15,0 %

Pour les employés syndiqués, les primes cibles varient selon la catégorie d'emploi et les niveaux. Les primes cibles pour les conseillers juridiques et pour les employés de soutien et techniques varient entre 3,0 % et 5,0 %. Pour les employés dans les catégories de professionnels, les primes cibles varient entre 7,0 % et 20 % (pour certains secteurs spécialisés).

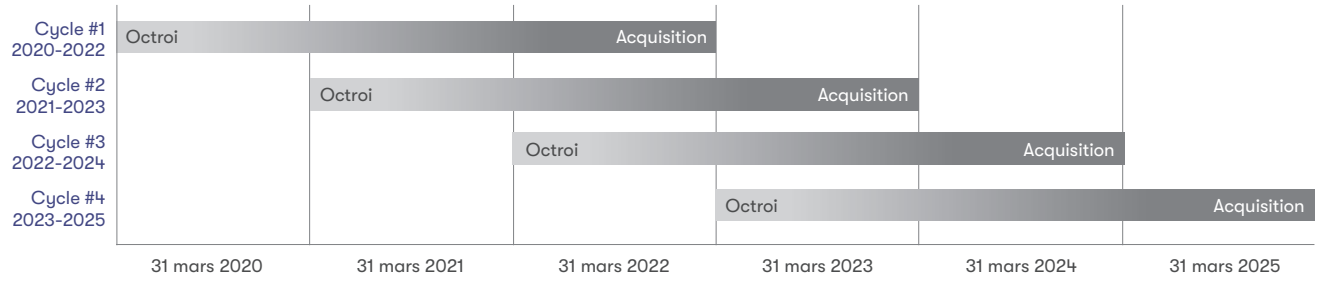
À l'exception du président-directeur général, lequel a un boni maximal équivalant à sa cible, le boni maximal pour tous les employés est établi à 1,5 X la cible.

Rémunération variable à long terme

Introduit en 2019, le régime d'intéressement à long terme (RILT) d'Investissement Québec vise à promouvoir une performance soutenue à long terme alignée sur la mission de la Société tout en favorisant une prise de risque judicieuse dans l'intérêt du développement économique du Québec.

Applicable au président-directeur général, à la première vice-présidente exécutive et aux premiers vice-présidents membres du Comité de direction, cette composante de la rémunération permet d'aligner la rémunération globale de ceux-ci sur l'objectif de positionnement au 50e percentile du marché de référence. Le RILT permet également d'équilibrer dans un horizon temporel la rémunération globale des hauts dirigeants d'Investissement Québec.

Le RILT confère aux participants le droit de recevoir une somme après un cycle de rendement selon l'atteinte des objectifs établis. Le cycle de rendement du régime est d'une durée de trois ans et un nouvel octroi RILT (en % du salaire au moment de l'octroi) est approuvé annuellement par le conseil d'administration.



Le RILT repose principalement sur trois facteurs :

- le développement économique
- la performance organisationnelle d'Investissement Québec
- le rendement total d'Investissement Québec

Le calcul de la rémunération variable à long terme s'effectue selon la formule suivante :



Ces facteurs sont évalués par des indicateurs de performance découlant du plan stratégique de la Société, lequel est approuvé par le gouvernement. Pour chaque indicateur, un seuil, une cible et un niveau maximal sont identifiés.

Sommaire des différents indicateurs pour le cycle 2021-2023 du RILT

Découlant du Plan stratégique 2020-2023, les indicateurs et mesures sont en lien avec les objectifs suivants :

Facteur de développement économique	Facteur de performance organisationnelle d'Investissement Québec	Facteur relié au rendement total d'Investissement Québec
• Augmenter la productivité des entreprises • Accroître les investissements étrangers • Combler les principales carences dans la chaîne des capitaux • Créer des emplois de valeur au Québec	• Développer une culture et des valeurs communes • Renforcer l'expérience client	• Objectif de rendement sur trois ans

Le tableau suivant présente le niveau des primes cibles pour le RILT :

Niveaux d'emploi	RILT
	Cible
Président-directeur général	70,0 %
Premier vice-président exécutif	45,0 %
Premiers vice-présidents	35,0 %

À l'exception du président-directeur général, pour lequel le RILT maximal est équivalant à sa cible, le RILT maximal pour les autres membres admissibles est établi à 2,0 X la cible.

Régimes de retraite

Régime de retraite de base

Tous les employés réguliers d'Investissement Québec participent, selon le poste occupé, à l'un des régimes de retraite à prestations déterminées, à savoir le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)[15].

Ces régimes à prestations déterminées assurent une rente aux participants selon une formule de rente équivalant à 2 % du salaire admissible (sujet aux limitations fiscales) par année de participation. Ces régimes prévoient également une coordination avec la Régie des rentes du Québec (RRQ) entraînant une diminution de la rente à 65 ans. La formule de rente à prestations déterminées assure aux employés d'Investissement Québec une sécurité importante lors de la retraite, puisque la rente n'est pas soumise aux aléas des rendements boursiers.

Régime de retraite supplémentaire

Les premiers vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents ainsi que les vice-présidents sont admissibles sous certaines conditions au régime de retraite supplémentaire d'Investissement Québec. Ce régime prévoit une rente d'appoint qui, avec la participation au régime de base, génère un taux d'accumulation de la rente à 3 %. Tout comme le régime de base, ce régime est coordonné avec les prestations reçues de la RRQ à partir de 65 ans.

15 Le régime de retraite des ex-employés de la SGF est applicable aux employés qui étaient membres de ce régime au moment de la fusion avec la SGF en avril 2011. Aucun nouveau cotisant n'a été ajouté depuis cette date.

Le président-directeur général participe au régime de prestations supplémentaires défini par les décrets numéro 960-2003 et 961-2003 du 17 septembre 2003, modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

Avantages sociaux

Tous les employés bénéficient d'une gamme d'avantages sociaux comparables à ceux offerts dans les entreprises œuvrant dans des secteurs comparables.

Par ailleurs, tous les premiers vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents ainsi que les vice-présidents bénéficient de quelques avantages accessoires sous forme d'allocations, dont une allocation pour frais d'automobile.

Autres informations sur la rémunération globale

En 2021-2022, la rémunération moyenne versée s'élève à 114 013 dollars[16], y compris la rémunération de base, la rémunération variable et les autres avantages. L'écart-type correspond à 63 378 dollars[15].

Rémunération des dirigeants de la Société

Rémunération versée au Président-directeur général ainsi qu'aux cinq dirigeants les mieux rémunérés, au 31 mars 2022 (1)

	Année	Salaire de base ($)	Rémunération variable court terme versé ($)	Valeur de la rente de retraite ($) (2)	Autres formes de rénumération ($) (3)	Rémunération globale total ($)
Guy LeBlanc (4) Président-directeur général	2021-2022 2020-2021 2019-2020	525 000 500 000 465 385	100 000 100 000 s.o.	249 100 224 500 233 000	13 830 14 878 18 300	**887 930** **839 378** **716 685**
Bicha Ngo (5) Première vice-présidente exécutive, Placements privés	2021-2022 2020-2021 2019-2020	413 200 400 000 127 692	201 250 140 000 s.o.	235 200 199 000 67 500	40 232 37 040 10 321	**889 882** **776 040** **205 513**
Alexandre Sieber Premier vice-président exécutif, Financement corporatif	2021-2022 2020-2021 2019-2020	374 400 360 000 352 447	181 125 115 668 109 200	218 400 171 800 235 100	33 784 34 994 34 414	**807 709** **682 462** **731 161**
Marie Zakaïb Première vice-présidente, Ressources humaines et communications internes	2021-2022 2020-2021 2019-2020	341 250 325 000 313 797	121 875 82 875 91 875	202 200 169 000 227 900	33 548 52 785 44 188	**698 873** **629 660** **677 760**
Sylvie Pinsonnault Première vice-présidente, Stratégies, solutions d'affaires et innovation	2021-2022 2020-2021 2019-2020	335 725 325 000 314 726	116 797 74 588 93 730	197 400 173 500 601 700	38 350 60 224 38 605	**688 272** **633 312** **1 048 761**
Christian Settano Premier vice-président, Finances, gestion des risques et technologies de l'information	2021-2022 2020-2021 2019-2020	335 725 325 000 317 944	116 797 74 588 88 516	186 100 145 800 202 300	33 012 29 552 33 630	**671 634** **574 940** **642 390**

(1) Versée par année, excluant la valeur de la rente de retraite.

(2) Les montants correspondent à la variation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies au cours de l'exercice attribuable à des éléments rémunératoires, incluant le coût des services rendus (déduction faite des cotisations salariales), l'impact du salaire de base réel par rapport au salaire de base estimé, les modifications touchant le régime ainsi que toute autre modification ayant un effet rétroactif, le cas échéant. Ces montants sont calculés selon les méthodes et hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation de comptabilisation du Régime de rentes d'appoint pour les vice-présidents d'Investissement Québec, au début de chacun des exercices. Spécifiquement pour 2019-2020, le montant inclut un ajustement en lien avec la majoration des salaires pour la valeur passée et future.

(3) Les autres formes de rémunération incluent les avantages payés par l'employeur qui comprennent, entre autres, le coût en assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement; les avantages accessoires qui comprennent, entre autres, le coût d'un bilan de santé, les honoraires d'un planificateur financier et le remboursement sur les programmes aux employés ou toute autre forme de rémunération versée s'il y a lieu.

(4) La valeur du régime de retraite de M. LeBlanc est la valeur estimative de sa participation au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et au Régime de prestations supplémentaires.

(5) À la rémunération globale de M^me^ Ngo s'ajoutent des montants compensatoires liés aux montants auxquels elle a dû renoncer au moment de son embauche (50 000 $ à l'embauche en 2020, un autre versement de 180 000 $ en 2020 et 225 000 $ en 2021). L'entente des sommes dues sur les renonciations à l'embauche s'est terminée en 2021.

16 La moyenne calculée considère les employés en poste tout au long de l'année.

Rémunération des dirigeants des filiales de la Société

Rémunération versée aux dirigeants des filiales, au 31 mars 2022 [1]

	Salaire ($)	Rémunération variable ($)	Avantages imposables et accessoires ($) [2]	Total ($)
Lucia Pollice, présidente-directrice générale C.D.M.V. inc. [3]	270 759	65 700	29 763	**366 222**
Tony Brisson, président-directeur général SOQUEM inc.	196 041	7 044	27 736	**230 821**
Jean-Pierre Dansereau, directeur général Rexforêt inc.	151 836	14 922	32 932	**199 690**
Jean-Pierre Tremblay, directeur général Gestion forestière Saint-Maurice inc.	138 146	38 849	18 609	**195 604**
Nick Coudé, directeur général Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. [4]	62 614	56 873	5 656	**125 143**
Nicolas Dalmau [5], directeur général Albecour inc.	104 808	s. o.	s. o.	**104 808**

(1) Versée en 2021-2022. Les dirigeants des filiales IQ FIER inc. et IQ Immigrants Investisseurs inc. sont des employés d'Investissement Québec. Leurs noms ne figurent pas dans ce tableau, car ils ne touchent pas de rémunération additionnelle pour leur prestation. La Société a clôturé, le 12 octobre 2021, la vente de la majorité des actifs de Gestion La Madeleine inc. M. Arsenault, qui agit à titre de consultant, était mandaté pour assumer la gestion de cette filiale et poursuit celle de Gestion forestière Lacroix inc. À cet égard, il a reçu une rémunération de 77 259 $ au cours de l'exercice. La Société a clôturé la vente de Produits forestiers Temrex le 30 avril 2022. M. Bigaouette a reçu une rémunération de 183 889 $ au cours de l'exercice.

(2) Les avantages imposables comprennent, entre autres, le coût des assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement, s'il y a lieu. Les avantages accessoires comprennent, entre autres, le coût d'un bilan de santé, le coût d'un programme d'activité physique et la cotisation à une association professionnelle, s'il y a lieu.

(3) M[me] Pollice a cessé d'exercer ses fonctions de présidente-directrice générale le 10 mars 2022.

(4) La Société a clôturé la vente de la majorité des actifs de la filiale le 31 août 2021.

(5) M. Boisvert, directeur général d'Albecour, a quitté ses fonctions le 4 janvier 2022. Il a reçu une rémunération de 283 980 $ au cours de l'exercice. M. Dalmau s'est joint à Albecour inc. le 4 janvier 2022.

Rémunération des administrateurs des filiales

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a versé une rémunération totale de 209 317 dollars aux administrateurs externes siégeant aux conseils et aux comités de ses filiales en propriété exclusive.

Honoraires de l'auditeur externe

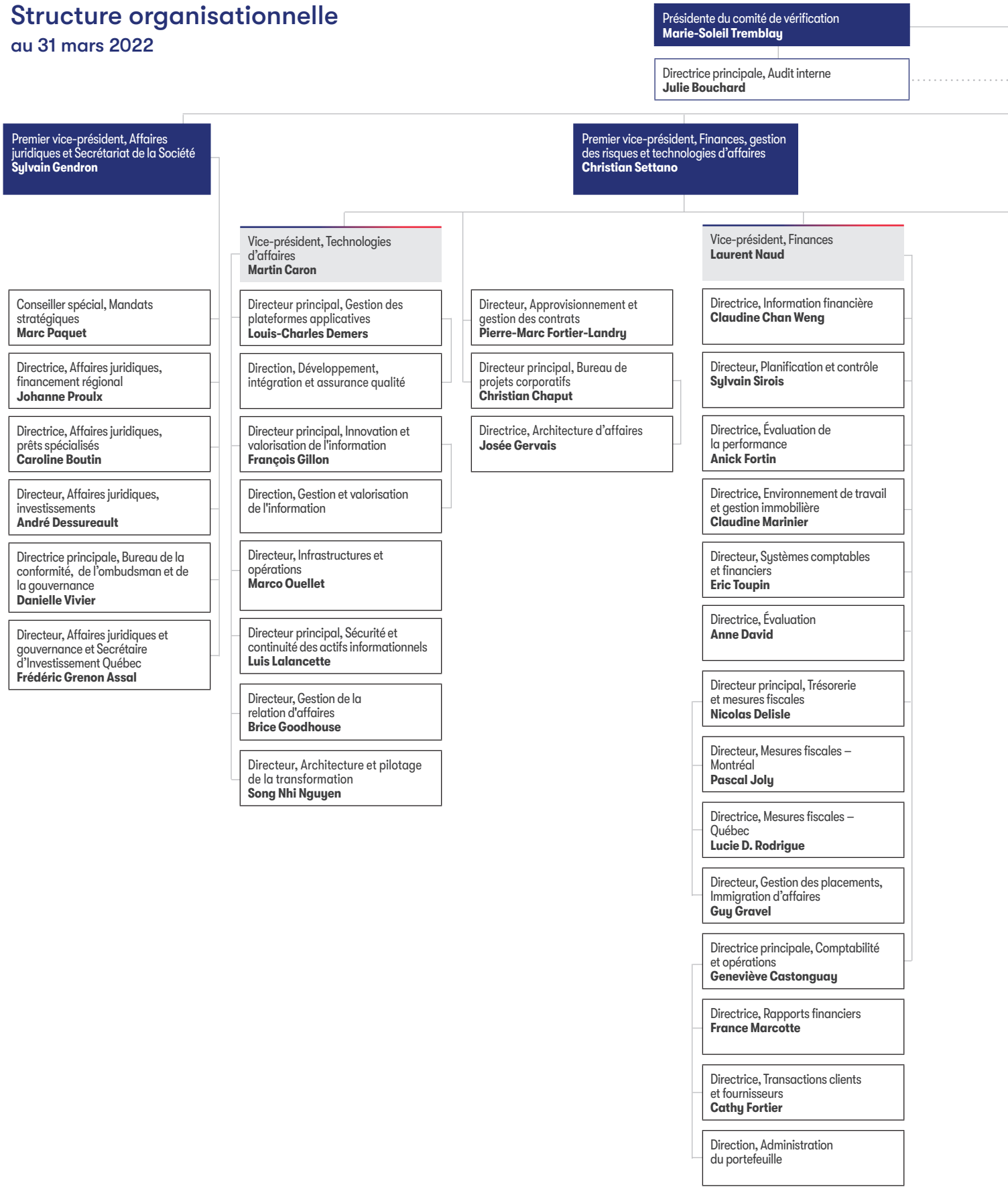
Les livres et les comptes d'Investissement Québec sont audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires facturés à Investissement Québec et ses filiales relatifs à cet auditeur externe au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022 se détaillent comme suit :

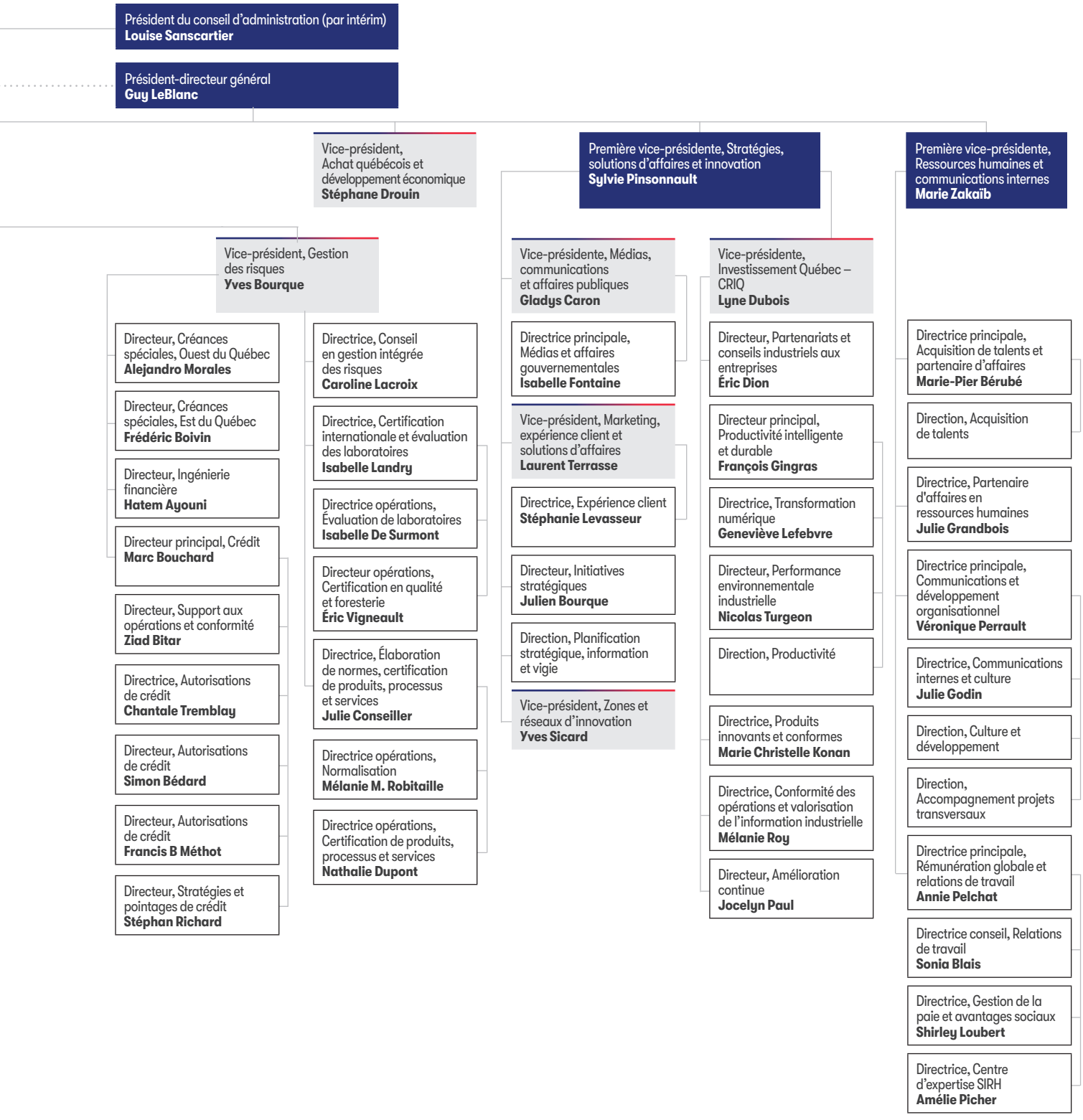
Honoraires de l'auditeur externe, 2021-2022

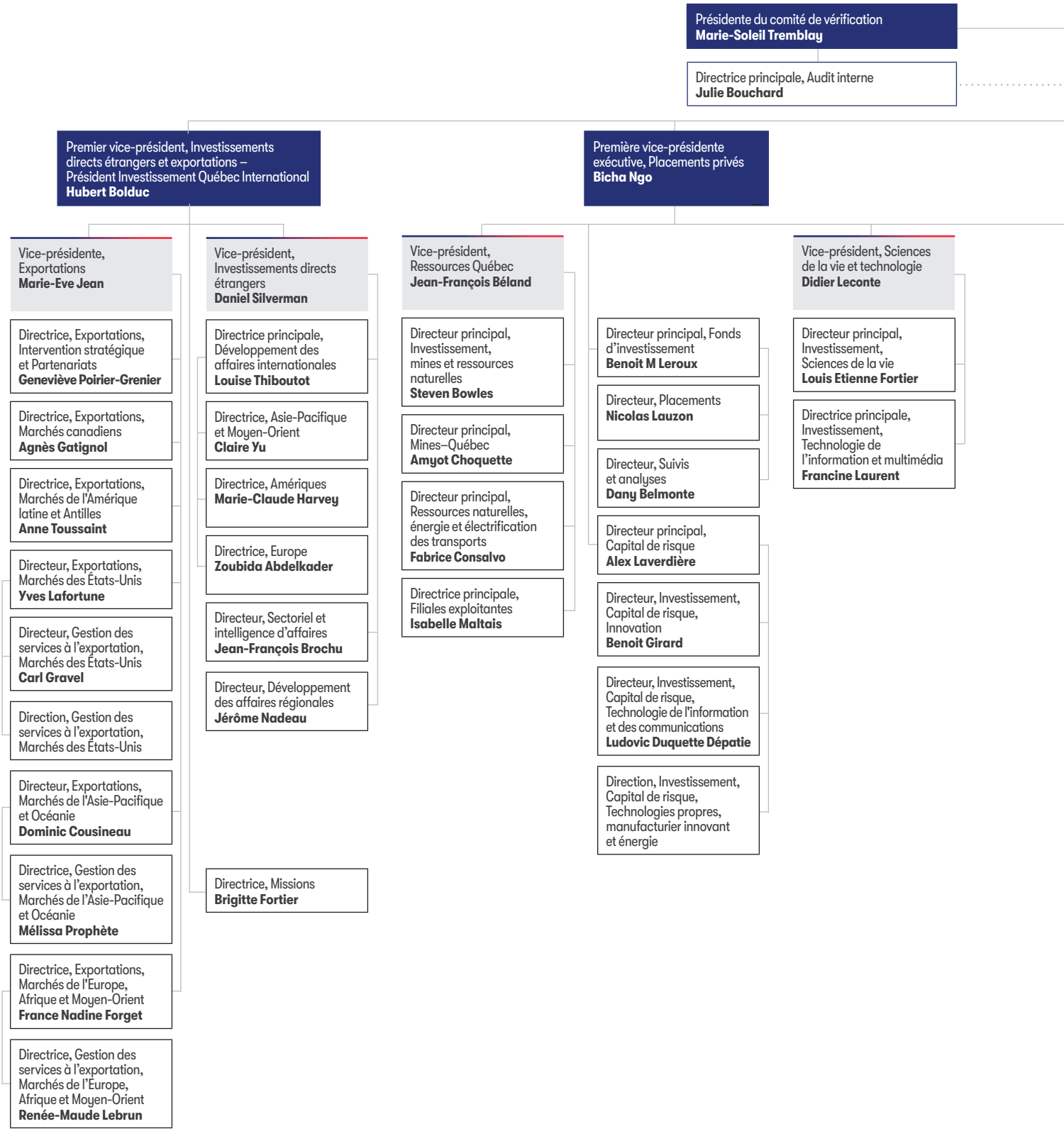
	($)
Honoraires pour services d'audit [1]	622 949
Honoraires pour services reliés à l'audit [1]	16 371
Honoraires pour services en matière de fiscalité	50 593
Honoraires pour autres services	118 931
Total	**808 845**

(1) Les honoraires incluent un montant de 376 130 $ facturés pour les services rendus durant le présent exercice à l'égard de l'exercice financier clos le 31 mars 2021.

Structure organisationnelle
au 31 mars 2022




Président du conseil d'administration (par intérim)
Louise Sanscartier
Président-directeur général
Guy LeBlanc
Vice-président, Achat québécois et développement économique
Stéphane Drouin
Première vice-présidente, Stratégies, solutions d'affaires et innovation
Sylvie Pinsonnault
Première vice-présidente, Ressources humaines et communications internes
Marie Zakaïb
Vice-président, Gestion des risques
Yves Bourque
Directeur, Créances spéciales, Ouest du Québec
Alejandro Morales
Directeur, Créances spéciales, Est du Québec
Frédéric Boivin
Directeur, Ingénierie financière
Hatem Ayouni
Directeur principal, Crédit
Marc Bouchard
Directeur, Support aux opérations et conformité
Ziad Bitar
Directrice, Autorisations de crédit
Chantale Tremblay
Directeur, Autorisations de crédit
Simon Bédard
Directeur, Autorisations de crédit
Francis B Méthot
Directeur, Stratégies et pointages de crédit
Stéphan Richard
Directrice, Conseil en gestion intégrée des risques
Caroline Lacroix
Directrice, Certification internationale et évaluation des laboratoires
Isabelle Landry
Directrice opérations, Évaluation de laboratoires
Isabelle De Surmont
Directeur opérations, Certification en qualité et foresterie
Éric Vigneault
Directrice, Élaboration de normes, certification de produits, processus et services
Julie Conseiller
Directrice opérations, Normalisation
Mélanie M. Robitaille
Directrice opérations, Certification de produits, processus et services
Nathalie Dupont
Vice-présidente, Médias, communications et affaires publiques
Gladys Caron
Directrice principale, Médias et affaires gouvernementales
Isabelle Fontaine
Vice-président, Marketing, expérience client et solutions d'affaires
Laurent Terrasse
Directrice, Expérience client
Stéphanie Levasseur
Directeur, Initiatives stratégiques
Julien Bourque
Direction, Planification stratégique, information et vigie
Vice-président, Zones et réseaux d'innovation
Yves Sicard
Vice-présidente, Investissement Québec – CRIQ
Lyne Dubois
Directeur, Partenariats et conseils industriels aux entreprises
Éric Dion
Directeur principal, Productivité intelligente et durable
François Gingras
Directrice, Transformation numérique
Geneviève Lefebvre
Directeur, Performance environnementale industrielle
Nicolas Turgeon
Direction, Productivité
Directrice, Produits innovants et conformes
Marie Christelle Konan
Directrice, Conformité des opérations et valorisation de l'information industrielle
Mélanie Roy
Directeur, Amélioration continue
Jocelyn Paul
Directrice principale, Acquisition de talents et partenaire d'affaires
Marie-Pier Bérubé
Direction, Acquisition de talents
Directrice, Partenaire d'affaires en ressources humaines
Julie Grandbois
Directrice principale, Communications et développement organisationnel
Véronique Perrault
Directrice, Communications internes et culture
Julie Godin
Direction, Culture et développement
Direction, Accompagnement projets transversaux
Directrice principale, Rémunération globale et relations de travail
Annie Pelchat
Directrice conseil, Relations de travail
Sonia Blais
Directrice, Gestion de la paie et avantages sociaux
Shirley Loubert
Directrice, Centre d'expertise SIRH
Amélie Picher


Présidente du comité de vérification
Marie-Soleil Tremblay
Directrice principale, Audit interne
Julie Bouchard
Premier vice-président, Investissements directs étrangers et exportations – Président Investissement Québec International
Hubert Bolduc
Première vice-présidente exécutive, Placements privés
Bicha Ngo
Vice-présidente, Exportations
Marie-Eve Jean
Directrice, Exportations, Intervention stratégique et Partenariats
Geneviève Poirier-Grenier
Directrice, Exportations, Marchés canadiens
Agnès Gatignol
Directrice, Exportations, Marchés de l'Amérique latine et Antilles
Anne Toussaint
Directeur, Exportations, Marchés des États-Unis
Yves Lafortune
Directeur, Gestion des services à l'exportation, Marchés des États-Unis
Carl Gravel
Direction, Gestion des services à l'exportation, Marchés des États-Unis
Directeur, Exportations, Marchés de l'Asie-Pacifique et Océanie
Dominic Cousineau
Directrice, Gestion des services à l'exportation, Marchés de l'Asie-Pacifique et Océanie
Mélissa Prophète
Directrice, Exportations, Marchés de l'Europe, Afrique et Moyen-Orient
France Nadine Forget
Directrice, Gestion des services à l'exportation, Marchés de l'Europe, Afrique et Moyen-Orient
Renée-Maude Lebrun
Vice-président, Investissements directs étrangers
Daniel Silverman
Directrice principale, Développement des affaires internationales
Louise Thiboutot
Directrice, Asie-Pacifique et Moyen-Orient
Claire Yu
Directrice, Amériques
Marie-Claude Harvey
Directrice, Europe
Zoubida Abdelkader
Directeur, Sectoriel et intelligence d'affaires
Jean-François Brochu
Directeur, Développement des affaires régionales
Jérôme Nadeau
Directrice, Missions
Brigitte Fortier
Vice-président, Ressources Québec
Jean-François Béland
Directeur principal, Investissement, mines et ressources naturelles
Steven Bowles
Directeur principal, Mines–Québec
Amyot Choquette
Directeur principal, Ressources naturelles, énergie et électrification des transports
Fabrice Consalvo
Directrice principale, Filiales exploitantes
Isabelle Maltais
Directeur principal, Fonds d'investissement
Benoit M Leroux
Directeur, Placements
Nicolas Lauzon
Directeur, Suivis et analyses
Dany Belmonte
Directeur principal, Capital de risque
Alex Laverdière
Directeur, Investissement, Capital de risque, Innovation
Benoit Girard
Directeur, Investissement, Capital de risque, Technologie de l'information et des communications
Ludovic Duquette Dépatie
Direction, Investissement, Capital de risque, Technologies propres, manufacturier innovant et énergie
Vice-président, Sciences de la vie et technologie
Didier Leconte
Directeur principal, Investissement, Sciences de la vie
Louis Etienne Fortier
Directrice principale, Investissement, Technologie de l'information et multimédia
Francine Laurent

Président du conseil d'administration (par intérim)
Louise Sanscartier

Président-directeur général
Guy LeBlanc

Premier vice-président, Réseau régional
Jocelyn Beauchesne

Directeur, Investissement, Aéronautique et transport
Xavier Kato

Directeur principal, Investissement
Robert Hamel

Directeur principal, Investissement manufacturier
Marc Fortin

Directeur principal, Financement
Justin-P. Savaria

Direction principale, Investissement, Agroalimentaire

Vice-président, Financement spécialisé
Frédéric Simard

Directeur principal, Investissement spécialisé – Québec
Sébastien Plante

Directeur, Financement spécialisé et division tourisme
Benoit Deshaies

Directrice principale, Programmes et financement spécialisé – Montréal
Marie-Josée Giroux

Directeur principal, Programmes et financement spécialisé – Québec
Luc Jacob

Directeur, Financement spécialisé – International
Hugo T. Lacroix

Directeur principal, Investissement spécialisé – Montréal
Mathieu Bélanger

Directrice principale opérations, Réseau régional
Sonia Lambert

Directeur principal opérations, Réseau régional
Éric Lescarbeault

Directrice régionale principale, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord
Julie Simard

Directrice régionale SCN, Baie-Comeau
Karine Noël

Directeur régional principal, Bas-St-Laurent – Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Simon Pelletier

Directrice régionale BSLGIM, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Andrée Roy

Directrice régionale principale, Lanaudière, Laurentides, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec
Lydia Paré

Direction régionale LLATNQ, Rouyn
Nancy Lefebvre

Directrice régionale LLATNQ, Joliette
Nathalie Breault

Directeur régional LLATNQ, Laurentides
Yannik Bélanger

Directeur régional principal, Coopératives et autres entreprises d'économie sociale
Jean-Maxime Nadeau

Directrice régionale CAEES, Québec
Marlène Gagnon

Directrice régionale principale, Chaudière-Appalaches
Sonya Cliche

Directrice régionale CA, Sainte Marie
Véronique Cloutier

Direction régionale CA, Québec

Directeur régional principal, Montréal
Bernard Rousseau

Directeur régional MTL, Montréal
Karim Sadat

Directeur régional MTL, Montréal
Martin Guy Labonté

Directrice régionale MTL, St-Laurent
Catherine Beaudoin

Directrice régionale principale, Mauricie – Estrie – Centre-du-Québec
Guylaine Mathieu

Directeur régional MECQ, Trois-Rivières
Martin Bellerive

Directeur régional MECQ, Sherbrooke
David Létourneau

Directrice régionale MECQ, Centre-du-Québec
Nathalie Desjardins

Direction régionale principale, Laval – Outaouais

Directrice régionale LO, Laval
Guylaine Larose

Directeur régional LO, Gatineau
Jeffrey MacHan

Directeur régional principal, Capitale-Nationale
Luc Régnier

Directeur régional CN, Québec
Jean-François Talbot

Directeur régional principal, Rive-Sud-Montérégie
Patrick Guilbault

Directrice régionale RSM, Brossard
Christine Tardif

Directeur régional RSM, Longueuil
Philippe Lamarche

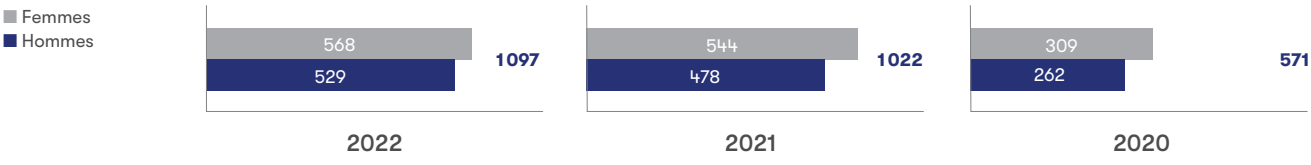
Direction régionale RSM, Brossard

Ressources humaines

Portrait

La répartition des employés au 31 mars 2022 est présentée dans les tableaux suivants.

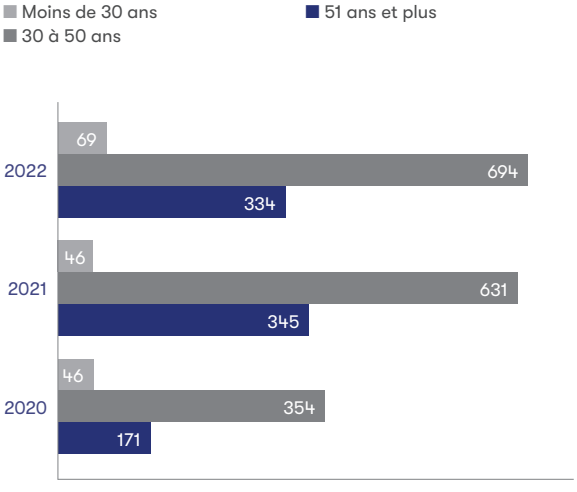
Par catégorie d'emplois et par genre (1)



	Au 31 mars 2022			Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Catégorie d'emplois	**Femmes**	**Hommes**	**Total**	**Total**	**Total**
Gestionnaires	68	83	**151**	136	95
Conseillères et conseillers juridiques	12	4	**16**	13	13
Professionnelles et professionnels	288	370	**658**	595	304
Techniciennes et techniciens	123	63	**186**	180	99
Personnel administratif	77	9	**86**	98	60
Total	**568**	**529**	**1 097**	1 022	571

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Par catégorie d'âge



Évolution de l'effectif

Au 31 mars 2022, Investissement Québec compte 1 097 employés permanents. La Société a embauché 203 employés permanents [17] et 33 employés temporaires au cours de l'exercice.

Dans la dernière année, 117 employés ont connu une évolution interne, soit 11 % des effectifs qui étaient en poste au 31 mars 2021. De ce nombre, 15 professionnels ont été nommés cadres, des employés techniques sont devenus professionnels et il y a eu des reclassifications du niveau de rémunération.

Le taux de roulement [18] des employés de la Société s'établit à 12,1 % dont 7,2 % de départs volontaires, pour un total de 128 départs [19] dont 15 départs à la retraite.

Conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, la Société prend les mesures nécessaires pour assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation. Au 31 mars 2022, 15 % des employés de la Société sont membres d'une minorité visible et 1,0 % sont des personnes handicapées.

17 81 femmes et 122 hommes.

18 Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est présenté ni par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement les employés permanents.

19 57 femmes et 71 hommes.

Les postes sont pourvus dans des délais raisonnables, mais des enjeux de recrutement s'étendent à l'ensemble de la Société. En raison de la volatilité du marché et de la rareté de la main-d'œuvre, ces enjeux sont plus notables dans des secteurs qui nécessitent des expertises en financement, en investissement et en technologies.

Le taux d'absentéisme [20] s'élève à 6,3 %. Ainsi, 43 personnes se sont absentées pour invalidité prolongée [21], pour une moyenne de 71,4 jours par absence. Par ailleurs, 52 employés ont bénéficié d'un congé parental, dont 20 femmes et 32 hommes [22]. Un accident relié au travail, dans les locaux d'Investissement Québec – CRIQ, a été signalé à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) durant l'année.

À travers le Québec et ailleurs

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois. Chez Investissement Québec, cela se traduit par la possibilité de travailler à partir de n'importe quelle région du Québec, et ce, pour un bon nombre d'emplois.

	Nombre d'employés
Cible des emplois à régionaliser par la Société au 30 septembre 2028	171
Total des emplois régionalisés par la Société du 1er octobre 2018 au 31 mars 2022	33

Répartition de l'effectif par région administrative (1)

	Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Région administrative			
01 – Bas-Saint-Laurent	**13**	14	10
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	**17**	18	9
03 – Capitale-Nationale	**330**	338	145
04 – Mauricie	**9**	7	5
05 – Estrie	**15**	14	6
06 – Montréal	**541**	436	321
07 – Outaouais	**9**	7	3
08 – Abitibi-Témiscamingue	**9**	8	2
09 – Côte-Nord	**6**	6	2
10 – Nord-du-Québec	**2**	–	–
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	**6**	5	1
12 – Chaudière-Appalaches	**21**	19	7
13 – Laval	**16**	16	16
14 – Lanaudière	**11**	10	–
15 – Laurentides	**14**	15	–
16 – Montérégie	**42**	82	23
17 – Centre-du-Québec	**19**	18	14
Hors Québec (2)	**17**	9	7
Total	**1 097**	1 022	571

(1) Comprend uniquement les employés permanents.

(2) Exclut les personnes recrutées à l'étranger.

20 Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour obligations parentales et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

21 Absences de plus de 10 jours consécutifs sur présentation d'un rapport médical.

22 Tous les employés dont le congé a pris fin au cours de l'exercice financier sont revenus au travail et ont repris leurs fonctions à leur retour.

Pour ses activités à l'étranger, la Société peut embaucher une personne au Québec et la détacher, ou encore, recruter à l'étranger une personne qui travaillera pour elle, au sein d'une délégation du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie dans les pays où le Québec est présent, ou par Affaires mondiales Canada lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans ce pays.

Relations de travail

Trois syndicats représentent 84 % des employés : le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Chaque groupe de syndiqués possède sa propre convention collective qui définit les conditions de travail de ses membres[23]. La convention collective des conseillers juridiques (SEPB) a été renouvelée en juin 2021, celle des professionnels (SEPB) en juillet 2021 et celle des employés techniques et administratifs (SFPQ) en septembre 2021. Toutes les conventions sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2025.

De plus, quatre comités de relations professionnelles collaborent à une culture de saines relations de travail. Les porte-paroles patronaux et syndicaux s'assurent d'établir l'ordre du jour en fonction des besoins et voient à ce que chaque membre du comité fasse les interventions appropriées de manière constructive et respectueuse. Pendant l'exercice financier 2021-2022, huit griefs ont été déposés.

Maintien de l'équité salariale

Conformément à la Loi sur l'équité salariale, la Société a instauré un programme qui vise à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'est par ailleurs engagée à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle crée de nouveaux emplois ou qu'elle modifie l'organisation du travail. Tous les cinq ans, les organisations québécoises soumises à la Loi doivent évaluer le maintien de l'équité salariale au moyen de données à jour. L'exercice d'évaluation du maintien de l'équité salariale à Investissement Québec a été complété.

Équité, diversité et inclusion (ÉDI)

Investissement Québec valorise et promeut la diversité des genres au sein de ses équipes et auprès des entreprises québécoises. Dans la dernière année, la Société a amorcé des travaux en équité, diversité et inclusion afin d'offrir un environnement de travail sain et respectueux, où chaque employé peut s'investir et s'épanouir dans un climat de confiance et d'ouverture. Le mouvement Éclectiq réunit un comité de pilotage et un comité d'employés voués aux questions d'ÉDI. De nombreuses initiatives de communication et de sensibilisation ont été menées, dont une conférence sur l'ÉDI offerte à l'ensemble des employés. Les travaux consultatifs ont mené à l'élaboration d'une première politique en matière d'ÉDI, adoptée par le conseil d'administration en mars 2022. Un plan d'action 2022-2023, visant à structurer l'initiative de façon transversale et à doter l'organisation des bases requises, est également en préparation.

Afin de connaître le portrait réel de la diversité parmi ses employés, la Société a mené une campagne d'auto-identification auprès de tous ses employés, qui a obtenu un taux de participation de 67 %.

Expérience employé

Écouter les employés

La Société a à cœur d'offrir à ses employés un milieu de travail stimulant où les idées sont accueillies avec enthousiasme et où la transparence, l'ouverture et le dialogue sont privilégiés.

C'est d'ailleurs avec cette volonté de préserver une communication franche et bidirectionnelle avec ses équipes qu'Investissement Québec a déployé différents canaux de communication, dont des visioconférences avec les membres du comité de direction (les *IQ en direct*), des rencontres mensuelles avec ses gestionnaires et des rencontres mensuelles avec une communauté d'agents de changement (Escouade Impulsion). Plusieurs activités complémentaires sont menées sur des plateformes virtuelles.

Toutes ces initiatives visent à garder les employés informés, inspirés et engagés par rapport aux orientations stratégiques, aux plans d'action et aux divers projets transversaux de la Société. En juin 2021, le premier événement Perspectives a été diffusé, pour offrir au Comité de direction une occasion supplémentaire de partager sa vision et ses priorités stratégiques.

Cet événement a permis d'annoncer le lancement d'un important chantier de marque employeur. De nombreuses consultations ont été menées à travers la Société, par l'entremise de sondages en ligne, de rencontres individuelles et de groupes de discussion. Au total, plus de 800 employés ont eu l'occasion de témoigner de leur expérience personnelle et de leur perception de la Société. Les travaux de marque employeur n'en sont qu'à leurs débuts et se poursuivront activement au cours des prochains mois pour refléter l'ADN de la Société dans une proposition forte et inspirante.

23 Chacune des conventions collectives prescrit des délais, notamment pour les affichages de postes, les demandes de congés, les périodes d'essai et le surplus d'effectifs. L'exercice du droit d'association et la liberté de négociation de conventions collectives ont été respectés au cours de l'exercice financier 2021-2022.

Pour clore l'année et prendre le pouls des employés sur leur expérience, Investissement Québec a mené en avril 2022 son cinquième sondage Écho. Le taux de participation a été de 98 % et le résultat global à l'indice d'engagement a atteint 88 %. Plus de 450 commentaires et suggestions ont été recueillis. Ils constitueront autant de pistes de réflexion à intégrer aux plans d'action qui doivent être produits par les vice-présidences et le Comité de direction.

Offrir davantage de flexibilité

La Société offre à ses employés le programme FLEX, un programme offrant différentes options, dont le télétravail, la semaine de travail comprimée et les horaires flexibles, pour permettre aux employés de concilier plus facilement leurs obligations personnelles et professionnelles.

Depuis mars 2020, la majorité des employés expérimentent le télétravail intensif. Cela a été l'occasion pour la Société d'implanter de nouvelles solutions technologiques pour soutenir le travail à distance et l'aménagement ou l'amélioration des espaces de bureau à domicile, via le programme « Mon espace à la maison ».

Les défis de gestion et les occasions d'apprentissage émanant du télétravail ont permis à la Société de réfléchir à l'évolution de ses pratiques et de définir un prototype pour structurer le passage à un mode de travail hybride. Le retour au bureau n'ayant pu être officialisé au cours de l'année, l'implantation et l'évolution du modèle se poursuivront en 2022-2023.

Favoriser la santé et le mieux-être

Investissement Québec se préoccupe de la santé et du mieux-être de ses employés par de nombreuses initiatives axées sur la santé physique, la santé psychologique, un environnement sain et le bien-être en marge de son programme Toniq.

La création au cours de l'année d'un accès à des services gratuits de télémédecine a répondu à un besoin bien réel des employés. Ce service est complémentaire au programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF), un programme qui a pour but de favoriser la résolution des préoccupations liées au travail, à la santé ou à la vie personnelle. En 2022, une consultation supplémentaire a été ajoutée au PAEF.

En plus de services directs, des activités de sensibilisation à la santé psychologique ont été organisées. Deux conférences se sont tenues sur des thèmes d'intérêt pour les employés, soit la gestion des priorités et la nouvelle normalité du travail hybride. Ces rencontres virtuelles ont attiré près de 55 % des employés de la Société et s'inscrivent dans une programmation annuelle visant à faire la promotion en continu de saines habitudes de vie.

De plus, pour soutenir la pratique d'activités physiques en période de pandémie, des séances gratuites de conditionnement physique en ligne ont été offertes durant la période du dîner.

Ces initiatives se sont ajoutées à une bonification du Programme d'encouragement à la santé et au développement durable, dont la portée a été élargie pour répondre à l'évolution des besoins en lien avec l'adoption et le maintien d'un mode de vie sain en période de pandémie.

Développer les talents

Réaliser les ambitions de la Société passe par l'attraction, le développement et la fidélisation des meilleurs talents.

Dans sa volonté de devenir une organisation apprenante, la Société s'est dotée d'une nouvelle vision qui va au-delà des méthodes d'apprentissage traditionnelles; elle encourage et promeut les échanges de connaissances et d'expériences entre collègues. La politique et les directives en matière d'apprentissage et développement ont été revues pour refléter la bonification de l'offre, ainsi que l'optimisation des pratiques en matière d'accès et de partage des contenus.

Pour appuyer cette vision, une communauté de pratique regroupant des experts formés en développement d'activités d'apprentissage a été créée. Aussi, sur la base des besoins stratégiques et opérationnels de la Société et des priorités en développement des compétences, des formations s'adressant aux employés et aux gestionnaires sont développées en continu et proposées en libre-service sur une nouvelle plateforme virtuelle de formation.

Par ailleurs, la Société veille à appuyer les employés qui doivent obtenir ou renouveler une certification de leur ordre professionnel, en plus d'encourager tous ceux qui s'inscrivent à des formations professionnelles ou à des programmes collégiaux ou universitaires pour approfondir leurs connaissances et maintenir leurs compétences.

En 2021-2022, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 1,2 % de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 11,6 heures de formation.

Formation par catégorie d'emplois, 2021-2022 (1)

	Nombre d'heures moyen par employé		
Catégorie d'emplois	**Femmes**	**Hommes**	**Total**
Gestionnaires	14,9	11,5	**13,0**
Professionnelles, professionnels, conseillères et conseillers juridiques	13,0	10,5	**11,6**
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	11,8	7,8	**10,8**
Moyenne totale	**12,8**	**10,3**	**11,6**

(1) Comprend uniquement les employés permanents.

Le développement de ses employés est important pour Investissement Québec. C'est pourquoi la Société encourage la mobilité et la promotion à l'interne. Ainsi, elle prévoit la mise en place de parcours de développement et de cheminement de carrière. Le recours au plan de développement individuel ainsi que le lancement de plusieurs programmes de formation sont un premier pas vers ces parcours. Ils incluent, entre autres, un programme de coaching, un programme de développement du leadership ou encore des formations linguistiques.

Gérer le rendement en continu

La gestion du rendement et de la performance est une composante essentielle du développement des employés réalisée en continu. En début d'année, les objectifs stratégiques sont présentés aux employés et les objectifs individuels sont établis en fonction de ces derniers. Des objectifs communs sont également attribués à tous les employés. L'atteinte des objectifs est discutée lors d'une rencontre d'évaluation de mi-année. À la fin de l'année, une autre rencontre permet d'évaluer la contribution de chaque employé et si applicable, d'y associer une rémunération incitative.

Puisqu'elle est source d'attraction, de fidélisation et de mobilisation des talents, la gestion du rendement et de la performance est une pratique qui ne cesse d'évoluer au sein de la Société.

Remarquer ceux qui se démarquent

En plus d'être un levier de performance pour Investissement Québec, reconnaître le travail des employés favorise une meilleure collaboration entre les équipes et les services, tout en augmentant le sentiment d'appartenance et la qualité de l'expérience client. Chaque trimestre, via le programme Or Pair, des employés et équipes sont reconnus pour l'excellence de leur travail et leur adhésion aux valeurs de l'organisation. Un comité d'employés est responsable d'évaluer les candidatures reçues et de désigner les lauréats. De plus, chaque année, lors de la Semaine des employés, un microsite qui reconnaît la contribution des employés et présente les lauréats est mis en ligne.

En 2021-2022, la Société a aussi souligné la loyauté et l'engagement de plus de 140 employés dans le cadre de son programme de reconnaissance des années de service.

Gestion des risques

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires. Son portefeuille de clients présente un niveau de risque plus élevé que celui d'un prêteur traditionnel. Ainsi, la Société élabore un cadre de gestion intégrée des risques et des stratégies qui est à son image et qui reflète sa taille, sa complexité et la nature de ses opérations.

Cadre de gestion intégrée des risques

Investissement Québec s'est donné un cadre de gestion intégrée des risques. Toutes ses opérations sont menées de façon responsable et à l'intérieur de balises acceptables. Fondé sur les pratiques habituelles de l'industrie, ce cadre garantit, d'une part, aux instances de la Société que les risques les plus importants sont pris en compte, qu'ils sont évalués et mesurés, et que leur gestion et leur suivi sont effectués. Le cadre prévoit, d'autre part, des mécanismes de reddition de comptes qui permettent une prise de décision éclairée pour mieux assurer la pérennité de la Société.

Le cadre de gestion intégrée des risques et les éléments qui le composent sont présentés ci-dessous.

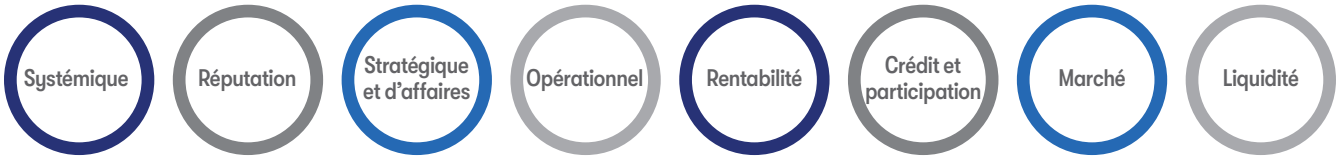
Stratégies	• Univers des risques • Dispositif d'appétit et de tolérance au risque
Gouvernance	• Encadrements • Rôles et responsabilités • Structure des comités
Système de mesure et d'analyse du risque	• Démarches d'identification, d'évaluation, de mesure et de gestion des risques et des contrôles
Suivi et reddition de comptes	• Mécanismes de suivi des plans d'action • Reddition de comptes interne et externe
Outils technologiques	• Infrastructure technologique permettant de conduire des démarches en risque
Culture de risque	• Programme de formation • Stratégie de gestion du changement

Stratégies

Le pilier stratégies du cadre de gestion intégrée des risques englobe l'univers des risques de la Société. Cet univers sert d'assise à toutes ses démarches en risque et conditionne ses réflexions en matière d'appétit et de tolérance au risque.

Univers de risques

La Société a identifié tous les risques inhérents à ses opérations ou susceptibles d'affecter l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers. Ces risques ont été regroupés en huit grandes familles et constituent l'univers des risques sur lequel reposent les processus d'identification, d'évaluation, de mesure, de gestion et de suivi des risques, et de contrôle de la Société. Cet univers des risques est dynamique et est mis à jour, au besoin, lorsque des changements viennent perturber l'environnement interne et externe de la Société.



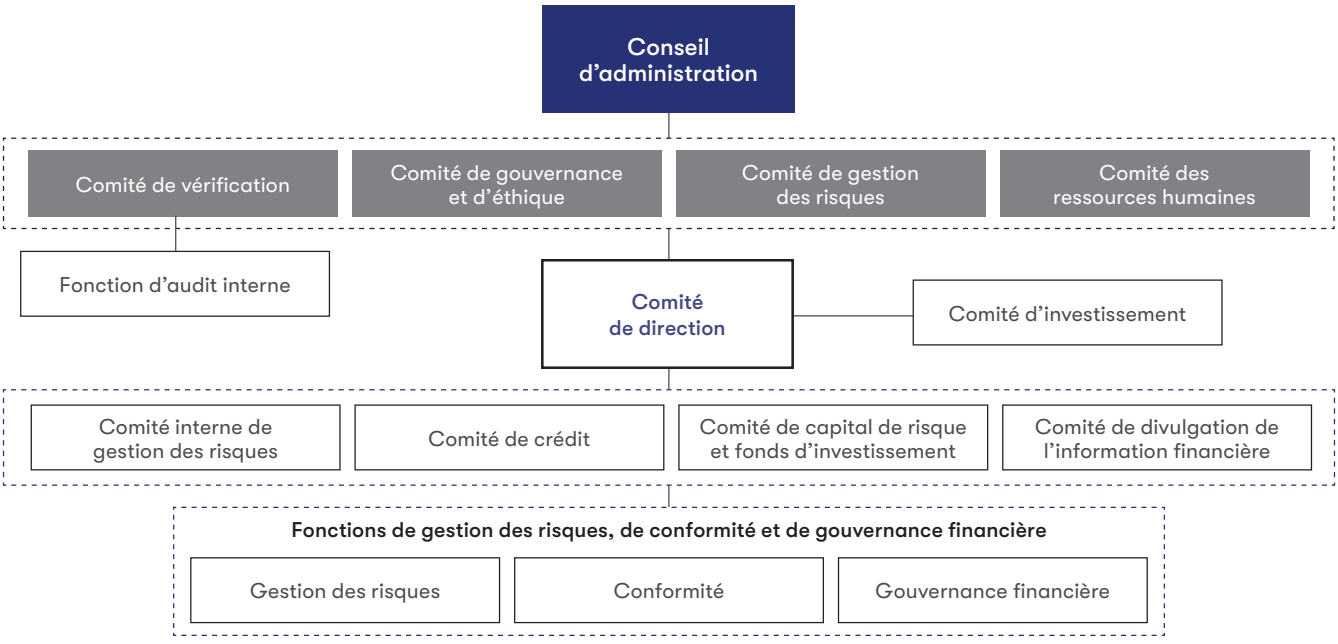
Appétit et tolérance au risque

Investissement Québec s'est donné un cadre qui précise le niveau de risque qu'il peut tolérer pour atteindre ses objectifs. Ce cadre reflète la nature des risques présents dans son univers des risques.

Les membres du Comité de direction ont établi un cadre d'appétit et de tolérance au risque pour la Société, lequel a été approuvé par la suite par le conseil d'administration. Réalisé sur une base triennale et faisant l'objet d'une mise à jour annuelle, le cadre permet d'arrimer la démarche avec les travaux de planification stratégique. Ainsi, il alimente la réflexion et les échanges sur le profil de risque désiré par la Société, tout en définissant un ensemble d'énoncés et d'indicateurs (cibles, seuils et limites) à suivre trimestriellement.

Gouvernance

Sous le pilier gouvernance du cadre de gestion intégrée des risques se trouvent tous les mécanismes précisant la responsabilité des parties prenantes quant aux risques. Ainsi, le développement et le suivi du cadre de gestion intégrée des risques se fondent sur la structure suivante :



Même si toutes ces instances jouent un rôle dans la gestion des risques, ce sont le conseil d'administration, le Comité de gestion des risques, le Comité de direction et le Comité interne de gestion des risques qui interviennent le plus directement dans l'établissement, l'exécution ou le suivi des stratégies de risque de la Société.

Encadrements

Le conseil d'administration et le Comité de direction ont approuvé les politiques et les directives portant sur les risques spécifiques à la Société et fixant les orientations et les balises à respecter pour maintenir son exposition à des niveaux acceptables.

Rôles et responsabilités

Pour que la gestion des risques demeure saine, les rôles et responsabilités des parties prenantes doivent être clairs. La Société s'appuie, pour ce faire, sur le modèle des trois lignes de défense qui précise ses attentes en matière de rôles et de responsabilités. Celui-ci s'articule comme suit :

Première ligne de défense
Les lignes d'affaires et fonctions de soutien

- Propriétaires des risques
- Responsables d'identifier, d'évaluer, de gérer et de suivre les risques inhérents à leurs opérations
- Responsables de la conception et de la mise en place de mesures d'atténuation des risques (contrôles)
- Responsables du report hiérarchique des situations qui ne cadrent pas avec l'appétit et la tolérance au risque de la Société

Deuxième ligne de défense
Les fonctions de surveillance

- Propriétaires des encadrements et des mécanismes de surveillance (revue critique)
- Responsables d'établir le cadre de la gestion intégrée des risques, d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les orientations afférentes
- Responsables de fournir les outils d'identification, d'évaluation, de mesure, de gestion et de suivi des risques et des contrôles aux acteurs de la première ligne de défense
- Responsables de la reddition de comptes en matière de risque

Troisième ligne de défense
L'audit interne

- Responsable de fournir une assurance indépendante au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, des mesures d'atténuation et de la gestion des risques

Comités

Le conseil d'administration est appuyé par le Comité de gestion des risques dans la réalisation de son mandat. Outre ce comité, la fonction Gestion des risques chapeaute le Comité interne de gestion des risques, instance qui appuie le Comité de direction sur les orientations et décisions en matière de risques. Les mandats de ces comités sont détaillés dans la section *Structure de gestion*.

D'autres comités sollicitent la contribution de la fonction Gestion des risques sur des points devant recevoir l'aval du vice-président, Gestion des risques, ou pour lesquels un ajustement des orientations s'impose. C'est le cas du Comité de crédit et du Comité de capital de risque et fonds d'investissement, tous présidés par le vice-président, Gestion des risques, et dont le mandat respectif est décrit à la section *Structure de gestion*. Des arrimages similaires sont réalisés avec le Comité de gouvernance et d'éthique.

Système de mesure et d'analyse du risque

Le cadre de gestion intégrée des risques comprend des démarches qui permettent de connaître les risques inhérents aux opérations et l'efficacité des contrôles en place pour évaluer le niveau d'exposition au risque. Ces démarches prennent différentes formes au sein de la Société. Dans un premier temps, le Comité de direction procède à un exercice de priorisation des risques basé sur sa perception des risques pouvant avoir un impact significatif sur l'atteinte de ses objectifs et les plus susceptibles de se produire. Cet exercice, rehaussé de démarches similaires auprès des lignes d'affaires et des fonctions de soutien, vient confirmer le niveau d'exposition au risque de la Société. Réalisés de façon dynamique, ces exercices rendent compte des réalités changeantes du contexte d'affaires ou des réalités opérationnelles.

Par ailleurs, le système de mesure et d'analyse du risque inclut également la modélisation des données de risque, ce qui donne une vision plus précise et prospective de l'état de la prise de risque à la Société.

Suivi et reddition de comptes

Les risques auxquels s'expose la Société doivent faire l'objet d'un suivi continu si cette dernière veut en comprendre l'évolution et saisir les nouveaux enjeux. Ainsi, un nouveau risque pourrait se matérialiser et exiger la mise à jour de l'univers des risques ou encore des événements survenus dans l'industrie pourraient donner lieu à l'ajustement du profil de risque. Il s'agit ultimement de s'assurer que les risques sont ramenés à un niveau acceptable par la mise en place de plans d'action, le tout en cohérence avec les orientations données par le cadre d'appétit et de tolérance au risque.

Le cadre de gestion intégrée des risques prévoit, en outre, des mécanismes de reddition de comptes. Ces derniers doivent se faire en temps opportun pour soutenir la prise de décision de la fonction de gestion et des instances de la Société. Selon les événements, un suivi et une reddition de comptes en risques sont réalisés ponctuellement (ex. décisions de financement), trimestriellement (profil de risque de la Société) ou annuellement. Les résultats découlant de l'application du cadre de gestion intégrée des risques sont communiqués de façon régulière au Comité interne de gestion des risques, au Comité de gestion des risques, au Comité de direction ainsi qu'au conseil d'administration.

Outils technologiques

La Société met à la disposition de la fonction gestion des risques les outils technologiques nécessaires pour que ses équipes fournissent des informations justes et complètes lorsque nécessaire.

Culture de risque

À Investissement Québec, la gestion du risque passe par chaque employé et chaque dirigeant. Ainsi, des efforts considérables sont investis pour faire connaître les concepts de risque, développer des approches perfectionnées et renforcer les réflexes en risque à tous les échelons de l'organisation.

Voici un aperçu des risques auxquels la Société fait face et les mécanismes en vigueur pour en assurer la gestion.

Risque systémique

Il s'agit de risques qui ont une portée provinciale, nationale ou internationale. Le risque géopolitique et le risque lié à la conjoncture économique se classent parmi les risques systémiques.

Gestion des risques systémiques
Bien que la Société dispose de peu de leviers pour se prémunir contre l'apparition de tels risques, elle déploie des moyens pour prévoir ce type de risques et en atténuer les effets.

Risque de réputation

Cela regroupe tous les impacts pouvant ternir l'image ou la crédibilité de la Société.

Gestion du risque de réputation
Pour se prémunir contre ce type de risque ou en atténuer les impacts, la Société mise sur des orientations et des plans de communication. Ainsi, elle assure une veille médiatique qui lui permet d'anticiper ou de réagir rapidement à toute situation pouvant nuire à son image de marque. De plus, le risque de réputation est un facteur systématiquement pris en compte dans l'analyse et l'approbation des interventions financières.

Risque stratégique et d'affaires

Ce type de risque regroupe les risques liés à l'incapacité de la Société d'élaborer des stratégies suffisamment visionnaires pour assurer sa pérennité. Ce type de risque comprend les manquements qui pourraient survenir dans l'offre de produits et de services tout comme dans l'élaboration, l'exécution et la communication de la vision stratégique de la Société. De plus, ce risque englobe aussi les manquements à l'égard du développement durable, notamment à l'égard de toute considération environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Gestion du risque stratégique et d'affaires
Le plan stratégique de la Société comprend l'énoncé de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, ses enjeux, ses orientations stratégiques, ses objectifs et ses cibles de performance. Ce plan, adopté par le conseil d'administration et approuvé par le gouvernement, est communiqué à tous les employés. Afin d'en assurer la mise en œuvre, la Société élabore chaque année un plan d'action qui précise les gestes nécessaires pour atteindre ses objectifs annuels et en fait le suivi à l'aide d'indicateurs de performance et d'une analyse des résultats.

Soucieuse de l'impact environnemental, social et de gouvernance de ses propres activités, la Société porte une attention particulière à ces risques dans le cadre de ses opérations et de l'organisation de ses activités. De plus, Investissement Québec se veut exemplaire dans l'identification et le suivi des facteurs ESG, conformément à sa Politique d'investissement responsable et de finance durable qui lui permet d'intégrer ces principes dans ses activités. Ainsi, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont rigoureusement analysés et font partie intégrante des critères d'admissibilité du processus de revue diligente de préfinancement et des initiatives majeures.

Risque opérationnel

Ce type de risque englobe les risques de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'organisation ou des systèmes internes, à des manquements de la part de son personnel, ou encore à des événements externes. Ce type de risque comprend, par exemple, le risque technologique, le risque de non-conformité aux lois et règlements, le risque de qualité des données, le risque de capital humain ainsi que le risque de fraude interne ou externe.

Gestion du risque opérationnel
La Société s'est dotée de divers mécanismes, dont un système de contrôles internes permettant de prévenir, de détecter et de réagir efficacement à ce type de risque. Ainsi, plusieurs contrôles sont en place et permettent d'assurer la sécurité des actifs informationnels de la Société, la conformité de ses opérations aux lois et règlements qui régissent ses activités, la fiabilité des informations qui sous-tendent la prise de décisions, la conduite normale de ses opérations, le respect de ses standards en matière d'éthique, etc. La Société a instauré également des mécanismes d'encadrement pour orienter les comportements de son personnel, comme l'obligation des employés et des dirigeants de respecter les dispositions prévues au code d'éthique de la Société. Par ailleurs, les orientations en matière de rémunération incitative permettent d'équilibrer la prise de risque, le rendement et la rémunération des employés.

Risque de rentabilité

Les risques de rentabilité comprennent tous les risques liés à l'incapacité de la Société d'atteindre ses objectifs financiers et d'assurer sa rentabilité conformément aux attentes qui découlent de son plan stratégique.

Gestion du risque de rentabilité
La Société est soucieuse de sa performance financière et identifie des indicateurs faisant l'objet d'une reddition ponctuelle afin d'anticiper l'atteinte de ses cibles de rentabilité et de mettre en place les actions nécessaires si des écarts sont constatés.

Risque de crédit et de participation

Ce type de risque comprend les risques de pertes que la Société pourrait subir et les dépenses qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. Ce risque comprend aussi celui d'une trop grande concentration dans un secteur d'activité ou d'un type d'intervention dans son portefeuille. Le risque de participation en capitaux propres dans des entreprises privées et publiques y est également inclus.

Gestion du risque de crédit et de participation
L'un des risques importants que la Société doit gérer est celui relatif aux prêts et garanties de prêt, débentures, participations en capitaux propres et autres instruments financiers.

La Société a instauré un processus d'octroi rigoureux, comportant entre autres des étapes de revue diligente, d'autorisation et de déboursement des demandes de financement et d'investissement. Elle effectue, de plus, un suivi périodique des entreprises et de ses interventions financières.

Ainsi, toute demande doit faire l'objet d'une évaluation du risque pour que le risque auquel la Société est exposée soit mesuré. Pour ce faire, Investissement Québec a instauré des systèmes de notation et des modèles d'évaluation du risque. Ces approches tiennent compte de critères quantitatifs et qualitatifs. Les résultats des modèles peuvent être modifiés dans certains cas, selon le jugement des experts, conformément aux directives internes. L'évaluation du risque sert notamment à la gestion du risque du portefeuille, à l'établissement des paliers d'autorisation et à la tarification des interventions financières.

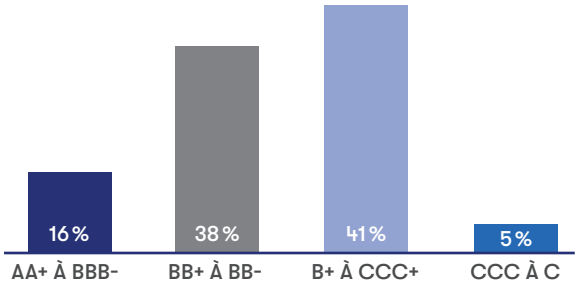
Le tableau suivant présente la correspondance entre les notations d'entreprise utilisées à l'interne et celles qu'utilisent les agences de notation externes, selon la probabilité de défaut annuelle. Comme mentionné précédemment et en cohérence avec sa mission, Investissement Québec assume généralement un niveau de risque de crédit plus élevé que ne le ferait un prêteur traditionnel.

Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société

Notation d'entreprise	de défaut annuelle	Qualité	Notion équivalente de Standard & Poor's	Notion équivalente de Moody's
0B – 2C	0 % – 0,35 %	Excellente	AA+ à BBB-	Aa1 à Baa3
3A – 3C	0,36 % – 1,42 %	Bonne	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3
4A – 5A	1,43 % – 9,43 %	Moyenne	B+ à CCC+	B1 à Caa1
5B – 5D	9,44 % – 99,99 %	Faible	CCC à C	Caa2 à Ca
6A ou supérieure	100 %	Défaut	D	C

Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société, au 31 mars 2022

(en pourcentage du portefeuille de prêts sains)



On estime que 54 % du portefeuille de prêts sains est de qualité excellente ou bonne, tandis que 46 % est de qualité moyenne ou faible.

Pour atténuer le risque de ses interventions financières, la Société a parfois recours à des sûretés, des instruments financiers dérivés, à la syndication ou à d'autres mesures préalablement autorisées. L'obtention de sûretés ne remplace pas une évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur d'honorer ses engagements financiers, mais il s'agit d'un complément important. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales sûretés données en garantie et le risque lié à la garantie, veuillez consulter la note intitulée Gestion des risques associés aux instruments financiers.

En plus de gérer le risque de chaque intervention financière, la Société gère les risques de son portefeuille. Par un suivi fréquent, en réalisant des analyses et en produisant des rapports, elle s'assure que le risque global de son portefeuille est conforme à son appétit pour le risque. Il est à noter que les mécanismes de gestion des risques et de gouvernance s'appliquent à la fois à son portefeuille de prêts, à son portefeuille de participations en capitaux propres et aux autres instruments financiers.

Risque de marché

Les risques de marché comprennent les risques de pertes pouvant résulter du défaut des contreparties et de fluctuations défavorables des prix des instruments financiers. Ce risque peut porter sur le cours des actions, les taux d'intérêt et les taux de change.

Gestion du risque de marché

Comme mentionné précédemment, la Société dispose de politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion des risques inhérents aux facteurs du marché. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer les effets de la variation de ces facteurs en deçà des limites prévues dans les politiques. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de marché, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est celui que la Société soit incapable d'obtenir les fonds nécessaires, à coût raisonnable, pour respecter ses engagements.

Gestion du risque de liquidité

Investissement Québec a instauré une Politique de gestion du risque de liquidité pour gérer ce risque. En outre, elle conserve les liquidités nécessaires et dispose d'un régime d'emprunt auprès du gouvernement et de facilités de crédit auprès des institutions financières pour faire face à toute éventualité. La Société revoit périodiquement son régime d'emprunt auprès de son actionnaire pour établir le montant maximal qu'elle peut emprunter pour une période donnée. Au besoin, elle peut aussi émettre du capital-actions à son actionnaire pour financer ses activités dans la limite de son fonds social autorisé en vertu de sa loi constitutive. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de liquidité, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

Éthique

Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec est soucieux de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne prenant part à ses activités, y compris les membres de sa direction et de son personnel ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour Investissement Québec ou en son nom.

Le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive guide la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires. Ce document se trouve sur le site web de la Société.

Codes d'éthique

Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Le code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive [24] définit les principes fondamentaux et les règles de conduite à respecter. Il contient, entre autres, des dispositions ayant trait aux conflits d'intérêts et à la protection des renseignements détenus par la Société.

Il ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu des activités et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de bonne conduite soient consignées par écrit, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir la réputation de confiance et d'intégrité de la Société à tous les niveaux de son organisation. Le code précise les 10 principes que tout employé doit respecter dans la conduite de ses activités.

Pour ce qui est des principes et des procédures d'anticorruption, le code d'éthique prévoit que l'employé ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. Il doit également refuser tout cadeau qui contrevient au code d'éthique. De plus, il est interdit à un dirigeant ou à un employé de se placer en situation de conflits d'intérêts, qu'ils soient potentiels, réels ou apparents.

Il est de l'obligation de tout employé et dirigeant de signaler toute infraction, réelle ou soupçonnée, relative au code d'éthique, aux lois ou aux politiques ou directives de la Société. Pour ce faire, il peut se référer au code d'éthique ou au site intranet de la Société pour connaître les différentes options qui s'offrent à lui. Parmi celles-ci se trouvent une ligne d'éthique et un formulaire web.

Il est de la responsabilité de l'employé de lire le code d'éthique, de s'y référer au besoin et de demander conseil lorsqu'il fait face à une situation qui le préoccupe quant à l'éthique, la loi ou l'atteinte à la réputation de la Société.

Tout nouvel employé d'Investissement Québec doit suivre une formation sur le code d'éthique et signer une déclaration quant à son respect. Par ailleurs, tout nouvel employé d'Investissement Québec – CRIQ doit également signer le code d'éthique du CRIQ puisqu'il contient des dispositions particulières en lien avec des sujets qui ne sont pas, pour l'instant, couverts par le code d'Investissement Québec, par exemple des enjeux liés à la propriété intellectuelle.

Les employés déjà en poste doivent, quant à eux visionner, préalablement à la signature de leur déclaration annuelle à l'égard du respect du code d'éthique, une présentation rappelant les consignes sur les 10 principes.

Une section sur l'éthique au travail est accessible sur l'intranet et est mise à jour au besoin. La directrice principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance est responsable de s'assurer que la déclaration est remplie par tous les employés et qu'elle ne révèle pas de manquement au code d'éthique.

24 Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 24 novembre 2020.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive [25]

Le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive se fonde sur des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société, et de ses principes généraux de gestion. Il est publié dans la section *Renseignements supplémentaires* du présent rapport. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2021-2022.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

Politiques en matière de ressources humaines

Investissement Québec est soucieuse d'assurer un milieu de travail sain, respectueux et impartial. Ainsi, des politiques viennent appuyer en ce sens le code d'éthique applicable aux dirigeants et aux employés.

La politique de la Société visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique, la discrimination et la violence en milieu de travail est en place pour répondre à la Loi sur les normes du travail. La Société dispose également d'une politique concernant la santé des personnes au travail qui, en plus d'assurer le respect des lois et règlements en vigueur, vise à garantir un milieu de travail sain et harmonieux, et à promouvoir la santé psychologique et le mieux-être des employés.

La Société s'est également dotée d'une politique en matière d'équité, de diversité et d'inclusion visant à offrir un environnement de travail dont la culture et les pratiques organisationnelles et d'affaires sont empreintes de ces principes.

Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle

L'octroi de contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrés par une politique. En plus d'appuyer le respect des articles pertinents du code d'éthique, cette politique établit des règles de conduite en la matière et tient compte des orientations gouvernementales en ce qui a trait au développement durable. Ce document se trouve sur le site web de la Société.

Investissement Québec s'approvisionne en biens et services auprès de divers fournisseurs, tout en bénéficiant, lorsque pertinent et rentable, des regroupements d'achats du gouvernement du Québec ou d'autres organismes publics ou sociétés d'État.

En 2021-2022, Investissement Québec a établi une définition de l'achat québécois, parmi les plus audacieuses de toutes les organisations publiques québécoises, laquelle définition figure à sa politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle. En plus de considérer la place d'affaires du fournisseur, Investissement Québec considère le Québec comme lieu d'exécution du contrat, en regard de la dépense engendrée par ce dernier, pour qualifier un contrat d'achat québécois. Depuis juin 2021, 75 % de tous les nouveaux contrats octroyés par la Société respectent la définition de l'achat québécois.

Investissement Québec a également centralisé, en 2021-2022, ses activités d'approvisionnement au sein d'une direction interne, spécialisée en approvisionnement, responsable de la négociation des contrats, de la mise en place des politiques de gouvernance, des directives, des processus, des contrôles et des outils permettant à Investissement Québec d'optimiser ses activités d'approvisionnement.

Investissement Québec tient compte de l'approvisionnement responsable dans ses contrats, notamment en revalorisant des terrains qu'elle possède, en exigeant des biens répondant aux standards écoresponsables, en faisant affaire avec des fournisseurs de services engagés dans le bien-être et la sécurité de leur personnel et en redonnant une seconde vie aux biens et services dont elle se départit.

Les contrats conclus avec les entreprises clientes et les fournisseurs contiennent des clauses spécifiant qu'ils doivent adopter en tout temps un comportement éthique et socialement responsable en plus de se conformer aux lois auxquelles ils sont assujettis au Québec et, plus particulièrement, aux normes en matière de protection de l'environnement, du travail et des droits de la personne.

25 Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 24 octobre 2017.

Clauses relatives aux droits de la personne dans les contrats

Les contrats conclus avec les entreprises clientes et les fournisseurs contiennent des clauses spécifiant qu'ils doivent adopter en tout temps un comportement éthique et socialement responsable en plus de se conformer aux lois auxquelles ils sont assujettis au Québec et, plus particulièrement, aux normes en matière de protection de l'environnement, du travail et des droits de la personne.

Plaintes et qualité des services

Investissement Québec accorde une importance particulière à la satisfaction de la clientèle. Même si la Déclaration d'engagement de la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité, des insatisfactions sont possibles. La Société met à la disposition de sa clientèle un processus simple lui permettant de formuler des plaintes ou des commentaires. À cet égard, elle s'est donné une politique de traitement des plaintes qui établit les principes de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités des intervenants.

L'ombudsman de la Société répond aux clients ayant eu recours au processus de plainte, mais n'ayant pas obtenu satisfaction. L'ombudsman agit de manière indépendante et favorise la résolution des plaintes avec impartialité afin d'améliorer les relations d'affaires entre la Société et sa clientèle. Cette année, l'ombudsman a traité une plainte, dans un délai de quatre jours ouvrables. Par ailleurs, la Société n'a reçu aucune plainte de clients portant sur l'atteinte à la vie privée ou sur la perte de données.

Des renseignements sur le processus à suivre en cas de plainte sont accessibles sur le site web de la Société.

Publicité

Au besoin, la Société retient les services d'une agence agréée et membre de l'Association des agences de communication créative qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées présente des mesures d'accommodement qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec. Ce plan est déposé auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec et revu annuellement.

Performance **financière**

2021
2022

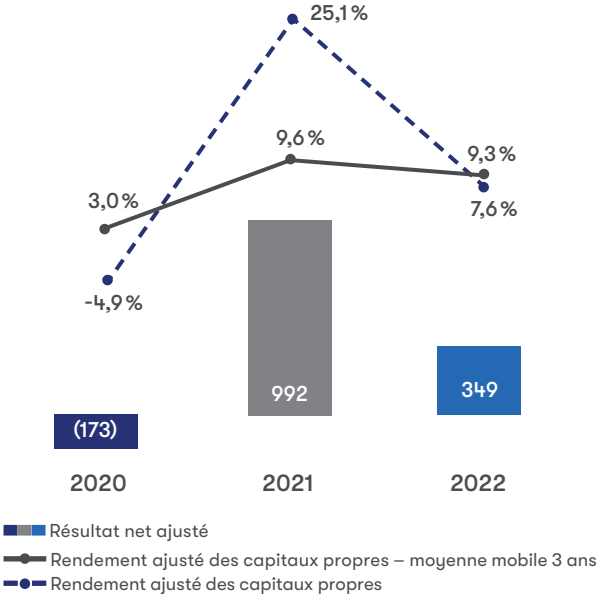
Rapport de gestion

1. Faits saillants de l'exercice clos le 31 mars 2022

6,8 G$	7,6 %	349 M$
Portefeuille Fonds propres	Rendement ajusté des capitaux propres	Résultat net ajusté

L'exercice financier 2021-2022 marque la deuxième année du plan stratégique 2020-2023 du nouvel Investissement Québec. Proposant une offre élargie et complémentaire, Investissement Québec accentue son rôle en tant que partenaire d'affaires du développement économique partout au Québec. La Société affiche un résultat net ajusté de 349 millions de dollars sur des revenus de 559 millions de dollars et un rendement ajusté de 7,6 % à la clôture de l'année financière. En plus d'afficher de bons résultats financiers, la Société a réalisé 4 891 interventions financières d'une valeur de 4,9 milliards de dollars, pour appuyer la relance économique et contribuer au développement économique sur l'ensemble du territoire québécois.

Résultat net ajusté (M$) et rendement ajusté des capitaux propres, 2020-2022



Même si l'exercice financier s'est amorcé sur une économie affichant des perspectives optimistes, plusieurs enjeux, tels que la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement et l'inflation, ont affecté plusieurs secteurs de l'économie durant l'année. L'exercice financier s'est conclu sur un recul des marchés financiers attribuable au contexte géopolitique mondial et aux attentes d'un resserrement monétaire des banques centrales.

Le résultat net 2021-2022 a bénéficié de la vitalité du portefeuille de financement et de la performance du secteur Capital de risque et fonds d'investissement. Le secteur Financement fournit un apport important aux résultats, affichant des revenus de 189 millions de dollars et une dotation aux pertes de crédit limitée en raison de l'environnement de crédit favorable. Le secteur Capital de risque et fonds d'investissement affiche une performance soutenue avec des revenus de 232 millions de dollars comptabilisés à la suite de réévaluations d'investissements qui ont largement compensé l'impact des marchés boursiers sur ce secteur.

Le rendement moyen des trois dernières années, l'indicateur clé pour mesurer la performance financière de la Société, a par ailleurs atteint 9,3 % surpassant à nouveau la cible de la Société.

	2022	2021	2020
Faits saillants (en millions de dollars)			
Résultat net	**345**	992	(180)
Résultat net ajusté	**349**	992	(173)
Rendement des capitaux propres (1)	**7,5 %**	25,1 %	-5,1 %
Rendement ajusté des capitaux propres	**7,6 %**	25,1 %	-4,9 %
Rendement ajusté des capitaux propres – moyenne mobile 3 ans	**9,3 %**	9,6 %	3,0 %
Portefeuille Fonds propres	**6 792**	6 093	4 590
Ratio de frais de gestion Fonds propres (2)	**0,88 %**	1,26 %	1,31 %
Ratio de frais de gestion Fonds mandataires (3)	**0,56 %**	0,41 %	0,37 %

(1) Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens.

(2) Frais d'administration des secteurs d'investissement Fonds propres exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Les frais de gestion excluent les frais relatifs au secteur Investissement Québec – CRIQ.

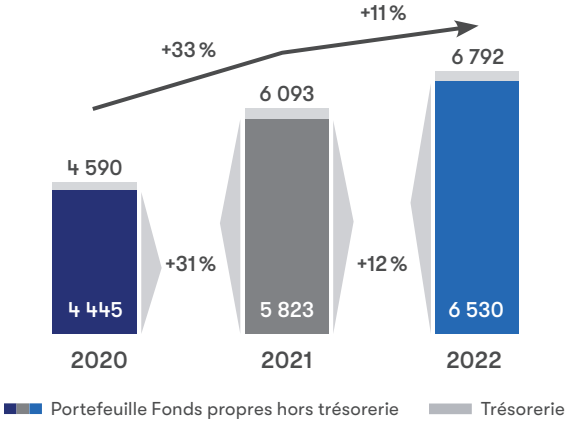
(3) Frais d'administration pour la gestion du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Les frais de gestion du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE n'incluent pas les frais relatifs à Investissement Québec International, à l'accompagnement et conseils stratégiques, aux mesures fiscales, à IQII et au BNQ.

Portefeuille

Investissement Québec administre un portefeuille diversifié de 14,7 milliards de dollars répartis entre les capitaux propres (appelés « Fonds propres ») et la gestion des fonds pour laquelle la Société est mandatée (appelés « Fonds mandataires »). Dans l'ensemble, le portefeuille couvre plusieurs secteurs de l'économie québécoise et intervient stratégiquement dans la chaîne des capitaux des entreprises. Le portefeuille regroupe plusieurs catégories d'actifs et permet à la Société de contribuer au développement économique du Québec.

La Société gère un portefeuille Fonds propres de 6,8 milliards de dollars segmenté en quatre secteurs, soit Financement, Participations, Capital de risque et fonds d'investissement et Trésorerie.

Portefeuille Fonds propres (M$), 2020-2022



En dépit du recul boursier observé dans le secteur des technologies lors du dernier semestre, la croissance du portefeuille Fonds propres est en hausse de 11 % par rapport à l'exercice précédent. La croissance des actifs Fonds propres est majoritairement attribuable au niveau soutenu de nouvelles interventions ainsi qu'aux réévaluations du secteur Capital de risque et fonds d'investissement.

La Société administre un portefeuille Fonds mandataires constitué des actifs du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE au montant de 7,8 milliards de dollars. Bien que ces portefeuilles soient administrés par Investissement Québec, leurs résultats ne sont pas consolidés dans les états financiers de la Société et font l'objet d'une divulgation distincte. De plus, en raison de la nature des activités de la filiale IQII, l'actif net de cette dernière est inclus dans le portefeuille sous gestion même si les actifs sont inclus à l'état consolidé de la situation financière de la Société.

	2022	2021	2020
Portefeuille (en millions de dollars)	**$**	**$**	**$**
Financement	**3 832**	3 273	2 683
Participations	**1 305**	1 399	1 050
Capital de risque et fonds d'investissement	**1 393**	1 151	712
Trésorerie et autres	**262**	270	145
Portefeuille Fonds propres	**6 792**	6 093	4 590
IQ Immigrants Investisseurs inc.	**111**	100	90
Portefeuille Fonds mandataires (FDE, FCEQ, fonds CRNE) (1)	**7 787**	7 995	7 459
Portefeuille sous gestion	**14 690**	14 188	12 139

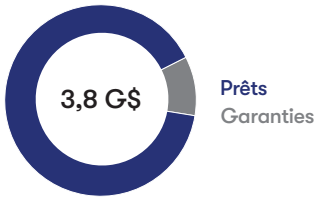
(1) Le portefeuille Fonds mandataires constitue des valeurs non auditées pour l'exercice 2021-2022.

Rendement par secteur (1) – portefeuille Fonds propres

Financement

5,3 % Rendement annuel

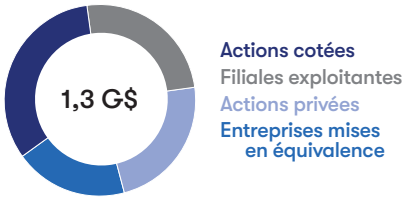
5,5 % Rendement 3 ans



Participations

0,0 % Rendement annuel

7,1 % Rendement 3 ans



Capital de risque et fonds d'investissement

18,2 % Rendement annuel

24,9 % Rendement 3 ans



(1) Revenus exprimés en pourcentage du portefeuille moyen.

2. Rendement par rapport aux objectifs

Pour mesurer la performance des activités Fonds propres, la direction examine le rendement de la Société au moyen du résultat net ajusté. Cet indicateur financier exclut le résultat net du secteur Activités mandataires et IQII.

Investissement Québec vise un seuil de rendement moyen à long terme des capitaux propres équivalent au moins au taux d'emprunt du gouvernement du Québec[26]. Cette cible de rendement est spécifiée dans la *Loi sur Investissement Québec* mise à jour en 2019. Cet indicateur à long terme a été fixé de manière à prendre en compte l'occurrence des cycles économiques, des événements de marché et l'impact des interventions de grande taille pouvant affecter à court terme les résultats de la Société. En plus de la cible de rendement des capitaux propres, la Société se dote d'objectifs de croissance du portefeuille Fonds propres et d'une saine gestion des frais d'administration.

La Société a enregistré un rendement ajusté des capitaux propres 3 ans de 9,3 % pour l'exercice 2021-2022 en comparaison à 9,6 % lors de l'exercice précédent. Le taux d'emprunt comparable du gouvernement du Québec[26] s'élève à 1,9 % pour l'exercice. Le rendement ajusté des capitaux propres des trois derniers exercices excède de 7,4 % la cible fixée. La performance du secteur Capital de risque et fonds d'investissement a grandement contribué à l'atteinte du rendement.

En 2021-2022, Investissement Québec a autorisé 2,0 milliards de dollars en nouveaux financements Fonds propres alors que la cible était de 1,6 milliard de dollars. Le portefeuille Fonds propres s'élève à 6,8 milliards de dollars au 31 mars 2022 et se compare à la cible de 6,6 milliards de dollars. Grâce au nombre élevé de nouvelles interventions financières, le portefeuille Fonds propres dépasse la cible de 171 millions de dollars.

La Société a enregistré des frais d'administration de 209 millions de dollars comparativement à une cible de 224 millions de dollars. La Société a conservé une gestion active des coûts tout en déployant des initiatives concrètes pour réaliser le plan d'action.

3. Résultat sectoriel

Les activités de la Société ont été segmentées pour tenir compte des différents produits et services offerts à sa clientèle, du niveau de risque de ses activités et de la structure organisationnelle. Cette segmentation vise aussi à distinguer les activités effectuées avec les fonds propres de la Société de celles effectuées dans le cadre des mandats de gestion donnés par le gouvernement du Québec.

	2022	2021	2020
Résultat sectoriel (en millions de dollars)			
Financement	**144**	208	(141)
Participations	**(11)**	441	(164)
Capital de risque et fonds d'investissement	**226**	346	130
Trésorerie et autres	**1**	1	2
Investissement Québec – CRIQ	**(11)**	(4)	s. o.
Résultat net ajusté	**349**	992	(173)
Activités mandataires et IQII	**(4)**	–	(7)
Résultat net	**345**	992	(180)

26 Moyenne 3 ans de la moyenne mobile 5 ans du taux d'emprunt du gouvernement du Québec avec une échéance 5 ans.

3.1 Financement

3,8 G$
Portefeuille



56 %
du portefeuille Fonds propres

144 M$
Résultat net

Le secteur Financement regroupe les interventions de prêt et de garantie de prêt offertes aux PME et aux grandes entreprises. La forte majorité de ces interventions sont faites via des prêts seniors et des prêts subordonnés.

Le portefeuille de prêts s'élève à plus de 3,5 milliards de dollars au 31 mars 2022. La croissance du portefeuille représente une augmentation de 17 % ou 519 millions de dollars comparativement à la période précédente. Cette hausse marquée est principalement attribuable aux nouvelles interventions financières pour soutenir des projets en matière de productivité, d'innovation et d'initiatives écoresponsables.

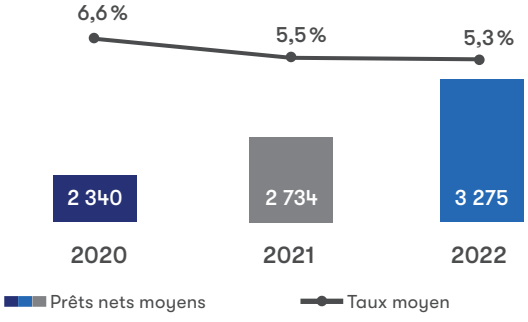
Les revenus du secteur Financement s'élèvent à 189 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022, soit 8 millions de plus qu'à l'exercice précédent. Ce résultat s'explique principalement par la croissance du portefeuille. Le taux d'intérêt moyen observé sur les prêts est de 5,3 %, en légère diminution comparativement à la période précédente.

Depuis l'exercice 2018-2019, Investissement Québec bénéficie d'un régime d'emprunts pour compléter sa structure de capital. Ces emprunts sont utilisés pour financer la croissance du portefeuille du secteur Financement. La société a pu bénéficier d'un environnement de taux favorable permettant de maintenir la charge d'intérêts au même niveau lors des trois derniers exercices. La charge représente 7 millions de dollars et est présentée à même le secteur Financement. Les emprunts s'élèvent à plus de 1,5 milliard de dollars au terme de l'exercice financier.

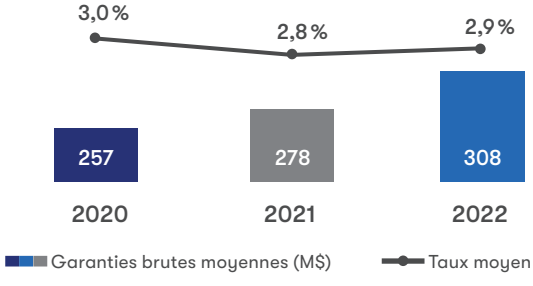
Le portefeuille de garanties affiche une croissance de 40 millions de dollars et les revenus d'honoraires de garantie nets s'élèvent à 9 millions de dollars pour l'exercice financier 2021-2022.

La Société a également enregistré plus de 12 millions de dollars en autres revenus. Les autres revenus sont constitués de frais d'engagements, de frais d'études, de variations de juste valeur applicables à certains instruments et d'autres variations.

Taux moyen sur les prêts nets moyens (M$)



Taux d'honoraire moyen sur les garanties brutes moyennes (M$)



	2022	2021	2020
Résultat (en millions de dollars)			
Intérêts sur les prêts	**175**	150	155
Intérêts sur les emprunts	**(7)**	(7)	(7)
Honoraires de garantie nets	**9**	8	8
Autres revenus	**12**	30	(22)
Revenus	**189**	181	134
Provisions	**(5)**	77	(228)
Frais d'administration	**(40)**	(50)	(47)
Résultat net	**144**	208	(141)
Ratio d'efficacité [1]	**21 %**	28 %	35 %
Rendement	**5,3 %**	6,1 %	5,2 %
Rendement, moyenne mobile 3 ans	**5,5 %**	6,0 %	6,1 %
Portefeuille (en millions de dollars)			
Prêts	**3 535**	3 016	2 451
Garanties	**297**	257	232
Total	**3 832**	3 273	2 683

(1) Frais d'administration exprimés en pourcentage des revenus. Une diminution du ratio représente une augmentation de l'efficacité.

Provision pour pertes de crédit

La dotation aux pertes de crédit reflète le montant imputé aux résultats de la Société pour amener la provision totale pour pertes de crédit sur les engagements à un niveau qui représente la meilleure estimation de la direction des pertes attendues sur les portefeuilles de prêts et de garanties. La dotation pour pertes de crédit de l'exercice 2021-2022 totalise 3 millions de dollars pour le portefeuille de prêts et 2 millions de dollars pour le portefeuille de garanties.

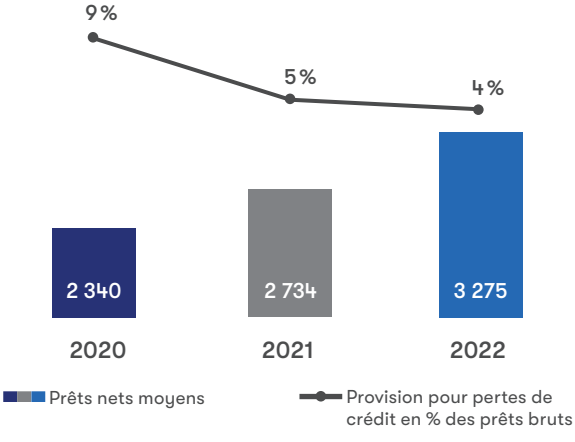
Les provisions sur pertes [27] varient d'un exercice à l'autre en fonction du niveau du portefeuille et de l'évolution du risque estimé en lien avec la situation financière des sociétés et les perspectives économiques. Au 31 mars 2022, la provision pour pertes de crédit sur prêts représente 4 % de la valeur totale des prêts bruts comparativement à 5 % au 31 mars 2021. De plus, les prêts dépréciés se maintiennent à 8 % du portefeuille brut au 31 mars 2022.

Au 31 mars 2022, le passif au titre des garanties représente 10 % de la valeur totale des garanties nettes alors qu'il en représentait 12 % au 31 mars 2021.

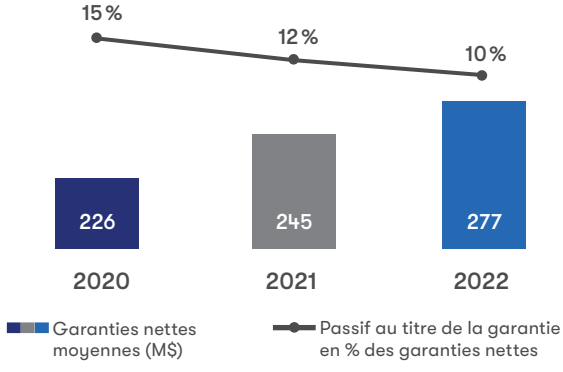
La provision pour pertes de crédit sur les engagements de prêts est de 11 millions de dollars sur un total d'un milliard de dollars d'engagements au 31 mars 2022. Les engagements comprennent les ententes de prêts autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients de même que la portion des ententes de prêts acceptées par les clients qui n'a pas encore été déboursée.

La provision pour pertes de crédit sur les engagements de garantie est de 5 millions de dollars sur un total de 246 millions d'engagements au terme de l'exercice. Les engagements comprennent les ententes de garanties autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients ainsi que la portion des ententes de garanties acceptées par les clients qui n'a pas encore été utilisée.

Prêts moyens (M$) et provision pour pertes de crédit en % des prêts bruts



Garanties nettes moyennes (M$) et passif au titre de la garantie en % des garanties nettes



	2022	2021	2020
Provision des prêts (en millions de dollars)			
Prêts dépréciés	**291**	270	267
Dotation (reprise) aux pertes de crédit	**3**	(77)	196
Provision pour pertes de crédit	**144**	164	238
Prêts moyens	**3 275**	2 734	2 340
Dotation en % des prêts moyens	**0,1 %**	-2,8 %	8,4 %
Prêts dépréciés en % des prêts bruts	**8 %**	8 %	10 %
Provision pour pertes de crédit en % des prêts bruts	**4 %**	5 %	9 %
Provision des garanties (en millions de dollars)			
Dotation (reprise) aux pertes de crédit	**2**	–	32
Passif au titre de la garantie	**30**	32	36
Garantie nette moyenne	**277**	245	226
Dotation en % des garanties moyennes	**0,7 %**	0,1 %	14,1 %
Passif au titre de la garantie en % des garanties nettes	**10 %**	12 %	15 %

27 Se référer aux notes 13 et 25 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

3.2 Participations

1,3 G$ Portefeuille	 **19 %** du portefeuille Fonds propres	**(11) M$** Résultat net

Le secteur Participations regroupe les activités des filiales exploitantes de la Société et des investissements en capital-actions dans des entreprises matures ou en croissance dont certaines sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de ses activités, Investissement Québec a autorisé 337 millions de dollars d'interventions en capital-actions[28] lors de l'exercice financier 2021-2022. Globalement, ce secteur d'activité n'affiche aucuns revenus au cours de l'exercice et le portefeuille a atteint un niveau de 1,3 milliard d'actifs. Le portefeuille Participations a fortement bénéficié de la hausse des prix des commodités. En revanche, la volatilité des marchés boursiers a eu un impact négatif sur la valeur des investissements en portefeuille. De plus, la Société s'est départie de plusieurs actifs compte tenu du contexte économique favorable et de la revue stratégique du rôle d'Investissement Québec dans ces entreprises. Les dispositions proviennent principalement du portefeuille de filiales exploitantes.

Filiales exploitantes

Les filiales exploitantes sont des entreprises dont Investissement Québec détient l'entièreté du capital social. Elles œuvrent principalement dans certains secteurs de l'économie québécoise, tels les secteurs miniers, de l'aluminium, de la foresterie et de la santé animale.

Les filiales exploitantes représentent 5 % du portefeuille de Fonds propres ou 328 millions de dollars au 31 mars 2022. La diminution de 26 % du portefeuille par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à la disposition des filiales Produits forestiers Temrex, Gestion La Madeleine et Centre d'insémination porcine du Québec[29].

Ce portefeuille a enregistré un revenu de 108 millions de dollars lors de l'exercice 2021-2022. Ce résultat se compose de 79 millions de dollars enregistrés en quote-part et autres ainsi que de 29 millions de gains de dispositions. La hausse du prix de l'aluminium a fortement contribué à la bonne performance de l'exercice et a compensé la perte des revenus provenant des filiales disposées.

Afin de mesurer la valeur du portefeuille, la Société utilise un mode de présentation selon la méthode de la mise en équivalence pour l'ensemble des filiales exploitantes. Plutôt que d'opter pour une présentation consolidée, le portefeuille présente à titre de placement l'ensemble des actifs de ces filiales, déduction faite de leurs passifs.

Le résultat net des filiales inclut également la performance des filiales inopérantes. Celles-ci peuvent engendrer des frais de fermeture et de remise en état des sites d'activités abandonnés, ainsi que des frais d'entretien. La Société a enregistré un renversement de 6 millions de dollars à la suite de la réévaluation des engagements financiers lors de l'exercice 2021-2022.

Entreprises mises en équivalence

Dans les états financiers consolidés de la Société, certaines coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[30]. En plus de la quote-part des résultats de ces participations présentée à l'état consolidé des résultats à la rubrique « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence », les revenus de cette section incluent les gains (pertes) sur les placements découlant de la disposition de placement ou de la réévaluation du placement selon les critères de dépréciation ou de reprise. Les principaux facteurs observés ayant donné lieu à des provisions pour pertes sur ces instruments de capitaux propres au fil des ans sont les difficultés financières importantes de l'entreprise ou une situation économique dans le marché dans lequel la coentreprise ou l'entreprise associée évolue.

Le portefeuille d'entreprises mises en équivalence s'élève à 247 millions de dollars au 31 mars 2022, soit une diminution de 14 % annuellement.

La perte de 26 millions de dollars enregistrée au courant de l'exercice est attribuable à la quote-part négative du résultat net des entreprises mises en équivalence et aux réévaluations de la valeur des placements.

28 Les interventions autorisées en capital-actions sont constituées des interventions financières de capitaux propres en capital de développement et certaines interventions financières de quasi-capitaux propres.

29 Se référer à la note 3 A) i) des états financiers, pour la liste des filiales détenues par la Société.

30 Se référer à la note 3 A) ii) des états financiers, participations dans les entreprises mises en équivalence.

Actions privées

Le portefeuille d'actions privées s'élève à 303 millions de dollars au 31 mars 2022, en croissance de 43 % annuellement, et inclut des mises de fonds nettes des dispositions de 93 millions de dollars.

La Société reconnaît les variations de juste valeur du portefeuille des placements en actions privées à l'état consolidé des résultats. Les pertes en lien avec ce portefeuille s'élèvent à 2 millions de dollars pour l'exercice financier. La performance négative est attribuable à des variations de juste valeur des placements.

Actions cotées

Marqués par des enjeux sur la chaîne d'approvisionnement et les risques géopolitiques, les marchés boursiers ont connu une nouvelle période de volatilité au cours de l'exercice 2021-2022. La révision à la baisse des multiples dans le secteur des technologies a influencé négativement la performance de ce portefeuille. Le rebond des marchés observé en mars ainsi que la diversification des actifs ont toutefois permis à la Société de limiter les pertes.

Le portefeuille d'actions cotées représente 6 % des actifs Fonds propres, soit 427 millions de dollars au 31 mars 2022. La variation du portefeuille est directement influencée par la variation de la juste valeur marchande des investissements réévalués à la clôture de l'exercice.

Le résultat du portefeuille d'actions cotées enregistre une perte de 80 millions de dollars au 31 mars 2022 incluant des revenus de dividendes de 3 millions de dollars.

	2022	2021	2020
Résultat (en millions de dollars)			
Filiales exploitantes	**108**	65	4
Entreprises mises en équivalence	**(26)**	16	(104)
Actions privées	**(2)**	34	(13)
Actions cotées	**(80)**	337	(44)
Revenus	**–**	452	(157)
Frais d'administration	**(11)**	(11)	(7)
Résultat net	**(11)**	441	(164)
Rendement	**0,0 %**	36,9 %	-15,7 %
Rendement, moyenne mobile 3 ans	**7,1 %**	10,0 %	-0,3 %
Portefeuille (en millions de dollars)			
Filiales exploitantes	**328**	443	451
Entreprises mises en équivalence	**247**	287	212
Actions privées	**303**	212	331
Actions cotées	**427**	457	56
Total	**1 305**	1 399	1 050

3.3 Capital de risque et fonds d'investissement

1,4 G$
Portefeuille



21 %
du portefeuille Fonds propres

226 M$
Résultat net

Capital de risque

Le Secteur Capital de risque regroupe les investissements directs dans des entreprises en démarrage ou post-démarrage. La Société se concentre principalement sur certains secteurs stratégiques de l'économie : les technologies de l'information et des communications, l'innovation, les technologies propres et le manufacturier innovant et les sciences de la vie.

Ce portefeuille s'élève à 629 millions de dollars ou 10 % des actifs Fonds propres au 31 mars 2022. Une croissance interne, soutenue par de nouveaux investissements et réinvestissements, a permis à la Société d'observer une croissance annuelle de 33 %. Il est à noter que deux entreprises de ce secteur sont entrées en bourse, au cours de l'exercice financier, l'une à la bourse de Toronto (TSX) et l'autre au NASDAQ.

Les revenus du secteur Capital de risque ont atteint 90 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022. La performance des entreprises des volets innovation et technologies propres a contribué aux bons résultats de ce portefeuille, limitant l'impact des marchés boursiers sur ce secteur.

Fonds d'investissement

Les fonds d'investissement comptent pour 764 millions de dollars ou 11 % du portefeuille Fonds propres. Ces fonds investissent dans les entreprises à fort potentiel pour leur permettre, quels que soient leur stade de maturité et leur secteur d'activité, d'avoir accès au capital nécessaire et, surtout, à de l'accompagnement stratégique à valeur ajoutée. Ce secteur regroupe également les activités de la filiale IQ FIER inc.

Le portefeuille de fonds d'investissement a connu une croissance de 13 % depuis le 31 mars 2021. Cette croissance est soutenue par le rendement des investissements, par plus de 110 millions de dollars de mises de fonds, mais est atténuée par 157 millions de dollars de distributions reçues lors de l'exercice financier. Les nouvelles autorisations sont déboursées progressivement sur plusieurs périodes par des appels de capital des gestionnaires de fonds. Ainsi, la Société anticipe une croissance soutenue pour plusieurs années.

Les revenus du portefeuille Fonds d'investissement s'élèvent à 142 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022. Puisque certains fonds détiennent des titres cotés, la volatilité des marchés boursiers ainsi que les baisses de valeur du secteur technologique ont eu un impact défavorable sur les résultats de ce portefeuille.

Le résultat du secteur Capital de risque et fonds d'investissement permet de dégager un rendement exceptionnel au résultat consolidé. Le rendement annuel avant frais d'administration s'établit à 18,2 % et le rendement moyen pour les trois dernières années a atteint 24,9 %.

	2022	2021	2020
Résultat (en millions de dollars)			
Capital de risque	**90**	114	109
Fonds d'investissement	**142**	238	25
Revenus	**232**	352	134
Frais d'administration	**(6)**	(6)	(4)
Résultat net	**226**	346	130
Rendement	**18,2 %**	37,8 %	18,6 %
Rendement, moyenne mobile 3 ans	**24,9 %**	27,2 %	17,7 %
Portefeuille (en millions de dollars)			
Capital de risque	**629**	473	240
Fonds d'investissement	**764**	678	472
Total	**1 393**	1 151	712

3.4 Trésorerie et autres

262 M$
Portefeuille



4 %
du portefeuille Fonds propres

1 M$
Résultat net

Comme prescrit dans la politique de gestion de risque adoptée par le conseil d'administration, la trésorerie gère les liquidités de la Société, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de change.

Le portefeuille de Trésorerie est constitué principalement d'encaisse et d'actifs à court terme. Ce portefeuille s'élève à 262 millions de dollars à la clôture de l'exercice financier. Conformément à la politique interne de gestion des risques, ce niveau de liquidité permet à la Société de satisfaire tous les besoins opérationnels et d'assurer une saine gestion des flux de trésorerie.

Les revenus s'élèvent à un million de dollars pour l'année financière 2021-2022. Les revenus sont principalement constitués de revenus d'intérêt sur encaisse.

Conformément à sa politique, la Société met en place des stratégies de couverture pour minimiser l'impact des fluctuations des taux de change. Le résultat de ces programmes de couverture est toutefois comptabilisé à même les secteurs reliés aux interventions.

La Société a également recours à des emprunts pour financer les activités de financement. Ces emprunts sont majoritairement à taux variable et offrent une couverture naturelle vis-à-vis des prêts à taux variable octroyés aux entreprises. Cette relation permet à la Société de limiter les impacts financiers liés aux fluctuations des taux d'intérêt. Les charges d'intérêt en lien avec les emprunts sont présentées sous le secteur de Financement.

	2022	2021	2020
Résultat (en millions de dollars)			
Résultat net	**1**	1	2
Portefeuille (en millions de dollars)			
Trésorerie et autres	**262**	270	145

3.5 Investissement Québec – CRIQ

Ce secteur provenant de la fusion avec le CRIQ regroupe les activités d'accompagnement technologique ainsi que les activités de la Banque d'information industrielle iCRIQ. L'offre de services est axée sur l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'adoption de nouvelles technologies, sur la vérification de la conformité de produits et sur la mise à jour de la Banque d'information iCRIQ dans le but de favoriser l'innovation industrielle, d'augmenter la productivité et de faire croître les exportations.

Les revenus de l'exercice 2021-2022 s'élèvent à 7 millions de dollars, ce qui est similaire à l'exercice précédent. La marge brute, en pourcentage des revenus, est de 44,5 % et la contribution du gouvernement s'élève à 7 millions de dollars, en baisse de 2 millions de dollars par rapport à l'exercice 2020-2021.

Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2021-2022, Investissement Québec – CRIQ est intervenu sur 927 projets sur mesure pour le compte d'entreprises, petites et grandes, à différents stades de maturité technologique.

	2022	2021	2020
Résultats (en millions de dollars)			
Revenus	**7**	7	s. o.
Coûts directs	**(4)**	(3)	s. o.
Marge brute	**3**	4	s. o.
Frais d'administration [1]	**(21)**	(17)	s. o.
Marge d'exploitation	**(18)**	(13)	s. o.
Contribution du gouvernement	**7**	9	s. o.
Résultat net	**(11)**	(4)	s. o.
Marge brute en %	**44,5 %**	54,6 %	s. o.

(1) Une proportion des frais d'administration est présentée dans les coûts directs pour mieux refléter la nature des activités.

3.6 Activités mandataires et IQII

Le secteur Activités mandataires et IQII regroupe les activités qu'Investissement Québec réalise pour le gouvernement du Québec. Depuis l'élargissement de son mandat, en 2020, la Société propose une offre de services complète comprenant à la fois des solutions financières sur mesure et des services d'accompagnement. De plus, au cours des deux dernières années, plusieurs initiatives se sont ajoutées, telles que la gestion du programme PACTE et Impulsion PME ainsi que la mise en place du FCEQ.

La gestion des actifs du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE, la prospection d'investissements étrangers et l'accompagnement spécialisé en exportations offerts par Investissement Québec International, l'administration de mesures fiscales, l'accompagnement et les conseils stratégiques, le développement de normes et de programmes de certification par le biais du BNQ et la gestion du Programme des Immigrants Investisseurs constituent les activités mandataires de la Société.

Dans le rapport de gestion, les activités mandataires ont été isolées des activités Fonds propres afin de mieux mesurer la performance de la Société. Bien que la filiale IQII soit consolidée dans les états financiers de la Société, l'actif net de la filiale et le résultat des activités sont présentés dans le secteur Activités mandataires et IQII, puisque la nature des activités de cette filiale s'apparente aux autres mandats confiés par le gouvernement inclus dans ce secteur.

Honoraires de gestion

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe la rémunération de la Société pour l'administration des programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie. Ces honoraires sont déterminés par décret gouvernemental, s'il y a lieu, et tiennent compte des coûts engagés pour la réalisation de ces mandats et des résultats de la filiale IQII. Selon l'entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, les honoraires de gestion pour l'exercice financier 2021-2022 ont été établis à 108 millions de dollars.

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Au 31 mars 2022, la filiale IQII affiche des revenus de 15 millions de dollars, en baisse d'un million par rapport à l'exercice 2020-2021.

Les revenus d'IQII sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti depuis l'exercice 2020-2021 et non plus selon la méthode de la juste valeur. Ces changements n'ont toutefois pas d'incidence matérielle sur les indicateurs et leurs comparatifs des exercices précédents. Pour cette raison, le résultat de l'exercice 2019-2020 n'a pas été redressé.

Frais d'administration mandataires

Les dépenses attribuables aux activités mandataires sont basées sur une répartition des coûts engagés pour remplir son mandat. Pour l'exercice 2021-2022, les frais d'administration mandataires sont de 127 millions de dollars et représentent 61 % des coûts totaux de la Société.

La méthodologie d'allocation des coûts utilisée constitue pour la direction la meilleure représentation des coûts consommés par les activités du secteur Activités mandataires et IQII. La Société utilise un modèle d'allocation basé sur différents facteurs afin de répartir ses coûts d'exploitation entre les secteurs présentés précédemment. Les frais d'administration de chacun des secteurs comprennent des frais directement attribuables et des frais dont un pourcentage est alloué à ces activités, auquel cas des hypothèses, telles le nombre d'interventions sous gestion et le pourcentage de temps alloué, sont utilisées. Les règles et les hypothèses d'allocation sont mises à jour annuellement.

	2022	2021	2020
Résultats (en millions de dollars)			
Honoraires de gestion	**108**	79	32
IQ Immigrants Investisseurs inc.	**15**	16	14
Revenus	**123**	95	46
Gestion FDE, FCEQ et fonds CRNE	**(44)**	(31)	(27)
Accompagnement et conseils stratégiques	**(24)**	(19)	–
Investissement Québec International	**(38)**	(24)	(13)
Mesures fiscales	**(5)**	(6)	(7)
BNQ	**(12)**	(9)	–
IQ Immigrants Investisseurs inc.	**(4)**	(6)	(6)
Frais d'administration	**(127)**	(95)	(53)
Résultat net	**(4)**	–	(7)

4. Frais d'administration

209 M$
Frais d'administration



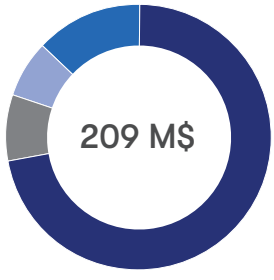
Activités mandataires et IQII
Fonds propres
Frais d'administration

0,88 %
Ratio de frais de gestion Fonds propres

Les frais d'administration de la Société se chiffrent à 209 millions de dollars, représentant une hausse de 15 % par rapport aux 182 millions de l'exercice précédent. L'embauche de nouveaux talents permet à la Société d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elle a ciblés et s'inscrit dans la réalisation du plan stratégique 2020-2023. Les salaires et avantages sociaux s'établissent à 151 millions de dollars et représentent 72 % des frais d'administration globaux. La Société poursuit son plan de transformation numérique misant sur le rehaussement des solutions et de l'infrastructure technologique. Il en résulte donc une hausse des frais informatiques et logiciels comparativement à l'exercice précédent. Les frais d'honoraires et autres, quant à eux, sont demeurés stables. Il est à noter que l'ensemble des frais d'administration est alloué aux secteurs respectifs présentés précédemment.

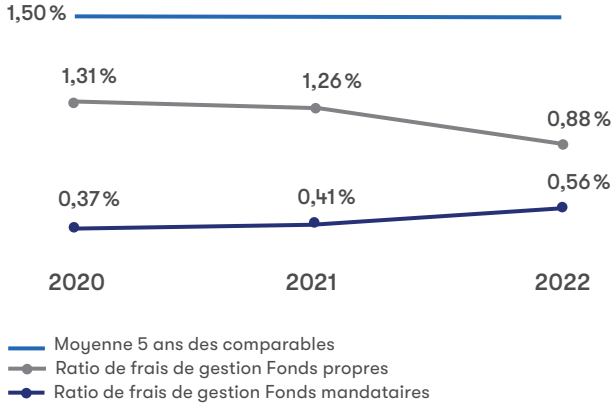
La Société utilise le ratio de frais de gestion comme mesure de productivité globale relativement à la gestion du portefeuille Fonds propres et du portefeuille Fonds mandataires. Il est à noter que la Société se situe significativement sous la moyenne des comparables établie dans le rapport d'étalonnage de la firme KPMG réalisé en 2020.

Répartition des frais d'administration



Salaires et avantages sociaux | 72 %
Frais de locaux et bureaux à l'étranger | 8 %
Frais informatiques et logiciels | 7 %
Frais d'honoraires et autres | 13 %

Ratio de frais de gestion (%)



	2022	2021	2020
Frais d'administration (en millions de dollars)			
Salaires et avantages sociaux	**151**	128	78
Frais de locaux et bureaux à l'étranger	**17**	18	10
Frais informatiques et logiciels	**14**	10	6
Frais d'honoraires et autres	**27**	26	17
Frais d'administration	**209**	182	111
Nombres d'employés	**1 097**	1 022	571
Répartition par secteur			
Activités mandataires et IQII	**127**	95	53
Activités Fonds propres	**82**	87	58
Frais d'administration	**209**	182	111

5. Bilan

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers de la Société sont consolidés avec ceux des filiales [31]. Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et des filiales comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Ils présentent également les résultats financiers de la société mère, des filiales et d'autres entités sous son contrôle après l'élimination des soldes et des transactions interentreprises.

La présentation du rapport de gestion diffère toutefois de celle des états financiers consolidés pour les éléments suivants : les entreprises mises en équivalence, les filiales exploitantes, les activités mandataires et IQ Immigrants Investisseurs inc. Le mode de présentation de ces éléments est décrit sous les secteurs respectifs.

Le tableau suivant présente la réconciliation du portefeuille Fonds propres avec l'actif de la Société, comme présenté aux états financiers consolidés.

	2022	2021	2020
Situation financière (en millions de dollars)			
Portefeuille Fonds propres	**6 792**	6 093	4 590
Garanties (éléments hors bilan)	**(297)**	(257)	(232)
Passif des filiales présenté contre l'actif dans le portefeuille	**224**	176	173
Autres éléments d'actif	**109**	124	45
Actif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	**3 796**	4 936	5 207
Réconciliation de l'actif de la Société aux états financiers consolidés	**10 624**	11 072	9 783
Avances du gouvernement du Québec	**300**	329	349
Emprunts	**1 506**	1 127	524
Passif au titre de la garantie	**30**	32	35
Autres éléments du passif	**148**	140	112
Passif des filiales exploitantes	**224**	176	173
Passif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	**3 686**	4 837	5 117
Total du passif	**5 894**	6 641	6 310
Capital social	**3 206**	3 206	3 173
Résultats non distribués	**1 553**	1 197	214
Cumul des autres éléments du résultat global	**(29)**	28	86
Total des capitaux propres	**4 730**	4 431	3 473
Total du passif et des capitaux propres	**10 624**	11 072	9 783

Emprunts et source de fonds

Conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière*, la Société peut avoir recours à des emprunts pour financer ses activités. Le décret 518-2022, en vigueur entre le 23 mars 2022 et le 31 mars 2025, autorise la Société à emprunter jusqu'à 4,9 milliards de dollars via le régime d'emprunts. Le renouvellement du régime d'emprunts s'inscrit dans le mandat élargi qu'a confié le gouvernement à Investissement Québec, et se justifie par l'augmentation importante prévue du portefeuille d'Investissement Québec au cours des trois prochaines années. En date du 31 mars 2022, le solde des emprunts de la Société s'élève à 1,5 milliard de dollars.

31 Se référer à la note 3 A) i) des notes afférentes aux états financiers consolidés pour plus d'informations.

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 4,7 milliards de dollars au terme de l'exercice 2021-2022, soit une augmentation de 299 millions ou de 7 % comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à l'accumulation des résultats non distribués de l'exercice.

Le gouvernement autorise Investissement Québec à lever jusqu'à 5,1 milliards de dollars en capital-actions pour financer ses activités. Au 31 mars 2022, la Société a cumulé un montant de 3,2 milliards de dollars en capital social. Toutefois, il est à noter que la Société n'a pas émis de capital social supplémentaire au cours de l'année financière.

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	2022	2021	2020
Cumul des autres éléments du résultat global (en millions de dollars)			
Couvertures de flux de trésorerie	**(72)**	(15)	16
Écart de conversion	**43**	43	70
Total	**(29)**	28	86

L'écart de conversion provient de la conversion des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société.

6. Gestion du capital

Le détail des objectifs de la Société en matière de gestion du capital se trouve à la note 29 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

7. Modifications comptables futures

Les modifications de méthodes comptables (adoption de nouvelles normes comptables et normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur) sont présentées à la note 2 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

8. Contrôles et procédures

La Société n'est pas une émettrice assujettie au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, publiés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Toutefois, la Société reconnaît que ces règles constituent les meilleures pratiques du marché en matière de gouvernance financière et a la volonté de s'inspirer des dispositions de ce règlement pour encadrer ses activités de gouvernance financière. Dans ce cadre et conformément à sa politique de divulgation financière, la direction est responsable de l'établissement et du maintien du système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures appropriées en matière de communication de l'information financière.

La Société dispose d'un programme de gouvernance financière pour évaluer la conception et l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière et de ses contrôles et procédures de communication de l'information financière. Ce programme est fondé sur le cadre de contrôle (Internal Control – Integrated Framework) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Conclusions sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Le CIIF est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Les dirigeants qui souscrivent à une attestation ont évalué la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ils ont conclu qu'il a été conçu de façon adéquate pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS.

Conclusions sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière (CPCI)

Les CPCI sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée dans les documents annuels est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits, notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun.

Les dirigeants qui souscrivent à une attestation ont évalué la conception des contrôles et procédures en matière d'information à fournir. Ils ont conclu qu'ils ont été conçus de façon adéquate pour donner une assurance raisonnable que l'information financière pertinente a été recueillie et transmise à la direction en temps opportun aux fins de prise de décisions.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne pouvant avoir une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur les CIIF et CPCI.

Toutefois, elle a complété la mise en place de son programme de gouvernance financière afin d'en élargir la portée et de se rapprocher des meilleures pratiques. En ce sens, tous les gestionnaires de l'organisation attestent de la conception et de l'application des contrôles pour les processus sous leur responsabilité. De plus, des tests d'efficacité des contrôles sont réalisés en complément de ces attestations par la fonction de gouvernance financière.

9. Informations supplémentaires

Répartition du portefeuille de la Société selon les secteurs d'activités, au 31 mars 2022

	$	%
(en millions de dollars)		
Manufacturier		
Fabrication de produits du bois et de papier	**253**	**4**
Fabrication de produits chimiques ou produits en plastique et en caoutchouc	**389**	**6**
Fabrication de machines	**184**	**3**
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques	**432**	**6**
Fabrication d'aliments et de boissons	**302**	**4**
Autres types de fabrication	**844**	**12**
	2 404	**35**
Ressources naturelles		
Foresterie et exploitation forestière	**148**	**2**
Extraction minière et exploitation en carrière	**349**	**5**
Activités de soutien à l'extraction minière	**212**	**3**
Production d'électricité	**88**	**2**
	797	**12**
Services		
Commerce, transport et entreposage	**643**	**10**
Tourisme et divertissement	**167**	**2**
Services professionnels, scientifiques et techniques	**461**	**7**
Autres services	**896**	**13**
	2 167	**32**
Cultures agricoles et activités de soutien à l'agriculture	**46**	**1**
Autres		
Capital de risque	**1 116**	**16**
Trésorerie et autres	**262**	**4**
	1 378	**20**
Portefeuille Fonds propres	**6 792**	**100**

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la «Société») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'information qu'ils contiennent comprend des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne appliqué à tous les niveaux de l'organisation, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Ce système de contrôle est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information financière est adéquate. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au Comité de vérification du conseil d'administration, le cas échéant.

Le système de contrôle interne est appuyé par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Société, effectuée par le personnel de l'audit interne. De plus, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Original signé

Guy LeBlanc, FCPA

Le premier vice-président, Finances,
gestion des risques et technologies d'affaires,

Original signé

Christian Settano, CPA

Montréal, le 25 mai 2022

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Investissement Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel d'activités et de développement durable, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel d'activités et de développement durable après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ce rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

Original signé

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A112991

Québec, le 25 mai 2022

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2022	2021
Chiffre d'affaires		**805 564**	770 158
Charges d'exploitation			
Coût des ventes		**653 981**	633 222
Frais généraux	*4*	**72 069**	68 139
		726 050	701 361
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	*16*	**(19 811)**	(12 874)
Résultat des activités opérationnelles		**59 703**	55 923
Revenus financiers			
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti	*5*	**257 076**	240 644
Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	*5*	**16 186**	22 068
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		**65 851**	71 846
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	*5*	**133 969**	760 228
Gain net (perte nette) sur les placements et autres		**45 387**	3 431
Autres revenus attribuables aux instruments financiers	*5*	**24 771**	16 957
		543 240	1 115 174
Charges financières			
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	*6*	**140 850**	155 565
Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit	*6*	**347**	(80 004)
Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence	*6*	**12 016**	(27 387)
Autres charges financières	*6*	**17 922**	39 354
		171 135	87 528
Résultat du portefeuille		**372 105**	1 027 646
Honoraires de gestion	*7*	**108 165**	78 995
Contribution du gouvernement du Québec	*7*	**7 235**	9 370
Revenu net provenant des activités connexes	*4*	**7 395**	6 631
Frais d'administration	*4*	**(208 799)**	(182 264)
Résultat des activités poursuivies		**345 804**	996 301
Résultat des activités abandonnées	*8*	**(1 082)**	(4 375)
Résultat net		**344 722**	991 926

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2022	2021
Résultat net		**344 722**	991 926
Autres éléments du résultat global			
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	*26*	**11 835**	(3 136)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie			
Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	*34*	**(57 110)**	(30 405)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie de coentreprises et d'entreprises associées	*16*	**9**	20
		(57 101)	(30 385)
Écarts de conversion			
Écart de conversion d'une filiale		**48**	(16 844)
Quote-part de l'écart de conversion de coentreprises et d'entreprises associées	*16*	**(733)**	(10 189)
		(685)	(27 033)
Total des autres éléments du résultat global		**(45 951)**	(60 554)
Résultat global		**298 771**	931 372

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2022
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2022	2021
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*9*	**376 255**	432 742
Débiteurs	*10*	**152 389**	109 570
Stocks	*11*	**85 946**	69 547
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	*12*	**1 242 431**	1 477 492
Prêts	*13*	**1 402 345**	1 233 276
Placements	*14*	**124 200**	233 217
Actifs détenus en vue de la vente	*15*	**–**	59 663
Autres actifs	*20*	**22 069**	30 368
		3 405 635	3 645 875
Actif non courant			
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	*12*	**2 314 070**	3 181 789
Prêts	*13*	**2 130 729**	1 785 895
Placements	*14*	**2 205 943**	1 848 135
Participations dans des entreprises mises en équivalence	*16*	**247 208**	281 528
Immobilisations corporelles	*17*	**159 540**	173 588
Actifs biologiques	*18*	**98 536**	93 704
Immobilisations incorporelles	*19*	**52 532**	48 187
Autres actifs	*20*	**10 006**	13 577
		7 218 564	7 426 403
		10 624 199	11 072 278
Passif et capitaux propres			
Passif courant			
Emprunts à court terme	*21*	**162 313**	197 812
Créditeurs et charges à payer	*22*	**184 889**	159 746
Dette à long terme	*23*	**1 667 721**	1 727 167
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt		**279 634**	309 634
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente	*15*	**–**	13 111
Autres passifs	*27*	**455**	3 541
		2 295 012	2 411 011
Passif non courant			
Dette à long terme	*23*	**3 268 291**	3 896 746
Subventions différées	*24*	**24 487**	27 388
Passif au titre de la garantie	*25*	**30 142**	31 752
Passif au titre des engagements	*13 et 25*	**16 029**	12 406
Passif au titre des régimes à prestations définies	*26*	**46 529**	55 215
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs		**129 238**	173 768
Instruments financiers dérivés		**76 154**	17 193
Autres passifs	*27*	**8 189**	15 442
		5 894 071	6 640 921
Capitaux propres			
Capital social	*28*	**3 205 868**	3 205 868
Résultats non distribués		**1 553 428**	1 196 871
Cumul des autres éléments du résultat global		**(29 168)**	28 618
		4 730 128	4 431 357
		10 624 199	11 072 278

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,

Original signé

Louise Sanscartier, M. Sc., ASC
Administratrice au conseil d'administration

Original signé

Marie-Soleil Tremblay, FCPA
Présidente du Comité de vérification

État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

			Cumul des autres éléments du résultat global		
	Capital social	**Résultats non distribués**	**Couvertures de flux de trésorerie**	**Écarts de conversion**	**Total des capitaux propres**
Solde au 1er avril 2020	3 205 868	208 081	15 541	70 495	3 499 985
Résultat net de l'exercice	–	991 926	–	–	991 926
Autres éléments du résultat global	–	(3 136)	(30 385)	(27 033)	(60 554)
Solde au 31 mars 2021	3 205 868	1 196 871	(14 844)	43 462	4 431 357
Résultat net de l'exercice	**–**	**344 722**	**–**	**–**	**344 722**
Autres éléments du résultat global	**–**	**11 835**	**(57 101)**	**(685)**	**(45 951)**
Solde au 31 mars 2022	**3 205 868**	**1 553 428**	**(71 945)**	**42 777**	**4 730 128**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat des activités poursuivies		**345 804**	996 301
Ajustements pour :			
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	*16*	**19 811**	12 874
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	*17, 19 et 24*	**26 734**	31 439
Perte nette de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles	*17, 19 et 24*	**9 284**	6 514
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti	*5*	**(257 076)**	(240 644)
Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	*5*	**(16 186)**	(22 068)
Autres revenus attribuables aux instruments financiers		**(8 677)**	(7 395)
Charges financières		**17 128**	38 532
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		**(65 851)**	(71 846)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	*5*	**(133 969)**	(760 228)
Perte nette (gain net) sur les placements et autres		**(45 387)**	(3 431)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	*6*	**78 763**	87 864
Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit	*6*	**347**	(80 004)
Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence	*6*	**12 016**	(27 387)
Avantages du personnel		**2 576**	5 013
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente des actifs biologiques	*18*	**(7 235)**	(5 556)
Règlement d'instruments financiers dérivés		**–**	922
Autres éléments, montant net		**(1 318)**	(2 505)
		(23 236)	(41 605)
Dividendes encaissés		**182 768**	68 561
Intérêts encaissés		**257 315**	194 776
Règlement de garanties		**(4 616)**	(6 724)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation	*30*	**(51 319)**	24 314
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies		**360 912**	239 322
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir		**694 175**	495 327
Augmentation des prêts		**(1 172 175)**	(982 373)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec		**1 383 662**	832 640
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec		**(304 279)**	(576 126)
Acquisitions de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence		**(448 206)**	(463 386)
Dispositions de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence		**206 830**	323 829
Disposition des actifs nets de filiales		**74 696**	–
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		**(33 827)**	(32 656)
Autres activités d'investissement		**12 001**	(4 519)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies		**412 877**	(407 264)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées		**(6 000)**	(3 739)
		406 877	(411 003)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme		**(33 215)**	(90 779)
Augmentation de la dette à long terme	*23*	**1 024 060**	1 446 305
Remboursement de la dette à long terme	*23*	**(1 773 491)**	(1 049 547)
Variation des avances du gouvernement du Québec		**(30 000)**	(20 067)
Intérêts payés		**(6 711)**	(7 142)
Subventions différées		**–**	798
Autres activités de financement		**(632)**	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies		**(819 989)**	279 568
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées		**(4 202)**	–
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		**(85)**	(6 678)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**(56 487)**	101 209
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		**432 742**	331 533
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	*9*	**376 255**	432 742

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Notes des états financiers consolidés

1 Nature des activités **105**
2 Modifications de méthodes comptables **106**
3 Principales méthodes comptables **108**
4 État consolidé des résultats par fonction **125**
5 Revenus financiers **126**
6 Charges financières **127**
7 Honoraires de gestion et contribution du gouvernement du Québec **128**
8 Activités abandonnées **128**
9 Trésorerie et équivalents de trésorerie **128**
10 Débiteurs et provision pour pertes de crédit **128**
11 Stocks **129**
12 Billets à recevoir du gouvernement du Québec et provision pour pertes de crédit **130**
13 Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit **131**
14 Placements et engagements d'investissement **139**
15 Actifs détenus en vue de la vente **140**
16 Participations dans des entreprises mises en équivalence **141**
17 Immobilisations corporelles **142**
18 Actifs biologiques **144**
19 Immobilisations incorporelles **146**
20 Autres actifs **147**
21 Emprunts à court terme **148**
22 Créditeurs et charges à payer **148**
23 Dette à long terme **148**
24 Subventions différées **150**
25 Garanties, engagements de garantie, passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit **151**
26 Avantages du personnel **155**
27 Autres passifs **160**
28 Capital social **160**
29 Gestion du capital **161**
30 Informations additionnelles sur les flux de trésorerie **161**
31 Éventualités **161**
32 Autres engagements **161**
33 Instruments financiers **163**
34 Gestion des risques associés aux instruments financiers **169**
35 Parties liées **178**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Nature des activités

A) Informations de la Société

Investissement Québec a été constituée en vertu de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, chapitre I-16.0.1) et est une compagnie à fonds social qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement du Québec (le « gouvernement »). Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec. En vertu de la *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et Investissement Québec (IQ) ont été fusionnés en date du 1er avril 2020 et continuent leurs activités sous la dénomination d'Investissement Québec (la « Société »). De plus, le 18 juin 2020, certaines activités du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ont également été transférées au sein de la Société.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE), le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) et le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ), ainsi que des revenus et des pertes de ces derniers. Les comptes du FDE, du fonds CRNE et du FCEQ sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé dans l'Édifice Iberville 1, au 1195, avenue Lavigerie, bureau 060, Québec (Québec), Canada.

Étant une société d'État, la Société de même que ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

B) Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables à la note 3.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- Les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur;
- Les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur;
- Les actifs biologiques qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- Le passif au titre des régimes à prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 25 mai 2022.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence importante à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés, du résultat net et de certaines informations connexes. Les estimations faites par la direction se fondent sur l'expérience passée et sur des hypothèses qui sont considérées comme étant raisonnables. Les estimations et hypothèses dont les incidences sont les plus significatives sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont : la dépréciation d'actifs financiers, la dépréciation d'actifs non financiers et la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée (se reporter aux méthodes comptables pertinentes décrites à la note 3 pour plus de détails sur l'utilisation par la Société d'estimations et d'hypothèses).

Considérations liées à la pandémie de la COVID-19
La pandémie de la COVID-19 continue d'évoluer et, en raison de l'incertitude découlant de la nature de la pandémie, le degré de complexité lié à l'exercice du jugement a augmenté. Malgré une reprise économique, l'incertitude demeure quant à l'ampleur et la durée des répercussions. Les principales incidences sur les résultats et sur la situation financière de la Société sont relatives aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de la dépréciation des actifs financiers et non financiers ainsi que dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Ces évaluations font appel à des estimations et à des jugements particulièrement complexes. La Société considère l'évolution de la situation dans ses évaluations aux notes 13, 14, 16 et 25.

D) Jugements importants

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction a dû porter des jugements importants qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés des revenus et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les éléments suivants ont nécessité des jugements importants et la description de ceux-ci est fournie dans chacune des notes suivantes afférentes aux états financiers consolidés :

• Participations dans des entreprises associées	Note 3
• Classement des actifs financiers	Note 3
• Dépréciation des actifs financiers	Notes 3, 10, 12, 13, 20 et 25
• Dépréciation des actifs non financiers	Notes 3, 16, 17 et 19
• Juste valeur des instruments financiers	Note 33

2. Modifications de méthodes comptables

A) Adoption de nouvelles normes comptables

Réforme des taux d'intérêt de référence
En août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16*. Ces modifications s'additionnent à celles publiées en septembre 2019, et portent sur les incidences sur les états financiers lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers ou aux relations de couverture découlant de la réforme des taux interbancaires offerts.

Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, les modifications introduisent une mesure de simplification lorsqu'il y a un changement des flux de trésorerie contractuels résultant de la réforme des taux d'intérêts de référence et dont la base est économiquement équivalente, une révision prospective du taux d'intérêt effectif est permise. Pour toute autre modification apportée qui n'est pas directement liée à la réforme, les exigences de l'IFRS 9 sont appliquées.

Le 5 mars 2021, la *Financial Conduct Authority* a annoncé la cessation ou la non-représentativité des taux LIBOR en dollar américain au plus tard le 30 juin 2023. La réforme des taux de référence expose la Société à différents risques, notamment le risque opérationnel et le risque de taux d'intérêt découlant des actifs financiers, des passifs financiers et des instruments financiers dérivés. La Société a mis en place les procédures nécessaires pour identifier, mesurer et contrôler les risques afin d'assurer une transition harmonieuse vers la réforme des taux d'intérêt de référence. À cet égard, la plupart des contrats en place prévoit déjà un langage de remplacement des taux LIBOR.

Afin de soutenir la transition des anciens contrats dérivés ainsi que des emprunts à long terme, la Société a signé une entente avec le ministère des Finances du Québec, qui agit comme contrepartie dans ces contrats, visant l'adhésion au *International Swaps and Derivatives Association IBOR Fallbacks Protocol* (le « protocole ISDA »). Le protocole ISDA offre un mécanisme de transition efficace pour les contreparties qui y ont adhéré d'un commun accord afin d'incorporer des taux de substitution prescrits dans les anciens contrats dérivés.

Le tableau suivant présente les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés visés par la réforme des taux d'intérêt de référence au 31 mars 2022, pour lesquels la transition vers des taux LIBOR en dollar américain n'a pas encore été effectuée :

	2022
Actifs financiers	**143 969**
Passifs financiers	**149 387**
Montants nominaux liés aux instruments financiers dérivés	**30 771**

B) Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'IASB qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2022, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Normes et interprétations	**Applicables aux exercices débutant le**
IAS 16, *Immobilisations corporelles*	1er avril 2022
IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*	1er avril 2022
IFRS 9, *Instruments financiers*	1er avril 2022
IAS 1, *Présentation des états financiers*	1er avril 2023
IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*	1er avril 2023

i) IAS 16, Immobilisations corporelles
En septembre 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, qui visent à interdire à une société de déduire du coût d'une immobilisation corporelle le produit de la vente d'éléments qui ont été produits avant que l'actif ne soit prêt à être utilisé. Le produit de la vente de ces éléments ainsi que les coûts connexes seront comptabilisés au résultat net.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

ii) IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
En mai 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, qui visent à préciser les coûts à inclure lorsque l'entité établit le coût d'exécution du contrat pour déterminer s'il s'agit d'un contrat déficitaire. Une application anticipée est permise.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

iii) IFRS 9, Instruments financiers
En mai 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui visent à clarifier les honoraires et les coûts qu'une société peut inclure dans le critère quantitatif des 10 % lorsqu'il y a échange ou modification d'un passif financier. Ce critère permet de déterminer, lorsqu'on cherche à établir si le passif financier initial devrait être décomptabilisé ou non, si les nouvelles modalités contractuelles entre l'emprunteur et le prêteur diffèrent substantiellement de celles qui ont été conclues initialement.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

iv) IAS 1, Présentation des états financiers
En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui visent à clarifier le critère de classement d'un passif en tant que passif non courant et qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture.

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*, qui visent à exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

v) IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs
En février 2021, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui visent à introduire une définition des estimations comptables et apporter des précisions visant à aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers consolidés de la Société.

A) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales
Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Au 31 mars 2022, les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

- Albecour inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion forestière Lacroix inc.
- Gestion La Madeleine inc. (1)
- IQ FIER inc.
- Mine Arnaud inc.
- Produits forestiers Temrex, société en commandite (1)
- Rexforêt inc.
- C.D.M.V. inc.
- Centre d'insémination 2021 inc. (1)
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- SOQUEM inc.

(1) La quasi-totalité des actifs et des passifs de ces filiales a été disposée pendant l'exercice.

ii) Participations dans des entreprises associées
Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Certaines activités d'investissement de la Société se qualifient comme étant un organisme de capital-risque. Ce traitement permis par l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, selon laquelle une entité qui se qualifie comme un organisme de capital-risque ou une entité similaire et qui détient des participations dans une entreprise associée peut choisir d'évaluer ces participations à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part

de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et les pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Partenariats
Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- Entreprise commune : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, revenus et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, revenus et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

  La Société détient deux participations dans des entreprises communes significatives qui œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais et dont le principal établissement est au Québec, Canada. Aux 31 mars 2022 et 2021, la Société détient 6,67 % et 62,74 % des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à ces partenariats.

- Coentreprise : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence ou l'évalue à la juste valeur par le biais du résultat net, tel que décrit au point ii) ci-haut. Les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation et qui sont structurées sous la forme d'un véhicule distinct sont toutes considérées comme des coentreprises.

iv) Regroupements d'entreprises
Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date;
- Les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de l'exercice.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

i) Établissements à l'étranger
Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin d'exercice.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transaction ou au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en revenus ou charges lorsqu'ils sont engagés. La Société comptabilise les actifs financiers à la date de transaction.

i) Classement et évaluation des actifs financiers

Classement des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés en fonction du modèle économique relatif à leur gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels afférents. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers comprennent des prêts et créances, des instruments financiers dérivés et des instruments de capitaux propres.

Les prêts et créances sont évalués au coût amorti si l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et si les deux conditions suivantes sont réunies :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les prêts et créances sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et si les deux conditions suivantes sont réunies :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente des actifs financiers;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les autres prêts et créances et les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments de capitaux propres comprennent les placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque, les actions de sociétés cotées en bourse et les actions et parts de sociétés privées. Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si l'actif n'est pas détenu à des fins de transaction et que la Société fait le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué instrument par instrument.

<u>Détermination des modèles économiques</u>

La Société établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif commercial que doit atteindre la gestion de ses portefeuilles d'actifs financiers. Le jugement sert à déterminer les modèles économiques et il s'appuie sur les éléments probants suivants :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application, dans la pratique, des politiques énoncées;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des exercices précédents, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie sera réévalué par la Société afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur importante ou qu'elles sont fréquentes.

La Société gère ses actifs financiers selon les modèles économiques suivants :

- Les actifs sont détenus à des fins de perception des flux de trésorerie : l'objectif de ce modèle économique est de détenir des actifs financiers et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance du terme;
- Les actifs sont détenus à des fins de perception des flux de trésorerie et en vue de la vente : l'objectif de ce modèle est la perception des flux de trésorerie, et la vente des actifs financiers est essentielle à l'atteinte des objectifs du modèle économique;
- Les autres modèles économiques à la juste valeur : l'objectif ne répond à aucun des deux modèles précédents et représente essentiellement ceux selon lesquels les actifs sont détenus à des fins de transaction ou sont gérés sur la base de la juste valeur.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique de déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cadre de cette évaluation, la Société tient compte des modalités contractuelles de l'instrument qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Les modalités suivantes sont évaluées pour savoir si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours aux critères des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Modalités qui permettent la conversion en un nombre déterminé d'instruments de capitaux propres;
- Modalités qui limitent les droits de la Société aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours);
- Modalités qui permettent un remboursement anticipé ou de prorogation;
- Caractéristiques liées à l'effet de levier;
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, la majorité des débiteurs, les billets à recevoir du gouvernement du Québec, la majorité des prêts, certains placements ainsi que certains autres actifs. Les conditions contractuelles de ces instruments donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti. Les revenus d'intérêts liés à ces actifs financiers sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti » au résultat net. Les frais d'étude, les primes et les escomptes sont comptabilisés dans la valeur comptable de ces actifs et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains ou pertes de valeur comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés sous la rubrique « Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit » au résultat net.

Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À leur comptabilisation initiale, la Société détermine si les prêts sont dépréciés. Pour ceux qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Ainsi, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt correspond à l'insuffisance des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent est amortie sur la durée de vie restante du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti » au résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont présentés, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, à l'état consolidé de la situation financière.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers détenus, qui s'inscrivent dans un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir des flux de trésorerie et en vue de la vente et dont les modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aux 31 mars 2022 et 2021, aucun actif financier ne répond à ces conditions et la Société n'a pas fait le choix irrévocable de désigner un instrument de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
Les actifs financiers sont classés à la juste valeur s'ils s'inscrivent dans un modèle économique à la juste valeur puisqu'ils ont été acquis ou contractés principalement dans l'objectif d'être vendus dans un avenir proche, gérés dans un portefeuille sur la base de la juste valeur ou si les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie et de la vente d'actifs peuvent également être désignés, au moment de leur comptabilisation initiale, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, dans la mesure où cette désignation permet d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui autrement découlerait de l'évaluation de ces actifs financiers sur une base différente. La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur est fiable. Une fois que les actifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée. Aux 31 mars 2022 et 2021, la Société a choisi de désigner à la juste valeur par le biais du résultat net certains de ses placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque dans des coentreprises et des entreprises associées.

La Société a classé les actifs financiers suivants comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par cet organisme, y compris les participations dans des coentreprises et des entreprises associées, ne s'inscrivent ni dans un modèle d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie, ni dans un modèle d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie et en vue de la vente. Ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques et d'investissement documentée;
- Certains prêts et débiteurs comportent des modalités contractuelles qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû;
- Les valeurs mobilières ainsi que les autres placements comprennent des instruments de capitaux propres détenus dans des actions cotées et dans des actions privées. Ces instruments sont gérés sur la base de leur juste valeur;
- Les instruments financiers dérivés.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net. Les revenus d'intérêts sur les prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et les revenus de dividendes sur les valeurs mobilières sont présentés séparément aux états financiers consolidés sous la rubrique « Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ».

ii) Classement et évaluation des passifs financiers
Classement des passifs financiers
Lors de leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société peut également, conformément à ce que permet la norme, désigner des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque l'option de la juste valeur est choisie, les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre de l'entité doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, plutôt que dans le résultat net. Aux 31 mars 2022 et 2021, aucun passif n'a été désigné à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers évalués au coût amorti
Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les découverts bancaires, les emprunts à court terme, les créditeurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec, la dette à long terme à l'exception des obligations locatives, le passif au titre de la garantie ainsi que le passif au titre des engagements.

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts liées à ces passifs financiers sont comptabilisées sous les rubriques « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » et « Autres charges financières » au résultat net. Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable de ces passifs, s'il y a lieu, et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À la date initiale, tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

iii) Dépréciation

Le modèle de dépréciation utilisé par la Société s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies en fonction des cas de défaut possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture. Si la qualité du crédit s'améliore dans une période ultérieure, au point où l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes de crédit est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Le modèle d'évaluation lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. Les pertes de crédit attendues sont évaluées à chacune des dates de présentation de l'information selon un modèle comportant trois phases :

- Phase 1 – Entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale, lorsque le risque de crédit de l'instrument n'a pas augmenté de façon importante, une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur les 12 mois à venir, est comptabilisée.
- Phase 2 – Entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale, lorsque le risque de crédit de l'instrument a augmenté de façon importante, une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur la durée de vie attendue, est comptabilisée.
- Phase 3 – Lorsque l'instrument s'est déprécié entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale, celui-ci est considéré être en défaut et une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur la durée de vie attendue, est comptabilisée.

Les revenus d'intérêts sont calculés selon leur valeur comptable brute pour les actifs financiers qui sont en phases 1 et 2 et selon leur valeur comptable nette pour les actifs financiers de la phase 3 ainsi que pour les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

L'approche simplifiée pour le calcul de la perte attendue est utilisée pour les créances clients. Selon cette approche, la Société évalue toujours la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

De plus, le risque de crédit que comportent les billets à recevoir du gouvernement du Québec, la contribution à recevoir du gouvernement du Québec et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec est faible puisqu'il s'agit d'instruments financiers contractés auprès du gouvernement et qui sont de nature peu risquée. Par conséquent, la Société présume qu'il n'y a pas d'augmentation importante du risque de crédit et la provision pour pertes de crédit est établie au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti sont comptabilisées sous la rubrique «Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit» au résultat net. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont quant à eux présentés, déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes, à l'état consolidé de la situation financière. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique «Passif au titre des engagements» à l'état consolidé de la situation financière.

Évaluation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues à chacune des périodes de présentation de l'information financière reflète la valeur actualisée de toute insuffisance de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

L'évaluation des pertes de crédit attendues actualisées à la date de clôture est établie en fonction du produit des paramètres de risque suivants : la probabilité de défaut (PD) de l'entreprise associée à l'instrument, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Les données d'entrée relatives à la PD utilisées pour estimer les pertes de crédit attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont les plus étroitement liés aux pertes de crédit du portefeuille pertinent.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsqu'un actif financier est considéré comme sain (phase 1 ou 2), les pertes de crédit attendues sont calculées principalement en multipliant la PD de l'instrument par la PCD et l'ECD, le produit obtenu étant actualisé à la date de clôture. La principale différence entre les pertes de crédit attendues de la phase 1 et de la phase 2 est leur horizon respectif servant au calcul. Les estimations de la phase 1 projettent la PD, la PCD et l'ECD sur 12 mois, alors que les estimations de la phase 2 projettent ces paramètres sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié (phase 3), les pertes de crédit attendues sont calculées selon une approche individuelle, lorsque le risque cumulé des instruments financiers pour une même entreprise est individuellement important, et selon une approche collective pour tous les autres actifs. Le calcul pour établir la perte de crédit attendue est effectué de la façon suivante :

- Approche individuelle : en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des montants que la Société s'attend à recouvrer;
- Approche collective : en multipliant la PCD de l'instrument au moment du défaut par l'ECD au moment du défaut. La PCD de l'instrument en approche collective est calculée sur un portefeuille comportant des caractéristiques de crédit semblables.

Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création
Les pertes de crédit attendues pour les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont établies selon les mêmes approches que celles utilisées pour les actifs dépréciés (phase 3) et font l'objet d'une présentation distincte à la note 13.

Durée de vie attendue
Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée pour évaluer les pertes de crédit est la durée de vie contractuelle restante. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les garanties d'engagement financier, la durée de vie attendue est basée sur la durée de vie comportementale des clients. Cet exercice nécessite un jugement important de la part de la direction.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit
À chacune des dates de clôture, la Société évalue si le risque d'un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de crédit à la date de clôture et celui à la date de comptabilisation initiale. L'évaluation prend en compte des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Société évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Société compare la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

La Société effectue une appréciation des augmentations importantes du risque de crédit à la date de clôture, sur la base de trois critères. La survenance d'un des éléments ci-après indique une augmentation importante du risque de crédit et l'instrument sera transféré depuis la phase 1 vers la phase 2 :

- Un retard de 30 jours;
- L'atteinte des seuils fixés par la Société en fonction de la variation de la notation de l'instrument par rapport à sa comptabilisation initiale;
- Le résultat d'examens qualitatifs.

Les seuils d'un transfert entre les phases 1 et 2 sont symétriques. Si un actif financier qui a été transféré vers la phase 2 n'est plus considéré comme ayant subi une augmentation importante depuis la comptabilisation initiale, l'actif financier est réintégré à la phase 1.

L'appréciation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Établissement des principaux paramètres
Les principaux paramètres sont décrits ci-dessous :

Probabilité de défaut (PD)
La PD correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie attendue estimée si l'instrument financier n'a pas été décomptabilisé auparavant et qu'il se trouve toujours dans le portefeuille. Les estimations de la PD sont mises à jour annuellement en fonction des antécédents, des conditions économiques actuelles et des informations prospectives pertinentes de la société emprunteuse sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie.

Perte en cas de défaut (PCD)
La PCD correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir à la suite du défaut, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD tiennent compte des radiations et des recouvrements de paiements passés, des données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et des coûts directs. Les flux de trésorerie réalisés des sûretés et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue.

Exposition en cas de défaut (ECD)
L'ECD correspond à une estimation de l'exposition au moment du défaut prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.

L'établissement de ces principaux paramètres nécessite des hypothèses qui font appel au jugement de la direction.

Définition de défaut
Lorsqu'un actif financier est en défaut, celui-ci est transféré en phase 3. La Société considère qu'un instrument financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes sont survenus après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus de l'instrument pouvant être estimés d'une manière fiable. Cela comprend des événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal depuis plus de 90 jours;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

La Société considère qu'un actif financier est en défaut et le transfère en phase 3 lorsqu'il est en souffrance depuis plus de 90 jours. L'analyse des événements de défaut nécessite un jugement important d'experts du crédit.

Informations prospectives
La Société a mis en place des modèles internes basés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD et leurs structures à terme. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinents. Dans le processus d'évaluation des pertes de crédit attendues, la Société considère trois scénarios macroéconomiques prospectifs : un scénario économique de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste, fondés sur une conjoncture économique probable et réaliste. Tous les scénarios économiques sont mis à jour annuellement et sont incorporés, selon le cas, dans la modélisation des paramètres de risque de PD du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important.

Les estimations des variables macroéconomiques ainsi que la pondération de chaque scénario sont tirées des statistiques de la distribution historique des données macroéconomiques du Québec. La direction exercera son jugement pour recommander, annuellement, les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants de la première vice-présidence, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires de la Société. La Société appliquera des facteurs de pondération aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Variables macroéconomiques
Dans ses modèles, la Société s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives canadiennes comme données d'entrée, notamment la croissance du produit intérieur brut (PIB), les taux de chômage et l'écart de taux d'intérêt entre les obligations du gouvernement du Canada et les obligations corporatives. Ces données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers consolidés.

Jugements d'experts en matière de crédit
Dans le cadre du processus d'évaluation des pertes de crédit, une perte de crédit attendue est estimée pour chaque exposition. Des paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen d'une segmentation du portefeuille. Pour refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas suffisamment prises en compte par la modélisation, des jugements d'experts en matière de crédit sont exercés pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

La direction exerce son jugement pour établir le montant des pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille des instruments financiers évalués au coût amorti et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes de crédit au résultat net et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes de crédit à l'état consolidé de la situation financière.

Radiations
Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Société considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Société ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et que les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouvrés.

Modification des contrats de prêts
Les conditions initiales d'un prêt peuvent être renégociées ou modifiées, ce qui occasionne une modification des dispositions contractuelles de l'actif financier et a une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Lorsque l'incidence des modifications des dispositions contractuelles est jugée importante, une décomptabilisation du prêt est requise. Le renouvellement à terme prévu au contrat initial n'est pas considéré comme une renégociation ou une modification de celui-ci.

Si la modification des conditions ne donne pas lieu à la décomptabilisation du prêt, la valeur comptable de celui-ci est recalculée pour correspondre à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial, et une perte ou un gain est comptabilisé. L'appréciation de l'augmentation importante du risque de crédit continue d'être établie en fonction de la comptabilisation initiale.

Si la modification des conditions donne lieu à la décomptabilisation du prêt initial et à la comptabilisation d'un nouveau prêt, ce dernier sera normalement classé en phase 1, à moins que l'on détermine qu'il est déprécié au moment de la renégociation. La date de modification devient la date de comptabilisation initiale du nouvel actif financier afin de déterminer si le risque de crédit a subi une augmentation importante.

iv) Garanties
La Société émet des contrats de garantie qui pourraient l'obliger à faire des paiements pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt de ce dernier.

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Autres actifs » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Passif au titre de la garantie
Après la comptabilisation initiale, le passif initial au titre de la garantie est évalué au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le passif initial au titre de la garantie est constaté sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Autres revenus attribuables aux instruments financiers » au résultat net, et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société considère les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que celles indiquées à la sous-section « Dépréciation » de la section « Classement et évaluation des instruments financiers » des présentes principales méthodes comptables. Dès que la provision pour pertes de crédit devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sous la rubrique « Autres revenus attribuables aux instruments financiers » au résultat net.

v) Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers
Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque la Société transfère les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

D) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

La Société a choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que ceux de l'IFRS 9.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie
La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée sous la rubrique « Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie » dans les autres éléments du résultat global et présentée à l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé sous la rubrique « Autres revenus attribuables aux instruments financiers » au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée sous la rubrique « Autres revenus attribuables aux instruments financiers » au résultat net dans l'exercice au cours duquel l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement sous la rubrique « Autres revenus attribuables aux instruments financiers » au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Couvertures de juste valeur
Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net.

iii) Dérivés incorporés séparables
Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte hors du périmètre de l'IFRS 9 si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : 1) les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte; 2) le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé; 3) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net.

E) Revenus

i) Chiffre d'affaires des activités opérationnelles
Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services dans le cadre des activités ordinaires sont mesurés en fonction de la contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client et excluent les sommes perçues pour le compte de tiers. À la passation d'un contrat, la Société s'attend généralement à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an. Par conséquent, la Société a choisi de ne pas ajuster le montant de contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante de financement importante. La Société comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (progressivement ou à un moment précis). Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services décrits ci-dessous sont comptabilisés sous la rubrique « Chiffre d'affaires » au résultat net.

Le chiffre d'affaires de la Société provient des filiales opérantes détenues à 100 %.

Vente de biens
Produits d'aluminium
Les produits d'aluminium consistent en la vente d'aluminium. La Société achète la matière première (alumine) qui est transformée en aluminium et elle vend la production. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Aucune remise ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces produits.

Produits de droits de coupe de bois
Les produits de droits de coupe de bois consistent en la vente de droits de coupe de bois. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client et que celui-ci a effectué le mesurage du bois. De plus, c'est le client qui assume les coûts liés à la coupe et à la livraison du bois coupé. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Aucune remise ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces produits.

Produits de médecine vétérinaire
Les produits de médecine vétérinaire consistent en la vente et la distribution de médicaments, de nourriture et autres accessoires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Le montant des revenus constatés pour les produits de médecine vétérinaire est ajusté des remises et droits de retour attendus, qui sont estimés en fonction des données historiques.

Prestation de services
Honoraires de gestion
Les honoraires de gestion consistent en la rémunération pour les programmes d'aide financière et les mandats que lui confie le gouvernement dans le FDE, dans le fonds CRNE et dans le FCEQ. La Société comptabilise les revenus progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. La facturation est émise annuellement conformément aux conditions contractuelles et est payable avant 30 jours. Aucune remise ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces honoraires.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés comme décrits à la note 3C). Les autres revenus attribuables aux instruments financiers comprennent des frais d'étude.

iii) Revenus des activités connexes

Les produits de la prestation de services dans le cadre des activités connexes sont mesurés en fonction de la contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client et excluent les sommes perçues pour le compte de tiers. À la passation d'un contrat, la Société s'attend généralement à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an. Par conséquent, la Société a choisi de ne pas ajuster le montant de contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante de financement importante. La Société comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (progressivement ou à un moment précis). Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services décrits ci-dessous sont comptabilisés sous la rubrique « Revenu net provenant des activités connexes » au résultat net.

F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

G) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

H) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations corporelles et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation corporelle pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation corporelle diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

• Bâtiments	20 à 30 ans
• Matériel et équipements	3 à 25 ans
• Routes et ponts	20 ans
• Autres	3 à 20 ans
• Actifs au titre des droits d'utilisation	Moindre de la durée du contrat ou de la durée de la vie utile de l'actif sous-jacent

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge d'amortissement est présentée à la note 17. Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chacune des fins d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location sont comptabilisés comme décrits à la note 3Q).

I) Actifs biologiques

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée sous la rubrique « Coût des ventes » au résultat net. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

J) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation incorporelle diminué de sa valeur résiduelle.

La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

- Licences et autres 3 à 20 ans
- Contrat d'approvisionnement en électricité 25 ans

Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

La charge d'amortissement est présentée à la note 19. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chacune des fins d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation
Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net comme indiqué à la note 19. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur et ne sont pas amortis.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone. Elle effectue alors un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation capitalisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

K) Aide gouvernementale

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est amortie sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles et incorporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est admissible à une subvention gouvernementale pour financer la dette contractée dans le cadre de rénovations d'immobilisations corporelles pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette subvention est présentée sous les rubriques « Autres actifs » et « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière. Cette aide gouvernementale est amortie sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net, selon le même mode, la même durée et le même taux que l'immobilisation corporelle à laquelle elle se rapporte.

La Société est admissible à une contribution du gouvernement pour financer les coûts et les frais de fonctionnement liés aux activités et aux projets de recherche. La Société comptabilise les revenus lorsqu'il y a une assurance raisonnable qu'elle est conforme aux conditions attachées à la subvention et que la subvention sera reçue. La contribution est émise annuellement conformément aux conditions contractuelles. Cette subvention est présentée sous la rubrique « Contribution du gouvernement du Québec » au résultat net.

L) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des participations dans des entreprises mises en équivalence, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est examinée à chacune des dates de fin d'exercice afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill attribuable à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices précédents sont évaluées à la date de fin d'exercice, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier.

Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations dans des entreprises mises en équivalence, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées respectivement aux notes 16, 17 et 19.

À chacune des dates de clôture, la direction détermine si les participations dans des entreprises mises en équivalence, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

M) Actifs détenus en vue de la vente

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et lorsque l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classement. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés sous la rubrique « Gain net (perte nette) sur les placements et autres » au résultat net. Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

N) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état consolidé du résultat global comparatif et l'état consolidé des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de l'exercice comparatif.

O) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsque l'obligation peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

P) Avantages du personnel

i) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

ii) Régimes à cotisations définies

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par Retraite Québec, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chacune des dates de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs des régimes ainsi que l'effet du plafonnement de l'actif des régimes doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : 1) la date de modification ou de réduction du régime; 2) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs du régime, en excluant les intérêts, sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice au cours duquel elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement aux résultats non distribués et ne seront pas reclassées au résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies par le taux d'actualisation, comme déterminé au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de l'exercice.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans les résultats non distribués à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme
L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans l'exercice au cours duquel ce gain ou cette perte survient.

Q) Contrats de location

Un contrat de location représente un droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé durant une période déterminée moyennant une contrepartie. Dans le cadre de l'identification d'un droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société évalue les éléments suivants :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien déterminé qui est physiquement distinct de façon explicite ou implicite, ou représente pratiquement toute la capacité du bien déterminé;
- Le droit d'utilisation représente la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation;
- La Société a le droit de décider de l'utilisation d'un bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation.

Les contrats de location sont comptabilisés sous forme d'un actif au titre du droit d'utilisation de l'actif sous-jacent ainsi que d'un passif correspondant à son obligation d'effectuer des paiements locatifs. La Société a fait le choix, comme le permet la norme, de ne pas séparer les composantes non locatives. Chaque composante locative ainsi que les composantes non locatives connexes seront comptabilisées comme une seule composante.

Durée de location
Pour les contrats de location engagés par la Société, la durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si la Société est raisonnablement certaine d'exercer les options de renouvellement et de résiliation prévues contractuellement.

Actifs au titre des droits d'utilisation
Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location sont initialement comptabilisés au coût, lequel comprend :

- le montant initial de l'obligation locative auquel, le cas échéant, sont ajoutés les paiements de loyers versés à la date de début de la période de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- les coûts directs initiaux engagés par la Société pour la conclusion du contrat;
- l'estimation des coûts de démantèlement, d'enlèvement ou de restauration de l'actif sous-jacent ou du lieu, telle qu'exigée par les modalités du contrat de location.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement amortis selon le mode linéaire depuis la date de début des contrats de location jusqu'à la date de la première échéance entre la date de la fin de vie utile de l'actif sous-jacent et la date de fin du contrat de location. La durée de vie utile d'un actif au titre du droit d'utilisation est appréciée sur la même base que les autres immobilisations corporelles de la Société.

La Société présente ses actifs au titre des droits d'utilisation avec ses autres immobilisations corporelles à la note 17.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Obligations locatives
Lors de leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société.

Les paiements en vertu des contrats de location comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance;
- les paiements de loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat;
- l'estimation pour toute valeur résiduelle garantie;
- les montants que la Société a une certitude raisonnable de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité.

Après leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont réduites du montant des paiements de loyers effectués et augmentées du montant des intérêts.

Une obligation locative est assujettie à une réévaluation lors d'une variation d'un indice, d'un taux ou d'un montant estimatif, ainsi que lors de la modification de la durée du contrat. L'ajustement découlant de la réévaluation de l'obligation locative est porté en contrepartie du coût non amorti de l'actif au titre du droit d'utilisation ou à l'état consolidé des résultats lorsque cet actif est totalement déprécié.

Les charges d'intérêts liées aux obligations locatives ainsi que les paiements variables qui n'ont pas été pris en compte lors de l'évaluation initiale des obligations locatives et qui ont été engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés respectivement sous les rubriques « Autres charges financières » et « Frais d'administration » au résultat net.

La Société présente ses obligations locatives avec la dette à long terme à la note 23.

Contrats de location non capitalisés
La Société a choisi d'appliquer les exemptions relatives aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Contrats de location de courte durée
Ces contrats ont une durée inférieure ou égale à 12 mois. Pour la Société, il s'agit principalement de contrats qui ont une durée de moins de 12 mois, et de contrats qui portent sur des locations de locaux pour bureaux pour lesquels il existe une option de résiliation réciproque dans le respect d'un préavis inférieur ou égal à trois mois et dont la pénalité est négligeable.

Contrats de location portant sur des actifs de faible valeur
Ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf des actifs est inférieure ou égale à 6 500 $. Pour la Société, il s'agit notamment des contrats qui portent sur des locations d'imprimantes, d'infrastructures informatiques et d'équipements pour l'environnement de travail.

Les paiements versés aux termes d'un contrat de courte durée et aux termes d'un contrat portant sur des actifs de faible valeur sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

R) Changement à la présentation de l'état de la situation financière

Au 31 mars 2022, la Société a reclassé à l'état de la situation financière sous la rubrique « Autres actifs », les « Placements temporaires », les « Honoraires de garantie à recevoir », les « Frais payés d'avance » et les « Subventions à recevoir du gouvernement du Québec », qui étaient préalablement présentés de façon distincte. Le « Passif au titre des avantages du personnel » et les « Provisions » ont été reclassés respectivement sous les rubriques « Créditeurs et charges à payer » et « Autres passifs ». Ces rubriques jugées non significatives sont dorénavant divulguées distinctement par voie de notes. De plus, certains autres chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice en cours.

4. État consolidé des résultats par fonction

	2022	2021
Produits		
Vente de biens	**799 277**	758 544
Prestation de services	**122 787**	97 146
Revenus financiers	**543 240**	1 115 174
Autres	**–**	642
	1 465 304	1 971 506
Charges		
Coût des ventes de biens et des prestations de services	**654 921**	633 770
Charges financières	**171 135**	87 528
	826 056	721 298
Frais généraux		
Frais d'exploitation	**27 542**	26 738
Frais d'entreposage	**33 151**	29 189
Frais de vente	**11 376**	12 212
	72 069	68 139
Frais d'administration	**208 799**	182 264
Contribution du gouvernement du Québec	**7 235**	9 370
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	**(19 811)**	(12 874)
Résultat des activités poursuivies	**345 804**	996 301
Résultat des activités abandonnées	**(1 082)**	(4 375)
Résultat net	**344 722**	991 926

Le revenu net provenant des activités connexes se détaille comme suit :

	2022	2021
Produits		
Prestation de services	**8 335**	7 179
Charges		
Coût direct des projets	**940**	548
	7 395	6 631

La nature des frais d'administration se détaille comme suit :

	2022	2021
Salaires et avantages sociaux	**150 674**	127 781
Amortissement des immobilisations corporelles	**7 702**	10 590
Amortissement des immobilisations incorporelles	**3 355**	1 581
Frais de locaux	**7 036**	6 053
Déplacements, représentation et réunions	**721**	663
Honoraires	**14 821**	13 638
Bureaux à l'étranger	**5 615**	4 677
Publicité et promotion	**3 913**	2 985
Services informatiques et logiciels	**8 787**	6 827
Autres	**6 175**	7 469
	208 799	182 264

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	Note	2022	2021
Salaires et autres avantages à court terme		**168 267**	158 398
Cotisations au titre des régimes à cotisations définies	*26*	**16 347**	15 560
Charges au titre des régimes à prestations définies	*26*	**6 375**	5 921
		190 989	179 879

5. Revenus financiers

Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti

	2022	2021
Intérêts sur les prêts	**171 344**	144 603
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	**623**	278
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	**78 809**	87 880
Intérêts sur les placements	**4 701**	4 869
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	**1 599**	3 014
	257 076	240 644

Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	2022	2021
Intérêts sur les prêts	**11 991**	11 127
Dividendes sur les valeurs mobilières	**4 195**	10 941
	16 186	22 068

Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net

	2022	2021
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Gain (perte) sur les prêts	**(3 244)**	20 232
Gain (perte) sur les placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque	**86 417**	438 324
Gain (perte) sur les valeurs mobilières	**(15 189)**	130 541
Gain (perte) sur les instruments financiers dérivés	**5 650**	42 486
Gain (perte) sur les autres placements	**346**	4 693
	73 980	636 276
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Gain (perte) sur les placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque dans des coentreprises et des entreprises associées	**59 989**	123 952
	133 969	760 228

Autres revenus attribuables aux instruments financiers

	2022	2021
Honoraires de garantie	**9 262**	7 819
Frais d'étude	**3 704**	1 480
Autres	**11 805**	7 658
	24 771	16 957

6. Charges financières

Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs

	2022	2021
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	**78 763**	87 864
Honoraires d'intermédiaires financiers	**10 001**	9 626
Contributions financières non remboursables	**52 086**	58 075
	140 850	155 565

Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit

	Note	2022	2021
Perte (gain) sur les prêts et les garanties	*13 et 25*	**1 787**	(53 820)
Perte (gain) sur les engagements de prêts et de garantie	*13 et 25*	**3 623**	(23 601)
Perte (gain) sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	*12*	**(4 932)**	(2 616)
Perte (gain) sur les autres actifs financiers	*10*	**(131)**	33
		347	(80 004)

Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence

	Note	2022	2021
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence	*16*	**18 043**	1 773
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence	*16*	**(6 027)**	(29 160)
		12 016	(27 387)

Autres charges financières

	2022	2021
Intérêts sur les emprunts à court terme	**1 538**	2 072
Intérêts sur la dette à long terme	**6 483**	6 410
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	**861**	374
Perte de change sur les instruments financiers	**2 797**	21 136
Autres	**6 243**	9 362
	17 922	39 354

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Honoraires de gestion et contribution du gouvernement du Québec

Selon la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE, dans le fonds CRNE et dans le FCEQ. En vertu du décret 616-2022 daté du 30 mars 2022, la rémunération a été établie à des montants de 104 740 000 $ pour le FDE, de 2 613 000 $ pour le fonds CRNE et de 812 000 $ pour le FCEQ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (75 116 000 $ pour le FDE, 3 879 000 $ pour le fonds CRNE et valeur nulle pour le FCEQ pour l'exercice clos le 31 mars 2021 en vertu du décret 366-2021).

Selon le décret 195-2022 daté du 23 février 2022, le gouvernement octroie à la Société une contribution pour financer une partie des coûts et des frais de fonctionnement liés aux activités et aux projets de recherche. Au 31 mars 2022, la contribution a été établie à 7 235 000 $ (9 370 000 $ au 31 mars 2021 en vertu du décret 190-2021).

8. Activités abandonnées

La perte nette de 1 082 000 $ comptabilisée au titre des activités abandonnées pour l'exercice clos le 31 mars 2022 représente le coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées (perte nette de 4 375 000 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2021).

9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2022	2021
Trésorerie [1]	**369 253**	334 218
Équivalents de trésorerie		
Acceptations bancaires, de 0,09 %, échues en avril 2021	**–**	31 435
Compte d'épargne à intérêts élevés, taux quotidien majoré de 0,30 %, sans échéance	**6 415**	64 518
Compte d'épargne à taux fixe, 0,40 %, sans échéance	**587**	2 571
	376 255	432 742

(1) Au 31 mars 2022, la trésorerie ne comprend aucun montant dans un compte de banque chez un fiduciaire (2 250 000 $ CA et 5 470 000 $ US au 31 mars 2021 pour la clôture d'un investissement prévu après le 31 mars 2021).

10. Débiteurs et provision pour pertes de crédit

A) Débiteurs

	2022	2021
Débiteurs au coût amorti		
Créances clients	**119 266**	71 074
Créances clients – entreprises associées	**–**	542
Autres débiteurs	**2 176**	2 542
Autres débiteurs – entreprises associées	**9 110**	5 553
	130 552	79 711
Provision pour pertes de crédit	**(850)**	(880)
	129 702	78 831
Débiteurs à la juste valeur par le biais du résultat net		
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	**6 156**	5 277
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir – entreprises associées	**6 280**	19 310
	12 436	24 587
Autres débiteurs	**10 251**	6 152
	152 389	109 570

B) Provision pour pertes de crédit

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les créances clients :

	2022	2021
Solde au début	**880**	1 075
Recouvrements (radiations)	**101**	(228)
Variation nette des débiteurs	**(272)**	(91)
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	**141**	124
Solde à la fin	**850**	880

C) Risque de crédit

L'analyse chronologique des débiteurs aux 31 mars se détaille comme suit :

					2022
		En souffrance depuis			
	Courant	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**plus de 90 jours**	**Total**
Valeur comptable brute	**121 531**	**6 586**	**223**	**2 212**	**130 552**
Perte de crédit attendue	**114**	**36**	**95**	**605**	**850**
Taux de perte	**0,09 %**	**0,55 %**	**42,60 %**	**27,35 %**	**0,65 %**

					2021
		En souffrance depuis			
	Courant	31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 jours	Total
Valeur comptable brute	74 157	1 841	756	2 957	79 711
Perte de crédit attendue	107	26	12	735	880
Taux de perte	0,14 %	1,41 %	1,59 %	24,86 %	1,10 %

11. Stocks

	2022	2021
Produits finis	**67 082**	55 327
Matières premières	**9 547**	6 693
Pièces consommables et de rechange	**5 073**	3 984
Produits en cours	**1 671**	1 914
Autres	**2 573**	1 629
	85 946	69 547

Au 31 mars 2022, le coût des stocks comptabilisé sous la rubrique « Coût des ventes » s'élève à 648 058 000 $ (614 171 000 $ au 31 mars 2021).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. Billets à recevoir du gouvernement du Québec et provision pour pertes de crédit

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalant aux obligations du Québec de cinq ans.

A) Billets à recevoir du gouvernement du Québec

	2022	2021
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 0,68 % à 2,90 %, échéant entre avril 2022 et mars 2027, valeur nominale de 3,7 milliards de dollars	**3 558 956**	4 666 668
Provision pour pertes de crédit	**(2 455)**	(7 387)
	3 556 501	4 659 281
Moins la tranche courante, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	**1 242 431**	1 477 492
	2 314 070	3 181 789

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2022	2021
Moins de 1 an	**1 256 800**	1 490 800
De 1 an à 2 ans	**1 048 000**	1 256 800
De 2 à 3 ans	**436 800**	1 048 000
De 3 à 4 ans	**600 800**	436 800
De 4 à 5 ans	**325 600**	600 800
	3 668 000	4 833 200

B) Provision pour pertes de crédit

La Société a déterminé que le risque de crédit que comporte cet instrument financier est faible. Par conséquent, la Société a estimé que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante et la provision pour pertes de crédit est établie au montant des pertes de crédit sur les 12 mois à venir.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec :

	2022	2021
Solde au début	**7 387**	10 003
Diminution nette des billets à recevoir du gouvernement du Québec [1]	**271**	2 382
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	**(5 203)**	(4 998)
Solde à la fin	**2 455**	7 387

(1) Malgré une diminution nette des billets à recevoir du gouvernement du Québec, l'augmentation de la perte attendue de 271 000 $ au 31 mars 2022 (2 382 000 $ au 31 mars 2021) s'explique par une probabilité de recouvrement qui est moindre au début du terme des billets et qui augmente au fur et à mesure que ceux-ci se rapprochent de leur date d'échéance. L'augmentation de 271 000 $ au 31 mars 2022 est moins élevée que celle au 31 mars 2021 en raison de la mise à jour des tables de PD dont le risque souverain s'est amélioré.

13. Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit

A) Prêts

2022				
	Sains	**Dépréciés**	**À la juste valeur par le biais du résultat net [1]**	**Total**
Prêts commerciaux [2]	**3 201 794**	**290 688**	**184 572**	**3 677 054**
Provision pour pertes de crédit	**(41 642)**	**(102 338)**	**–**	**(143 980)**
	3 160 152	**188 350**	**184 572**	**3 533 074**
Moins la tranche courante, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	**1 280 572**	**80 447**	**41 326**	**1 402 345**
	1 879 580	**107 903**	**143 246**	**2 130 729**

2021				
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net [1]	Total
Prêts commerciaux [2]	2 807 991	269 945	105 293	3 183 229
Provision pour pertes de crédit	(39 103)	(124 955)	–	(164 058)
	2 768 888	144 990	105 293	3 019 171
Moins la tranche courante, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	1 153 026	56 411	23 839	1 233 276
	1 615 862	88 579	81 454	1 785 895

(1) Non assujettis aux pertes de crédit.

(2) Le solde contractuel des prêts qui ont été radiés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 et qui font encore l'objet d'efforts de recouvrement est de 13 630 000 $ (12 056 000 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2021).

Au 31 mars 2022, les prêts incluent des prêts accordés à des coentreprises ou à des entreprises associées totalisant 302 696 000 $ selon les conditions du marché (249 003 000 $ au 31 mars 2021).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux suivants présentent les prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt aux 31 mars :

				2022
	Moins de 1 an	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Prêts, déduction faite de la provision pour :				
Pertes de crédit pour les 12 mois à venir	**999 221**	**1 595 919**	**225 037**	**2 820 177**
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts sains	**151 507**	**181 325**	**7 143**	**339 975**
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés	**52 536**	**110 109**	**4 360**	**167 005**
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	**15 033**	**4 311**	**2 001**	**21 345**
	1 218 297	**1 891 664**	**238 541**	**3 348 502**
Rendement au taux effectif pondéré	**4,67 %**	**5,55 %**	**4,82 %**	

				2021
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts, déduction faite de la provision pour :				
Pertes de crédit pour les 12 mois à venir	867 621	1 271 485	269 281	2 408 387
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts sains	155 200	189 660	15 641	360 501
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés	32 894	79 773	6 198	118 865
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	10 309	13 697	2 119	26 125
	1 066 024	1 554 615	293 239	2 913 878
Rendement au taux effectif pondéré	4,32 %	5,42 %	4,63 %	

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2022	2021
Moins de 1 an	**1 469 244**	1 254 262
De 1 an à 2 ans	**661 421**	605 825
De 2 à 3 ans	**509 886**	383 318
De 3 à 4 ans	**429 970**	362 522
De 4 à 5 ans	**536 483**	394 408
Plus de 5 ans	**182 973**	228 076
	3 789 977	3 228 411

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non dépréciés, se détaillent comme suit :

	2022	2021
Moins de 31 jours	**4 492**	–
De 31 à 90 jours	**7 630**	4 597
	12 122	4 597

Prêts modifiés

Au 31 mars 2022, le coût amorti des prêts dont les conditions contractuelles ont été modifiées, mais non décomptabilisés, pour lesquels la provision pour pertes de crédit a été évaluée pour la durée de vie, s'élève à 476 084 000 $ (351 446 000 $ au 31 mars 2021). Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021, la Société a comptabilisé des pertes nettes sur modification de prêt pour un montant négligeable. Aux 31 mars 2022 et 2021, la valeur comptable brute à la fin de l'exercice des prêts pour lesquels la provision pour pertes de crédit a été réévaluée, des pertes de crédit attendues pour la durée de vie au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'élève à un montant négligeable.

B) Engagements de prêts

Les engagements de prêts de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements de prêts se détaille comme suit :

				2022
	Sains	**Dépréciés**	**À la juste valeur par le biais du résultat net [1]**	**Total**
Ententes de prêts [2]	**986 666**	**17 973**	**–**	**1 004 639**
Provision pour pertes de crédit	**(10 208)**	**(926)**	**–**	**(11 134)**
	976 458	**17 047**	**–**	**993 505**

				2021
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net [1]	Total
Ententes de prêts [2]	864 531	25 375	6 094	896 000
Provision pour pertes de crédit	(6 460)	(1 046)	–	(7 506)
	858 071	24 329	6 094	888 494

(1) Non assujetties aux pertes de crédit.

(2) Comprennent un montant de renouvellement de prêts de 81 474 000 $ au 31 mars 2022 (39 872 000 $ au 31 mars 2021).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Provision pour pertes de crédit

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les engagements de prêts :

Prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création [1]	Total
Solde au 1er avril 2020	33 914	50 438	153 238	505	238 095
Transferts vers la phase 1 [2]	678	(6 512)	(657)	–	(6 491)
Transferts vers la phase 2 [2]	(4 878)	8 830	(3 778)	–	174
Transferts vers la phase 3 [2]	(424)	(2 824)	14 771	–	11 523
Décomptabilisations [3]	(13 504)	(18 364)	(8 588)	(103)	(40 559)
Radiations	(45)	(11)	(16 642)	(2 021)	(18 719)
Recouvrements	–	–	100	244	344
Créations ou acquisitions [4]	11 427	4 889	10 830	2 185	29 331
Changements de paramètres de risque [5]	(12 711)	(12 101)	(22 985)	(592)	(48 389)
Variation des taux de change et autres ajustements	(299)	600	(1 552)	–	(1 251)
Solde au 31 mars 2021	14 158	24 945	124 737	218	164 058
Transferts vers la phase 1 [2]	**745**	**(5 704)**	**(180)**	**–**	**(5 139)**
Transferts vers la phase 2 [2]	**(2 275)**	**8 469**	**(1 601)**	**–**	**4 593**
Transferts vers la phase 3 [2]	**(207)**	**(6 802)**	**25 919**	**–**	**18 910**
Décomptabilisations [3]	**(6 344)**	**(6 405)**	**(3 829)**	**(32)**	**(16 610)**
Radiations	**(49)**	**–**	**(18 722)**	**(2 350)**	**(21 121)**
Recouvrements	**–**	**9**	**80**	**1 138**	**1 227**
Créations ou acquisitions [4]	**14 769**	**7 860**	**13 381**	**2 317**	**38 327**
Changements de paramètres de risque [5]	**(137)**	**(1 467)**	**(37 782)**	**(861)**	**(40 247)**
Variation des taux de change et autres ajustements	**65**	**12**	**(95)**	**–**	**(18)**
Solde au 31 mars 2022	**20 725**	**20 917**	**101 908**	**430**	**143 980**

(1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit lors de la comptabilisation initiale des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création est de 2 219 000 $ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 (1 752 000 $ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021).

(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu à la fin de l'exercice, y compris la réévaluation de la provision pour pertes de crédit.

(3) Correspondent à la diminution de la provision pour pertes de crédit attribuable aux décomptabilisations qui sont présumées avoir eu lieu au début de l'exercice.

(4) Les créations ou acquisitions sont présumées avoir eu lieu à la fin de l'exercice.

(5) Comprennent la réévaluation de la provision pour pertes de crédit (sans tenir compte des transferts) attribuable principalement à la qualité du crédit ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

Engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Solde au 1er avril 2020	11 868	10 723	5 581	1 355	29 527
Transferts vers la phase 1 (1)	95	(776)	–	–	(681)
Transferts vers la phase 2 (1)	(370)	656	–	–	286
Transferts vers la phase 3 (1)	(14)	(101)	–	–	(115)
Décomptabilisations (1)	(10 136)	(9 714)	(10 946)	(1 339)	(32 135)
Créations ou acquisitions (1)	5 038	2 844	–	1 036	8 918
Changements de paramètres de risque (1)	(2 729)	(879)	5 375	(16)	1 751
Variation des taux de change et autres ajustements	(20)	(25)	–	–	(45)
Solde au 31 mars 2021	3 732	2 728	10	1 036	7 506
Transferts vers la phase 1 (1)	**8**	**(27)**	**–**	**–**	**(19)**
Transferts vers la phase 2 (1)	**(838)**	**1 430**	**–**	**–**	**592**
Transferts vers la phase 3 (1)	**(5)**	**(190)**	**787**	**–**	**592**
Décomptabilisations (1)	**(5 755)**	**(3 997)**	**(10)**	**(1 565)**	**(11 327)**
Créations ou acquisitions (1)	**8 042**	**4 931**	**–**	**648**	**13 621**
Changements de paramètres de risque (1)	**215**	**(66)**	**–**	**20**	**169**
Solde au 31 mars 2022	**5 399**	**4 809**	**787**	**139**	**11 134**

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites au tableau de la provision pour pertes de crédit sur les prêts de la présente note.

i) Données et hypothèses clés

L'évaluation des pertes de crédit attendues s'appuie sur un nombre important de données, d'estimations fondées sur des pondérations probabilistes et d'hypothèses. Les principaux facteurs qui font varier les pertes de crédit attendues sont :

- les changements dans la qualité du crédit des sociétés emprunteuses principalement reflétés dans les notations d'entreprises;
- les variations des conditions macroéconomiques prospectives, en particulier les variables macroéconomiques les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille de la Société;
- les changements dans la conception des scénarios et les changements de pondérations attribuées à chacun des scénarios;
- les transferts entre les catégories, qui sont la conséquence des changements subis par n'importe lequel des facteurs ci-dessus ou leur combinaison.

Cadre de gestion des risques

Les notations d'entreprises sont assignées conformément au cadre de gestion des risques en vigueur dans la Société, lequel repose sur les modèles internes d'estimations des paramètres de risque de crédit de la probabilité de défaut (PD). Les changements apportés aux notations d'entreprises se reflètent dans ces paramètres qui sont estimés en fonction de l'historique des pertes de la Société selon le segment de risque pertinent et sont ajustés par les informations prospectives lorsque pertinentes.

Variables macroéconomiques prospectives

Les variables macroéconomiques qui entrent dans les modèles d'ajustement des paramètres de risque de crédit sont celles les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille de la Société. Trois scénarios macroéconomiques, soit un scénario de base et deux scénarios alternatifs (optimiste et pessimiste), entrent dans le calcul des pertes de crédit attendues. Le scénario pessimiste reflète les crises probables pouvant affecter un ou plusieurs secteurs économiques. Il reflète un événement macroéconomique négatif, marqué ensuite par un rebond de croissance qui ramènera l'économie vers un rythme de croissance durable au cours du reste de la période de prévision. Le scénario optimiste prend en compte toutes les opportunités accessibles selon des hypothèses raisonnablement optimistes et reflète un événement macroéconomique positif. Le scénario de base reflète l'événement économique le plus probable pour les cinq prochaines années. Il sert également de point d'ancrage pour les deux scénarios alternatifs. Tous ces scénarios sont établis à partir de l'expérience passée et tablent sur une politique monétaire qui, en réponse, ramènera l'économie vers un rythme de croissance durable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Chacun des trois scénarios comprend une projection, sur cinq ans avec une granularité trimestrielle, de trois principales variables macroéconomiques pertinentes dont se servent les modèles d'ajustement. Chacun des deux scénarios alternatifs est bâti dans une perspective à moyen terme. Les projections des scénarios alternatifs s'étendent en effet sur un à deux ans, puis convergent vers les projections de base (scénario de base) qui servent d'ancrage.

Les tableaux ci-après présentent les trois principales variables macroéconomiques utilisées dans la conception des scénarios. Il s'agit du PIB, du taux de chômage et de l'écart de taux entre le taux corporatif BBB (10 ans) et le taux d'intérêt des obligations (10 ans) du gouvernement du Canada.

2022						
	Scénario de base		**Scénario optimiste**		**Scénario pessimiste**	
Variables macroéconomiques	**12 mois à venir**	**De 2 à 5 ans**	**12 mois à venir**	**De 2 à 5 ans**	**12 mois à venir**	**De 2 à 5 ans**
PIB [1]	**3,69 %**	**1,71 %**	**4,74 %**	**1,97 %**	**(0,28) %**	**2,18 %**
Taux de chômage [2]	**5,94 %**	**5,38 %**	**5,71 %**	**4,51 %**	**6,79 %**	**6,41 %**
Écart de taux [3]	**1,86 %**	**2,04 %**	**1,67 %**	**1,46 %**	**2,59 %**	**2,70 %**

2021						
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
Variables macroéconomiques	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans
PIB [1]	5,78 %	1,93 %	6,96 %	2,22 %	1,36 %	2,45 %
Taux de chômage [2]	7,92 %	6,76 %	7,68 %	5,86 %	8,83 %	7,82 %
Écart de taux [3]	1,76 %	2,10 %	1,55 %	1,46 %	2,56 %	2,83 %

(1) Correspond au taux de croissance trimestriel moyen du PIB annualisé, sur la période.

(2) Correspond au taux de chômage trimestriel moyen de la période.

(3) Correspond à l'écart de taux trimestriel moyen de la période.

Une hausse du taux de chômage au Canada ou de l'écart de taux sera habituellement corrélée avec une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis qu'une hausse de la croissance du PIB sera habituellement corrélée avec une diminution des pertes de crédit attendues.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, les variables économiques ont connu des fluctuations importantes entre autres, à cause des différentes vagues de la pandémie de la COVID-19. D'autres fluctuations sont à prévoir au cours de l'exercice 2022-2023, attribuables non seulement de la menace d'une prochaine vague de la COVID-19, mais aussi du lourd héritage de la pandémie, notamment les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et la poussée inflationniste, exarcerbées par l'incertitude liée au conflit en Ukraine. Toutefois, la croissance économique devrait bénéficier de l'assouplissement de la plupart des restrictions sanitaires et d'un impact limité du conflit en Ukraine sur l'économie canadienne compte tenu de son indépendance énergétique.

Les données présentées sur un horizon de 12 mois peuvent voiler certaines de ces fluctuations.

Dans le scénario de base, la poursuite de la reprise de l'économie canadienne depuis la moitié de l'année 2021, grâce au déconfinement progressif à la suite de la vaccination, va s'essouffler progressivement aux cours des prochains trimestres à cause d'une part, de la fin du rattrapage économique et d'autre part, des sources d'incertitudes grandissantes ci-dessus citées. Cependant, le taux de chômage devra continuer de diminuer très progressivement jusqu'à la fin de l'année 2022 pour atteindre 5,8 %, soit légèrement en dessous du niveau qui prévalait en fin d'année 2021.

Le scénario optimiste suit la même logique que le scénario de base, mais avec une baisse de la croissance moins importante en raison de la maîtrise de la gestion de la pandémie, de l'inflation et de la courte durée du conflit en Ukraine. Le taux de chômage en fin d'année 2022 restera faible et oscillera autour de 5,5 %, soit légèrement au-dessus du plein emploi.

Dans le scénario pessimiste, une récession en raison d'une prochaine vague de la COVID-19, de l'impact du conflit en Ukraine, des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et de la poussée inflationniste va plomber l'économie jusqu'au début de l'année 2023 avant une reprise plus vigoureuse par la suite. Par ailleurs, pour ce scénario, les taux de chômage vont rester plus élevés, oscillant autour de 7,2 % jusqu'à la moitié de l'année 2023.

ii) Élaboration et pondération des scénarios

L'estimation des pertes de crédit attendues des phases 1 et 2 tient compte de trois différents scénarios macroéconomiques futurs, tels que décrits ci-haut. Ces scénarios sont pondérés selon l'estimation de la Société quant à la probabilité d'occurrence de chacun d'eux à la date de clôture. Ces pondérations tiennent compte de la fréquence passée, des tendances actuelles et des conditions prospectives, lesquelles sont appelées à changer. L'incidence des trois scénarios varie d'un secteur d'activité à l'autre étant donné que chaque portefeuille possède une sensibilité différente au contexte économique.

D) Risque de crédit

Les tableaux suivants présentent les prêts et les engagements de prêts selon la qualité du crédit [1] liée au client, basée sur le système de notation de la Société :

					2022
Qualité du crédit des prêts	**Phase 1**	**Phase 2**	**Phase 3 [2]**	**Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création**	**Total**
Excellent	**438 865**	**–**	**–**	**–**	**438 865**
Bon	**953 329**	**1 049**	**–**	**245**	**954 623**
Moyen	**1 387 007**	**201 051**	**–**	**4 657**	**1 592 715**
Faible	**40 976**	**137 875**	**–**	**82**	**178 933**
Défaut	**–**	**–**	**167 005**	**16 361**	**183 366**
	2 820 177	**339 975**	**167 005**	**21 345**	**3 348 502**

					2021
Qualité du crédit des prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3 [2]	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	363 839	–	–	–	363 839
Bon	921 360	4 899	–	356	926 615
Moyen	1 073 910	202 810	–	962	1 277 682
Faible	49 278	152 792	–	781	202 851
Défaut	–	–	118 865	24 026	142 891
	2 408 387	360 501	118 865	26 125	2 913 878

(1) La qualité du crédit prend en considération la situation économique au 31 mars.

(2) Au 31 mars 2022, 71% des prêts dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties (78 % au 31 mars 2021).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

					2022
Qualité du crédit des engagements de prêts	**Phase 1**	**Phase 2**	**Phase 3**	**Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création**	**Total**
Excellent	**154 292**	**–**	**–**	**–**	**154 292**
Bon	**347 037**	**4 584**	**–**	**–**	**351 621**
Moyen	**374 150**	**38 327**	**–**	**–**	**412 477**
Faible	**16 189**	**41 879**	**–**	**–**	**58 068**
Défaut	**–**	**–**	**427**	**16 620**	**17 047**
	891 668	**84 790**	**427**	**16 620**	**993 505**

					2021
Qualité du crédit des engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	84 730	–	–	–	84 730
Bon	338 602	20	–	–	338 622
Moyen	351 234	49 031	–	–	400 265
Faible	11 316	23 138	–	66	34 520
Défaut	–	–	2 136	22 127	24 263
	785 882	72 189	2 136	22 193	882 400

14. Placements et engagements d'investissement

A) Placements

	2022	2021
Placements au coût amorti		
Certificats de dépôt, de 1,15 % à 1,25 %, échéant entre juillet et août 2022	**22 000**	42 000
Obligations, taux d'intérêt contractuel de 0,70 % à 4,86 %, échéant entre mai 2022 et janvier 2029, valeur nominale de 174,7 millions de dollars (taux effectifs de 0,72 % à 6,91 %)	**176 412**	219 296
	198 412	261 296
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque	**1 073 767**	876 991
Valeurs mobilières	**596 777**	512 743
Instruments financiers dérivés	**7 948**	5 585
	1 678 492	1 395 319
Placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque dans des coentreprises et des entreprises associées [(1)]	**453 239**	424 737
	2 330 143	2 081 352
Moins la tranche courante	**124 200**	233 217
	2 205 943	1 848 135

(1) Aux 31 mars 2022 et 2021, une participation dans un organisme de capital-risque d'entreprises associées est individuellement significative pour la Société, soit la participation de 33% dans Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre. Au 31 mars 2022, l'actif net de Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., qui est composé en quasi-totalité de placements dans des fonds de capitaux privés, est de 522 153 000 $ (575 852 000 $ au 31 mars 2021) alors que son résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2022, composé en quasi-totalité de la variation de la juste valeur des placements, est de 104 562 000 $ (194 422 000 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a reçu sa quote-part des distributions totalisant 58 909 000 $ (34 753 000 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2021).

Au 31 mars 2022, le montant des placements libellés en dollars américains totalise 680 705 000 $ CA (345 630 000 $ CA au 31 mars 2021).

B) Engagements d'investissement

En vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir sous forme de souscriptions d'actions et sous forme de parts de sociétés en commandite dans le fonds commun de FIER Partenaires, s.e.c. et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements d'investissement se détaille comme suit :

	2022	2021
Souscriptions d'actions	**–**	6 875
Parts de sociétés en commandite		
FIER Partenaires, s.e.c.	**3 835**	4 474
Organismes de capital-risque	**346 990**	313 385
	350 825	324 734

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. Actifs détenus en vue de la vente

Il n'y a aucun actif détenu en vue de la vente au 31 mars 2022.

Au mois de décembre 2020, dans le cadre de l'acquisition par une tierce partie d'une entreprise associée qui œuvre dans le secteur de la transformation numérique, la direction a approuvé la vente de sa participation de 29,89 % dans cette entreprise associée. La Société a cédé sa participation en contrepartie d'un montant de 11 284 000 $ et de 7 440 000 $ en actions ordinaires de cette dernière. La valeur comptable de la participation détenue dans l'entreprise associée a été reclassée dans les actifs détenus en vue de la vente pour un montant de 5 822 000 $. Au 1er avril 2021, la vente a été effective. Un gain d'un montant de 12 902 000 $ a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 sous la rubrique « Gain net (perte nette) sur les placements et autres » au résultat net relativement à cette transaction.

Le 30 mars 2021, la direction a pris la décision de conclure une transaction menant à la vente de la majorité des actifs et de certains passifs d'une filiale qui œuvre dans la transformation de bois. La valeur comptable des actifs de la filiale a été reclassée dans les actifs détenus en vue de la vente et dans les passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente. La Société avait évalué ses actifs et ses passifs classés comme détenus en vue de la vente au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. La transaction a été clôturée le 26 avril 2021 pour une contrepartie de 66 905 000 $. La valeur comptable des actifs nets cédés était de 41 598 000 $. Un gain d'un montant de 25 307 000 $ a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 sous la rubrique « Gain net (perte nette) sur les placements et autres » au résultat net relativement à cette transaction.

Au 31 mars 2021, les principales catégories d'actifs et de passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente étaient les suivantes :

	2021
Actifs courants détenus en vue de la vente	
Débiteurs	11 559
Stocks	12 213
Participations dans des entreprises mises en équivalence	5 822
Immobilisations corporelles	28 372
Immobilisations incorporelles	1 697
	59 663
Passifs courants liés à des actifs détenus en vue de la vente	
Créditeurs et charges à payer	11 384
Dette à long terme	1 727
	13 111

16. Participations dans des entreprises mises en équivalence

La Société détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Aucune société n'a été jugée significative prise individuellement aux 31 mars 2022 et 2021.

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées revenant à la Société se détaillent comme suit :

	2022	2021
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises et des entreprises associées	**247 208**	281 528
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	**(19 811)**	(12 874)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	**(7 178)**	(3 063)
des autres éléments du résultat global	**(724)**	(10 169)
Quote-part du résultat global	**(27 713)**	(26 106)

La Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes dans des coentreprises et des entreprises associées lorsque les pertes sont supérieures à sa participation et lorsqu'elle n'a aucune obligation à l'égard de ces pertes :

	2022	2021
Solde au début	**42 524**	39 788
Perte des exercices antérieurs comptabilisée en contrepartie de la quote-part de l'exercice	**(11 527)**	(11 465)
Perte de l'exercice non comptabilisée	**2 766**	14 201
Solde à la fin	**33 763**	42 524

Ces coentreprises et entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. Au 31 mars 2022, la Société a pris des engagements en capital envers ses participations dans des coentreprises et entreprises associées de 4 983 000 $ (10 071 000 $ au 31 mars 2021). La Société n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs ou partenaires. Aux 31 mars 2022 et 2021, la Société ne cautionne aucun engagement de contrat de location pris par ses coentreprises et entreprises associées ni aucune marge de crédit non utilisée accordée par une banque. La Société n'a contracté aucun autre passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses participations qui présentait des indications objectives de dépréciation en raison d'une baisse des bénéfices suite à l'abandon d'un projet important d'un client. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs en utilisant un taux d'actualisation de 9 % (niveau 3). Au 31 mars 2022, une perte de valeur totalisant 18 043 000 $ (aucune au 31 mars 2021) a été comptabilisée sous la rubrique « Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence » au résultat net relativement à cette participation dans une entreprise associée.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses participations qui présentait des indications objectives de reprise de valeur en raison de nettes améliorations de ses activités opérationnelles. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, estimée par la capitalisation des flux monétaires en utilisant un taux de capitalisation de 12 % (niveau 3). Au 31 mars 2022, une reprise de valeur de 3 676 00 $ (aucune au 31 mars 2021) a été comptabilisée sous la rubrique « Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence » au résultat net relativement à cette participation dans une entreprise associée.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses participations qui présentait des indications objectives de reprise de valeur en raison de la vente d'un de ses actifs. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la valeur de liquidation ordonnée de ses actifs nets (niveau 3). Au 31 mars 2022, une reprise de valeur de 2 351 000 $ (aucune au 31 mars 2021) a été comptabilisée sous la rubrique « Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence » au résultat net relativement à cette participation dans une entreprise associée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses participations qui présentait des indications objectives de dépréciation en raison de difficultés financières causées par la crise sanitaire mondiale. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs en utilisant un taux d'actualisation de 16 % (niveau 3). Au 31 mars 2021, une perte de valeur totalisant 1 773 000 $ a été comptabilisée sous la rubrique « Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence » au résultat net relativement à cette participation dans une entreprise associée.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société a évalué la valeur recouvrable de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison de nettes améliorations de leurs activités opérationnelles. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs en utilisant des taux d'actualisation variant de 11 % à 14 % (niveau 3). Au 31 mars 2021, des reprises de valeur de 29 160 000 $ ont été comptabilisées sous la rubrique « Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence » au résultat net relativement à ces participations dans des entreprises associées.

17. Immobilisations corporelles

	Note	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations corporelles en cours	Autres	Actifs au titre des droits d'utilisation	Total
Coût		27 728	75 892	249 718	8 705	5 191	45 627	29 110	441 971
Amortissement cumulé		–	38 771	137 846	5 049	–	33 839	5 587	221 092
Solde au 1er avril 2020		27 728	37 121	111 872	3 656	5 191	11 788	23 523	220 879
Acquisitions		–	122	5 400	–	2 942	7 855	4 981	21 300
Amortissement de l'exercice		–	(3 534)	(15 367)	(436)	–	(3 281)	(7 520)	(30 138)
Perte de valeur		(350)	–	–	–	–	–	–	(350)
Reprise de valeur		–	201	1 379	347	–	71	111	2 109
Effet de change		(29)	(1 218)	(8 578)	–	(590)	–	(33)	(10 448)
Dispositions		–	(236)	(33)	–	–	(63)	(5)	(337)
Transfert aux ctifs détenus en vue de la vente	*15*	(174)	(3 441)	(20 910)	(347)	–	(1 605)	(1 895)	(28 372)
Autres transferts		–	404	3 817	–	(4 221)	–	–	–
Autres changements		(1)	–	(1)	–	–	(580)	(473)	(1 055)
		(554)	(7 702)	(34 293)	(436)	(1 869)	2 397	(4 834)	(47 291)
Coût		27 174	67 158	206 417	8 705	3 322	43 562	31 508	387 846
Amortissement cumulé		–	37 739	128 838	5 485	–	29 377	12 819	214 258
Solde au 31 mars 2021		27 174	29 419	77 579	3 220	3 322	14 185	18 689	173 588
Acquisitions		**–**	**26**	**8 719**	**–**	**3 798**	**2 909**	**4 054**	**19 506**
Amortissement de l'exercice		**–**	**(1 841)**	**(12 700)**	**(434)**	**–**	**(3 567)**	**(5 645)**	**(24 187)**
Effet de change		**–**	**(55)**	**(396)**	**–**	**(21)**	**–**	**–**	**(472)**
Dispositions		**(4 757)**	**(1 939)**	**(370)**	**(53)**	**–**	**(401)**	**(223)**	**(7 743)**
Autres transferts		**–**	**313**	**2 014**	**–**	**(1 455)**	**(560)**	**(312)**	**–**
Autres changements		**–**	**–**	**(146)**	**–**	**–**	**(540)**	**(466)**	**(1 152)**
		(4 757)	**(3 496)**	**(2 879)**	**(487)**	**2 322**	**(2 159)**	**(2 592)**	**(14 048)**
Coût		**22 417**	**61 216**	**211 207**	**8 584**	**5 644**	**34 943**	**34 001**	**378 012**
Amortissement cumulé		**–**	**35 293**	**136 507**	**5 851**	**–**	**22 917**	**17 904**	**218 472**
Solde au 31 mars 2022		**22 417**	**25 923**	**74 700**	**2 733**	**5 644**	**12 026**	**16 097**	**159 540**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a cédé les immobilisations corporelles d'une de ses filiales à la SÉPAQ (note 35) dont la valeur comptable est de 4 321 000 $. Une perte sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 4 321 000 $ a été comptabilisée sous la rubrique « Gain net (perte nette) sur les placements et autres » au résultat net.

Au mois d'août 2021, la société a vendu la totalité des actifs et passifs d'une de ses filiales. La vente des immobilisations corporelles a été clôturée pour une contrepartie de 6 904 000 $. La valeur comptable des immobilisations corporelles nettes disposées est de 3 011 000 $. Un gain d'un montant de 3 893 000 $ a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 sous la rubrique « Gain net (perte nette) sur les placements et autres » au résultat net.

La charge d'amortissement, les pertes de valeur et les reprises de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2022	2021
Coût des ventes	**11 981**	13 504
Frais généraux	**3 113**	3 377
Frais d'administration	**9 093**	11 498
	24 187	28 379

Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2022 pour la construction d'immobilisations corporelles n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

Actifs au titre des droits d'utilisation
La Société a des actifs au titre des droits d'utilisation dans des espaces dans des bâtiments et sur des équipements aux termes de contrats de location. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à onze ans et comportent une option de renouvellement après cette date.

La variation des actifs au titre des droits d'utilisation se détaille comme suit :

	Note	Bâtiments	Matériel et équipements	Autres	Total
Solde au 1er avril 2020		19 462	3 567	494	23 523
Acquisitions		4 981	–	–	4 981
Amortissement de l'exercice		(6 468)	(900)	(152)	(7 520)
Reprise de valeur		–	90	21	111
Effet de change		(33)	–	–	(33)
Dispositions		(5)	–	–	(5)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	*15*	–	(1 532)	(363)	(1 895)
Autres changements		(473)	–	–	(473)
Solde au 31 mars 2021		17 464	1 225	–	18 689
Acquisitions		**4 054**	**–**	**–**	**4 054**
Amortissement de l'exercice		**(5 172)**	**(473)**	**–**	**(5 645)**
Dispositions		**(223)**	**–**	**–**	**(223)**
Autres transferts		**–**	**(312)**	**–**	**(312)**
Autres changements		**(466)**	**–**	**–**	**(466)**
Solde au 31 mars 2022		**15 657**	**440**	**–**	**16 097**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. Actifs biologiques

	2022	2021
Solde au début	**93 704**	88 118
Acquisitions	**–**	33
Dispositions [1]	**(2 403)**	(3)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	**7 235**	5 556
Solde à la fin	**98 536**	93 704

(1) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a cédé certains de ses actifs biologiques à la SÉPAQ (note 35). Une perte sur cession d'actifs biologiques totalisant 2 383 000 $ a été comptabilisée sous la rubrique «Gain net (perte nette) sur les placements et autres» au résultat net.

Au 31 mars 2022, le bois d'œuvre exploitable comprend 450 000 hectares de plantations (454 000 hectares au 31 mars 2021), dont 79 % de résineux (79 % au 31 mars 2021) et 21 % de feuillus (21 % au 31 mars 2021).

Au 31 mars 2022, le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 27 321 000 m^3 (27 720 000 m^3 au 31 mars 2021). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a procédé à la coupe de 133 000 m^3 (118 000 m^3 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021) et a vendu des droits de coupe pour 16 000 m^2 (238 000 m^2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 374 000 m^3 (478 000 m^3 au 31 mars 2021). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2021-2022, la Société n'a procédé à aucun reboisement (aucun en 2020-2021), aucun travail d'éclaircie précommerciale (aucun en 2020-2021) et aucun dégagement mécanique (aucun en 2020-2021).

La juste valeur diminuée des coûts de vente des actifs biologiques récoltés est de 7 649 000 $ au 31 mars 2022 (6 284 000 $ au 31 mars 2021).

A) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- Un taux d'actualisation de 6 % (6 % au 31 mars 2021) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- Une valeur marchande de bois sur pied entre 18,00 $/$m^3$ et 19,10 $/$m^3$ (12,10 $/$m^3$ et 14,90 $/$m^3$ au 31 mars 2021) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2022;
- Une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 521 000 m^3 (649 000 m^3 au 31 mars 2021) par année sur des périodes de 10 à 20 ans (10 à 40 ans au 31 mars 2021), soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

L'analyse de sensibilité ci-dessous démontre les répercussions sur la juste valeur des actifs biologiques de la variation des hypothèses les plus significatives lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes :

Facteurs de sensibilité	Changements apportés aux hypothèses	Répercussions sur la valeur recouvrable
Hausse du prix du bois d'œuvre ($/m^3)	+ 5 %	4 452
Baisse du prix du bois d'œuvre ($/m^3)	- 5 %	(4 912)
Hausse du taux d'actualisation	+ 1 %	(6 363)
Baisse du taux d'actualisation	- 1 %	6 732

B) Risques financiers

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continuelle afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connus de l'industrie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. Immobilisations incorporelles

	Note	Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement en électricité	Total
Coût		37 804	30 667	8 714	77 185
Amortissement cumulé		–	25 315	4 324	29 639
Solde au 1er avril 2020		37 804	5 352	4 390	47 546
Acquisitions générées à l'interne		9 389	–	–	9 389
Autres acquisitions		–	6 537	1	6 538
Amortissement de l'exercice		–	(2 688)	(500)	(3 188)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	*15*	(1 464)	(233)	–	(1 697)
Radiation et perte de valeur		(9 244)	–	–	(9 244)
Reprise de valeur		–	233	–	233
Dispositions		(983)	–	–	(983)
Autres changements		–	70	(477)	(407)
		(2 302)	3 919	(976)	641
Coût		35 502	37 900	7 723	81 125
Amortissement cumulé		–	28 629	4 309	32 938
Solde au 31 mars 2021		35 502	9 271	3 414	48 187
Acquisitions générées à l'interne		**9 389**	**–**	**–**	**9 389**
Autres acquisitions		**–**	**9 719**	**–**	**9 719**
Amortissement de l'exercice		**–**	**(4 377)**	**(474)**	**(4 851)**
Radiation et perte de valeur		**(10 202)**	**–**	**–**	**(10 202)**
Reprise de valeur		**776**	**–**	**–**	**776**
Dispositions		**(305)**	**–**	**–**	**(305)**
Autres changements		**(69)**	**(92)**	**(20)**	**(181)**
		(411)	**5 250**	**(494)**	**4 345**
Coût		**35 091**	**45 089**	**7 675**	**87 855**
Amortissement cumulé		**–**	**30 568**	**4 755**	**35 323**
Solde au 31 mars 2022		**35 091**	**14 521**	**2 920**	**52 532**

La Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2022, la Société estime que ces immobilisations incorporelles ont une valeur économique inférieure à leur valeur comptable nette et une perte de valeur de 10 202 000 $ (9 244 000 $ au 31 mars 2021) a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Frais généraux » pour refléter la valeur recouvrable de ces actifs. Au 31 mars 2021, ce montant comprenait une perte de valeur de 6 000 000 $ de l'une de ses propriétés minières, pour laquelle, en plus des critères précédents, la Société avait estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs à un taux de 30 %.

La charge d'amortissement, les radiations et pertes de valeur ainsi que les reprises de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2022	2021
Coût des ventes	**474**	267
Frais généraux	**10 448**	10 351
Frais d'administration	**3 355**	1 581
	14 277	12 199

Les informations financières résumées relativement aux activités des propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation sont les suivantes :

	2022	2021
Actifs totaux	**41 993**	43 960
Passifs totaux	**7 257**	7 037
Produits	**–**	1 799
Charges	**13 276**	6 982
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	**(1 234)**	(4 653)
Activités d'investissement	**(7 652)**	(8 257)

20. Autres actifs

	2022	2021
Autres actifs au coût amorti		
Placement temporaire – certificat de dépôt, 0,75 %, échu en février 2022	**–**	8 500
Honoraires de garanties à recevoir	**7 574**	6 598
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec [(1)]	**7 235**	9 370
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec [(2)]	**6 396**	7 995
	21 205	32 463
Autres actifs		
Frais payés d'avance	**7 594**	5 729
Autres	**3 276**	5 753
	10 870	11 482
	32 075	43 945
Moins la tranche courante	**22 069**	30 368
	10 006	13 577

(1) Aux 31 mars 2022 et 2021, une contribution a été octroyée pour financer une partie des coûts et des frais de fonctionnement liés aux activités et aux projets de recherche en vertu respectivement des décrets 195-2022 et 190-2021.

(2) La Société détient une subvention gouvernementale pour financer la dette contractée dans le cadre de rénovations d'immobilisations corporelles pour lesquelles des travaux ont été réalisés et dont l'échéance est le 1er mars 2026.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. Emprunts à court terme

	2022	2021
Facilité de crédit - institution financière, au taux de base américain de 4,00 % diminué de 1,30 % ou au taux LIBOR majoré de 0,25 %, remboursable en totalité sur demande	**162 313**	197 812

La Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés totalisant 216 000 000 $ (216 300 000 $ au 31 mars 2021), portant intérêt au taux préférentiel de 2,70 % (2,45 % au 31 mars 2021) et renouvelables annuellement. Au 31 mars 2022, la Société a émis des lettres de crédit totalisant 50 606 000 $ (48 629 000 $ au 31 mars 2021) à même ses marges de crédit bancaire autorisées. Ainsi, le montant non utilisé des marges de crédit bancaire est de 165 394 000 $ au 31 mars 2022 (167 671 000 $ au 31 mars 2021). Au 31 mars 2022, la Société dispose également d'une facilité de crédit bancaire libellée en dollars américains d'un montant autorisé de 200 000 000 $ US (200 000 000 $ US au 31 mars 2021), portant intérêt au taux de base américain de 4,00 % (3,75 % au 31 mars 2021) diminué de 1,30 % ou au taux LIBOR majoré de 0,25 %, dont le montant non utilisé est de 70 160 000 $ US (42 613 000 $ US au 31 mars 2021).

22. Créditeurs et charges à payer

	2022	2021
Comptes fournisseurs et frais courus	**160 996**	136 899
Passif au titre des avantages du personnel	**8 597**	9 170
Autres	**15 296**	13 677
	184 889	159 746

23. Dette à long terme

	2022	2021
Billets - immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2022 et mars 2027, valeur nominale de 3,7 milliards de dollars (taux effectifs de 0,68 % à 1,77 %) (1)	**3 555 837**	4 660 395
Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux des acceptations bancaires diminué de 0,25 % à majoré de 0,38 %, échéant entre décembre 2023 et mars 2026, valeur nominale de 1,3 milliards de dollars	**1 330 370**	910 815
Billet – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux fixe de 2,38 %, échéant en mars 2026	**6 045**	7 469
Montant dû au FDE, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,40 %)	**6 868**	6 335
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursables au plus tard entre avril 2024 et janvier 2025, valeur nominale de 21,15 millions de dollars (taux effectifs de 1,89 % à 3,17 %)	**19 943**	19 469
Obligations locatives	**16 926**	19 307
Autres	**23**	123
	4 936 012	5 623 913
Moins la tranche courante	**1 667 721**	1 727 167
	3 268 291	3 896 746

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement.

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2022			2021		
	Obligations locatives	**Autres dettes à long terme**	**Total**	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	Total
Moins de 1 an	**4 015**	**1 677 916**	**1 681 931**	6 103	1 733 773	1 739 876
De 1 an à 2 ans	**3 636**	**1 455 083**	**1 458 719**	3 303	1 503 729	1 507 032
De 2 à 3 ans	**3 255**	**807 812**	**811 067**	2 858	1 280 882	1 283 740
De 3 à 4 ans	**3 061**	**759 032**	**762 093**	2 428	632 812	635 240
De 4 à 5 ans	**2 222**	**325 600**	**327 822**	2 185	617 365	619 550
Plus de 5 ans	**746**	**17 329**	**18 075**	2 451	17 329	19 780
	16 935	**5 042 772**	**5 059 707**	19 328	5 785 890	5 805 218

La variation de la dette à long terme se détaille comme suit :

	2022		
	Obligations locatives	**Autres dettes à long terme**	**Total**
Solde au début	**19 307**	**5 604 606**	**5 623 913**
Augmentation de la dette à long terme	**–**	**1 024 060**	**1 024 060**
Remboursement de la dette à long terme	**(6 208)**	**(1 767 283)**	**(1 773 491)**
Total des changements de trésorerie attribuables aux activités de financement	**(6 208)**	**(743 223)**	**(749 431)**
Augmentation de la dette à long terme	**4 054**	**–**	**4 054**
Intérêts sur la dette à long terme	**–**	**80 447**	**80 447**
Diminution de la dette à long terme en contrepartie de la subvention différée	**–**	**(1 424)**	**(1 424)**
Nouveaux avantages conférés par les immigrants investisseurs	**–**	**(21 320)**	**(21 320)**
Autres changements	**(227)**	**–**	**(227)**
Total des changements sans contrepartie de trésorerie	**3 827**	**57 703**	**61 530**
Solde à la fin	**16 926**	**4 919 086**	**4 936 012**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

		2021		
	Note	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	Total
Solde au début		23 709	5 136 937	5 160 646
Augmentation de la dette à long terme		–	1 446 305	1 446 305
Remboursement de la dette à long terme		(7 794)	(1 041 753)	(1 049 547)
Total des changements de trésorerie attribuables aux activités de financement		(7 794)	404 552	396 758
Augmentation de la dette à long terme		4 981	–	4 981
Intérêts sur la dette à long terme		–	89 204	89 204
Diminution de la dette à long terme en contrepartie de la subvention différée		–	(1 390)	(1 390)
Effet de change		(39)	–	(39)
Nouveaux avantages conférés par les immigrants investisseurs		–	(24 515)	(24 515)
Transfert vers les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	*15*	(1 545)	(182)	(1 727)
Autres changements		(5)	–	(5)
Total des changements sans contrepartie de trésorerie		3 392	63 117	66 509
Solde à la fin		19 307	5 604 606	5 623 913

Au 31 mars 2022, la Société a comptabilisé sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net une charge locative de 4 761 000 $ (4 831 000 $ au 31 mars 2021) pour la charge relative aux paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative. Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021, la Société a comptabilisé une charge d'intérêts sur les obligations locatives et une charge locative pour ses contrats de faible valeur et pour ses contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois pour des montants négligeables.

24. Subventions différées

	2022	2021
Solde au début	**27 388**	30 723
Subventions reçues (remboursées) durant l'exercice	**(426)**	798
Amortissement de l'exercice	**(2 304)**	(1 887)
Radiations	**(142)**	(738)
Autres	**(29)**	(1 508)
Solde à la fin	**24 487**	27 388

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

25. Garanties, engagements de garantie, passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit

A) Garanties

	2022			2021		
	Sains	**Dépréciés**	**Total**	Sains	Dépréciés	Total
Garanties						
D'emprunt	**158 454**	**12 024**	**170 478**	150 759	25 736	176 495
D'engagement financier	**140 930**	**15 924**	**156 854**	100 293	11 993	112 286
	299 384	**27 948**	**327 332**	251 052	37 729	288 781
Passif au titre de la garantie						
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie						
Garanties d'emprunt	**(5 293)**	**(169)**	**(5 462)**	(4 548)	(158)	(4 706)
Garanties d'engagement financier	**(2 208)**	**(75)**	**(2 283)**	(2 029)	(27)	(2 056)
	(7 501)	**(244)**	**(7 745)**	(6 577)	(185)	(6 762)
Provision pour pertes de crédit						
Garanties d'emprunt	**(2 313)**	**(6 918)**	**(9 231)**	(1 765)	(14 209)	(15 974)
Garanties d'engagement financier	**(3 338)**	**(9 828)**	**(13 166)**	(1 948)	(7 068)	(9 016)
	(5 651)	**(16 746)**	**(22 397)**	(3 713)	(21 277)	(24 990)
	(13 152)	**(16 990)**	**(30 142)**	(10 290)	(21 462)	(31 752)
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	**286 232**	**10 958**	**297 190**	240 762	16 267	257 029

Le solde des garanties, réparti en fonction de leur échéance contractuelle, se détaille comme suit :

	2022	**2021**
Moins de 1 an	**261 990**	238 554
De 1 an à 2 ans	**25 890**	16 795
De 2 à 3 ans	**9 118**	12 140
De 3 à 4 ans	**8 417**	7 165
De 4 à 5 ans	**18 367**	9 201
Plus de 5 ans	**3 550**	4 926
	327 332	288 781

Au 31 mars 2022, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 8 264 000 $ CA (9 002 000 $ CA au 31 mars 2021).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Engagements de garantie

Les engagements de garantie de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés.

Le montant des engagements de garantie se détaille comme suit :

	2022			2021		
	Sains	**Dépréciés**	**Total**	Sains	Dépréciés	Total
Ententes de garanties						
D'emprunt [1]	**33 025**	**891**	**33 916**	24 668	410	25 078
D'engagement financier [2]	**207 468**	**4 128**	**211 596**	187 512	4 945	192 457
	240 493	**5 019**	**245 512**	212 180	5 355	217 535
Provision pour pertes de crédit						
Garanties d'emprunt	**(598)**	**(77)**	**(675)**	(661)	(124)	(785)
Garanties d'engagement financier	**(2 350)**	**(1 870)**	**(4 220)**	(2 176)	(1 939)	(4 115)
	(2 948)	**(1 947)**	**(4 895)**	(2 837)	(2 063)	(4 900)
	237 545	**3 072**	**240 617**	209 343	3 292	212 635

(1) Comprennent un montant de renouvellement de garanties d'emprunt au 31 mars 2022 de 4 267 000 $ (aucun au 31 mars 2021).

(2) Comprennent un montant de renouvellement de garanties d'engagement financier de 7 642 000 $ au 31 mars 2022 (9 437 000 $ au 31 mars 2021).

C) Passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit

Passif au titre de la garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde au 1er avril 2020	6 626	9 172	19 836	35 634
Transferts vers la phase 1 (1)	89	(839)	(21)	(771)
Transferts vers la phase 2 (1)	(330)	1 380	(1 009)	41
Transferts vers la phase 3 (1)	(408)	(522)	7 670	6 740
Décomptabilisations (1)	(2 748)	(4 494)	(3 229)	(10 471)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(6 775)	(6 775)
Recouvrements	–	–	50	50
Créations ou acquisitions (1)	1 439	1 971	105	3 515
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	–	–	71	71
Variation nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	968	95	(133)	930
Transfert du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie vers la provision pour pertes de crédit	759	147	58	964
Changements de paramètres de risque (1)	(982)	(2 051)	4 875	1 842
Variation des taux de change et autres ajustements	4	14	(36)	(18)
Solde au 31 mars 2021	5 417	4 873	21 462	31 752
Transferts vers la phase 1 (1)	**134**	**(818)**	**–**	**(684)**
Transferts vers la phase 2 (1)	**(367)**	**3 168**	**(4 055)**	**(1 254)**
Transferts vers la phase 3 (1)	**(43)**	**(837)**	**6 038**	**5 158**
Décomptabilisations (1)	**(955)**	**(2 166)**	**(3 291)**	**(6 412)**
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	**–**	**–**	**(5 178)**	**(5 178)**
Recouvrements	**–**	**18**	**544**	**562**
Créations ou acquisitions (1)	**2 121**	**2 056**	**735**	**4 912**
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	**–**	**–**	**52**	**52**
Variation nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	**1 314**	**(389)**	**58**	**983**
Transfert du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie vers la provision pour pertes de crédit	**(469)**	**39**	**(109)**	**(539)**
Changements de paramètres de risque (1)	**(21)**	**113**	**1 399**	**1 491**
Variation des taux de change et autres ajustements	**(17)**	**(19)**	**(665)**	**(701)**
Solde au 31 mars 2022	**7 114**	**6 038**	**16 990**	**30 142**

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites à la section correspondante des prêts à la note 13.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde au 1er avril 2020	1 910	2 964	1 606	6 480
Transferts vers la phase 1 (1)	32	(325)	–	(293)
Transferts vers la phase 2 (1)	(237)	799	–	562
Transferts vers la phase 3 (1)	(24)	–	1 296	1 272
Décomptabilisations (1)	(1 303)	(2 749)	(1 350)	(5 402)
Créations ou acquisitions (1)	931	1 671	404	3 006
Changements de paramètres de risque (1)	(511)	(324)	107	(728)
Variation des taux de change et autres ajustements	3	–	–	3
Solde au 31 mars 2021	801	2 036	2 063	4 900
Transferts vers la phase 1 (1)	**49**	**(198)**	**–**	**(149)**
Transferts vers la phase 2 (1)	**(101)**	**712**	**(48)**	**563**
Transferts vers la phase 3 (1)	**(5)**	**(214)**	**1 414**	**1 195**
Décomptabilisations (1)	**(974)**	**(1 509)**	**(1 494)**	**(3 977)**
Créations ou acquisitions (1)	**1 330**	**987**	**–**	**2 317**
Changements de paramètres de risque (1)	**(15)**	**56**	**12**	**53**
Variation des taux de change et autres ajustements	**–**	**(7)**	**–**	**(7)**
Solde au 31 mars 2022	**1 085**	**1 863**	**1 947**	**4 895**

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites à la section correspondante des prêts à la note 13.

i) Données et hypothèses clés
Les données et les hypothèses clés utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les garanties sont les mêmes que celles décrites pour l'évaluation des prêts à la note 13.

ii) Élaboration et pondération des scénarios
L'élaboration et la pondération des scénarios utilisés dans l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les garanties sont les mêmes que celles décrites pour l'évaluation des prêts à la note 13.

D) Risque de crédit

Les tableaux suivants présentent les garanties et les engagements de garantie selon la qualité du crédit (1) liée au client, basée sur le système de notation de la Société :

				2022
Qualité du crédit des garanties	**Phase 1**	**Phase 2**	**Phase 3 (2)**	**Total**
Excellent	**10 616**	**658**	**–**	**11 274**
Bon	**64 559**	**21 966**	**–**	**86 525**
Moyen	**134 423**	**28 447**	**–**	**162 870**
Faible	**7 623**	**17 940**	**–**	**25 563**
Défaut	**–**	**–**	**10 958**	**10 958**
	217 221	**69 011**	**10 958**	**297 190**

				2021
Qualité du crédit des garanties	Phase 1	Phase 2	Phase 3 (2)	Total
Excellent	8 998	289	–	9 287
Bon	81 819	–	–	81 819
Moyen	108 203	19 401	–	127 604
Faible	3 674	18 378	–	22 052
Défaut	–	–	16 267	16 267
	202 694	38 068	16 267	257 029

(1) La qualité du crédit prend en considération la situation économique au 31 mars.
(2) Au 31 mars 2022, 88 % des garanties dépréciées sont totalement ou partiellement couvertes par des garanties (86 % au 31 mars 2021).

				2022
Qualité du crédit des engagements de garantie	**Phase 1**	**Phase 2**	**Phase 3 (1)**	**Total**
Excellent	**13 356**	**436**	**–**	**13 792**
Bon	**83 602**	**4 692**	**–**	**88 294**
Moyen	**106 744**	**6 288**	**–**	**113 032**
Faible	**7 797**	**14 630**	**–**	**22 427**
Défaut	**–**	**–**	**3 072**	**3 072**
	211 499	**26 046**	**3 072**	**240 617**

				2021
Qualité du crédit des engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3 (1)	Total
Excellent	5 570	–	–	5 570
Bon	56 935	–	–	56 935
Moyen	104 429	18 070	–	122 499
Faible	3 750	20 589	–	24 339
Défaut	–	–	3 292	3 292
	170 684	38 659	3 292	212 635

(1) Au 31 mars 2022, 98 % des engagements de garantie dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties (99 % au 31 mars 2021).

26. Avantages du personnel

A) Régimes à cotisations définies

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Tous les employés qui satisfont à certaines conditions doivent participer à ces régimes.

Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations de la Société à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 16 347 000 $ au 31 mars 2022 (15 560 000 $ au 31 mars 2021).

B) Régimes à prestations définies

i) Régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. De plus, la Société offre également des régimes de retraite complémentaires pour la direction et certains cadres qui satisfont à certaines conditions ainsi que pour tous les vice-présidents. Ces régimes sont basés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite. Afin de réduire son exposition aux risques liés aux prestations de retraite, la Société a également conclu un contrat de rentes assurées sans rachat des engagements auprès d'une compagnie d'assurances. À l'issue de ce contrat, la Société doit s'assurer que les prestations couvertes par le contrat sont versées aux rentiers. La juste valeur de l'actif est établie en fonction de l'obligation actuarielle associée aux rentes assurées.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de retraite qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou d'anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs des fonds.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Régimes d'assurances collectives
La Société offre des régimes d'assurances collectives postérieurs à l'emploi sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie à certains retraités admissibles. Ces régimes non contributifs sont destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

La Société s'attend à ce que des cotisations de 3 288 000 $ (3 234 000 $ au 31 mars 2021) soient versées pour tous ces régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

iii) Risque de placement
La valeur actualisée du passif au titre des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2022, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs au titre des régimes à prestations définies sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

iv) Risque de taux d'intérêt
Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des instruments d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

v) Risque de longévité
La valeur actualisée du passif au titre des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

	2022		
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	**Total**
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Solde au début	**142 652**	**12 514**	**155 166**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**4 018**	**203**	**4 221**
Cotisations versées par les participants aux régimes	**651**	**–**	**651**
Coût financier	**4 780**	**410**	**5 190**
Prestations versées	**(4 826)**	**(344)**	**(5 170)**
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	**(14 372)**	**(1 504)**	**(15 876)**
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	**990**	**–**	**990**
Solde à la fin	**133 893**	**11 279**	**145 172**
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	**118 544**	**–**	**118 544**
Produits d'intérêts	**3 650**	**–**	**3 650**
Cotisations versées par l'employeur	**2 882**	**115**	**2 997**
Cotisations versées par les participants aux régimes	**651**	**–**	**651**
Prestations versées	**(4 826)**	**(115)**	**(4 941)**
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	**597**	**–**	**597**
Solde à la fin	**121 498**	**–**	**121 498**
Effet du plafonnement de l'actif des régimes			
Solde au début	**18 593**	**–**	**18 593**
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	**3 648**	**–**	**3 648**
Intérêts sur l'effet du plafonnement de l'actif des régimes	**614**	**–**	**614**
Solde à la fin	**22 855**	**–**	**22 855**

	2021		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Solde au début	130 369	11 961	142 330
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 563	185	3 748
Cotisations versées par les participants aux régimes	709	–	709
Coût financier	4 964	453	5 417
Prestations versées	(6 001)	(315)	(6 316)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	15	–	15
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	10 094	820	10 914
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(1 061)	(590)	(1 651)
Solde à la fin	142 652	12 514	155 166
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	102 985	–	102 985
Produits d'intérêts	3 631	–	3 631
Cotisations versées par l'employeur	3 042	105	3 147
Cotisations versées par les participants aux régimes	709	–	709
Prestations versées	(6 001)	(105)	(6 106)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	14 178	–	14 178
Solde à la fin	118 544	–	118 544
Effet du plafonnement de l'actif des régimes			
Solde au début	10 170	–	10 170
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	8 036	–	8 036
Intérêts sur l'effet du plafonnement de l'actif des régimes	387	–	387
Solde à la fin	18 593	–	18 593

	2022		
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	**Total**
Passif au titre des régimes à prestations définies			
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Régimes capitalisés	**(100 301)**	**–**	**(100 301)**
Régimes non capitalisés	**(33 592)**	**(11 279)**	**(44 871)**
Juste valeur des actifs des régimes	**121 498**	**–**	**121 498**
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	**(22 855)**	**–**	**(22 855)**
	(35 250)	**(11 279)**	**(46 529)**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des régimes à prestations définies			
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Régimes capitalisés	(108 062)	–	(108 062)
Régimes non capitalisés	(34 590)	(12 514)	(47 104)
Juste valeur des actifs des régimes	118 544	–	118 544
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(18 593)	–	(18 593)
	(42 701)	(12 514)	(55 215)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2022	2021
Fonds d'actions canadiennes	**14,4 %**	18,9 %
Fonds d'actions étrangères	**20,3 %**	30,4 %
Fonds d'obligations	**46,4 %**	35,3 %
Autres	**18,9 %**	15,4 %
	100,0 %	100,0 %

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement des régimes, se détaille comme suit :

- Actions canadiennes 8,8 %
- Actions étrangères 13,2 %
- Obligations 60,0 %
- Autres 18,0 %

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

Les charges au titre des régimes à prestations définies se composent comme suit :

	2022		
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	**Total**
Coût des services rendus	**4 018**	**203**	**4 221**
Intérêts nets	**1 744**	**410**	**2 154**
	5 762	**613**	**6 375**

	2021		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 563	185	3 748
Intérêts nets	1 720	453	2 173
	5 283	638	5 921

Les charges au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2022	2021
Coût des ventes	**1 677**	1 763
Frais généraux	**840**	774
Frais d'administration	**3 858**	3 384
	6 375	5 921

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

			2022
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	**Total**
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	**13 979**	**1 504**	**15 483**
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	**(3 648)**	**–**	**(3 648)**
	10 331	**1 504**	**11 835**

			2021
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	5 130	(230)	4 900
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(8 036)	–	(8 036)
	(2 906)	(230)	(3 136)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles se détaillent comme suit :

	2022		2021	
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	**3,56 %**	**4,00 %**	3,31 %	3,33 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,06 %**	**3,09 %**	3,06 %	3,04 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	**s. o.**	**4,61 %**	s. o.	4,55 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2022		2021	
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	**20**	**18**	20	17
Femmes	**22**	**22**	22	22
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	**28**	**27**	28	27
Femmes	**30**	**30**	30	30

Au 31 mars 2022, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est de 17 ans (18 ans au 31 mars 2021).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des régimes à prestations définies, aurait l'incidence suivante sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

2022				
	Régimes de retraite		**Autres régimes**	
	Augmentation	**Diminution**	**Augmentation**	**Diminution**
Taux d'actualisation	**(16 466)**	**20 486**	**(1 448)**	**1 808**
Taux de croissance de la rémunération	**3 670**	**(3 240)**	**14**	**(13)**
Taux d'augmentation des coûts de santé	**s. o.**	**s. o.**	**1 459**	**(1 366)**
Mortalité	**2 435**	**(2 494)**	**335**	**(329)**

2021				
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(18 572)	23 869	(1 729)	2 205
Taux de croissance de la rémunération	4 027	(3 525)	18	(17)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	s. o.	1 925	(1 541)
Mortalité	2 809	(2 911)	525	(500)

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

27. Autres passifs

	2022	2021
Provisions [1]	**1 884**	12 160
Revenus différés	**3 864**	3 533
Autres	**2 896**	3 290
	8 644	18 983
Moins la tranche courante	**455**	3 541
	8 189	15 442

(1) Les provisions sont liées à la mise hors service des immobilisations corporelles et incorporelles et découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur.

28. Capital social

Autorisé, d'une valeur de 1 000 $ par action :

5 065 000 actions ordinaires, avec droit de vote, totalisant 5,065 milliards de dollars.

	2022	2021
Émis et entièrement libéré		
3 205 868 actions ordinaires	**3 205 868**	3 205 868

29. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements.
- Contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts à court terme, le cas échéant, de la dette à long terme et de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception, le cas échéant, de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales décrites à la note 21.

30. Informations additionnelles sur les flux de trésorerie

La variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation se détaille comme suit :

	2022	2021
Débiteurs	**(60 187)**	7 688
Stocks	**(14 752)**	4 709
Autres actifs	**876**	(9 278)
Créditeurs et charges à payer	**22 967**	24 325
Autres passifs	**(223)**	(3 130)
	(51 319)	24 314

Au 31 mars 2022, des immobilisations corporelles ont été acquises par la prise en charge de passifs pour un montant de 4 054 000 $ (4 981 000 $ au 31 mars 2021). Au 31 mars 2022, la Société a également exercé une option de conversion en actions d'une partie d'un prêt classée à la juste valeur pour un montant de 1 940 000 $ (aucun au 31 mars 2021). Au 31 mars 2022, la Société a reçu des actions de sociétés cotées en bourse en contrepartie de la vente de propriétés minières. La juste valeur de ses actions a été évaluée à 400 000 $ (1 118 000 $ au 31 mars 2021) au moment de la disposition. Au 31 mars 2022, la Société a disposé de propriétés minières en contrepartie d'une autre propriété minière d'une valeur de 1 048 000 $ (aucune au 31 mars 2021).

31. Éventualités

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

32. Autres engagements

A) Engagements de contributions financières

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte des engagements de contributions financières. Ceux-ci représentent les montants dont le déboursement n'a pas été autorisé. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Au 31 mars 2022, le montant des engagements de contributions financières est de 103 390 000 $ (134 820 000 $ au 31 mars 2021).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Engagements à long terme

Au 31 mars 2022, en vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 6 086 000 $ (2 525 000 $ au 31 mars 2021) et de matières premières et autres totalisant 19 786 000 $ (18 846 000 $ au 31 mars 2021).

Au 31 mars 2022, en vertu d'ententes contractuelles, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, de solutions et de services informatiques externes totalisant 5 589 000 $ (6 523 000 $ au 31 mars 2021).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 $ (66 000 000 $ au 31 mars 2021) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

C) Engagements de contrats de location

En vertu des obligations locatives, la Société s'est engagée à recourir à des services liés à la location de locaux ainsi qu'à verser des paiements de loyer minimaux futurs variables qui se détaillent comme suit :

	2022	2021
Moins de 1 an	**2 205**	3 398
De 1 an à 2 ans	**1 304**	858
De 2 à 3 ans	**1 001**	649
De 3 à 4 ans	**871**	339
De 4 à 5 ans	**804**	211
Plus de 5 ans	**725**	661
	6 910	6 116

Les contrats de location qui n'avaient pas encore débuté, mais en vertu desquels la Société s'était engagée se détaillent comme suit :

	2022	2021
Moins de 1 an	**3 336**	205
De 1 an à 2 ans	**4 504**	2 461
De 2 à 3 ans	**4 504**	2 461
De 3 à 4 ans	**4 504**	2 461
De 4 à 5 ans	**4 504**	2 461
Plus de 5 ans	**46 220**	10 050
	67 572	20 099

D) Autres

Au 31 mars 2022, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 14 225 000 $ (19 120 000 $ au 31 mars 2021) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

33. Instruments financiers

A) Classement et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable et le classement des instruments financiers de chacune des catégories se détaillent comme suit :

				2022
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	**Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**	**Classés au coût amorti**	**Total**
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	376 255	376 255
Débiteurs [1]	12 436	–	129 702	142 138
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	3 556 501	3 556 501
Prêts	184 572	–	3 348 502	3 533 074
Placements	1 678 492	453 239	198 412	2 330 143
Autres actifs [1]	–	–	21 205	21 205
	1 875 500	453 239	7 630 577	9 959 316
Passifs financiers				
Emprunts à court terme	–	–	162 313	162 313
Créditeurs et charges à payer [1]	–	–	176 292	176 292
Dette à long terme [2]	–	–	4 919 086	4 919 086
Avances du gouvernement du Québec	–	–	279 634	279 634
Passif au titre de la garantie	–	–	30 142	30 142
Passif au titre des engagements	–	–	16 029	16 029
Instruments financiers dérivés	76 154	–	–	76 154
	76 154	–	5 583 496	5 659 650

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021			
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés au coût amorti	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	432 742	432 742
Débiteurs [1]	24 587	–	78 831	103 418
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	4 659 281	4 659 281
Prêts	105 293	–	2 913 878	3 019 171
Placements	1 395 319	424 737	261 296	2 081 352
Autres actifs [1]	–	–	32 463	32 463
	1 525 199	424 737	8 378 491	10 328 427
Passifs financiers				
Emprunts à court terme	–	–	197 812	197 812
Créditeurs et charges à payer [1]	–	–	150 576	150 576
Dette à long terme [2]	–	–	5 604 606	5 604 606
Avances du gouvernement du Québec	–	–	309 634	309 634
Passif au titre de la garantie	–	–	31 752	31 752
Passif au titre des engagements	–	–	12 406	12 406
Instruments financiers dérivés	17 193	–	–	17 193
	17 193	–	6 306 786	6 323 979

(1) Certains éléments dans ces catégories ne répondant pas à la définition d'un instrument financier ont été exclus.

(2) Les obligations locatives sont exclues de la dette à long terme puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'un instrument financier.

B) Juste valeur des instruments financiers et hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien que cette politique porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la première vice-présidence, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires de la Société.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : la juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées sur le marché.
- Niveau 3 : la juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur au début de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés du niveau 3 vers le niveau 2 en raison d'un changement de la méthode d'évaluation de ces instruments pour un montant de 237 181 000 $. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

i) Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers classés au coût amorti
La Société a déterminé que les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des autres actifs, des découverts bancaires, des emprunts à court terme, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochaient de leurs justes valeurs en raison des courtes durées de ces instruments.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière classés au coût amorti. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Le tableau ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2022	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (1)	**3 556 501**	**3 507 330**	**–**	**3 507 330**	**–**
Prêts (2)	**3 348 502**	**3 388 990**	**–**	**62 392**	**3 326 598**
Placements					
Certificats de dépôt (3)	**22 000**	**22 337**	**–**	**22 337**	**–**
Obligations (4)	**176 412**	**173 673**	**19 205**	**154 468**	**–**
	7 103 415	**7 092 330**	**19 205**	**3 746 527**	**3 326 598**
Passifs financiers					
Dette à long terme (5)	**4 919 086**	**4 880 254**	**–**	**4 880 254**	**–**
Passif au titre de la garantie (6)	**30 142**	**25 406**	**–**	**–**	**25 406**
Passif au titre des engagements (2) (6)	**16 029**	**16 029**	**–**	**–**	**16 029**
	4 965 257	**4 921 689**	**–**	**4 880 254**	**41 435**

2021	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1 (A)	Niveau 2 (A)	Niveau 3
Actifs financiers					
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (1)	4 659 281	4 767 026	–	4 767 026	–
Prêts (2)	2 913 878	3 014 881	–	69 464	2 945 417
Placements					
Certificats de dépôt (3)	42 000	43 249	–	43 249	–
Obligations (4)	219 296	223 120	37 789	185 331	–
	7 834 455	8 048 276	37 789	5 065 070	2 945 417
Passifs financiers					
Dette à long terme (5)	5 604 606	5 721 751	–	5 721 751	–
Passif au titre de la garantie (6)	31 752	28 863	–	–	28 863
Passif au titre des engagements (2) (6)	12 406	12 406	–	–	12 406
	5 648 764	5 763 020	–	5 721 751	41 269

(A) La Société a reclassé un montant de 185 331 000 $ des placements en obligations de niveau 1 vers le niveau 2 compte tenu de la disponibilité de la source d'information à la suite d'une analyse plus approfondie des niveaux de hiérarchie de la juste valeur de ces placements.

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

(1) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.

(2) La juste valeur des prêts et du passif au titre des engagements de prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités.

(3) La juste valeur des certificats de dépot est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des titres similaires émis par des émetteurs reliés aux certificats de dépôt.

(4) Lorsque les obligations et autres titres de créance sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les courbes de rendement des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités.

(5) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.

(6) La juste valeur du passif au titre de la garantie et du passif au titre des engagements de garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités.

ii) Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers classés ou désignés à la juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière classés ou désignés à la juste valeur. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite plus haut.

	2022			
	Juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Actifs financiers				
Débiteurs [1]	**12 436**	**–**	**12 436**	**–**
Prêts [2] [5]	**184 572**	**16 134**	**25 081**	**143 357**
Placements				
Placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque [3] [4] [5]	**1 073 767**	**106 937**	**96 836**	**869 994**
Placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque dans des coentreprises et des entreprises associées [3] [4] [5]	**453 239**	**461**	**–**	**452 778**
Valeurs mobilières [4] [5]	**596 777**	**336 178**	**20 065**	**240 534**
Instruments financiers dérivés [6]	**7 948**	**–**	**5 078**	**2 870**
	2 328 739	**459 710**	**159 496**	**1 709 533**
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés [6]	**76 154**	**–**	**76 154**	**–**

	2021			
	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Débiteurs [1]	24 587	–	–	24 587
Prêts [2] [5]	105 293	16 112	22 328	66 853
Placements				
Placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque [3] [4] [5]	876 991	161 374	–	715 617
Placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque dans des coentreprises et des entreprises associées [3] [4] [5]	424 737	323	–	424 414
Valeurs mobilières [4] [5]	512 743	290 109	12 516	210 118
Instruments financiers dérivés [6]	5 585	–	3 339	2 246
	1 949 936	467 918	38 183	1 443 835
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés [6]	17 193	1	17 192	–

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

(1) La juste valeur des débiteurs est estimée au montant que la Société s'attend à recevoir à la date de présentation de l'information financière, en raison de leurs échéances à court terme.

(2) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et tient compte des instruments dérivés qui sont inclus au contrat hôte, s'il y a lieu. La juste valeur de ces instruments est déterminée selon les principes décrits au point (6) ci-bas.

(3) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basée sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, telle qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.

(4) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) et d'autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.

(5) La juste valeur des prêts et des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés.

(6) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie et du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés au niveau 3 se détaille comme suit :

	Débiteurs	Prêts	Placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque	Valeurs mobilières	Instruments financiers dérivés	Autres placements	Total
Solde au 1er avril 2020	8 426	36 766	694 190	201 562	850	8 100	949 894
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	–	14 513	339 699	15 005	186	4 693	374 096
Acquisitions	18 975	17 134	179 137	21 088	1 233	–	237 567
Dispositions	(2 814)	(1 560)	(35 328)	(27 537)	(23)	(12 793)	(80 055)
Distributions	–	–	(37 667)	–	–	–	(37 667)
Solde au 31 mars 2021	24 587	66 853	1 140 031	210 118	2 246	–	1 443 835
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	**–**	**(4 625)**	**323 279**	**(6 536)**	**729**	**–**	**312 847**
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	**(24 587)**	**(20 741)**	**(191 853)**	**–**	**–**	**–**	**(237 181)**
Acquisitions	**–**	**111 110**	**288 081**	**134 383**	**–**	**–**	**533 574**
Dispositions	**–**	**(9 240)**	**(80 339)**	**(97 431)**	**(105)**	**–**	**(187 115)**
Distributions	**–**	**–**	**(156 427)**	**–**	**–**	**–**	**(156 427)**
Solde au 31 mars 2022	**–**	**143 357**	**1 322 772**	**240 534**	**2 870**	**–**	**1 709 533**

Au 31 mars 2022, les gains nets latents comptabilisés au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 305 208 000 $ (372 673 000 $ au 31 mars 2021).

Au 31 mars 2022, des gains nets de 312 847 000 $ imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 sont présentés sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net (374 096 000 $ au 31 mars 2021).

D) Sensibilité des actifs financiers évalués à la juste valeur et classés au niveau 3

i) Prêts

La juste valeur des prêts de niveau 3 est évaluée à l'aide de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation pour chacun des prêts. La valeur comptable des prêts couverts est de 143 357 000 $ au 31 mars 2022.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net à la suite d'une variation du taux d'actualisation	**(1 979)**	**2 071**

ii) Placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque

Même si, pour la plupart, les placements ne sont pas négociés sur un marché boursier, les placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	**39 683**	**(39 683)**

iii) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de niveau 3 sont composées des actions et parts de sociétés privées. L'évaluation de la juste valeur des actions et parts de sociétés privées est établie, selon leur phase de développement et selon une ou plusieurs des techniques d'évaluation suivantes :

- La technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables : la Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du BAIIA;
- La technique d'actualisation ou de capitalisation des flux monétaires futurs : cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs;
- La technique basée sur l'actif net redressé;
- La technique basée sur le prix d'une transaction récente.

Des analyses de sensibilité sont effectuées sur les instruments financiers classés de niveau 3 et évalués selon les techniques des multiples de bénéfice des sociétés publiques comparables et de l'actualisation des flux monétaires. Les techniques d'évaluation basées sur l'actif net redressé et sur les transactions récentes ne sont pas incluses à l'analyse de sensibilité en raison de l'absence ou de la faible quantité d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer leur juste valeur.

Le tableau suivant présente l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur des instruments financiers classés de niveau 3 qui ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité. La valeur comptable des placements couverts est de 96 657 000 $ au 31 mars 2022.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	**(14 401)**	**19 276**

34. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des fluctuations des cours boursiers, des variations des taux d'intérêt, des variations des cours des monnaies étrangères et des fluctuations du prix des marchandises. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise sur son résultat net et sur sa situation financière, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers ou en raison d'une dégradation de sa situation financière. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, à certains débiteurs, aux billets à recevoir du gouvernement du Québec, aux prêts, à certains placements et à certains autres actifs.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille d'investissement respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société. Pour de plus amples renseignements à cet effet, se reporter aux sous-sections « Portefeuille » et « Informations supplémentaires » à la section « Rapport de gestion » du rapport annuel d'activités et de développement durable pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2022	2021
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**376 255**	432 742
Débiteurs	**142 138**	103 418
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	**3 556 501**	4 659 281
Prêts	**3 533 074**	3 003 059
Placements [1]	**1 789 731**	1 629 546
Autres actifs	**21 205**	32 463
	9 418 904	9 860 509
Obligations hors bilan		
Garanties	**297 190**	257 029
Engagements de prêts	**993 505**	888 494
Engagements de garantie	**240 617**	212 635
Engagements d'investissement	**350 825**	334 805
	1 882 137	1 692 963
	11 301 041	11 553 472

(1) Comprennent le total des placements en actions à l'exclusion de ceux classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur et de ceux pour lesquels la Société a un risque de prix.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité ou un organisme municipal situé au Québec, une société d'État du gouvernement du Québec, une commission scolaire ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs
Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime.

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2022, 31,30 % (19,60 % au 31 mars 2021) des créances clients sont garanties par un assureur.

Billets à recevoir du gouvernement
La Société a déterminé que le risque de crédit que comportent les billets à recevoir du gouvernement du Québec est faible puisqu'il s'agit d'instruments financiers contractés auprès du gouvernement et qui sont de nature peu risquée.

Prêts et garanties
Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chacune des entreprises, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Placements
La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité de la Société de réunir les fonds nécessaires à un coût raisonnable afin d'honorer ses engagements financiers.

En vertu du décret 518-2022, la Société possède un régime d'emprunt valide jusqu'au 31 mars 2025 lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme auprès du ministre des Finances, et ce, pour un montant n'excédant pas 4 870 000 000 $ (1 562 000 000 $ au 31 mars 2021). Au 31 mars 2022, la Société avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 4 650 617 000 $ (915 880 000 $ au 31 mars 2021).

De plus, la Société établit des prévisions de trésorerie et voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. Ainsi, la Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan :

						2022
	Moins de 1 an	**Plus de 1 an à 3 ans**	**Plus de 3 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Échéance indéterminée**	**Total**
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Emprunts à court terme	**162 313**	**–**	**–**	**–**	**–**	**162 313**
Créditeurs et charges à payer	**176 292**	**–**	**–**	**–**	**–**	**176 292**
Avances du gouvernement du Québec	**279 634**	**–**	**–**	**–**	**–**	**279 634**
Dette à long terme	**1 691 830**	**2 278 938**	**1 090 451**	**18 075**	**–**	**5 079 294**
Passif au titre de la garantie (1)	**–**	**–**	**–**	**–**	**30 142**	**30 142**
Passif au titre des engagements (2)	**10 163**	**186**	**–**	**–**	**5 680**	**16 029**
	2 320 232	**2 279 124**	**1 090 451**	**18 075**	**35 822**	**5 743 704**
Obligations hors bilan						
Engagements (2)	**865 816**	**188 335**	**51 902**	**82 828**	**526 241**	**1 715 122**
Garanties (1)	**–**	**–**	**–**	**–**	**297 190**	**297 190**
	865 816	**188 335**	**51 902**	**82 828**	**823 431**	**2 012 312**
	3 186 048	**2 467 459**	**1 142 353**	**100 903**	**859 253**	**7 756 016**

						2021
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Emprunts à court terme	197 812	–	–	–	–	197 812
Créditeurs et charges à payer	150 576	–	–	–	–	150 576
Avances du gouvernement du Québec	309 634	–	–	–	–	309 634
Dette à long terme	1 744 421	2 795 841	1 255 524	19 780	–	5 815 566
Passif au titre de la garantie (1)	–	–	–	–	31 752	31 752
Passif au titre des engagements (2)	6 533	357	–	–	5 516	12 406
Instruments financiers dérivés	1 075	1 326	(72)	725	–	3 054
	2 410 051	2 797 524	1 255 452	20 505	37 268	6 520 800
Obligations hors bilan						
Engagements (2)	752 694	287 438	92 860	33 510	428 172	1 594 674
Garanties (1)	–	–	–	–	257 029	257 029
	752 694	287 438	92 860	33 510	685 201	1 851 703
	3 162 745	3 084 962	1 348 312	54 015	722 469	8 372 503

(1) Les montants relatifs à ces passifs et à ces obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les montants relatifs à certains de ces engagements n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps. Le tableau suivant présente les engagements au 31 mars :

	2022	2021
Engagements de prêts	**923 165**	856 128
Engagements d'investissement	**350 825**	324 734
Engagements de garantie	**233 603**	208 098
Engagements de contributions financières	**103 390**	134 820
Engagements à long terme et de contrats de location	**105 943**	54 109
Autres engagements	**14 225**	19 120
Engagements en capital des entreprises associées	**–**	10 071
	1 731 151	1 607 080

C) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, telles que les cours boursiers, les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de cours boursiers

En raison des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des cours boursiers. La politique d'investissement établit des limites relatives aux investissements. Au 31 mars 2022, le montant des actifs ayant une exposition au risque de cours boursiers totalise 556 546 000 $ (467 918 000 $ au 31 mars 2021).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité pour le risque de marchés boursiers découlant des actions détenues par la Société :

	2022	2021
Augmentation de 10 % du cours des marchés boursiers		
Incidence sur le résultat net	**55 655**	46 792
Diminution de 10 % du cours des marchés boursiers		
Incidence sur le résultat net	**(55 655)**	(46 792)

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux prêts à taux variable ainsi qu'aux frais d'intérêts liés aux emprunts à taux variables de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'incidence potentielle sur le résultat net d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'incidence de la dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit. Au 31 mars 2022, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque structurel de taux d'intérêt totalise 1 015 476 000 $ (974 835 000 $ au 31 mars 2021).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2022	2021
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net	**10 155**	9 748
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net	**(10 155)**	(9 748)

Aucun contrat de swap de taux d'intérêt pour l'exercice clos au 31 mars 2022 (montant notionnel de 400 000 000 $ venant à échéance le 31 mars 2021, pour l'exercice clos le 31 mars 2021) afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2022	
	CAD	**USD**
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 522**	**2 223**
Débiteurs	**7 999**	**–**
Intérêts à recevoir sur les prêts	**–**	**3 516**
Prêts	**–**	**412 079**
Placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque	**–**	**387 004**
Placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque dans des coentreprises et des entreprises associées	**–**	**35 091**
Actions et parts de sociétés privées	**–**	**122 425**
	10 521	**962 338**
Passifs financiers		
Emprunts à court terme	**–**	**129 940**
Créditeurs et charges à payer	**5 217**	**42**
Dette à long terme	**6 868**	**–**
	12 085	**129 982**
Exposition nette	**(1 564)**	**832 356**

	2021		
	CAD	USD	Autres devises
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 329	6 962	360
Débiteurs	4 106	–	–
Intérêts à recevoir sur les prêts	–	2 267	–
Prêts	–	286 702	1 657
Placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque	–	167 383	–
Placements détenus par le biais d'un organisme de capital-risque dans des coentreprises et des entreprises associées	–	36 755	–
Actions et parts de sociétés privées	–	70 860	–
	6 435	570 929	2 017
Passifs financiers			
Emprunts à court terme	–	157 387	–
Créditeurs et charges à payer	2 686	42	–
Dette à long terme	6 335	–	–
	9 021	157 429	–
Exposition nette	(2 586)	413 500	2 017

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'incidence aurait été la suivante :

	2022	2021
Appréciation de deux écarts-types du dollar canadien [1]		
Incidence sur le résultat net	**(140 342)**	(65 087)
Dépréciation de deux écarts-types du dollar canadien [1]		
Incidence sur le résultat net	**140 342**	65 087

1) Au 31 mars 2022, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 14,25 % (13,96 % au 31 mars 2021).

Au 31 mars 2022, la Société a des contrats de swap de devises d'un montant notionnel de 49 615 000 $ US (52 473 000 $ US au 31 mars 2021) afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée à des prêts libellés en dollars américains qui totalisent 50 215 000 $ US (51 598 000 $ US au 31 mars 2021). Ces contrats de swap de devises viennent à échéance entre février 2024 et avril 2034.

iv) Comptabilité de couverture

L'exposition de la Société au risque de marché, les objectifs, les politiques et les procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés à la section « Gérer les risques » du rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Le tableau qui suit présente les montants nominaux, les taux moyens pondérés et les prix moyens pondérés par échéance des instruments financiers dérivés :

	2022				
	Termes à courir				
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	**37 980**	**44 788**	**66 378**	**86 539**	**235 685**
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	**4 870**	**4 597**	**4 255**	**4 026**	**4 335**
Contrats devenus inefficaces en cours d'exercice					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	**–**	**27 542**	**–**	**–**	**27 542**
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	**–**	**4 687**	**–**	**–**	**4 687**
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises					
Montant nominal	**–**	**–**	**–**	**62 700**	**62 700**
Taux d'intérêt fixe moyen – à payer	**–**	**–**	**–**	**4,00 %**	**4,00 %**
Taux d'intérêt variable moyen – à recevoir	**–**	**–**	**–**	**4,71 %**	**4,71 %**
Taux de change CAD-USD moyen	**–**	**–**	**–**	**1,2540**	**1,2540**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021				
	Termes à courir				
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	24 405	49 321	49 404	92 677	215 807
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	3 129	3 158	3 167	3 234	3 189
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt - swap de taux d'intérêt et de devises					
Montant nominal	–	–	–	62 700	62 700
Taux d'intérêt fixe moyen – à payer	–	–	–	4,00 %	4,00 %
Taux d'intérêt variable moyen – à recevoir	–	–	–	3,41 %	3,41 %
Taux de change CAD-USD moyen	–	–	–	1,2540	1,2540

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers dérivés par types de relation de couverture :

	2022	2021
	Actif (passif)	Actif (passif)
Couvertures de flux de trésorerie		
Risque de prix – contrat de marchandises	**(76 154)**	(14 212)
Couvertures de juste valeur		
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises	**1 392**	(2 980)

Couvertures de flux de trésorerie
Afin de gérer son exposition aux fluctuations attribuables à des ventes futures de marchandises à prix variable, la Société utilise des contrats de marchandises sur des métaux. L'élément de couverture correspond à des dérivés incorporés sur les prix des métaux qui sont négociés sur le marché.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- Différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts;
- Dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats des couvertures de flux de trésorerie :

	Au 31 mars 2022 ou pour l'exercice clos le 31 mars 2022					
	Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les autres éléments du résultat global	**Gain net (perte nette) de couverture comptabilisée dans le résultat net [1]**	**Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat net**	**Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité**	**Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité**	**Inefficacité de couverture**
Risque de prix						
Instruments financiers dérivés	**(57 110)**	**(244)**	**–**	**101 910**	**(77 825)**	**(4 741)**

	Au 31 mars 2021 ou pour l'exercice clos le 31 mars 2021					
	Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les autres éléments du résultat global	Gain net (perte nette) de couverture comptabilisée dans le résultat net[1]	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat net	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture[2]
Risque de prix						
Instruments financiers dérivés	(30 405)	(392)	–	30 806	(16 995)	–

(1) La perte nette de couverture est comptabilisée sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

(2) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la couverture étant redevenue efficace, il n'y a eu aucune inefficacité de couverture. Ainsi le gain d'inefficacité comptabilisé au 31 mars 2020 de 6 668 000 $ a été renversé et comptabilisé à titre de perte sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Couvertures de juste valeur

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que des taux de change d'un prêt, la Société utilise un contrat de swap de taux d'intérêt et de devises en vertu duquel la Société effectue des paiements fixes d'intérêts libellés dans la même devise que celle de l'élément couvert et reçoit des paiements variables d'intérêts libellés dans sa devise fonctionnelle.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- Différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts;
- Dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et l'état consolidé des résultats :

	Au 31 mars 2022 ou pour l'exercice clos le 31 mars 2022					
	Valeur comptable des éléments couverts	**Gain (perte) de couverture comptabilisé dans les revenus financiers**	**Montant du cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts**	**Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité**	**Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité**	**Inefficacité de couverture**
Risque de taux d'intérêt et de devises						
Prêts	**62 744**	**(1 077)**	**(1 262)**	**(4 834)**	**4 371**	**(463)**

	Au 31 mars 2021 ou pour l'exercice clos le 31 mars 2021					
	Valeur comptable des éléments couverts	Gain (perte) de couverture comptabilisé dans les revenus financiers	Montant du cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture
Risque de taux d'intérêt et de devises						
Prêts	63 151	(1 041)	3 234	(12 717)	11 812	(905)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35. Parties liées

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement.

À ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 223 430 000 $ (214 372 000 $ au 31 mars 2021) à titre de revenus provenant du gouvernement pour la gestion de programmes gouvernementaux dédiés à l'aménagement forestier, dont un montant de 8 708 000 $ est à recevoir au 31 mars 2022 (4 420 000 $ au 31 mars 2021). Ces montants sont présentés au résultat net, déduction faite des dépenses des programmes.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la direction a pris la décision de cesser les activités et de céder les actifs d'une filiale œuvrant dans la gestion, l'aménagement et la récolte de bois à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). La transaction a été clôturée le 11 octobre 2021 sans contrepartie. Une perte d'un montant de 6 704 000 $ a été comptabilisée sous la rubrique « Gain net (perte nette) sur les placements et autres » au résultat net relativement à cette transaction.

En vertu du décret 715-2021 daté du 26 mai 2021, la prise en charge des obligations et responsabilités afférentes aux puits d'hydrocarbures situés au Québec a été transférée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. La convention rendant effective le transfert de prise en charge a été signée le 18 février 2022. Une compensation de 4 000 000 $ a été déboursée par la Société.

Au mois de novembre 2021, la Société a procédé à l'échange avec le FCEQ d'actions possédant des caractéristiques différentes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, aucun gain ou perte n'a été comptabilisé relativement à cette transaction puisqu'elle a été réalisée au montant de 19 200 000 $ qui correspondait à la juste valeur des actions au moment de l'échange.

De plus, la Société est liée à toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Société.

À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

Principaux dirigeants

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2022	2021
Avantages du personnel à court terme	**5 718**	5 058
Avantages postérieurs à l'emploi	**1 213**	971
Indemnités de fin de contrat	**440**	–
	7 371	6 029

Renseignements **supplémentaires**

2021
2022

Principaux investissements et financements

Principaux investissements et financements de la Société au 31 mars 2022 (1)

	Partenaires	Pourcentage détenu, investissement ou financement
Manufacturier		
Fabrication de produits du bois et de papier		
Cascades inc.	Public	1,2 %
Fabrication de produits chimiques ou produits en plastique et en caoutchouc		
9389-1034 Québec inc. (détient Corporation Développement Knowlton inc.)	CDP Investissements inc.	57,2 M$ US (actions)
Chimie ParaChem, s.e.c.	Suncor	49 %
Balcan Innovations inc.	Syndicat bancaire	45,0 M$ (dette)
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques		
5N Plus inc.	s. o.	25,0 M$ US (dette)
Aluminerie Alouette (Albecour inc.)	Rio Tinto Alcan, Austria Metall (Autriche), Hydro (Norvège), Marubeni (Japon)	6,7 %
Groupe Canam inc.	Syndicat bancaire	19,9 M$ (dette)
Ressorts Liberté inc.	Capital régional et coopératif Desjardins, investisseurs privés	30,0 % et 9,8 M$ (dette)
Fabrication d'aliments et de boissons		
Les Aliments BCI inc.	Fondaction CSN, Fonds de solidarité FTQ	5,3 M$ (actions) et 9,5 M$ (dette)
Olymel s.e.c.	s. o.	76,0 M$ (actions)
Autres types de fabrication		
9327-2615 Québec inc. (Manac)	Caisse de dépôt et placement du Québec, Fonds de solidarité FTQ, Fonds manufacturier québécois	17,0 M$ (actions) et 10,3 M$ (dette)
APN Mondial inc.	s. o.	6,0 M$ (actions) et 7,0 M$ (dette)
Eddyfi NDT inc.	Investisseurs privés	86,2 M$ US (dette)
Exfo inc.	s.o.	78,2 M$ US (dette)
Groupe DCM inc.	Investisseurs privés (actions)	2,5 M$ (actions) et 9,7 M$ (dette)
Groupe PCM inc.	s. o.	3,5 M$ CAD et 6,5 M$ USD
H2O Innovation inc.	Public	10,0 %
Héroux-Devtek inc.	Public	1,2 %
La Compagnie Électrique Lion	Public	0,8 %
Les équipements Power Survey ltée	EnerTech Capital, Fonds de solidarité FTQ, BCD Capital, investisseurs privés	16,1 M$ (actions) et 2,6 M$ (dette)
Les Industries Amisco ltée	Capital régional et coopératif Desjardins	28,0 %
Nanoxplore inc.	Public	7,0 %
Novacap TMT V Co - Investissement (NTD-E), s.e.c.	Investisseurs privés et institutionnels	18,9 M$ (actions)
Technologies E2IP inc.	Investisseurs privés	8,9 M$ (actions) et 6,1 M$ (dette)

(1) Il est à noter que la liste des principaux investissements et financements n'est pas exhaustive. Les entreprises concernées doivent expressément consentir à la divulgation. De plus, les partenaires mentionnés sont ceux qui étaient présents au moment de l'investissement ou du financement.

	Partenaires	Pourcentage détenu, investissement ou financement
Ressources naturelles		
Foresterie et exploitation forestière		
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	s. o.	100 %
Gestion forestière Lacroix inc.	s. o.	100 %
Rexforêt inc.	s. o.	100 %
Extraction minière et exploitation en carrière		
Corporation minière Monarch	s. o.	13,5 M$ (dette)
Glencore Funding LLC	s. o.	50,0 M$ US (dette)
Hecla Mining Company	s. o.	48,2 M$ (dette)
Mason Graphite inc.	Public	10,1 %
Métaux BlackRock inc.	Investisseurs privés	2,7 %
Mines Agnico Eagle Itée	s. o.	50,0 M$ US (dette)
Minerai de Fer Québec inc.	Fédération des caisses Desjardins du Québec, Société Générale, Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque TD, Bank of China Toronto branch	30,0 M$ US (dette)
Projet Sept-Îles (Mine Arnaud inc.)	Yara (Norvège)	62,7 %
(Propriétés minières Dumont Royal Nickel Corporation)	s. o.	2,0 %
11272420 Canada inc. (Stornoway Diamond Canada inc.)	Caisse de dépôt et placement du Québec, Redevances Aurifères Osisko Itée, investisseurs privés	35,0 % et 170,8 M$ (dette)
Activités de soutien à l'extraction minière		
Forage Orbit Garant inc.	Public	6,3 %
Minière Osisko inc.	Public	1,2 %
Redevances Aurifères Osisko Itée	Public	4,50 % et 16,0 M$ (dette)
SOQUEM inc.	s. o.	100 %
Production d'électricité		
Gestion Industries JPB, s.e.c.	Investisseurs privés	25,4 M$ (dette)
Kruger Énergie Montérégie, s.e.c.	s. o.	19,3 M$ (dette)
Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU), s.e.c.	s. o.	39,9 M$ (dette)
Services		
Commerce, transport et entreposage		
C.D.M.V. inc.	s. o.	100 %
Énergies SonGo inc.	Fédération des caisses Desjardins, Banque TD, Banque Nationale, Banque Laurentienne du Canada	11,9 M$ (dette)
Gaz Métro GNL, s.e.c.	Énergir	42,0 % et 2,1 M$ (dette)
Groupe Colabor inc.	Public	5,75 % et 15,0 M$ (dette)
Groupe Solotech inc.	Capital régional et coopératif Desjardins (actions)	27,8 % et 32,5 M$ (dette)
Société en commandite TERMINALGRAINS AG	Fonds de Solidarité FTQ, Pôles Logistiques, S.E.C.	27,3 M$ (dette)
La Maison Simons inc.	Caisse de dépôt et placement du Québec	22,9 M$ (dette)
Valéo Pharma inc.	Desjardins marché des capitaux	10,0 M$ (dette)

	Partenaires	Pourcentage détenu, investissement ou financement
Services (suite)		
Services professionnels, scientifiques et techniques		
Explorance inc.	s. o.	25,0 M$ (actions)
Gestion Logibec II inc.	Investisseurs privés	50,0 M$ (actions)
Groupe Alithya inc.	Public	9,7 % et 17,5 M$ (dette)
Hivestack inc.	Investisseurs privés	10,0 M$ (actions) et 12,5 M$ (dette)
Lightspeed Commerce inc.	Public	1,4 %
MDF Commerce inc.	Public	12,2 %
Sharethrough inc.	Fonds de solidarité FTQ	16,0 M$ (actions)
Talent.com inc.	BDC, iNovia Capital, CDPQ, Climb Ventures	20,0 M$ US (actions)
Tourisme et divertissement		
Groupe Le Massif, s.e.c.	Investisseurs privés	22,5 %
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c.	Investisseurs privés et institutionnels	11,1 %
Cultures agricoles et activités de soutien à l'agriculture		
Serres Toundra inc.	s.o.	32,8 M$ (dette)
Capital de risque		
Coveo Solutions inc.	Public	10,6 %
Hopper inc.	Caisse de dépôt et placement du Québec, OMERS, Brightspark Ventures	46,6 M$ (actions)
Stradigi AI inc.	Fonds de solidarité FTQ et investisseurs privés	13,2 M$ (actions)
Alaya Soins inc.	Caisse de dépôt et placement du Québec, Inovia Capital	35,4 M$ (actions)
LANDR Audio inc.	Fonds de solidarité FTQ, Exportation et développement Canada	15,1 %
Eocycle Technologies inc.	Cycle Capital	5,0 M$ (actions)
Busbud inc.	Inovia Capital, Canadian Business Growth, Fund CBGF, Real Ventures	5,0 M$ (actions)
Ingéniarts Technologie inc.	Investisseurs privés	15,8 %
Potloc inc.	Brightspark Ventures, Desjardins Capital, Fonds Ecofuel, CapHorn et First Ascent Venture	17,1 %
AppDirect inc.	Inovia, Caisse de dépôt et placement du Québec	25,0 M$ US (actions)
Sonder Holdings inc.	Public	1,30 %
9303-4338 Québec inc. (Oxio)	Desjardins capital, investisseurs privés	5,1 M$ (actions)
Algolux inc.	Real Ventures, Forte Venture, Drive Capital	4,0 M$ US (actions)
Congruence Thérapeutiques inc.	Amplitude Ventures, FSFTQ, OrbiMed Advisors, Driehaus, Lumira Ventures	4,0 M$ US (actions)
La Corporation TickSmith	FSTQ, Anges Québec, CME Ventures, Databricks	7,0 M$ (actions)
RenoRun inc.	BDC, Fifth Wall, ScaleUp Ventures, TriplePoint	2,0 M$ US (actions) + 10,0 M$ US (Prêt)
Solutions XpertSea inc.	QED Fund VI, Atlantico Partners, Aqua-Spark, Future Shape	5,0 M$ US (actions)
Autres services		
Communauto inc.	Investisseurs privés	24,4 % et 4,8 M$ (dette)
EBC inc.	s. o.	16,5 M$ (dette)
Groupe GCL inc.	Fondaction CSN	10,5 %
Groupe Lou-Tec inc.	Sagard, Walter Capital , BDC, FSTQ	19,0 M$ (actions) et 16,4 M$ (dette)
Groupe Roxboro-Bauval inc.	s. o.	35,3 M$ (dette)
Groupe Stingray Digital inc.	Public	4,2 %
Investissement Alt2 inc. et Gestion Global Excel	s. o.	10,0 M$ (dette)

(1) Il est à noter que la liste des principaux investissements et financements n'est pas exhaustive. Les entreprises concernées doivent expressément consentir à la divulgation. De plus, les partenaires mentionnés sont ceux qui étaient présents au moment de l'investissement ou du financement.

Filiales d'Investissement Québec

La Société détient, en propriété exclusive, des filiales créées pour soutenir des produits et services particuliers ou exploitant des entreprises dans divers secteurs stratégiques de l'économie. Le conseil d'administration de la plupart de ces filiales compte au moins un employé d'Investissement Québec.

Nom de la filiale [1]	Champ d'expertise	Contribution au développement économique	Effectif total [2]	Rémunération totale moyenne [3]	Écart-type
Albecour inc.	Achète la matière première (alumine), en supervise la logistique de transport, vend sa quote-part de l'aluminium produit par Aluminerie Alouette, dont elle détient 6,7 % des parts, et en assure le transport aux clients.	Filiale exploitante. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.	Moins de 10 employés	s. o.	s. o.
C.D.M.V. inc.	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. Offre également un éventail complet de services aux entreprises vétérinaires en développement.	Filiale exploitante. Assure un contenu québécois aux marchés locaux.	289 [4]	64 015 $	26 527 $
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	Est partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant de l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	Moins de 10 employés	s. o.	s. o.
Gestion forestière Lacroix inc.	Est partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant de l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	39 [4]	51 808 $	26 150 $
IQ FIER inc.	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investit dans les fonds. Coordonne l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe, à titre de commanditaire, à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.	Facilite l'accès au capital de risque et au capital de développement pour les entreprises québécoises dans toutes les régions du Québec.	Employés d'Investissement Québec	s. o.	s. o.
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placement, en partenariat avec des intermédiaires financiers.	Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises sans faire appel aux fonds du gouvernement.	Employés d'Investissement Québec	s. o.	s. o.
Rexforêt inc.	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	139 [4]	72 414 $	35 806 $

Nom de la filiale [1]	Champ d'expertise	Contribution au développement économique	Effectif total [2]	Rémunération totale moyenne [3]	Écart-type
Mine Arnaud inc.	Détient une participation de 62,7 % dans un projet minier d'apatite dans le canton Arnaud, à Sept-Îles.	Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de l'apatite.	Employés d'Investissement Québec	s. o.	s. o.
SOQUEM inc.	Assure l'exploration et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés du domaine pour un partage du risque.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des substances minérales.	22	81 929 $	42 968$

(1) La Société a clôturé la vente de la majorité des actifs des filiales suivantes à des acquéreurs stratégiques québécois : Produits forestiers Temrex, le 30 avril 2021, le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc., le 31 août 2021 et Gestion La Madeleine inc., le 12 octobre 2021.

(2) L'effectif total inclut seulement les employés réguliers au 31 mars 2022.

(3) La rémunération moyenne est divulguée pour les filiales exploitantes de 10 employés et plus. Le calcul inclut la rémunération, y compris la rémunération variable et les autres avantages versés durant l'exercice 2021-2022.

(4) Équivalent temps complet (ETC).

Financement autorisé des fonds propres d'Investissement Québec par secteur d'activité

Financement autorisé par secteur d'activité économique, 2021-2022

	Interventions financières		Contribution au développement économique	
Secteur d'activité économique	**Nombre**	**Valeur (M$)**	**Valeur des projets (M$)** [1]	**Nouveaux emplois requis ou sauvegardés** [1]
Primaire				
Agriculture et pêche	15	15,1	40,9	74
Foresterie	8	3,3	5,3	2
Mines	6	15,6	39,3	183
Total partiel	**29**	**34,0**	**85,5**	**259**
Secondaire				
Construction	86	78,8	257,1	248
Alimentation et boissons	126	214,9	1 078,0	977
Caoutchouc et plastique	50	52,4	356,7	284
Vêtements, textile et cuir	24	19,0	78,2	249
Produits du bois et meubles	123	121,6	459,0	446
Papier et imprimeries	39	41,7	137,8	263
Métaux de première transformation et produits métalliques	169	114,6	408,6	784
Machinerie	91	74,4	236,9	580
Matériel de transport	31	50,3	366,5	832
Produits électriques et électroniques	54	254,2	1 143,9	288
Produits minéraux non métalliques	19	5,3	23,7	169
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	52	30,7	88,5	149
Industries manufacturières diverses	28	21,1	60,0	298
Total partiel	**892**	**1 079,0**	**4 694,9**	**5 567**
Tertiaire				
Services professionnels, scientifiques et techniques	33	44,0	141,1	459
Conception de systèmes informatiques, services connexes et édition de logiciels	160	240,7	1 157,5	1 389
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	18	13,5	41,8	63
Commerce de gros et de détail et transport	147	239,6	791,2	636
Soins de santé et services sociaux	11	16,8	90,8	30
Hébergement et services de restauration	37	16,3	59,0	77
Services divers	151	206,7	825,0	689
Total partiel	**557**	**777,6**	**3 106,4**	**3 343**
Fonds d'investissement [2]	4	96,3	s.o.	s.o.
Total global	**1 482**	**1 986,9**	**7 886,8**	**9 169**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022

Le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires (PAOVT) 2020-2022 d'Investissement Québec s'inscrit dans la version actualisée de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2018-2022, rendue publique en 2020. Dans son PAOVT 2020-2022, la Société a ciblé les priorités régionales propres à sa mission et à ses activités. Le PAOVT détaillé se trouve sur son site web.

Consciente des enjeux de chacune des régions et désireuse d'être près des entreprises, la Société est présente partout au Québec par l'entremise de son réseau de bureaux répartis dans les 17 régions administratives. Elle répond aux priorités régionales, car ses actions touchent l'ensemble du Québec. En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Société présente les résultats obtenus en lien avec ses actions et les indicateurs adoptés par le gouvernement pour l'ensemble des régions.

Suivi annuel du plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022

Action	Indicateur	au 31 mars 2022	
		Cible	Résultats
1. Soutenir les entreprises en région	Proportion de projets financés réalisés dans des MRC non urbaines	**54 % au 31 mars 2022**	**Résultat non atteint : 52 %**
2. Augmenter la productivité des entreprises	Proportion de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises	**30 % au 31 mars 2022**	**Résultat atteint : 31 %**
3. Stimuler l'innovation dans les technologies propres	Taux de croissance du nombre de projets financés visant une innovation dans les technologies propres	**+ 35 %, soit 85 projets au 31 mars 2022**	**Résultat atteint : + 63 %, soit 103 projets**
4. Améliorer la disponibilité des talents au Québec	Taux de croissance du nombre de travailleurs recrutés lors de missions à l'étranger organisées par Investissement Québec et ses partenaires	**+ 25 %, soit 2 406 travailleurs**	**Résultat atteint : + 54 %, soit 2 958 travailleurs**
5. Stimuler la création d'entreprises	Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque	**+ 12 %, soit 38 entreprises, au 31 mars 2022**	**Résultat atteint : + 21 %, soit 46 entreprises**

Ces résultats montrent que les activités de la Société contribuent aux indicateurs visés par la Stratégie OVT 2018-2022. En effet, la concrétisation des projets soutenus par la Société en 2021-2022 engendrera un effet positif sur le taux de croissance du PIB de toutes les régions du Québec.

Enjeux de développement durable et parties prenantes

Pour une quinzième année consécutive, Investissement Québec publie un rapport qui présente sa performance financière, sociale, environnementale et de gouvernance. Ce rapport annuel d'activités et de développement durable, qui couvre la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, a été préparé conformément aux normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI)[32] sous l'option de conformité essentielle.

L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société et de renseignements recueillis auprès de son personnel. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe. Les hypothèses utilisées sont, le cas échéant, présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information figurant dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, à l'exclusion de celles de ses filiales exploitantes. Dans un souci de comparabilité, les données portent généralement sur les deux derniers exercices de la Société[33].

Analyse de pertinence

L'analyse de pertinence est une démarche permettant de connaître les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), importants pour une organisation, mais également pour ses parties prenantes. La Société a réalisé en 2020 un exercice de classification de ses enjeux ESG pour déterminer l'information la plus pertinente pour ses parties prenantes et veiller à leur divulgation dans le présent rapport. Quelque 300 répondants ont été consultés parmi les parties prenantes suivantes : les employés, les clients, les partenaires, les filiales de la Société, les ministères et organismes du gouvernement, les fournisseurs, les syndicats ainsi que d'autres organisations.

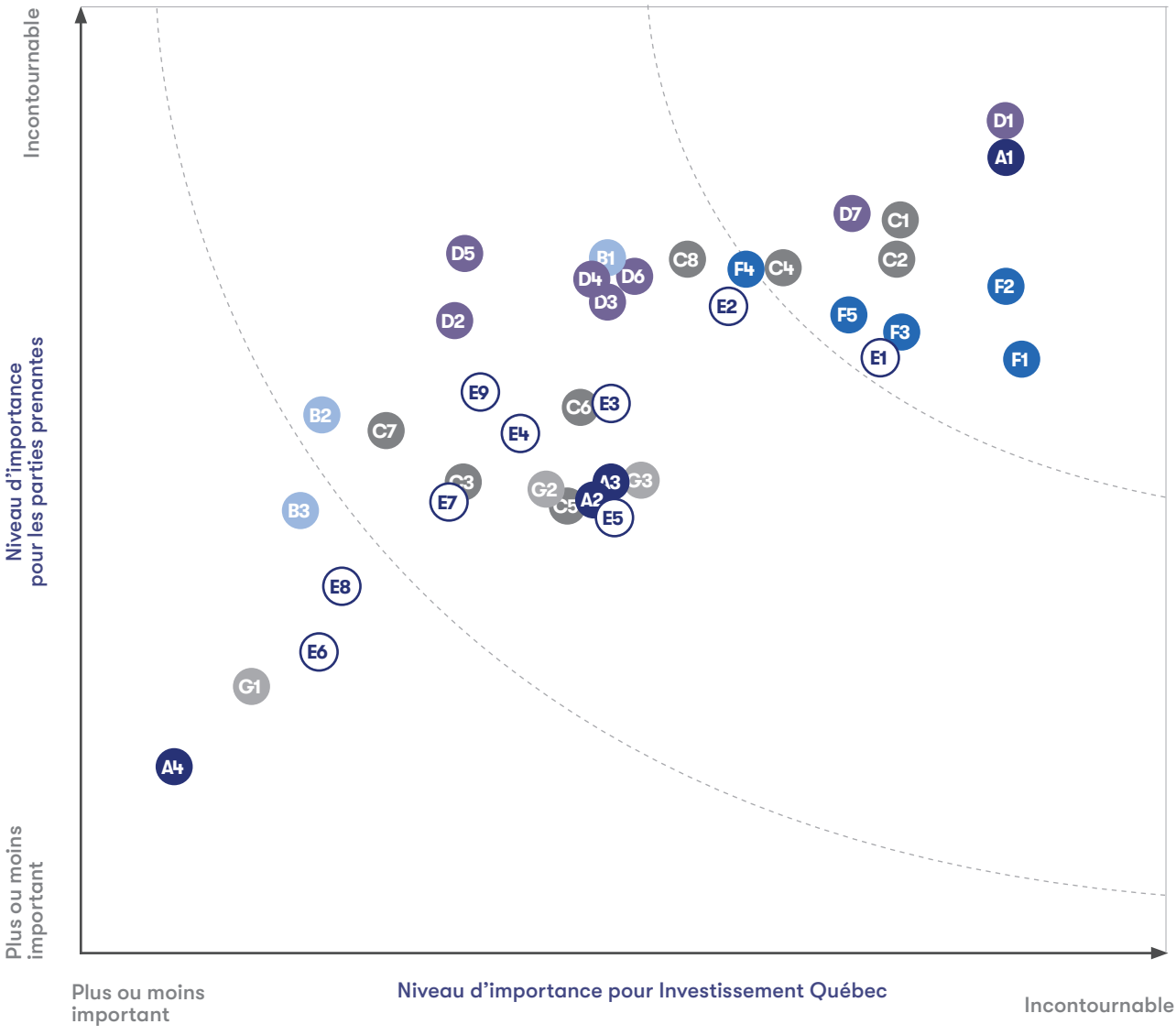
Ces enjeux, considérés comme les piliers de la démarche d'Investissement Québec, sont classés sous sept grands thèmes : contribution à la collectivité, finance durable et investissement responsable, partenaires d'affaires et investisseurs, gouvernance, employés, transparence et reddition de compte, et impacts environnementaux. Un sondage électronique mené auprès des parties prenantes a permis de hiérarchiser 39 enjeux pertinents. Un cabinet-conseil a ensuite analysé les résultats de l'enquête et fait part de ses observations clés, qui ont été approuvées par Investissement Québec avant d'être intégrées dans ce rapport.

Le graphique résultant de cet exercice a guidé la Société dans le degré de divulgation qu'elle devait accorder à l'information dans le présent rapport. En effet, ce dernier tient compte de l'importance que les parties prenantes accordaient aux différents enjeux. La dizaine d'enjeux, dans le coin supérieur droit du graphique, ont été qualifiés d'incontournables autant par la Société que par les parties prenantes et font donc l'objet d'une couverture plus détaillée. Ils sont identifiés en caractères gras sous le graphique de la page suivante. Étant donné le contexte réglementaire de la Société, d'autres enjeux sont aussi couverts dans le présent rapport pour répondre aux différentes obligations en matière de reddition de comptes.

32 Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site de la GRI à globalreporting.org.

33 Il est possible de consulter les rapports précédents d'Investissement Québec à www.investquebec.com/rapportsannuels/.

Pertinence des enjeux de développement durable



Contribution à la collectivité

- **A1 Retombées économiques et sociales**
- A2 Économie sociale
- A3 Vitalité des régions
- A4 Engagement social et communautaire

Finance durable et investissement responsable

- B1 Intégration des facteurs extra-financiers dans les activités d'investissement et de financement
- B2 Intégration des facteurs extra-financiers aux activités d'actionnariat actif
- B3 Adhésion à des initiatives externes reconnues

Partenaires d'affaires et investisseurs

- **C1 Satisfaction de la clientèle et des partenaires d'affaires**
- **C2 Offre de services**
- C3 Faciliter l'accès des femmes aux capitaux
- **C4 Économie verte**
- C5 Économie sociale
- C6 Approvisionnement responsable
- C7 Engagement à sensibiliser les entreprises au développement durable
- C8 Partenariats stratégiques

Gouvernance

- **D1 Éthique professionnelle**
- D2 Performance financière
- D3 Gouvernance du conseil d'administration
- D4 Gouvernance du Comité de direction
- D5 Responsabilité fiduciaire
- D6 Gouvernance et développement durable
- **D7 Conformité**

Transparence et reddition de comptes

- **E1 Communication interne**
- E2 Communication externe
- E3 Reddition de comptes
- E4 Indicateurs de développement durable
- E5 Principes de développement durable québécois
- E6 Principes de développement durable internationaux
- E7 Responsabilité sociale d'entreprise
- E8 Leadership RSE
- E9 Parties prenantes

Employés

- **F1 Conditions de travail**
- **F2 Climat de travail**
- **F3 Santé et bien-être**
- F4 Équité et respect de la diversité
- **F5 Développement des compétences**

Impacts environnementaux

- G1 Transport des employés
- G2 Pratiques de gestion écoresponsables
- G3 Matières résiduelles

Parties prenantes

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte de ses relations avec ses diverses parties prenantes et des règles de gouvernance applicables. Ces relations sont encadrées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. Même si, par sa culture organisationnelle, la Société vise des résultats élevés, son offre de services financiers s'aligne sur les lois et les normes relatives à la protection du travail et des droits de la personne en vigueur, et tient compte des besoins des entreprises.

Les parties prenantes d'Investissement Québec sont les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Par son personnel qui travaille en étroite relation avec ses parties prenantes, la Société est très attentive à ces dernières. Les principales parties prenantes de la Société sont l'Assemblée nationale et le gouvernement, les employés, les entreprises, les filiales, les fournisseurs, les médias, les partenaires et les syndicats.

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, les enjeux communs et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.

Principaux mécanismes de consultation des parties prenantes

	Exemples de mécanismes de communication	Exemples d'enjeux communs	Exemples de prise en compte des attentes
Assemblée nationale et gouvernement	Commissions parlementaires Reddition de comptes Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Conformité Retombées économiques Structure de gouvernance	Ententes et protocoles Gestion de programmes gouvernementaux Planification stratégique Suivi des recommandations
Employés	Centre de services en ressources humaines Courriels Intranet Ligne éthique Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Communication interne Conditions de travail Climat de travail Équité, diversité et inclusion Développement des compétences Éthique	Plans d'action sur l'engagement Rencontres d'employés Questions-réponses
Entreprises	Événements Missions Rencontres Sondage sur la satisfaction de la clientèle Site web Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Offre de services Satisfaction de la clientèle	Suivi sur le sondage sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires d'affaires Initiative Productivité innovation Initiative Compétivert Initiative approvisionnement québécois Expérience client
Filiales	Assemblées des conseils d'administration Rencontres de travail Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Retombées économiques Structure de gouvernance Conformité	Code d'éthique Politique sur les administrateurs désignés par la Société
Fournisseurs	Soumissions Contrats Ligne éthique Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Conformité Éthique Pratiques de gestion écoresponsables	Directive d'acquisitions écoresponsables Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle
Médias	Communiqués de presse Conférences de presse Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Communication Éthique	Porte-parole médias Programme d'accueil de journalistes étrangers
Partenaires	Partenariats et comités Conférences Colloques Sondage Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Offre de services Partenariats stratégiques Satisfaction des partenaires financiers	Entente de partenariat et de confidentialité Suivi du sondage sur la satisfaction des partenaires financiers Tournée d'information
Syndicats	Comités de relations professionnelles Comités de négociation Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Conditions de travail Climat de travail Équité Santé et bien-être	Renouvellement des conventions collectives

Index GRI

Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe par une tierce partie. Le recours à une vérification externe concernant la conformité de la norme GRI n'est pas une pratique courante à la Société.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 101 : Principes généraux			
GRI 102 : Éléments généraux d'information			
Profil de l'organisation			
102-1	Nom de l'organisation	Investissement Québec	Page couverture
102-2	Activités, marques, produits et services		2,10-11, 32-41, 44-46
102-3	Lieu géographique du siège social		208
102-4	Lieu géographique des sites d'activités		208
102-5	Capital et forme juridique		105
102-6	Marchés desservis		32-46
102-7	Taille de l'organisation		5-8, 68, 180-185, 208
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	Les indicateurs selon le type de contrat ne sont pas disponibles.	68-69
102-9	Chaîne d'approvisionnement		189
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement		15
102-11	Principe de précaution ou approche préventive		73-77,189
102-12	Initiatives externes		12-30, 51, 78-80, 189, 198-199
102-13	Adhésion à des associations		24, 189
Stratégie			
102-14	Déclaration du président-directeur général		3-4
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités		23-24, 26-30, 53, 56-57, 73-77
Éthique et intégrité			
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite		2, 78-80
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques		78-80, 199
Gouvernance			
102-18	Structure de gouvernance		48-53, 55-57, 64-67
102-19	Délégation de l'autorité		51-53, 55-57
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux		74-75, 206
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux		187, 189
102-22	Composition du conseil d'administration et de ses comités		48-50
102-23	Présidence du conseil d'administration		48, 64-67
102-24	Nomination et sélection des membres du conseil d'administration		48-53
102-25	Conflits d'intérêts		78-80, 200-207
102-26	Rôle du conseil d'administration dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie		48, 51-53, 55-57
102-27	Connaissance partagée du conseil d'administration		206
102-28	Évaluation de la performance du conseil d'administration		48, 51-53
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux		51-53, 73-77
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques		74-77
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux		74-77
102-32	Rôle du conseil d'administration dans l'approbation du rapport		48
102-33	Communication des préoccupations majeures		198-199
102-34	Nature et nombre total de préoccupations majeures		198-199
102-35	Politiques de rémunération		53-54

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
102-36	Procédure de détermination de la rémunération		53-54
102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération		51, 53-54
102-38	Ratio de rémunération totale annuelle		59
102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle		58-62
Implication des parties prenantes			
102-40	Liste des groupes de parties prenantes		187, 189
102-41	Accords de négociation collective		59
102-42	Identification et sélection des parties prenantes		189
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes		189
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés		189
Pratique de reddition de comptes			
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés		108, 183-184
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu		187-188
102-47	Liste des enjeux pertinents		188
102-48	Réaffirmation des informations		26-28, 32
102-49	Modifications relatives à la reddition de comptes		187
102-50	Période de reddition de comptes	Le présent rapport couvre l'exercice 2021-2022, soit la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.	187
102-51	Date du rapport le plus récent	Rapport annuel d'activités et de développement durable 2020-2021	187
102-52	Cycle de reddition de comptes		187
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport		209
102-54	Déclaration de reddition de comptes en conformité avec les normes GRI		190
102-55	Index du contenu GRI		190-196
102-56	Vérification externe		190

GRI 103 : Approche managériale Les éléments d'information 103-1, 103-2, 103-3 s'appliquent à la GRI 201, GRI 202, GRI 203 et GRI 204			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		187-188
103-2	Approche managériale et ses composantes		23-24, 37
103-3	Évaluation de l'approche managériale		26-28
GRI 201 : Performance économique			
201-1	Valeur économique directe créée et distribuée		99-103
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique		18-21, 29-30
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite		61-62, 155-159
201-4	Aides publiques reçues		104, 120-121, 128, 150
GRI G4 : Performance économique (supplément sur le secteur des services financiers)			
G4-DMA	Approche managériale et ses composantes		–
G4-EC1	Valeur économique directe générée et distribuée		99-103
GRI 202 : Présence sur le marché			
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon par genre comparé au salaire minimum local	Tous les employés reçoivent un salaire plus élevé que le salaire minimum.	–
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Tous les membres du Comité de direction sont embauchés au Québec.	–
GRI 203 : Impacts économiques indirects			
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Aucun	–
203-2	Impacts économiques indirects significatifs		5-8, 32-46

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 204 : Pratiques d'achat			
204-1	Part des dépenses réalisées auprès des fournisseurs locaux	Le terme local désigne le Québec. En 2021-2022, Investissement Québec a fait affaire avec plus de 1 000 fournisseurs provenant de différents secteurs, dont ceux de l'audit et de l'information financière, des communications, des services financiers, des services juridiques ainsi que des technologies de l'information. Le montant total des transactions s'est élevé à environ 75,8 millions de dollars. Dans la mesure du possible, Investissement Québec privilégie des fournisseurs locaux dans la conclusion de contrats qui ne sont pas assujettis à un accord de libéralisation de marchés et ceux-ci se partagent 84 % des dépenses.	79
GRI 103 : Approche managériale Les éléments d'information 103-1, 103-2, 103-3 s'appliquent à la GRI 205 et GRI 206			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		187-188
103-2	Approche managériale et ses composantes		78-80
103-3	Évaluation de l'approche managériale		78-80
GRI 205 : Lutte contre la corruption			
205-1	Activités évaluées en matière de risque lié à la corruption		78
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption		78-80
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun	–
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel			
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune	–
GRI 207 : Fiscalité 2019			
Éléments d'information liés à l'approche managériale			
207-1	Approche de la politique fiscale		43-44
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques		46, 64-67, 73-75
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale		46
Éléments d'information spécifiques à l'enjeu			
207-4	Reddition de comptes pays par pays	Par région administrative	40, 69
GRI G4 : Portefeuille de produits (supplément sur le secteur des services financiers)			
G4-DMA (FS1-FS5 antérieurs)	Approche managériale spécifique au secteur		72, 73-77
G4-FS6	Pourcentage du portefeuille des activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur		39-40
G4-FS7	Valeur financière des produits et services conçus pour fournir un avantage spécifique sur le plan social pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif		29-30,37-38
G4-FS8	Valeur financière des produits et services conçus pour fournir un avantage environnemental pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif		29-30, 40-43

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI G4 : Conformité (supplément sur le secteur des services financiers)			
G4-DMA (G4-FS9 antérieur)	Étendue et fréquence des vérifications de l'implantation des directives environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques		73-77
GRI G4 : Propriété active (supplément sur le secteur des services financiers)			
G4-DMA (G4-FS12 antérieur)	Politique sur les actions avec droit de vote détenues par l'organisation et sur les avis qu'elle donne quant aux aspects environnementaux ou sociaux		205
G4-FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises dans son portefeuille avec qui l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales		29-30
G4-FS11	Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection environnementale ou sociale, positive et négative		29-30
GRI 103 : Approche managériale Les éléments d'information 103-1, 103-2, 103-3 s'appliquent à la GRI 301, GRI 302, GRI 303, GRI 304, GRI 305, GRI 306, GRI 307 et GRI 308			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		187-188
103-2	Approche managériale et ses composantes		26-30, 186
103-3	Évaluation de l'approche managériale		26-30
GRI 301 : Matières			
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume		–
301-2	Matières recyclées utilisées		–
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés		–
GRI 302 : Énergie			
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation		–
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation		–
302-3	Intensité énergétique	Ratio non calculé	–
302-4	Réduction de la consommation énergétique		30
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services		30
GRI 303 : Eau et effluents			
Éléments d'information liés à l'approche managériale			
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Aucune	–
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Aucune	–
Éléments d'information spécifiques à l'enjeu			
303-3	Prélèvement d'eau	Aucun	–
303-4	Rejet d'eau	Aucun	–
303-5	Consommation d'eau	s. o.	–
GRI G4 : Eau et effluents (supplément sur le secteur des services financiers)			
G4-EN23	Poids total de déchets par type et méthode de disposition		–
GRI 304 : Biodiversité			
304-1	Sites d'activités détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Aucun	–
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	s. o.	–
304-3	Habitats protégés ou restaurés	s. o.	–
304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Aucune	–
GRI 305 : Émissions			
305-1	Émissions directes de GES	Aucune	–
305-2	Émissions indirectes de GES		–
305-3	Autres émissions indirectes de GES		–
305-4	Intensité des émissions de GES	Ratio non calculé	–
305-5	Réduction des émissions de GES		–
305-6	Émission de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Aucune	–
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	Aucune	–

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
	GRI G4 : Émissions (supplément sur le secteur des services financiers)		
G4-EN15	Émissions directes de GES (portée 1)		–
G4-EN16	Émissions directes de GES (portée 2)		–
G4-EN17	Émissions directes de GES (portée 3)		–
	GRI 306 : Déchets		
Éléments d'information liés à l'approche managériale			
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets		–
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets		–
Éléments d'information spécifiques à l'enjeu			
306-3	Déchets générés		–
306-4	Déchets non destinés à l'élimination		–
306-5	Déchets destinés à l'élimination		–
	GRI 307 : Conformité environnementale		
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	Aucune	–
	GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs		
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux		187
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	s. o.	–

	GRI 103 : Approche managériale Les éléments d'information 103-1, 103-2, 103-3 s'appliquent de la GRI 401 à la GRI 419		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		187-188
103-2	Approche managériale et ses composantes		189
103-3	Évaluation de l'approche managériale		26-28
	GRI 401 : Emploi		
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Dans un souci de confidentialité, le taux de roulement n'est présenté ni par région ni par groupe d'âge.	68-69
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel		59-63
401-3	Congé parental	Le suivi 12 mois après la reprise du travail au terme d'un congé parental n'est pas disponible.	68
	GRI 402 : Relations employeur/employés		
402-1	Périodes minimales de préavis en cas de changements opérationnels		189
	GRI 403 : Santé et sécurité au travail		
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Les questions de santé et de sécurité sont traitées au besoin.	189
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	L'indicateur n'est disponible ni par genre ni par région.	68-69
403-3	Services de santé au travail		70-71, 78-80
403-4	Participation et consultation des travailleurs et consolidation relative à la santé et à la sécurité au travail		189
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail		70-71
403-6	Promotion de la santé des travailleurs		70-71
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires		78-80
Éléments d'information liés à l'approche managériale			
403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail		189
403-9	Accidents du travail		69
403-10	Maladies professionnelles		69

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI G4 : Santé et sécurité au travail (supplément sur le secteur des services financiers)			
G4-DM4	Approche managériale spécifique à l'aspect du secteur		68-72
GRI 404 : Formation et éducation			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé		72
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Des cours de préparation à la retraite sont offerts aux employés par Retraite Québec.	72
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant d'évaluation du rendement et d'évolution de carrière		72
GRI 405 : Diversité et égalité des chances			
405-1	Diversité du conseil d'administration, de la haute direction et des employés		48, 55, 68
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes		59
GRI 406 : Lutte contre la discrimination			
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucun	–
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective			
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Sans objet pour les fournisseurs	70
GRI 408 : Travail des enfants			
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	s. o.	–
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire			
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	s. o.	–
GRI 410 : Pratiques de sécurité			
410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme		78-80, 201
GRI 411 : Droits des peuples autochtones			
411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	Aucun	–
GRI 412 : Évaluation des droits de l'homme			
412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts		201
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	Aucune	–
412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme		78-80
GRI G4 : Évaluation des droits de l'homme (supplément sur le secteur des services financiers)			
G4-HR1	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme	s. o.	–
GRI 413 : Communautés locales			
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement		12-17, 29-30
413-2	Activités ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les communautés locales	s. o.	–
GRI G4 : Communautés locales (supplément sur le secteur des services financiers)			
G4-FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population		40
G4-FS14	Actions visant à améliorer l'accès aux services financiers aux personnes défavorisées		78-80
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs			
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux		22, 43-44
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	s. o.	–

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
	GRI 415: Politiques publiques		
415-1	Contributions politiques	Aucune	–
	GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs		
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité		–
416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	Aucun	–
	GRI 417 : Commercialisation et étiquetage		
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage		44-45
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucun	–
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun	–
	GRI G4 : Commercialisation et étiquetage (supplément sur le secteur des services financiers)		
G4-DMA (FS15 et FS16 antérieur)	Politique sur la conception et la vente équitables des produits et services financiers et actions permettant de parfaire les connaissances financières par type de bénéficiaire	Aucune	12-21, 78-80
	GRI 418 : Confidentialité des données des clients		
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Aucune	–
	GRI 419 : Conformité socio-économique		
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Aucune	–

Légende des contributions à la Stratégie gouvernementale de développement durable du plan d'action de développement durable d'Investissement Québec

Objectifs gouvernementaux	
1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.
1.2	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.
1.4	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.
2.1	Appuyer le développement de pratique et de modèles d'affaires verts et responsables.
2.2	Appuyer le développement de filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.
2.2	Appuyer le développement de filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.
2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.
4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique.
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.
Activités incontournables	
1	Les ministères et organismes de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés de gestion écoresponsable de la SGDD 2015-2020, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés.
2	Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 1.2.
4	Les ministères et organismes qui s'investissent avec des entreprises du secteur privé mettent en œuvre au moins une action pour accroître la proportion d'entreprises qui ont amorcé une démarche de développement durable. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé. Le résultat visé est le suivant : 30 % des entreprises privées québécoises, incluant celles qui sont présentes à l'étranger, ont amorcé une démarche de développement durable en 2020.
Résultats recherchés	
3	La réalisation, par 90 % des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.
5	La réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable.
8	L'intégration, pour 50 % des ministères et organismes, de considérations écoresponsables dans leur politique interne.
10	La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes.
16	La formation sur les pratiques en matière de développement durable.
22	L'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.
24	La promotion de l'approvisionnement écoresponsable auprès des entreprises.
26	L'intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics.
27	La mise en œuvre de mesures favorisant le développement de l'investissement responsable au Québec.
39	Le renforcement de l'appui et la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
58	L'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES.
59	Un soutien accru à la recherche, au développement, à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique.
60	La réduction de la consommation des produits pétroliers dans les transports.
61	L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique.
62	L'appui à l'innovation et au transfert technologique permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.
66	La réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.
Domaines d'intervention (applicable à l'objectif 1.1)	
2	Transport et déplacements des employés
3	Bâtiments et infrastructures
6	Marchés publics

Autres renseignements relatifs aux exigences législatives

Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est constitué des personnes suivantes : Gladys Caron, vice-présidente, Médias, communications et affaires publiques; Isabelle Fontaine, directrice principale, Médias et affaires gouvernementales; Frédéric Grenon Assal, directeur, Affaires juridiques et gouvernance et Secrétaire d'Investissement Québec; Luis Lalancette, directeur principal, Sécurité et continuité de l'information; Marie Plante, Responsable de la gestion documentaire; Danielle Vivier, directrice principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance et responsable au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les employés ont eu accès, tout au long de l'année, à une formation virtuelle sur la protection des renseignements personnels. Ils ont par ailleurs été de nouveau sensibilisés au sujet, lors de la signature de la déclaration annuelle au code d'éthique des employés et dirigeants de la Société. La Société publie les renseignements relatifs au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels sur son site web.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Selon le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, Investissement Québec doit rendre compte des activités effectuées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Accès à l'information	Nombre
Nombre total de demandes reçues au cours de l'exercice 2021-2022	45

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais, 2021-2022

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	11	–	–
21 à 30 jours	30	–	–
31 jours et plus	1	–	–
Total	**42**	**0**	**0**

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue, 2021-2022

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la loi invoquées
Acceptées	8	–	–	s. o.
Partiellement acceptées ou partiellement refusées	11	–	–	Articles 14, 15, 21, 22, 23, 24, 27, 53, 48, 56, 57 et 59
Refusées	13	–	–	Articles 14, 21, 22, 23, 24, 27, 31, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 56 et 59
Autres	12	–	–	Aucun document, désistements et les articles 15 et 48
Total	**44**	**0**	**0**	

Renseignements supplémentaires	Nombre
Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accompagnement raisonnable	–
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	4

Les demandes d'accès reçues portaient essentiellement sur des documents ou des renseignements afférents à des interventions financières analysées, effectuées ou administrées par la Société, à son fonctionnement et à certains coûts s'y rattachant, à des éléments relatifs à sa gouvernance, à des activités, ou à des contrats qu'elle a octroyés.

Divulgation d'actes répréhensibles

Conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, la Société dispose d'une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles et à nommer un responsable du suivi des divulgations. Cette procédure s'ajoute aux autres mécanismes en place qui permettent de communiquer les préoccupations de tout type.

Divulgation d'actes répréhensibles, 2021-2022

Divulgations reçues par la responsable du suivi des divulgations	3
Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22 de la Loi	–
Divulgations fondées	3
Répartition des divulgations reçues dans les catégories d'actes répréhensibles mentionnées à l'article 4 de la Loi :	
• Contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi;	–
• Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie;	2
• Usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui;	1
• Cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité;	–
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement;	–
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible nommé précédemment.	–
Communications de renseignements effectuées en vertu du premier alinéa de l'article 23 de la Loi	–

Politique linguistique

Investissement Québec a adopté une politique linguistique qu'il est possible de consulter sur son site web. La Société dispose d'un sous-comité créé dans le but d'assister le Comité de direction dans la mise en œuvre de cette politique. Ce sous-comité, dont la composition a été revue cette année, relève directement du Comité de direction et agit en qualité de comité linguistique permanent. Le premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société agit à titre de mandataire chargé de l'application de la Charte de la langue française à Investissement Québec. Au cours de l'année, le comité linguistique permanent a tenu deux rencontres.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, lequel a été modifié à deux reprises, soit le 19 mars 2012 et le 24 octobre 2017. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission, des valeurs et des principes généraux de la Société.

1. Dispositions générales

1.1 Définitions

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté, mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I 3);

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel, sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique;

« **Loi Investissement Québec** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10 % ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1er septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V 1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2 Champ d'application

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3 En sus des lois

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4 Directives

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. Les principes fondamentaux

2.1 Le respect des droits de la personne

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2 Le respect des principes d'éthique et des règles de déontologie

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3 Le respect de la confidentialité

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 Le respect de l'organisation

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. Règles de conduite

3.1 Devoirs de prudence et diligence

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2 Utilisation des biens

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3 Conflits d'intérêts

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4 Avantages, bénéfices ou cadeaux

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste (ci-après un « cadeau »). Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations.

Il doit refuser tout cadeau ou toute invitation susceptible de créer un sentiment d'obligation ou d'influencer les recommandations qu'il doit faire ou les décisions qu'il doit prendre. Tout autre cadeau reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5 Interdiction de soudoyer

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6 Vote dirigé

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7 Interdiction d'agir après cessation de fonctions

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8 Collaboration

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'Investissement Québec ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9 Vigilance

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'Investissement Québec.

3.10 Neutralité et réserve

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle, notamment si elle touche des activités politiques. Chacun, du président du conseil d'administration, du président-directeur général et de tout administrateur à temps plein, est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. Conflits d'intérêts et de loyauté

4.1 Intérêts incompatibles

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2 Priorité aux fonctions

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3 Conflit

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4 Cumul de fonctions

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5 Titres d'une entreprise liée

Aucun administrateur ne peut à l'égard d'une entreprise liée :

4.5.1 bénéficier d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;

4.5.2 bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou

4.5.3 bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. Divulgation et abstention

5.1 Devoir de divulgation et abstention de voter

L'administrateur qui :

5.1.1 est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou

5.1.2 est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou

5.1.3 a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société ou de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du Conseil ou, à sa connaissance, par tout autre palier décisionnel de la Société ou de telle filiale;

5.1.4 doit divulguer au président du conseil d'administration ou, en son absence, au Conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer

à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2 Manière et moment de la divulgation

5.2.1 La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;

5.2.2 suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;

5.2.3 suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou

5.2.4 suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3 Activité commerciale normale

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4 Famille immédiate

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5 Divulgation des droits contre la Société

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6 Déclaration

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

5.6.1 la déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;

5.6.2 le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;

5.6.3 le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et

5.6.4 au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :

5.6.4.1 sa famille immédiate, et

5.6.4.2 les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7 Déclaration négative

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8 Changement significatif

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

5.9 Confidentialité des déclarations

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10 Remise des déclarations au secrétaire

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. Transactions sur les titres de sociétés publiques

6.1 Prohibition statutaire

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2 Transaction

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

6.2.1 tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et

6.2.2 tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une «vente à découvert» est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3 Règles de rigueur

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. Dispenses

7.1 Dispenses d'application

Le présent code ne s'applique pas :

7.1.1 à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou l'équivalent (ETF, paniers de titres, etc.) à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;

7.1.2 à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;

7.1.3 à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou

7.1.4 à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2 Dispenses supplémentaires

De plus, le présent code ne s'applique pas :

7.2.1 à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;

7.2.2 à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéfice inhérent à un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs; ou

7.2.3 à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. Comité de gouvernance et d'éthique

8.1 Responsabilités et fonctions

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assure qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2 Rapport

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3 Avis consultatifs

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4 Archives

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5 Conseillers externes

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6 Obtention préalable d'un avis consultatif

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

8.6.1 l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;

8.6.2 l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil;

8.6.3 les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et

8.6.4 l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7 Préservation de l'anonymat

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. Processus disciplinaire

9.1 Avis de contravention

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'Investissement Québec qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'Investissement Québec : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'Investissement Québec, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'Investissement Québec : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2 Suspension provisoire

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3 Notification

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4 Imposition de la sanction

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5 Nature de la sanction

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6 Forme de la sanction

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7 Restitution des profits

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8 Vote non déterminant

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. Entrée en vigueur

10.1 Moment

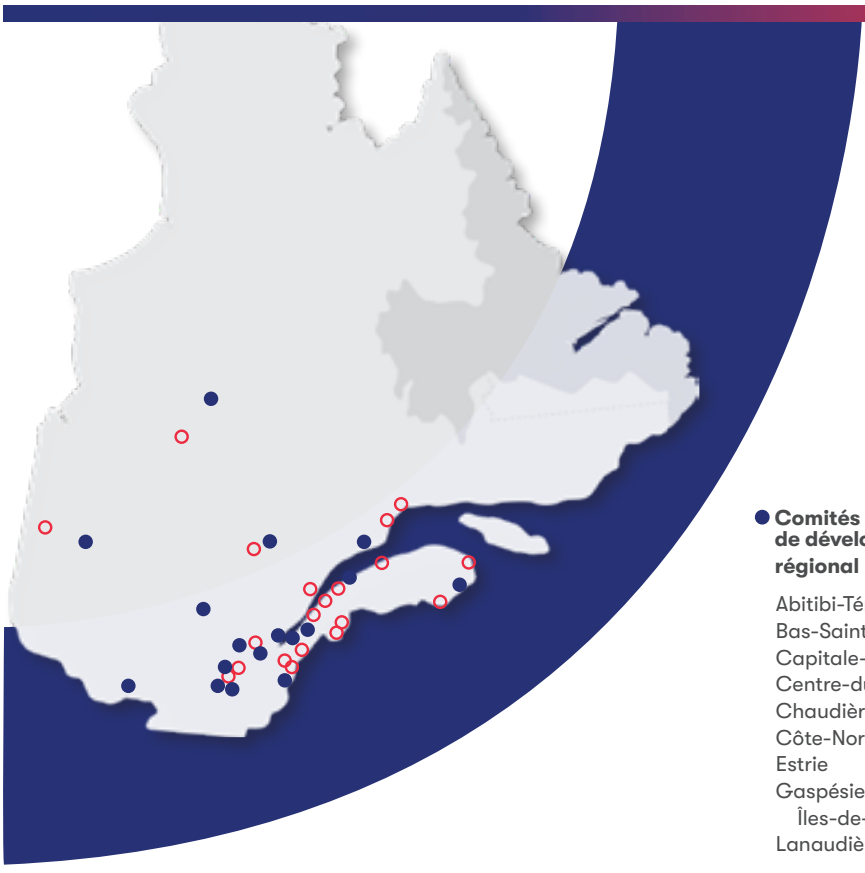
Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2 Intervention

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue à l'annexe C.

Présence locale et internationale

Au Québec



Places d'affaires

Baie-Comeau
Brossard
Chandler
Chibougamau
Drummondville
Gaspé
Gatineau
Joliette
Laval
Montmagny
Montréal
Québec (siège social)
Rimouski
Rouyn-Noranda
Saguenay
Sainte-Marie
Saint-Georges
Saint-Jérôme
Sept-Îles
Sherbrooke
Trois-Rivières
Val-d'Or
Victoriaville

Comités de développement régional (17 régions)

Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent
Capitale-Nationale
Centre-du-Québec
Chaudière-Appalaches
Côte-Nord
Estrie
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Lanaudière
Laurentides
Laval
Mauricie
Montérégie
Montréal
Nord-du-Québec
Outaouais
Saguenay–Lac-Saint-Jean

À l'international



Abidjan, Atlanta, Barcelone, Beijing, Berlin, Boston, Bruxelles, Calgary, Chicago, Dakar, Halifax, Hong Kong, Houston, La Havane, Los Angeles, Melbourne, Mexico, Moncton, Mumbai, Munich, New York, Londres, Ottawa, Paris, Philadelphie, Qingdao, Rabat, Rome, São Paulo, Séoul, Silicon Valley, Shanghai, Shenzhen, Singapour, Tokyo, Toronto, Vancouver, Washington

Vous avez des questions à propos de ce rapport ?

Veuillez communiquer avec nous au 1 844 474-6367.

Élaboration des contenus : Première vice-présidence, Stratégies, solutions d'affaires et innovation et Première vice-présidence, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires

Révision : Première vice-présidence, Stratégies, solutions d'affaires et innovation, Première vice-présidence, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société et Direction principale, Audit interne

Coordination de la création et de la production : Première vice-présidence, Stratégies, solutions d'affaires et innovation

© Investissement Québec, juin 2022

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-550-91857-8

Imprimé sur le papier ROLLAND ENVIRO[MC] Print au fini lisse fait à 100 % de fibres recyclées postconsommation certifiées FSC®, certifié Écologo, procédé sans chlore. Fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

100 %

FSC
www.fsc.org
FSC® C000000
La marque de la gestion forestière responsable

PCF

BIOGAZ ÉNERGIE

PERMANENT

Investissement Québec

Investissement Québec
Édifice Iberville 1
1195, avenue Lavigerie
Bureau 060
Québec (Québec) G1V 4N3

1 844 474-6367

investquebec.com